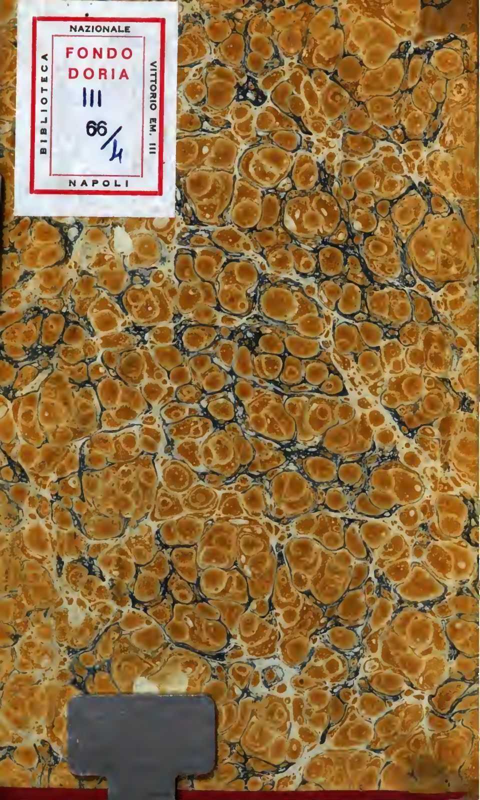
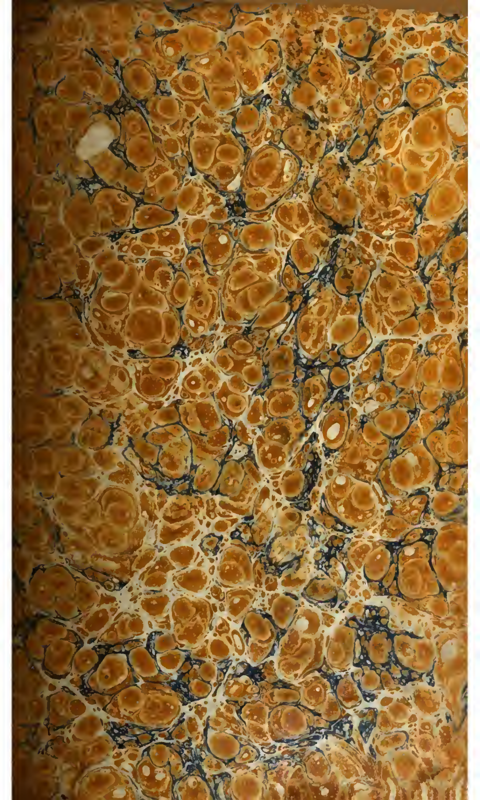






HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DES
ENVIRONS DE PARIS.

TOME IV.

IMPRIMERIE MOREAU,
Rue Montmartre, n°. 39.

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DES
ENVIRONS DE PARIS,
DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES
JUSQU'A NOS JOURS;

CONTENANT l'Histoire et la Description du pays et de tous les lieux remarquables compris dans un rayon de vingt-cinq à trente lieues autour de la Capitale; enrichie d'une belle Carte des Environs de Paris, et de beaucoup de gravures représentant les principaux Édifices, tels qu'Églises, Palais, Châteaux, Maisons de plaisance, Canaux, Vues pittoresques, etc., etc.

PAR J. A. DULAURE,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,
GUILLAUME, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE HAUTEFEUILLE, N. 14;
PONTHIEU, PALAIS-ROYAL, GALERIES DE BOIS, N. 252;
PEYTIEUX, GALERIE DELORME, N. 11 ET 13.
1826.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DES

ENVIRONS DE PARIS.

SUITE DU CHAPITRE III

DU LIVRE II

DE LA QUATRIÈME PARTIE.

ENVIRONS DE BEAUVAIS.

On trouve dans les environs immédiats de Beauvais plusieurs lieux remarquables sous divers rapports ; tels sont Saint-Lucien, Marissel, Bresle *ou* Presle, Froidmont, etc., etc.

§. Ier.

SAINT-LUCIEN.

Ce village doit son nom à ce que saint Lucien, après avoir porté sa tête coupée dans ses *bras* depuis la montagne de Montmille, vint se

reposer dans ce lieu. Cette fable est, comme nous l'avons dit, une imitation de celle qu'au xe. siècle l'abbé Hilduin composa pour saint Denis [1].

Anciennement ce village se nommait le Thil (*Tilium*); et, son église étant sous l'invocation de Notre-Dame, il prit le nom de *Notre-Dame-du-Thil;* celui de *Saint-Lucien* ne s'appliquait qu'à l'abbaye fondée sur le lieu de la sépulture du martyr : plus tard l'un et l'autre furent désignés sous ce dernier nom.

Si l'on en croit quelques écrivains, les premiers chrétiens élevèrent sur le tombeau de saint Lucien une église [2] qu'ils nommèrent No-

[1] On prétend, dans le pays, que le chemin par lequel passa Lucien se trouve toujours garni de quantité de roses très-rouges. Voici ce que dit Louvet dans son *Histoire de Beauvais :* « Ce que la folle antiquité vainement a creu de ses dieux, » que la plus grande partie des belles fleurs étaient nées et » espanouïes à la faveur du sang des dieux blessés, ou du » laict des déesses, nous le pouvons vraiment attribuer à nos » martyrs, d'autant que c'est chose véritable que les gouttes » de sang du chef de nostre martyr, dont la terre fut em- » pourprée, engendrèrent telle quantité de rosiers garnis de » roses vermeilles qui ont paru jusqu'à présent, que le lieu » du martyr s'appelle encore la Rosière. »

[2] Louvet, *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, tom. I, chap. XI, et tom. II, chap. V. On voit encore une chapelle dans ce lieu.

tre-Dame-du-Thil; mais, cette église ayant été ruinée par les Huns, les rois Childebert, Chilpéric et Gontran, au VIe. siècle, construisirent près de ce lieu l'abbaye de Saint-Lucien, où furent transportés les corps des trois martyrs Lucien, Maxian et Julian, que l'on plaça séparément dans trois châsses de plomb sous le principal autel de la nouvelle église.

Anciennement on était dans l'usage d'enterrer les évêques de Beauvais dans l'église de Saint-Lucien; et les abbés finirent même par regarder comme une prérogative de posséder les cadavres des évêques et des chanoines de Beauvais, droit qui leur fut confirmé par une bulle de 1157. Mais, si les chanoines faisaient ainsi abandon de leurs corps à l'abbaye, d'un autre côté l'abbaye était tenue de régaler, quatre fois par an, les évêques, les chanoines et les chapelains de l'église de Beauvais *en l'honneur des saints martyrs*: elle trouva sans doute cette obligation trop pesante, s'en plaignit au pape, qui l'autorisa, par un rescrit, à refuser de donner les festins accoutumés. A leur tour, les chanoines trouvèrent que, si l'abbaye cessait de les régaler, ils ne devaient plus lui livrer leurs corps morts : point de repas, point de

cadavres. Un procès s'ensuivit ; et les chanoines obtinrent un rescrit du pape Urbain qui leur permit de prendre leur sépulture où bon leur semblerait : cette pièce est curieuse. « Nous » avons appris des chanoines, dit le saint-père, » qu'ils avaient pris, de leur propre mouve- » ment et par pure dévotion, l'habitude de se » faire enterrer dans le monastère de Saint- » Lucien. Maintenant, les moines de cette » église, voulant faire une obligation de ce qui » jusqu'ici ne fut que spontané, ne permettent » pas que lesdits chanoines choisissent ailleurs » le lieu de leur sépulture : ce qui, d'après » l'institution canonique, est permis à l'uni- » versalité des enfans du Christ, etc., etc. »

Le pape nomme ensuite un commissaire pour examiner la question et lui recommande, « à » moins que les moines n'allèguent quelque » chose de raisonnable et de prouvé sur le » droit qu'ils prétendent à la sépulture des » chanoines, de donner à ceux-ci, par autorité » apostolique, la libre faculté de choisir leur » sépulture où ils voudront. »

Par esprit de vengeance, ou autrement, du temps du cardinal Chatillon, évêque de Beauvais, et abbé de Saint-Lucien, un de ses grands

vicaires fit enlever du chœur de l'église de Saint-Lucien toutes les tombes des évêques, des chanoines et autres personnes de marque, et en fit paver ses cuisines.

Un événement d'un autre genre affligea plus tard l'abbaye de Saint-Lucien : elle fut, en 1346, prise et brûlée par les Anglais, lors de la bataille de Crécy; à cette occasion fut vendue, au profit de l'abbaye, une statue d'argent massif, placée sur le tombeau du cardinal Jean Cholet, légat du saint-siége.

Dans le commencement du siècle suivant, il s'éleva un grand débat entre les religieux et les chanoines de Beauvais. Les évêques et tout le clergé de la cathédrale allaient tous les ans en procession le jour de *Pâsque flourie*, faire la bénédiction des rameaux à Saint-Lucien; l'an 1403, l'abbé, revêtu *in pontificalibus*, prétendit, en l'absence de l'évêque, avoir le pas devant les chanoines; les chanoines, l'année suivante, firent ailleurs leur procession. Les religieux portèrent plainte devant le parlement.

Ils disaient que leur abbé doit être préféré à tout autre dignitaire après l'évêque, parce qu'il était décoré de la qualité de prélat ains

que l'évêque, qu'il portait les ornemens pontificaux, l'anneau, le bâton pastoral, la crosse, la mitre, et donnait la bénédiction solennelle; qu'il avait juridiction ordinaire en son couvent et pouvoir de suspendre, interdire, excommunier ses religieux, lever les interdits et excommunications; que sa juridiction sur son abbaye était semblable à celle de l'évêque dans son diocèse, qu'enfin il était *domi suæ quilibet rex*.

Les chanoines disaient, au contraire, qu'ils pouvaient être conservateurs des mendians, offices qui n'étaient confiés qu'aux personnes élevées en dignité; qu'ils devaient précéder les abbés ayant l'usage de la mitre et du bâton pastoral; qu'ils étaient les prêtres du premier degré « esquels la révérence est deüe » par le diocèse; et pour ce sont appelés frères » de l'esvesque, duquel seuls ils reçoivent le » baiser, sont appelés co-adjuteurs et conseil- » lers de son sénat et ses membres; que, mar- » chant en corps, ils représentent l'église ca- » thédrale qui par-dessus toute autre devait » estre honorée. »

Enfin intervint une transaction qui fut homologuée par le parlement. Elle portait :

« Doresnavant à ladite procession, le jour de
» Pasques flouries à l'église de Saint-Lucian,
» l'abbé dudit monastère, quand il fera le ser-
» vice du bois bénit, monsieur de Beauvais,
» absent, le président lors en chapitre soit
» dignité ou chanoine; lequel tant comme il
» sera au cœur de ladite église Saint-Lucian le-
» dit jour de Pasques flouries, soira ès chaires
» du costé dextre, iront ensemble derrière
» toute la procession, dedans l'enclos dudit mo-
» nastère, et sera ledit abbé au costé dextre,
» et à l'issue dudit enclos, qui est au-dessus de
» l'église de Nostre-Dame-du-Thil, ou lieu où
» on a accoustumé faire le service ou prédica-
» tion pour ce jour, durant lequel sermon ou
» prédication lesdits religieux ne sonneront
» point leurs cloches à ce que le prescheur qui
» fera la prédication et le peuple assistant ne
» soient empeschez de ouir la prédication; et
» si pour ce jour le siége épiscopal vaquait,
» ledit président en chapitre ira derrière ledit
» abbé à ladite procession, et par ainsi cessera
» le procès, etc. »

Ces disputes où l'on voit la vanité sacerdotale violer ouvertement les principes de l'Évangile, où la religion est outragée par l'orgueil

de ses ministres, se renouvelaient fréquemment dans les églises où se trouvaient des autorités rivales. Les tribunaux ont long-temps retenti de ces querelles scandaleuses.

On a remarqué que depuis la fondation de l'abbaye de Saint-Lucien, jusque vers le x[e]. siècle, elle n'a eu pour abbés que les évêques de Beauvais; la possession de cette dignité, par ces évêques, dut, comme on peut croire, attirer de grands biens à l'abbaye; aussi fut-elle de bonne heure comptée parmi les plus riches du royaume. Les miracles aussi ne contribuèrent pas peu à l'enrichir; en voici un dont le récit prouve quels moyens étaient mis en œuvre dans les monastères pour raviver la dévotion des fidèles croyans. « L'an 1002, dit Louvet [1], il arriva que le vendredi précédent de » la Pentecoste une lueur semblable à celle » du soleil illumina durant la nuit quelque » temps l'église de Saint-Lucian, en laquelle » lors un religieux, nommé Gérard, faisoit ses » prières. Ce religieux, nonobstant qu'il vist la » lumière pénétrer le maistre-autel, par plu-

[1] *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, tome II livre II, page 176.

» sieurs fois, néantmoins, s'estimant per-
» sonne de basse qualité et de petite estime
» entre les hommes, ne l'osa révéler de peur
» d'estre veu raconter plustost un mensonge
» que la vérité. Quelque peu de temps après,
» l'autel s'estant divisé et la terre ouverte, il
» advisa comme transporté en extase dedans
» une cave souterraine un coffre de plomb long
» d'une coudée, dans lequel estoient quelques
» vestemens du glorieux martyr saint Lucian,
» et des lors fut divinement admonesté de dire
» à son évesque et abbé les choses qu'il avoit
» vëües, afin que, par l'intercession de ce sainct
» martyr, Dieu regardast son peuple en pitié
» qui lors estoit grandement affligé et tour-
» menté, et qu'entendant ses pleurs et gémis-
» semens il le garantist. Ce religieux, n'obéis-
» sant au commandement qui luy avoit esté
» fait, commença se porter mal à cause du
» soin qui le rongeoit, de sorte qu'il fut con-
» traint de révéler à son prieur ce qu'il avoit
» veu en vision, lequel n'en tint pas grand
» compte.

» Un autre iour, le mesme religieux veillant
» en oraison, ayant apperçu un abbé accom-
» pagné d'une multitude de religieux chantants

» les sept psaulmes iusques devant le grand » autel, et l'un d'iceux puis après prononçant » la litanie, auquel les autres qui suivoient » respondoient, le mesme abbé l'admonesta de » regarder attentivement ce qu'il lui monstroit » restant des vestemens de saint Lucian à sça- » voir les sandales, l'aube encore trempée de » sang, et que, sans plus temporiser, il le ma- » nifestat à son évesque et abbé. Le religieux, » voulant dilayer, se trouva plus tourmenté que » devant, de sorte qu'i lfut contraint d'en don- » ner advis à son abbé et confrères, lesquels, » ayans faict fouir au lieu désigné, trouvèrent » un coffre lequel fut aussitost recouvert de » terre par les religieux.

» Quelques iours après, la mesme personne » qui s'estoit apparue au religieux, se repré- » sentant à lui pendant qu'il estoit en prières, » accompagné d'une grande lumière, lui donna » un soufflet qui le fit choir par terre, dont les » abbés et religieux qui comme lui veilloient » en oraisons furent grandement esmerveillez, » ce qui donna sujet de rapporter le tout à » Roger, évesque de Beauvais, lequel fit ou- » vrir le lieu *durant la nuit*, puis le iour en- » suivant, furent les vestemens, sandales et

» autres ornemens de saint Lucian enlevez, » montrez au peuple et puis mis en des châsses » de bois [1]. »

L'abbaye de Saint-Lucien était au nombre des plus riches de France; les habitans de Beauvais prétendaient qu'il n'y avait que deux abbayes notables en France : Saint-Denis et Saint-Lucien. Son église, située sur une montagne couverte de vignobles, était un des monumens les plus remarquables des environs : elle renfermait une grande quantité d'objets curieux, entr'autres des stalles qui fournirent à Callot toutes les bizarreries qu'il consigna dans sa Tentation de saint Antoine et dans d'autres dessins; elles sont conservées, et les sujets méritent une description.

« Les stalles de Saint-Lucien, dit Cambry, » d'après lesquelles Callot a gravé les extrava- » gances de la Tentation de saint Antoine, etc., » etc.; d'après lesquels Sedaine a fait son can- » tique bizarre, sont sous mes yeux; je cède » au plaisir de les faire connaître.

» Tous les ornemens de Saint-Lucien, les

[1] Louvet, *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, tom. II, pag. 176 et 177.

» décorations du chœur, les stalles, sont du » moment de la troisième reconstruction de » cette belle et riche abbaye dans les XIIe., » XIIIe. et XIVe. siècles.

» Ces ornemens sont faits d'un bois dont tout » annonce l'extrême vétusté ; on est étonné des » folies que les sculpteurs ont conçues, ont » exécutées, surtout de l'incroyable mouve- » ment des figures, dans un temps où les pein- » tres de l'Italie ont représenté leurs person- » nages droits, immobiles, placés par compar- » timent, avec symétrie, des deux côtés du » personnage principal.

» La Tentation de saint Antoine est un des » principaux morceaux des stalles et des balus- » trades que je vais essayer de décrire, avec » l'impossibilité cependant de faire connaître » la chaleur de leur exécution.

» Saint Antoine, assis sur un tronc d'arbre, » est appuyé sur le livre qu'il lisait, quand un » diable vient le distraire, et que Proserpine, » dans une attitude gracieuse, vient lui pré- » senter un bouquet. Le diable nu, couvert » d'un poil droit et roide, saisit le saint par » les épaules et l'arrache à la méditation; ses » mains, en forme de pattes d'oie, sont cou-

» vertes de rudes nageoires, armées de griffes » acérées; les cuisses et les jambes du diable » sont celles d'un satyre; sa tête, à mufle » d'hippopotame, est garnie de cornes rom- » pues; une énorme queue circule autour de » ses cuisses.

» Proserpine, modestement vêtue d'une lon- » gue tunique, la taille bien marquée, a les » bras couverts, dans la partie haute, de gran- » des manches plisées, nouées par des rubans » à franges qui ne descendent que jusqu'au » coude; l'avant-bras est enveloppé d'une large » chemise qui tombe jusqu'au dessous des » doigts : elle tient un livre de la main droite; » une chaîne d'or est sur son sein; ses cheveux » tressés se relèvent avec grâce, ornés d'un » gros diamant de forme carrée; elle a dans » le maintien la modestie qui doit séduire un » vieux solitaire; une ceinture, un large man- » teau sont le reste de sa toilette. Elle serait » *Vénus* sans un pied d'âne qu'elle ne peut ca- » cher. La queue de Proserpine, à larges fran- » ges, est portée par le plus grand diable d'en- » fer : on en juge par les débris qui restent de » ce monstre; ses pieds sont ceux d'un lion » aux larges griffes; sa queue cannelée finit en

» tête de chien à larges oreilles, dont le nez se
» termine en bec d'oiseau et de poisson; il a
» pour ornement, ou pour genou, une énorme
» tête de requin; le reste du corps a disparu.

» Le saint, vêtu d'une robe à grands plis
» couvert du *bardocucullus*, ayant une gourde
» pendante à sa ceinture, détourne la tête; il
» a l'air de la résignation et de la patience: son
» attitude en général est vraie et d'une exécu-
» tion très-bonne; les extrémités de ses mains
» sont finies avec beaucoup plus d'art qu'il
» n'en existe dans nos plus jolis manuscrits,
» dans nos meilleurs dessins de romans de
» chevalerie; les plis de ses vêtemens sont
» larges, vrais et simples, et laissent distin-
» guer ses formes; la barbe de saint Antoine
» se sépare en deux touffes égales.

» Ce tableau se dessine sur un fond de ro-
» cher couvert d'arbres, que domine une ville
» défendue par des murailles et des tours; une
» haute colonne les surmonte, et pourrait être
» une informe image de la colonne de Pompée.

» Dans un autre tableau, saint Antoine est
» horriblement tourmenté par l'enfer: il est à
» demi renversé; un affreux monstre à face
» humaine, dont les yeux ronds s'élèvent au-

» dessus d'un petit nez aplati, de la vaste
» gueule duquel sortent deux dents de san-
» glier, le tire avec force par les cheveux,
» tandis que son pied d'oie pose sur l'épaule
» du saint. Au bas des reins de ce monstre,
» est la tête énorme d'un animal qu'on ne peut
» décrire : sa cuisse, son genou, sont formés
» de la mâchoire d'une bête à longues cornes
» dont les dents aiguës pénètrent dans les
» jambes.

» Un autre démon à pied d'onagre, dans
» une attitude singulièrement combinée, pose
» un de ses pieds sur l'estomac du saint, l'au-
» tre sur son genou, et, des mains de devant
» terminées par des pattes de griffon, le tire
» par la barbe et l'oblige à sentir l'exécrable
» odeur qu'il exhale par le derrière. Il est im-
» possible sans gravure de donner une idée du
» poil de sanglier, qui, par touffes, couvre
» son corps, et de la tête extravagante que
» l'artiste lui prêta, espèce de mufle de tigre
» à vaste gueule, aux larges oreilles de chauve-
» souris. Il est inconcevable qu'à cette époque
» un dessinateur ait pu combiner tant de ra-
» courcis, et les exécuter d'une manière si na-
» turelle et si précise, en se servant surtout

» de membres dont l'original n'existe et ne
» peut exister dans la nature. »

Les bâtimens de l'abbaye de Saint-Lucien furent détruits en 1810, et n'offrent plus aujourd'hui que des ruines. Une tour seule est bien conservée et indique la place où fut l'église.

Le village ou hameau de Saint-Lucien forme une espèce de faubourg de Beauvais ; on prétend même qu'autrefois ce hameau faisait partie de la ville. Les alentours offrent une espèce de labyrinthe et un des lieux les plus tranquilles, les plus frais et les plus agréables qu'on puisse imaginer dans les brûlantes journées d'été.

La commune de Saint-Lucien ou plutôt de *Notre-Dame-de-Thil* renferme deux manufactures assez importantes, l'une de toiles peintes, l'autre d'étoffes de laine.

On trouve dans cette commune plusieurs écarts, tels sont Villers-Saint-Lucien, le Plouy-Saint-Lucien, Praillon *ou* Prélong et Miauroy *ou* la Mie-au-Roi, qui offre un paysage charmant. On y voit un oratoire ou chapelle où se fait tous les ans un pélerinage. Des tourelles ruinées par le temps laissent deviner un antique château ou peut-être un vieux monas-

tère consacré par l'amour d'un de nos premiers rois *pour sa mie* [1]; ce qui, selon quelques-uns, est devenu l'origine du nom *La-mie-au-roi*.

Saint-Lucien est la patrie de René Binet, professeur distingué et traducteur de plusieurs ouvrages.

§. II.

MARISSEL.

Ce village limitrophe de Beauvais est situé sur un coteau qui longe la vallée du Thérain à l'est de la ville.

Dans les titres latins, Marissel est nommé *Mariæ Sella* ou *Cella*, ce qui fait que quelques personnes écrivent aujourd'hui *Marisselle*. Ce village ou hameau peut, de même que Saint-Lucien, être considéré comme un faubourg de Beauvais; et quoiqu'il n'offre ni des souvenirs, ni des points de vue aussi intéressans que Saint-Lucien, il est cependant le lieu de réunion et de promenade le plus fréquenté par les habitans de Beauvais.

Un monument toutefois est digne d'attention à Marissel : c'est son église construite avec

[1] *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais*, p. 128.

tant de soin et de goût, qu'à la faveur d'un microscope on la prendrait aisément pour une des belles cathédrales de France [1]. « Le por- » tail de l'église est curieux; il est orné de guir- » landes de vignes, copiées peut-être d'après » les ruines d'un temple de Bacchus qui exis- » tait jadis dans les environs sur un monticule » appelé le *Mont Caperon*...... Quelques per- » sonnes pensent même que cette église qui » n'est pas tournée vers l'orient, comme le sont » toutes les églises chrétiennes, était jadis elle- » même un temple païen. Elle domine agréa- » blement un coteau chargé de vignes et y » forme un beau point de vue [2]. »

En 1635, furent trouvés des vestiges considérables du temple de Bacchus; les anciens murs de Beauvais furent construits des débris de ce temple dont la façade égalait, dit-on, en longueur celle du Louvre. On trouva parmi ces ruines, des frises, des colonnes, des chapiteaux, des ornemens d'un excellent style. On trouva aussi, en 1675, non loin de l'église de Marissel, une statue de Mercure qui fut gravée par Montfaucon.

[1] *Voyez* la gravure.

[2] *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais*, p. 126.



ÉGLISE DE MARISSEL.

§. III.

BRESLE ou PRESLE.

Grand village et ancien château situé sur la route de Beauvais à Clermont, à trois lieues à l'E. de cette première ville, et à quinze de Paris.

Bresle est, dans une charte du roi Robert, de 1016, appelé *villa épiscopi*, parce que l'évêque de Beauvais était seigneur de ce lieu : il y avait une maison de campagne que conservèrent ses successeurs.

En 1210 ou 1212, Philippe de Dreux, plus connu par ses faits d'armes que par les fonctions de son épiscopat, fit bâtir à Bresle un château ou une forteresse « proche et contiguë des » confins et limites de la comtesse de Clermont » en Beauvaisis, qui estoit parente du comte » de Boulogne; par le moyen de laquelle ledit » évesque pouvoit doresnavant endommager le » pays de ceste dame : elle en fit sa plainte à » Rénault de Dammatin, comte de Boulogne, » lequel tout aussitôt vint ruiner la forteresse. » L'évesque, se ressentant de ceste injure, ne » faillit d'user de revanche; car sachant que » Raoul, comte de Clermont, avoit fait bastir

» de nouveau en l'an 1187, le bourg et chas-
» teau de la Neuville, en la forest de Hez, il
» y fut avec forces, et rasa le chasteau à fleur
» de terre. Ce qui fut cause que la guerre s'é-
» meut entre les deux seigneurs, l'un desquels,
» à sçavoir l'évesque, estoit favorisé du pape et
» du roi de France (*Philippe-Auguste*); l'autre,
» de l'empereur Othon et du roi d'Angleterre.
» Or, la guerre que nostre dit évesque avoit
» contre le comte de Boulogne s'échauffa tel-
» lement qu'elle fut cause de la bataille de
» Bouvines, le 25 jour de juillet 1214, où l'é-
» vesque de Beauvais y conduisit ses troupes
» avec l'évesque de Laon, son frère[1]. »

Nous avons vu ailleurs la part que prit l'évêque à la mêlée.

Plusieurs habitans de Beauvais furent entraînés dans le parti de la ligue. L'évêque de cette ville, Nicolas Fumée, homme probe, dit de Thou, fut du petit nombre des évêques qui refusèrent de se ranger dans ce parti[2]. Il ré-

[1] Louvet, *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, p. 342 et 343.

[2] Nicolas Fumée fut un des évêques envoyés auprès de Henri IV, pour engager ce roi à rentrer dans le sein de l'Église catholique.

sista aux ligueurs, et fut forcé de sortir de Beauvais et de se retirer à Bresle. Les ligueurs vinrent l'attaquer dans ce château. Voici le récit de cette attaque :

« Un jeudi donc au soir (29 novembre 1589), » ayant mis une partie de leurs gens en embus- » cade assez proche du pont du château, et » d'autres s'étant cachés dans une allée qui » répond à l'autre porte du même château, les » premiers s'aperçurent qu'on venait d'abais- » ser le petit pont : aussitôt les voilà qu'ils » sortent comme des lions d'une caverne et se » saisissent de ce pont et de la petite porte, » tandis que leurs compagnons accourent au » signal donné. Ainsi assemblés, ils entrent » avec furie sous la conduite du sieur Desma- » sures et s'emparent du palais de leur évê- » que, frappant et maltraitant ceux qu'ils ren- » contrent. Ils pillèrent, non-seulement toute » la vaisselle d'argent du prélat, et ses tapisse- » ries, mais aussi tous les autres meubles qu'ils » trouvèrent, tous lesquels meubles et ceux » qui appartenaient aux habitans de Bresle, » ledit Desmasures fit conduire en la ville de » Beauvais, par plus de cent tant chariots » que charrettes. Non content d'avoir encore

» pris la mitre de l'évêque, il voulut en déri-
» sion contrefaire l'évêque, nonobstant les
» remontrances à lui faites. Un gentilhomme
» de la troupe eut aussi la hardiesse de mettre
» ses mains sacriléges sur l'oinct de Dieu, son
» propre pasteur, et de lui arracher même les
» marques de son caractère; je veux dire son
» anneau pastoral : mais il n'eut pas sitôt com-
» mis cet attentat, qu'il entendit une parole
» terrible de la bouche de son évêque : que
» dans l'an il irait comparaître infailliblement
» devant le Dieu des vengeances, pour y ren-
» dre compte d'un tel crime. Ce qui arriva en
» effet, selon que l'avait prédit ce prélat ou-
» tragé, qui, regrettant de voir ainsi vilipen-
» der sa dignité sacrée, fit plusieurs monitions
» audit Desmasures et à ses complices, et en-
» suite fulmina son excommunication, dont
» puis après ils ressentirent les effets, ledit
» Desmasures ayant été tué et malheureuse-
» ment massacré [1]. »

L'évêque fut détenu cinq jours prisonnier dans son château et conduit ensuite à Noyon. « Où, combien que leur capture eût été décla-

[1] *Histoire de la ville et du château de Gerberoy*, p. 250.

» rée injurieuse par le duc de Mayenne, » et nonobstant l'excommunication lancée, le prélat paya neuf cents écus afin de sortir plus vite des mains des ligueurs.

Peu de temps après, la prise du seigneur de Mouy, par les Beauvaisiens, fut, comme nous l'avons dit ailleurs, cause du démantèlement de Bresle; le pacte porte : « Le sieur de Mouy » offre, sous le bon plaisir du roi, de faire démanteler Gerberoy et Bresle. » Et l'approbation du roi est ainsi conçue : « Le roi trouve » bon que les fortifications de Gerberoy et celles » que le sieur de Mouy *a fait faire à Bresle* » soient démantelées. »

Gerberoy fut le premier démantelé; et la garnison se retira au village de Bresle, où, d'après la convention faite, elle resta pendant cinq jours, au bout desquels fut fait l'entier démantèlement de Bresle.

Dans les derniers temps, la terre de Bresle avait le titre de châtellenie; et, quoique les fortifications du château fussent entièrement démolies, le principal bâtiment fut toujours la maison de campagne des évêques de Beauvais. Le parc contenait environ cent arpens : sa distribution et les embellissemens en avaient fait

un des séjours les plus agréables des environs. Les bâtimens qui restent encore sont occupés par une brigade de gendarmerie.

Près de Bresle, au sud-ouest, et entre ce village et l'ancienne abbaye de Froidmont, est un lieu nommé le *Camp de César*. On donnait ce nom à tous les camps romains; celui-ci est d'une forme ovale, et placé sur une éminence fort escarpée, nommée elle-même *Mont-César :* ce camp, de quinze à seize cents pieds de longueur, était fortifié par un retranchement, dont les ruines rappellent le genre de la castramétation romaine.

§. IV.

FROIDMONT.

Froidmont, en latin *Frigidus Mons*, était une abbaye d'hommes, de l'ordre de Citeaux, située à quatre lieues au S.-E. de Beauvais, à quatorze au N. de Paris.

L'abbaye de Froidmont fut fondée le 28 janvier 1134, par Lancelin, Manassés de Bulles, et par leur mère et leur sœur, *pro remedio animarum suarum*, porte l'acte de fondation. Elle se nomma d'abord *Trie* ou *Notre-Dame-de-*

Trie, du nom d'une petite rivière, près de laquelle elle était située. Claude de Bèze, oncle du fameux Théodore de Bèze, en fut le premier abbé régulier.

Avant l'établissement de l'abbaye, une maison d'ermites existait à peu près vers le même emplacement. Ils firent abandon de toutes leurs propriétés aux religieux, et se retirèrent dans un autre asile.

Au XIIIe. siècle, cette abbaye était peuplée par cinquante religieux de chœur et cent frères convers. On trouve dans d'anciens registres qu'en 1230 ils vendirent jusqu'à sept mille toisons de brebis.

L'abbaye de Froidmont, comme toutes les autres, tomba en commende : Odet de Coligny, cardinal et protestant, en fut le premier abbé commendataire ; elle valait à l'abbé environ vingt-cinq mille livres de rente.

C'est dans cette riche abbaye qu'au XIIe. siècle se retira un homme dont les talens parurent extraordinaires pour son temps. Cet homme, nommé Hélinand, fut d'abord un poète du temps des rois Louis VII et Philippe-Auguste, ou, comme on disait alors, un *chanterre*; il avait une érudition rare à cette épo-

que : il eut une jeunesse très-débauchée ; « courant et rôdant le monde, suivant les cours » des princes et maisons des grands, flattant » les uns et médisant des autres, à la façon » des jonglerres et chanterres du temps : entre » lesquels il gagna facilement, par son savoir, » le premier rang [1]. » C'est ce qu'on peut juger par un passage du roman d'Alexandre :

Quand li rois ot mangié, s'appela Helinand,
Pour li esbanoyer, commanda que il chant :
Cil commence à noter ainsi com' li jayant (géans)
Monter voldrent au ciel comme gent mécréant,
Entre les diex y ot une bataille grand ;
Si ne fust Jupiter à la foudre bruiant
Qui tos les derocha, jà ne ussent garand.

Il a donné lui-même son portrait en ces mots, dans un livre, qui n'est qu'un vrai galimatias, intitulé *De reparatione lapsi*. « Vous » avez connu Hélinand, mais qui n'a connu » cet homme, si cependant c'est un homme ? » car il était moins né homme pour travailler » qu'oiseau pour voler, courant autour du » globe, cherchant quelqu'un à dévorer, ou » en le flattant ou en le maltraitant. Voici » qu'il est renfermé dans un cloître, celui

[1] Loisel a fait de grandes recherches sur la vie d'Hélinand.

» pour qui le monde entier était non-seule-
» ment un cloître, mais une prison; et cepen-
» dant il était aussi léger que la légèreté
» même : en sorte qu'une si grande légèreté,
» changée si légèrement, n'est regardée par
» plusieurs que comme sa propre légèreté. De
» là il arrive que sa conversation quinquagé-
» naire est à peine un motif d'y croire. Chose
» étonnante : autant il a donné de preuves
» d'incontinence, autant il s'efforce de prendre
» une autre route; rougis donc, malheureux,
» de ne pas suivre au moins ce prédécesseur
» plus jeune, plus faible, plus débile, plus
» délicat, etc. »

Ailleurs, il dit de lui : « Il est devenu un
» spectacle pour les anges et pour les hommes
» par la légèreté du miracle, celui qui d'abord
» avait été un spectacle par le miracle de sa
» légèreté : tandis que pas une scène, pas un
» cirque, pas un théâtre, pas un amphithéâ-
» tre, pas un *amphicirque*, pas une place,
» pas un gymnase, pas une arène ne résonnait
» sans qu'il y fût [1]. » Il devint, dit-on, l'un

[1] *Voici ses propres expressions* : « Nosti Helinandum, sed
» quis non novit hominem, si tamen hominem? Neque enim

des moines les plus pieux de son abbaye. Sa société fut très-recherchée par une foule de grands, et surtout d'évêques, avec lesquels son caractère le rendait très-familier. Ses dernières années furent consacrées à écrire des ouvrages plus sérieux, entre autres, une Chronique en quarante-huit livres.

L'abbaye de Froidmont est aujourd'hui remplacée par une ferme.

» tam natus erat homo ad laborem quàm avis ad volandum, » circumiens terram et perambulans eam, quærens quem de- » voraret, aut adulando, aut objurgando. Ecce in claustro » clausus est, cui totus mundus solebat esse non solum quasi » claustrum, sed etiam quasi carcer. Nequo ipse tam levis » fuerat, quàm ipsa levitas : undè et tanta levitas, tam leviter » mutata, apud plures nihil aliud putatur quàm ipsa levitas. » Hinc est quod jam quinquennis ejus conversatio vix facit » alieni fidem de futuro. Nimirum quantum in seipso dedit » experimentum incontinentiæ, tantum perseveraturæ nunc » debilitat argumentatio. Erubesce igitur, miserrime, te sal- » tem non sequi istum præcedentem, juniorem, infirmiorem, » debiliorem, delicatiorem. Quis enim attendens undè iste » surrexerit, surgere non possit? » *Loisel*, p. 196 et suiv.

CHAPITRE IV.

DE BEAUVAIS A AMIENS.

SAVIGNIES, MILLY, GOURNAY, GERBEROY, MARSEILLE, CREVECOEUR, GRANDVILLIERS, CONTY, POIX.

§. Ier.

SAVIGNIES.

Village considérable, situé au N.-O. de Beauvais, sur le penchant d'une colline qui borde la route de Rouen à Soissons.

« La route qui conduit de Beauvais à Savi-
» gnies, dit Cambry dans sa *Description du*
» *département de l'Oise*, est fort belle et très-
» agréable. Après avoir traversé des coteaux,
» des vallons, des bois et des vergers, la vue
» s'arrête à l'occident sur une montagne éle-
» vée, couverte d'arbres, qui semble séparer
» Savignies du reste du monde : elle forme un

» cercle autour de ce joli village, situé au
» milieu d'une forêt de pommiers, dans une
» plaine au pied des monts.

» Il n'est point d'aspect aussi bizarre que
» celui de ce tas de maisons séparées, placées
» sur un terrain inégal, et formant cependant
» une espèce de rue : au milieu d'énormes
» monceaux de fagots et de bois qui les rap-
» prochent, et des arbres qui les dominent,
» c'est un bûcher immense qui n'attend qu'une
» étincelle pour s'embraser, et qui, par un
» miracle de toute heure et de toute minute,
» subsiste au milieu de vingt-cinq fours allu-
» més et dans une incroyable activité, laissant
» par cent crevasses échapper des torrens de
» flammes, d'étincelles et de fumée. Tous les
» toits sont couverts de chaume au milieu de
» ces fournaises ardentes; mais sans doute un
» Dieu les protège. » Ces mots donnent une juste idée de l'aspect qu'offre Savignies au voyageur.

Les poteries de Savignies remontent très-loin. On trouve, dans les fouilles faites au lieu où fut le *Bratuspantium* des anciens, des vases absolument semblables à ceux qui sortent encore aujourd'hui des fabriques de

Savignies. Et suivant une ancienne tradition du pays, Jésus-Christ et saint Pierre sont venus visiter ce lieu : tradition des plus bizarres, sans doute, mais qui semble attester la haute antiquité du village.

On pense que Rabelais a désigné les poteries de Savignies, lorsqu'il dit que Panurge, pour un banquet, apprêtait une salière de terre et *un goubelet de Beauvais;* et Loisel assure que, de son temps, elles fournissaient non-seulement la France, mais l'Angleterre, les Pays-Bas, etc. Un usage ancien voulait même que, lors du passage des rois de France à Beauvais, des poteries de Savigniés leur fussent offertes. On en présenta à Louis XII et à François Ier.

« La fabrique de Savignies est de deux sor-» tes : la plommure ou poterie vernissée, qui » est moderne, et le grès qui date de son » origine.

» Les vases les plus considérables qu'on y » fabrique sont les grandes fontaines de grès » répandues dans toutes les maisons de Paris, » et des cornues de vingt à vingt-cinq litres. » On y fait des terrines à lait, des bouteilles » de toute grandeur, jusqu'aux doubles tau-» rilles, des tuyaux de grès, des pots, cruches,

» cruchons, cornues-récipiens, des alcarrazas, » des creusets très-réfractaires, aussi bons que » ceux de Hesse, et de grands creusets blancs » pour la fonte du cuivre, préférables à ceux » de Saint-Samson [1]. »

Cambry a consacré un grand nombre de pages à la description des fabriques de Savignies; nous ne le suivrons pas dans tous les détails qu'il donne, nous sortirions du plan que nous nous sommes tracé.

§. II.

MILLY.

Petite ville ancienne avec un château, bâtie sur la rive gauche, et à quelque distance du Thérain, à deux lieues et demie environ de Beauvais.

« Milly, dit Louvet, étoit une ville où an» ciennement il y avoit un chasteau qui s'appe» loit *Curmiliaca, quasi curis miliaca,* ainsi » qu'il a été montré en l'itinéraire d'Antonin, » d'où vient qu'on dit encore cour de Milly [2].

[1] *Notice sur la ville et le cantons des Beauvais*, p. 138.

[2] *Histoire des antiquités du pays de Beauvaisis*, tom. 1, p. 636, édit. de 1631.

Dans les environs de Milly ou du lieu qui porta plus tard ce nom, *Donoaldus*, dit-on, souffrit le martyre; son corps fut conservé; et, lorsque l'église de Notre-Dame-de-Milly fut bâtie, ce corps y fut déposé; huit chanoines avec six chapelains furent destinés à y faire le service divin.

Vers l'an 1154, les prébendes, les chapelles, l'église et ses revenus furent donnés à l'abbé de Saint-Lucien, par Sauvalon, seigneur de Milly.

Par une autre convention, le seigneur de Milly voulut que, lorsque viendraient à vaquer des prébendes et chapelles, l'abbé convertît la collégiale en prieuré, et, au lieu de huit chanoines et six chapelains, y mît douze religieux, dont l'un aurait le titre de prieur.

La ville et le château de Milly avaient déjà été assiégés et pris par les Anglais, du temps de Philippe-Auguste. En 1442, ils furent pris et ruinés une seconde fois; l'église de *Notre-Dame* fut dévastée, et les reliques du saint portées dans l'abbaye de Saint-Lucien. Dès lors le nombre des religieux du prieuré fut successivement diminué, en sorte

qu'au XVIIe. siècle, il ne s'y trouvait plus *qu'un seul homme d'église au lieu de douze que requiert la fondation.*

La ville de Milly avait autrefois une prevôté royale; on y comptait 208 feux; aujourd'hui elle appartient au département de l'Oise et à l'arrondissement de Beauvais.

§. III.

GOURNAY.

Petite ville située sur la rivière d'Epte, qui la divise en deux parties, à six lieues environ de Beauvais, à deux de Gerberoy.

La ville de Gournay joue un rôle continuel dans les guerres du moyen âge. Son château, sa position sur les frontières de la Normandie, lui donnèrent une grande importance pendant les longues querelles des rois de France et des rois d'Angleterre, ducs de Normandie.

La ville de Gournay a eu cinq comtes ou seigneurs; le premier, appelé Hugues de Gournay, vivait au temps de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre et duc de Normandie, duquel relevait son comté; il se fit religieux dans l'abbaye du Bec-Helloin.

Son fils Gérard, qui lui succéda, mourut dans le voyage de la Terre-Sainte.

Hugues de Gournay II leva l'étendard de la révolte contre le roi d'Angleterre, duc de Normandie, Henri Ier., son seigneur suzerain.

Si l'on en croit Orderic Vital, le roi Henri avait nourri et élevé Hugues de Gournay, comme son fils, l'avait même fait instruire dans tous les exercices de l'art militaire[1]; Hugues reconnut mal tant de bienfaits, fortifia les châteaux de Gournay, de la Ferté (*Firmitas*) et de Gaille-Fontaine, qui lui appartenaient; et, les ayant munis d'armes et de soldats, il commença à courir la province depuis la Seine jusqu'à l'Océan, mettant tout à feu et à sang. « D'un autre côté, Robert, surnommé » Hachet, et Gérard de Fécamp, Enguerand » de Guescalie, Anselme et Gislebert de » Cressi, et plusieurs autres insignes brigands » qui s'étaient donnés à ce rebelle, faisaient » une guerre cruelle dans les environs de Ca- » lais : ils profitaient des longues nuits d'hiver » pour faire de grandes courses dans le pays,

[1] *Ordericus Vitalis*, lib. XII, p. 844.

» où, après avoir rançonné les nobles et les » paysans, leurs femmes et leurs enfans, » même ceux qu'ils trouvaient encore au ber- » ceau, ils les jetaient dans des prisons et les » obligeaient, par des traitemens cruels, à » leur payer des sommes immenses..... Les » troupes que Hugues avait dans le pays de » Bray, n'en faisaient pas moins dans le dio- » cèse de Rouen [1]; et, en menaçant les peuples » de les accabler sous de plus grands maux » encore, ils se rendaient formidables......

» Enfin, Henri, ne pouvant souffrir plus » long-temps d'aussi grands désordres, s'a- » vança avec mille hommes dans le pays de » Bray, mit le siége devant le château de Hu- » gues, nommé la Ferté; et ensuite, après » avoir ruiné de fond en comble ce pays, il » tourna ses armes contre Robert de Neu- » bourg, battit rudement son château et le » brûla. Hugues, voyant les plus puissans d'en- » tre les rebelles abattus....., fit tant par lui- » même et par ses amis, que le roi, *qui crai-*

[1] Le diocèse de Rouen s'étendait jusqu'à Gournay, et comprenait même la moitié de la ville; l'autre moitié appartenait au diocèse de Beauvais.

» *gnait Dieu et aimait la justice*, lui par-
» donna [1]. »

A Hugues II succéda Hugues III, contemporain de Henri II, roi d'Angleterre, qui brûla sa forteresse de la Ferté, parce qu'il refusait l'hommage, et secondait en cachette les ennemis du roi.

Ce seigneur était mort en 1181, puisqu'une charte de cette année représente son fils, Hugues IV, en possession du comté.

On voit, du temps de ce dernier comte, une transaction singulière. Dans le traité de paix de 1195, entre Philippe-Auguste et Richard, roi d'Angleterre, il est dit : « que l'hommage
» de Hugues de Gournay demeurera sa vie du-
» rant au roi de France, à moins qu'il n'aime
» mieux revenir sous l'obéissance du roi d'An-
» gleterre; et qu'après sa mort tout son fief
» doit revenir au même roi d'Angleterre et à
» ses héritiers. »

Bientôt après, le comte Hugues, soit qu'il eût manqué à l'hommage qu'il devait au roi de France, soit qu'il eût favorisé le parti de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, attira

[1] *Ordericus Vitalis*, lib. XII, p. 844 et suiv.

sur lui la colère de Philippe-Auguste. Ce roi de France assiégea sa ville, et s'en rendit maître. Guillaume le Breton, dans ses *Philippides*, célèbre longuement ce fait d'armes du roi de France. Il représente la ville comme inexpugnable, à cause de ses triples remparts, de la grandeur de ses fossés, et du nombre de ses habitans; cependant le roi Philippe-Auguste parvint à détourner les eaux d'un étang voisin, et en inonda, pour ainsi dire, la ville, qui fut obligée de se rendre. Ce qu'il en dit fait bien connaître la situation de Gournay à cette époque. « Dans une vallée délicieuse est un bourg,
» orgueilleux d'une population nombreuse,
» rempli de richesses diverses, fameux par sa
» renommée, assis en plate campagne et dé-
» fendu par un triple mur. On le nomme
» Gournay, inexpugnable par sa propre si-
» tuation, même n'eût-il aucun défenseur dans
» son sein... Ses fossés sont larges et profonds;
» et l'Epte peut les remplir de ses eaux, de
» manière à ne laisser aucun accès jusqu'à ses
» murs. Voici cependant par quel art le roi sut
» le soumettre.

» Non loin des murs était un immense étang,
» dont les bords, de pierre et de gazon, pres-

» sent les eaux débordées à la manière d'une » mer en courroux. Le roi fait briser la digue; » de là coule un déluge immense; et la vallée » entière n'est bientôt plus qu'une mer; le » torrent renverse les maisons, les monta- » gnes, les arbres; les laboureurs fuient et » cherchent les sommets escarpés; ils oublient » leurs richesses perdues, pourvu qu'ils sau- » vent leur vie...... Les bourgeois fuient, afin » de n'être pas submergés; le peuple aban- » donne la ville et la laisse vide, sans craindre » que, pendant sa fuite, elle soit prise par » l'ennemi, parce qu'il croit préférable d'être » chargé de chaînes ou de périr par le glaive » que de perdre la vie dans les flots;..... et » cette ville, puissante par ses murailles, par » ses armes, par ses défenseurs, qui ne crai- » gnait ni la ruse, ni la force des combattans, » est prise par un déluge subit.....

» Le roi, dès qu'il eut ainsi soumis Gournay » à son pouvoir, rappelant tous les habitans à » leur demeure, leur donna la paix et leur » liberté première; ensuite il rétablit les murs » et les maisons que le torrent avait ren- » versés. »

Tel est le récit du poète Breton; le roi s'em-

para de toute la terre de Hugues, appelée le Bray; et cet événement mit fin à la domination des comtes de Gournay.

Sous Charles VII, Gournay eut encore à souffrir des guerres qui désolèrent la France à cette époque. Le roi Charles était maître d'une grande partie de la France : Soissons, Compiègne, Senlis, Beauvais, étaient rentrés sous son obéissance; mais les choses restèrent à peu près *in statu quo*, pendant toute l'année 1434; en 1435, une victoire remportée près de Gournay fut le signal d'un grand nombre d'autres.

Le seigneur de Xaintrailles et La Hire s'occupaient à rebâtir et fortifier Gerberoy; pendant qu'ils pressaient les travaux, le comte d'Arondel, général anglais, se rendait à Gournay avec huit cents combattans, pour, de là, aller assiéger la petite ville de Ruë, depuis peu reprise par les Français; il apprit alors que ceux-ci étaient dans Gerberoy; et les habitans de Gournay, de Gisors, qui tenaient son parti, lui représentèrent que ce lieu, une fois fortifié, pourrait devenir très-dangereux pour le pays voisin. Arondel résolut d'interrompre les travaux.

Il prit donc, avec ses gens, quelques sol-

dats de la garnison de Gournay, et partit pendant la nuit, muni de vivres et d'artillerie; il arriva vers huit heures du matin près de Gerberoy, et se retrancha dans un vallon, qu'on nomma depuis *Val d'Arondel.*

Cependant les Français, incapables de soutenir un siége, résolurent d'aller affronter l'ennemi, quoiqu'ils fussent bien inférieurs en nombre. Il fut donc arrêté que Xaintrailles et le seigneur de Fontaines iraient à cheval former l'attaque avec « soixante fust de lances les mieux » montés et les plus expérimentez, et les autres » hommes d'armes, archiers et guisarmiers à » pied, et que les plus faibles seraient laissez » pour la garde du fort, et enfin qu'on paraîtrait en petit nombre, afin que l'Anglais ne » pût connaître combien il y avait d'hommes à » soutenir. »

Mais Arondel n'était arrivé qu'avec une partie de ses troupes; et, lorsque les Français se disposaient à se mettre en marche, le guet du château annonça qu'une troupe, plus forte que la première, arrivait du côté de Gournay. Les Français résolurent alors de prévenir la réunion des deux troupes, et firent sortir, en diligence et avec le moins de bruit possible, leurs

gens de pied, qui allèrent attaquer les Anglais. Ils les prirent au dépourvu, et, lorsqu'ils y pensaient le moins, chargèrent l'avant-garde avec tant de violence, qu'en peu de temps une partie fut taillée en pièces, et l'autre mise en déroute.

Pendant ce temps, la cavalerie qui empêchait que le comte d'Arondel ne secourût son avant-garde, voyant approcher la troupe qui venait de Gournay, l'attaqua si fortement qu'elle la rompit et la mit en déroute complète, « les uns demeurans sur la place, » morts, les autres pris, et le reste se sauvant » vers Gournay, lesquels La Hire mena battant près de deux lieues, dont il fit grand » carnage et bon nombre de prisonniers, au » lieu nommé lès Espinets, proche de Lodencourt. »

Pendant que ces choses se passaient, le reste des Français tâchait d'aborder le comte d'Arondel, retranché derrière une palissade; mais, éprouvant de la difficulté, ils firent venir une coulevrine de Gerberoy, qui, au second coup qu'elle tira, atteignit le comte à la jambe et le blessa dangereusement.

Sur ces entrefaites, La Hire retournant sur

ses pas, vint renforcer les siens; et tous ensemble chargèrent tellement le comte et sa troupe, qu'ils les défirent promptement; deux cent quarante hommes restèrent sur la place; le reste se sauva où il put. Le comte d'Arondel fut conduit à Beauvais, où il mourut de sa blessure.

Au temps de la ligue, la ville de Gournay ne fut pas exempte de maux. Le 6 septembre 1589, une armée de ligueurs, forte de dix-huit mille hommes, l'assiégea, la prit et y mit tout au pillage; les soldats se logèrent dans l'église collégiale, qu'ils saccagèrent, et dont ils enlevèrent les titres qui furent, par eux, employés à charger leurs armes.

Avant la révolution, Gournay avait un bailliage, un vicomté, une mairie, un grenier à sel et une église collégiale; ses manufactures d'étoffes de laine occupaient environ cinq cents ouvriers; on y trouve aussi un grand nombre de tanneries; Gournay se recommande par une autre branche de commerce, celui du beurre et de fromages qui sont renommés : cette ville est entourée de très-bonnes prairies. Par compensation, elle nourrissait des capucins et trois

couvens de religieuses de saint François, de saint Joseph et des Ursulines.

Aujourd'hui la commune de Gournay appartient au département de la Seine-Inférieure, dont elle forme la limite du côté de celui de l'Oise et à l'arrondissement de Neufchâtel, dont elle est distante de dix lieues; il y a un bureau et relais de poste avec trois foires par an : l'une le 1er. juin, une autre le 16 septembre, et la troisième le mardi de la Pentecôte.

§. IV.

GERBEROY.

Petite ville du Beauvaisis, située sur une éminence qui domine une vaste campagne, à cinq lieues et au N.-O. de Beauvais, et à vingt et une au N. de Paris.

Le nom de ce lieu a, par les écrivains du moyen âge, été latinisé de diverses manières; on le trouve nommé *Castrum Gerboredum*, *Gibboracum*, *Gerberacum*, etc.

Gerberoy consistait en un vaste et ancien château, placé sur la frontière de la France et de la Normandie; il se trouvait ainsi exposé aux attaques des souverains de l'un et de l'au-

tre pays, qui se le disputèrent. Cette forteresse avait appartenu aux évêques de Beauvais, qui y placèrent des officiers qualifiés de *vice Domini*, en français *vidames*. Dans le siècle des usurpations, cette fonction amovible devint à vie puis héréditaire dans la famille qui en était pourvue; mais l'évêque de Beauvais conserva jusqu'au XIIe. siècle le droit de suzeraineté sur cette forteresse. A cette époque, la famille du vidame s'étant éteinte, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, réunit la seigneurie de cette forteresse à son évêché, et prit le titre de *vidame de Gerberoy*. Mais revenons aux anciens vidames.

Leur juridiction était fort étendue; ils jouissaient, entre autres prérogatives, de celle d'être ensevelis dans l'église de Beauvais, à côté des évêques et des chanoines. Ils avaient dans cette ville une maison, qui depuis a été remplacée par la chapelle de Saint-Vaast ou de Sainte-Véronique.

Une charte du roi Robert, de l'an 1015, confirme la donation du comté de Beauvais à Roger, évêque de cette ville, ainsi que de tous les revenus et *exactions* que le comte audit comté prélevait sur plusieurs villages, et in-

dique le marché que possédait Franco, à cause de son château de Gerberoy [1].

Ce Franco était alors vidame de Gerberoy. Voici la formule de l'hommage qu'il fit à l'évêque Roger, et celle des engagemens que cet évêque prit envers ce vidame.

« Seigneur, j'ai dessein d'observer en toutes » choses et avec une fidélité entière, les pro- » messes que je vous ai ci-devant faites; et je » me garderai bien de manquer, en quoi que ce » soit, à mon serment. Je ne vous présenterai » *aucun héritier* (*commendatum atque here-* » *dem*), ni à l'évêque de l'église de Beauvais, » qui vous succédera; et même personne ne » s'offrira de mon ordre, à moins que vous ou » votre successeur ne le lui ayez commandé ou » conseillé auparavant, ou que l'un de vous » deux ne l'ait accordé à ma prière, *pourvu* » *que ce successeur s'oblige à la même chose* » *que vous allez faire maintenant.* » L'acte de convention de l'évêque dont il est ici fait mention, est conçu en ces termes : « Franco, je ne » ferai aucun dommage *à votre château de* » *Gerberoy;* et, quand je saurai qu'il sera en

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, p. 598.

» péril, je tâcherai de l'en retirer et de le défendre, pourvu que vous me soyez fidèle : et, même quand vous m'auriez trahi en quelque chose, eu égard à ce serment, je vous avertirai ou ferai dire que vous vous amendiez, et aurai patience durant deux quarantaines, pour voir si vous ne reconnaîtrez pas vos torts; que si vous le faites, où j'accepterai votre amendement, ou je vous pardonnerai entièrement, et dans la suite je vous tiendrai ma parole, *pourvu que vous ne défendiez pas ce château de Gerberoy à mon préjudice, que vous n'empêchiez d'y entrer les hommes que j'y enverrai pour le conserver,* et que vous me gardiez, avec toute sorte de fidélité, les promesses que vous m'avez faites, et les conventions dont nous sommes demeurés d'accord [1]. »

Ces deux pièces établissent assez bien les rapports alors existans entre le vassal laïque et son suzerain ecclésiastique.

Du temps du roi Robert, il existait un marché à Gerberoy. On attribue aux vidames l'établissement d'une maladrerie, la construction

[1] *Cartul. ecclesiæ Belvacensis.*

des murailles qui entourèrent et protégèrent le bourg, qui devint une ville, et la fondation d'une collégiale, dont les chanoines se distinguaient par une conduite fort scandaleuse. « Dans l'histoire de Gerberoy on lit, qu'en l'an » 1072 les seigneurs de ce lieu, voyant la né- » cessité qu'il y avait d'un doyen et d'un curé, » à cause de la dissolution des chanoines et du » peuple privés de pasteur....., ordonnèrent » que ces chanoines éliraient un d'entre eux, » qui, après avoir pris la charge spirituelle » avec la dignité de doyen, veillerait sur leur » conduite. »

« De plus ils firent bâtir une église ou basi- » lique dans la ville, où ils établirent un prê- » tre ou curé, pour avoir le soin des âmes du » peuple [1]. » Telles sont aussi les expressions de l'ordonnance de l'évêque de Beauvais : « Nous voulons, y est-il dit, que vous sachiez » qu'il y a eu depuis long-temps une telle cor- » ruption dans le château et la ville de Gerbe- » roy, que personne ne prenait le soin de » veiller sur la conduite des chanoines et de » travailler à leur correction, ni à la punition

[1] *Histoire de Gerberoy*, p. 44.

» aucun prêtre qui prît soin de son âme, soit
» pour découvrir ses déréglemens, soit pour
» entendre ses confessions, soit ponr *conduire*
» *les pénitens à l'évêque de Beauvais ou à son*
» *archidiacre, afin de recevoir* une pénitence
» convenable, et être ensuite réconciliés et ab-
» sous, après l'avoir parfaitement accomplie. »

Ceci prouve qu'encore au XIe. siècle les pénitences publiques étaient infligées par les évêques, qui avaient, par conséquent, une juridiction pénale dans leurs diocèses; que les curés et autres ecclésiastiques étaient les agens de cette juridiction, « outre que les pé-
» cheurs étaient obligés de se présenter à l'évê-
» que ou à son archidiacre, peu après qu'ils en
» avaient été avertis par les doyens et leurs
» pasteurs, pour être mis en pénitence; ils y
» étaient encore tenus la quatrième férie qui
» précède le premier dimanche de carême....;
» auquel jour leurs propres prêtres ou curés
» les présentaient à l'archidiacre, et celui-ci à
» l'évêque, au porche de l'église cathédrale,
» revêtus de sacs, nu-pieds et la veuë bais-
» sée, pour témoigner, par cette posture,
» qu'ils se reconnaissaient criminels. »

Ces peines étaient souvent très-fortes; on punissait l'inceste par quatorze ans de pénitence; et, ce terme expiré, les pénitens devaient se présenter à l'évêque le Jeudi-Saint, pour en être absous, à la prière de l'archidiacre, des doyens et de leurs propres curés, présens à cette absolution.

L'auteur qui rapporte ces faits se récrie contre *le libertinage des anciens chanoines et du peuple de Gerberoy*, et fait observer que jamais il ne s'est vu un siècle si corrompu : « car il avait produit plusieurs antipapes, plu-» sieurs évêques simoniaques, plusieurs ecclé-» siastiques infâmes, qui vendaient et ache-» taient publiquement les cures paroissiales; » qui se mariaient publiquement ou retenaient » chez eux des femmes de mauvaise vie. »

En 1076, les environs de Gerberoy offrirent le spectacle horrible d'un fils armé contre son père : Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, combattit contre l'auteur de ses jours et contre son frère Guillaume, qui fut renversé de son cheval; plusieurs périrent dans la lutte. Orderic Vital dit que le roi de France, Philippe Ier., présent à ce combat, favorisait la révolte du fils contre

le père. Quelques modernes, pour justifier le roi de France, ont rejeté sur le vidame de Gerberoy cette indigne protection. Quoi qu'il en soit, il est certain que Philippe 1er. était un prince peu délicat, et que Robert et ce roi de France furent mis en déroute.

« Hélias, alors vidame, dit Orderic Vital [1],
» et l'autre seigneur qui gouvernait avec lui
» ce château, reçurent de bonne grâce ce roi
» vaincu, et lui promirent qu'ils lui donne-
» raient du secours et à toute sa suite, quand
» il le désirerait; car, dans ce château où com-
» mandaient deux seigneurs, on était dans
» l'usage de donner asile à tous les fugitifs de
» quelque parti qu'ils fussent. Robert y rallia
» sa cavalerie ainsi que les troupes des barons
» français, auxquels ce prince faisait des pro-
» messes qu'il était incapable de tenir : il en
» résulta de grands maux; les fils de perdition,
» par ruse ou par violence, exercèrent contre
» des hommes innocens et sans armes, d'innom-
» brables iniquités. »

De là, les partisans de Robert inquiétèrent quelque temps les frontières de la Norman-

[1] *Historia ecclesiastica*, lib. v.

4.

die ; mais Guillaume fit lever des troupes nombreuses « et les envoya, armées de toutes » pièces, directement à Gerberoy, pour y » attaquer les ennemis qui lui faisaient de » grandes menaces ; et il assiégea en personne, » durant environ trois semaines, ce château, » avec sa puissante armée [1]. » Orderic Vital ne dit pas quelle fut l'issue de ce siége ; on sait que Guillaume y fut blessé au bras par son fils, et lui donna sa malédiction.

Dans les guerres qui éclatèrent entre le roi de France, Louis VII, et Henri II, roi d'Angleterre, Gerberoy, important à cause de sa position sur les frontières des deux États, fut de nouveau, en l'an 1159, assiégé par les Anglais qui, après plusieurs assauts, s'en rendirent maîtres, et en renversèrent les murailles ; les villages des environs furent mis à feu et à sang, et entièrement ruinés [2].

Gerberoy fut l'objet d'un autre siége : en 1197, Philippe-Auguste, de retour de la Terre-Sainte, et en l'absence de Richard-Cœur-de-

[1] *Orderici Vitalis monachi Historiæ ecclesiasticæ lib. v. Recueil des historiens de France*, tome XII, page 603.

[2] Robert de Monte, *Recueil des historiens de France*, t. XIII, pag. 304.

Lion, s'empara d'une partie de la Normandie; Richard, revenu dans ses États, porta la guerre sur les terres de France; l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, prit parti pour le roi de France, et fit, avec son archidiacre, des courses en Normandie. Les dispositions guerrières de cet évêque attirèrent les Anglais devant son château de Gerberoy; alors ce prélat et son archidiacre sortirent de Beauvais et attaquèrent les assaillans avec tant de force que le carnage fut grand de part et d'autre; mais l'évêque et l'archidiacre furent pris et conduits à Rouen, où ils furent présentés au roi Richard par un capitaine, qui lui dit : *Cepi et do tibi, rex, cantorem et responsorem. J'ai pris et je te donne le chantre et le répondant.* C'est alors que l'évêque eut recours au pape, pour obtenir son élargissement; c'est alors aussi que Richard fit répondre à ce dernier, en lui envoyant la cuirasse de l'évêque : *Vide si tunica filii tui sit, an non?* Vois si c'est la tunique de ton fils, ou non.

Le même évêque ne laissa pas cependant de donner plusieurs reliques à son église de Gerberoy, entre autres, de *l'huile des tombeaux* de saint Nicolas et de sainte Catherine.

Lors des malheurs qui affligèrent la France sous le règne du roi Jean, les chanoines de Gerberoy, épouvantés, s'assemblèrent, et conclurent qu'il serait permis à chacun d'eux de se retirer où bon lui semblerait; cette résolution est de 1346. Sous les rois Charles VI et Charles VII, Gerberoy ne fut pas en proie à de moindres calamités. En 1417 et 1418, le duc de Bourgogne promena son armée victorieuse dans tout le Beauvaisis. « Ce fut en ce même » temps et vers le commencement de cette » année (1418), que les Bourguignons, étant » entrés dans Gerberoy comme des athées, » furent jusque dans l'église, où ils fracassè- » rent même les saintes reliques; ce qui obli- » gea les chanoines de se sauver ensuite, em- » portant avec eux les joyaux, les ornemens et » les titres de l'église, qui leur étaient restés » après ce pillage, et qu'ils avaient sans doute » rachetés des Bourguignons [1]. »

La même année, le duc de Bourgogne, s'étant réuni à la reine et au roi de France, se déclara contre le roi d'Angleterre, qui s'empara de plusieurs villes de France, entre autres,

[1] *Histoire du château et de la ville de Gerberoy*, p. 215.

de Gerberoy. La ville fut très-maltraitée, l'église collégiale entièrement brûlée, et une grande partie des maisons renversées de fond en comble; les chanoines furent obligés de transférer leur chapitre dans l'église de Saint-Mathieu de la Neuville, qu'on leur prêta pour y faire le service divin. Cet état de désordre et de destruction dura jusqu'en 1423.

Cependant, en 1432, les choses avaient changé de face; et partout les Anglais fuyaient devant les armées victorieuses de Charles VII. Alors le comte de Clermont, étant venu à Gerberoy avec des troupes, y assiégea les Anglais, les vainquit, puis ruina la place, afin de leur ôter tout secours.

Trois ans plus tard les Anglais furent une seconde fois défaits devant Gerberoy; ce qui ne les empêcha pas, en 1437, de se présenter de nouveau devant cette ville, de l'assiéger et de s'en rendre maîtres.

Mais, en 1449, les officiers du roi assiégèrent de nouveau cette place, que tenaient toujours les Anglais; elle fut prise par escalade, et la plupart des assiégés taillés en pièces. On dit même qu'un puits prit alors le nom de *puits*

des Anglais, à cause du grand nombre de corps morts des hommes de cette nation qu'on y jeta.

« Environ le même temps, le doyen et les » chanoines revinrent à Gerberoy pour avi-» ser aux moyens de faire recommencer le ser-» vice divin, interrompu depuis plus de vingt » ans. On commença, peu après, le rétablisse-» ment de l'église collégiale, qui se trouva » enfin achevée en 1472. »

Vers le même temps aussi les chanoines obtinrent de Rome une bulle qui accordait indulgence plénière à ceux qui, visitant l'église de Gerberoy, la veille et le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, feraient des aumônes pour son rétablissement.

Louis XI déclara la guerre au duc de Bourgogne; celui-ci parcourut et ravagea le Beauvaisis, renversant et brûlant tout ce qui se trouvait sur son passage; Beauvais cependant résista à tous ses efforts; alors il se jeta sur Gerberoy et mit le feu à toutes ses maisons; l'église nouvellement achevée sortit cependant intacte de cet incendie.

Un acte du chapitre tenu à Beauvais pendant ce temps de calamités donne une triste

idée des mœurs de cette époque : il porte que, la chapelle de Sainte-Catherine de Gerberoy « ayant été souvent polluée par des hommes » et des femmes, et aussi à cause des querelles » et des scandales qui s'y commettent, l'autel » en sera ôté et transféré devant le crucifix, » dans la nef de l'église [1]. »

Durant les troubles de la ligue, où chaque seigneur regardait à peu près comme sa propriété la province ou la ville qu'il gouvernait, un sieur de Fouquerolles, Normand et capitaine de cent hommes d'armes, partit de Pontoise, avec ses troupes et avec celles du sieur de Chatillon, se mit en campagne, et vint se présenter devant Gerberoy, alors dépourvu de garnison; il y arriva vers le milieu de la nuit et se prétendit porteur d'une lettre adressée au juge de la ville. La sentinelle ayant répondu qu'il n'était pas l'heure d'ouvrir, mais qu'il pouvait faire passer sa lettre sous la porte, il s'en approcha en effet et y fit attacher un petard, qui la brisa en un instant. Ainsi s'introduisit Fouquerolles dans la ville

[1] Voyez *Histoire de la ville et du château de Gerberoy*, pag. 231.

qu'il pilla, dont il rançonna et maltraita les habitans, au nom du roi de Navarre.

De la ville il fut facile de s'introduire dans le château, qui fut pris sans résistance.

« Enfin, ces soldats...... forcèrent l'église » et la pillèrent, emportant les ornemens, les » calices et les reliques; le matin venu, on » composa, avec eux, tant pour la rançon des » habitans que pour les ornemens de l'église, » qu'ils relâchèrent moyennant quatorze cents » écus qu'on leur bailla. » De ces quatorze cents écus, les chanoines en payèrent deux cents. Dès lors Fouquerolles se retira et laissa libres les habitans.

Peu après, Gerberoy fut pris par le duc de Mayenne, qui laissa cette ville au pouvoir du maire et des habitans de Beauvais, dévoués à la ligue. La garde en fut commise à un sieur de Bigan.

Cependant l'année suivante un gentilhomme voisin, nommé de Villers, se présenta en force devant Gerberoy, le prit, en chassa de Bigan, s'en rendit lui-même gouverneur, y vécut la plupart du temps à discrétion, et fit fortifier les tours et les murailles.

L'année suivante, le duc de Biron vint assiéger

Gerberoy, de la part du roi Henri IV, emporta cette place, et en confia le commandement au seigneur de Mouy, qui la fit fortifier ainsi que le château de Bresles, pour servir de lieux de retraite aux troupes qui feraient la guerre aux habitans de Beauvais, qui tenaient pour la ligue.

Peu de temps après, Henri IV, blessé dans un combat contre les troupes du duc de Parme, se fit porter à Gerberoy[1], qui, dans la suite, eut, comme nous l'avons dit plus haut, ses murailles détruites, en vertu d'une convention signée entre le sieur de Mouy, pour le roi, et les habitans de Beauvais. « Le sieur de Mouy, » dit l'acte, offre, sous le bon plaisir du roi, » faire démanteler Gerberoy et Bresles, et les » remettre entre les mains de messieurs de » Beauvais. » Henri IV fit écrire sur cet article : « Le roi trouve bon que les fortifica- » tions de Gerberoy, et celles que le sieur de » Mouy a fait faire à Bresles, soient déman- » telées, etc. »

Le traité fut bien exécuté « le jeudi, ensui-

[1] *Histoire de la ville et du château de Gerberoy*, p. 254 et 255.

» vant 22 octobre, le sieur Beaudeduit, assisté
» du capitaine La Tour et d'un grand nombre
» de soldats, s'étant rendus à Gerberoy, mi-
» rent la ville et le château en ruine, et, non
» contens d'en avoir abattu les tours, les mu-
» railles et les avant-murs, et fait plusieurs
» brèches contre la foi donnée, prirent les
» meubles des habitans, etc...... Ils empor-
» tèrent aussi avec eux les chaînes du pont-
» levis, les serrures et ferrures des portes,
» comme celles des barrières et du pont du
» château, et même jusqu'aux planches dont il
» était bâti. Enfin, après avoir rompu l'audi-
» toire où se rendait la justice, et brûlé les
» siéges, ils s'en retournèrent à Beauvais, d'où,
» croyant n'avoir pas assez fait, ils revinrent
» sept jours après, avec cinq à six cents villa-
» geois du voisinage, qu'ils contraignirent à
» les aider de mettre les brèches qu'ils avaient
» faites jusqu'à rez-de-terre. Ainsi, Gerberoy
» demeura en ruine, et exposé de là en avant
» à la merci des soldats, qui pouvaient y loger
» en toutes rencontres [1]. »

Alors la plupart des habitans désertèrent

[1] *Histoire de la ville et du château de Gerberoy*, p. 259.

une ville où ils ne se trouvaient plus en sûreté, ayant continuellement à craindre les gens de guerre et les voleurs.

Dans ce triste état, Gerberoy eut à souffrir des maux plus grands encore; on sent que soumis aux habitans de Beauvais, ceux-ci durent lui faire porter la peine de son dévouement à Henri IV. L'assiette de tailles excessives fut la première vengeance des Beauvaisiens; les habitans de Gerberoy étant dans l'impossibilité de les acquitter, les Beauvaisiens envoyèrent des troupes, « qui, étant ar-
» rivées au lieu où se devait consommer leur
» rage, commencèrent à exercer toutes les
» cruautés possibles, mirent le feu à la porte
» et à quelques maisons, rompirent et bri-
» sèrent tout ce qu'ils rencontrèrent, abatti-
» rent une partie des murailles restées du
» démantèlement, violèrent les filles et les
» femmes, prirent tous les bestiaux et tous les
» meubles qu'ils purent rencontrer dans les
» maisons, et jusqu'aux maillots des enfans et
» les cendres du feu, disant publiquement que
» les habitans de Gerberoy étaient des Hugue-
» nots : c'est pourquoi ils étaient venus avec
» ordre de les faire tous mourir.

» Ils eurent la hardiesse de saisir M. Estienne » de Limermont, prêtre, chanoine de Gerbe- » roy, âgé de 90 ans, de le dépouiller, de le » mettre tout nu en pleine rue, lui ôtant » même sa chemise, afin de l'exposer à la » honte, et le faire le sujet de leurs railleries. » Ces cruels, non encore satisfaits, entrèrent » dans l'église, où ils tirèrent, à coup d'arque- » buses, sur les saintes images. Enfin, après » avoir pris avec leurs mains sacriléges le » saint ciboire, où reposait le corps de notre » sauveur Jésus-Christ, et les saintes huiles, » ils se retirèrent, enmenant avec eux quan- » tité d'habitans à Beauvais, où ils les jetèrent » dans les prisons, et qui n'en fussent pas sor- » tis sitôt, si cette ville ne se fût rendue au » roi, environ le 23 du mois d'août ensui- » vant [1]. »

En novembre 1594, un autre désastre vint encore affliger Gerberoy; plusieurs compagnies de gens de guerre logèrent dans la ville; ils en sortirent quelques jours après; mais sept ou huit d'entre eux revinrent sur leurs

[1] *Histoire de la ville et du château de Gerberoy*, p. 261.

pas le pistolet au poing, tirèrent sur les habitans, et, s'armant d'un tison enflammé, mirent le feu à l'une des maisons voisines de la porte Saint-Martin. L'incendie, faisant des progrès, brûla douze autres maisons et plusieurs édifices publics, entre autres l'Hôtel-Dieu, qui fut réduit en cendres, avec tous les grains recueillis pendant la moisson précédente, dont la perte fut estimée à trois mille écus : ce qui n'empêcha pas les Beauvaisiens de taxer pour l'année suivante Gerberoy à quatre cents écus de tailles.

Les habitans de Gerberoy portèrent leurs plaintes, et Henri IV, touché de compassion pour les maux qu'avait soufferts leur ville, l'exempta à l'avenir du logement des troupes. « Nous vous défendons, dit-il à ses officiers, en » icelle prendre, enlever aucuns biens, meu- » bles, blé, vins, foin, avoine, paille, che- » vaux, vaches, moutons, ni autres choses » quelconques, sans le gré et consentement » desdits habitans. Vous défendons, sur peine » de la vie, de n'attenter à la personne des- » dits habitans, leurs femmes, familles et ser- » viteurs, d'autant que, par ces présentes, » avons nous le tout pris et nous prenons et

» mettons en notre protection et sauvegarde » spéciale, etc. » Ceci donne une idée des guerres et des guerriers de cette époque.

« Pour conclusion de tout ce que j'ai rap- » porté, dit l'historien de Gerberoy, si le lec- » teur, connaissant la petitesse de la ville, s'é- » tonne de voir qu'elle ait été le sujet de tant » d'attaques, de prises et reprises, je dirai que » sa situation sur une montagne, l'enceinte de » ses murailles, la proximité des bois, le voisi- » nage de Beauvais et de Gournay (deux villes » de la ligue), font assez voir combien cette » place était importante pour l'un et l'autre » parti. »

Gerberoy ne resta pas long-temps sans murailles; cependant quelques parties des fortifications ne furent rebâties qu'en 1610 et 1624.

Dans la suite, trois incendies considérables éclatèrent encore à Gerberoy : le premier, en 1611, consuma dix-sept maisons, et menaça un instant de faire de la ville entière un monceau de cendres.

Depuis cette époque, Gerberoy a eu l'avantage de ne plus figurer dans l'histoire, qui, surtout dans les temps passés, n'offre que des

malheurs et ne prouve qu'une douloureuse célébrité.

On y comptait, en 1760, 78 feux.

Aujourd'hui; il s'y tient deux foires; l'une les 29 et 30 septembre, l'autre le lendemain de la Pentecôte.

§. V.

MARSEILLE.

Le bourg de Marseille est situé dans un vallon sur la rivière du Petit-Thérain, au confluent de la petite rivière autrefois dite de Bally, et plus tard d'Herbouval, à 5 lieues au N.-O. de Beauvais.

Louvet raconte qu'en l'an 1532, aux fêtes de Noël, le ciboire d'argent doré fut volé dans l'église de Marseille, pendant la nuit : les voleurs, se contentant du ciboire, enveloppèrent du crêpe dont il était couvert les hosties qu'il contenait, et les jetèrent dans un buisson près de l'église, où elles restèrent assez long-temps. Un habitant de Marseille aperçut ce paquet que les neiges avaient entouré, mais laissé à découvert. « Dont en » ayant donné advis à messire Prothaïs, doc-

» teur en théologie, curé de ladite ville, il les
» vint lever, accompagné du peuple, avec
» grande joie et dévotion, et les transporta
» en l'église parochiale de ladite ville; puis,
» pour le respect du lieu où le corps de notre
» Sauveur avoit reposé, on y planta une croix
» de bois, au circuit de laquelle on y mit des
» espines, afin de ne marcher sur le lieu, où
» plusieurs malades, allans par dévotion, re-
» couvrèrent guarison; ce qu'étant divulgué,
» les malades de toutes parts commencèrent
» d'y arriver, dont plusieurs s'en retournèrent
» guaris, lesquels, en recognoissance du re-
» couvrement de leur santé, offrirent tant de
» dons et présens que dedans, six mois après,
» une des plus belles chapelles y fut construite
» et parachevée le lendemain de la feste de Saint-
» Jean-Baptiste et le jour de Saint-Éloy, et
» qu'à présent dix mille livres ne pourroient
» faire [1]. » Dans la suite il s'opéra à la cha-
pelle plusieurs miracles que rapporte l'auteur
cité.

On trouve dans le Beauvaisis un grand nom-

[1] *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, tome II, pag. 600 et 601.

bre de ces lieux consacrés par des miracles; aussi de tout temps, le clergé y fut-il nombreux et riche.

Près de Marseille était autrefois l'abbaye de Lanoy.

Il y a aujourd'hui à Marseille un relai et un bureau de poste, et cinq foires par an, le 25 janvier, le 18 et le 28 octobre, le 30 novembre et le 21 décembre.

§. VI.

CREVECŒUR.

Crevecœur est un village situé au N. et à cinq lieues environ de Beauvais, sur la route de communication de Marseille à Breteuil.

Autrefois, Crevecœur était une des seigneuries les plus considérables de la contrée; on voyait dans son église, assez jolie, les tombeaux de l'amiral Bonnivet et de M. de Manivillette. Ils furent détruits; mais un préfet du département de l'Oise, ami des arts, M. Cambry, fit recueillir, au milieu de débris entassés dans le cimetière, le buste et l'oreiller de marbre de l'amiral Bonnivet. « On peut, dit-il, juger » par ce morceau, quoique mutilé, du talent

5.

» du sculpteur et de la richesse de son tra-
» vail. »

Le château de Crevecœur est vaste, garni de tourelles, bâti de briques; le parc et les jardins sont environnés de grands murs.

Il y a, à Crevecœur, trois foires par an : le 3 mai, le 29 septembre, et le 11 novembre.

§. VII.

GRANDVILLIERS.

Grandvilliers est un bourg considérable, bien percé, coupé par quatre grandes routes et entouré d'une plaine immense. Sa distance, au N.-O. de Beauvais, est de 7 lieues.

« L'opinion commune, dit Cambry, est que
» Grandvilliers fut, en 1213, bâti par Phi-
» lippe de Dreux, évêque de Beauvais. » Louvet prétend qu'à la place de ce bourg il exista jadis une grande ville.

Les environs de Grandvilliers offrent deux châteaux curieux par les souvenirs qui s'y rattachent : celui de *Damerancourt* et celui de *Sarcus*.

Damerancourt est situé à une demi-lieue au N. de Grandvilliers ; c'est, dit Cambry,

une miniature des forts châteaux du temps passé. Il est flanqué de quatre tourelles très-élevées ; ses murailles sont de briques couronnées de créneaux et de meurtrières de pierre de taille ; elles montent à cent pieds d'élévation ; on pénètre dans les sept étages qui forment ce château, par un escalier pratiqué dans la tour à gauche de la façade principale.

La tradition a conservé le nom d'un ancien propriétaire de cette bizarre et jolie forteresse qui se rendit redoutable à toute la contrée. Il se nommait Launois, et avait écrit sur la porte de son château : *Craignons Launois, car mieux nous aurons.* « Des cachots, encore » garnis d'anneaux de fer suspendus à la voûte » et de quatre pouces de diamètre, où l'on » descend par une trappe, annoncent quel » était jadis l'état des prisonniers [1]. »

La maison de Saint-Simon posséda la terre de Damerancourt, qui passa ensuite à celle de Lameth.

Sarcus est, selon Cambry, la merveille de ces contrées. « Je fus frappé, dit-il, de la ri-

[1] Cambry, *Description du département de l'Oise*, tome I, page 87.

» chesse et de l'inconcevable travail de la fa-
» çade à larges cintres pleins, qui se déployait
» sous mes yeux : c'est, si j'ose me servir de
» cette expression, une façade de dentelle; on
» ne voit, dans aucune partie du monde, un
» luxe de sculpture et d'arabesque élégans,
» égal à celui que les artistes, amis de Fran-
» çois 1er., avaient prodigué pour lui plaire. »

Ce château fut construit en 1522, et donné par François 1er. à mademoiselle de Sarcus qu'il aimait.

Le bourg de Grandvilliers n'est remarquable que par le grand nombre de fabriques en tout genre qu'on y trouve et qui y entretiennent l'aisance parmi les habitans. Il s'y tient un marché considérable tous les huit jours.

A peu de distance de Grandvilliers, dans l'église du *Hamel,* on voit de grosses chaînes qui, dit-on, furent portées par un seigneur de Créquy; voici à quelle occasion : François 1er., prisonnier de Charles-Quint, ne pouvait payer sa rançon; Créquy qui ressemblait beaucoup au Roi, lui proposa de se charger de ses fers. Charles-Quint, instruit de la ruse, fait donner à ce dernier des chaînes énormes; mais sa confiance en Notre-Dame-du-Hamel le tira

de ce mauvais pas : il fut, pendant la nuit, miraculeusement transporté de Madrid dans un champ voisin du Hamel; un berger, surpris de voir ses moutons danser autour d'un homme à longue barbe, fort mal vêtu, chargé de chaînes, s'approche et le salue : Créquy l'interroge; il apprend qu'il est sur les terres voisines de son château, où sa femme, qui le chérissait, forcée par ses parens, qui le croyaient mort, de contracter une nouvelle alliance, devait se marier le même jour. Avant d'entrer chez lui, Créquy se prosterne aux pieds de la vierge sa bienfaitrice, et dépose sur les marches de l'autel les chaînes dont le berger l'aida sans doute à se débarrasser. Il se rend au château : on refuse de le laisser parler à madame de Créquy; il est enfin reçu en faisant présenter à sa femme un anneau sur lequel étaient gravés son portrait et celui de l'épouse qu'il adorait. Sa barbe, ses cheveux hérissés, ses vêtemens le faisaient encore méconnaître; il est forcé de lui parler d'une marque qu'elle avait sur le corps et que seul il pouvait connaître : on devine les transports des deux époux qui n'avaient jamais cessé de s'aimer.

Créquy prend les habits d'un chevalier français; il se rend à la cour, reproche au Roi de l'avoir oublié dans les prisons de Madrid. Ce prince s'excuse en lui proposant pour récompense ce qu'il voudrait lui demander: je ne veux, lui dit Créquy, qu'ajouter une fleur de lys à mes armes : je vous en donne mille, lui dit François Ier. Depuis ce temps, le lion des Créquy et le champ qui le renfermait était couvert de fleurs de lys.

On se rendait pieds nus à Notre-Dame-du-Hamel.

Voilà la matière d'un conte dévot ou d'un roman du bon vieux temps.

Il y a, à Grandvilliers, une foire tous les mois; une à Sarcus le 21 septembre.

§. VIII.

CONTY.

Petite ville dans une situation très-agréable, sur la petite rivière de la Selle, à près de trois lieues de Poix, à cinq lieues S.-O. d'Amiens.

Quoique cette ville fût très-près d'Amiens, on a remarqué que jamais elle ne fit partie du comté d'Amiens, mais qu'elle fut toujours com-

prise dans le Beauvaisis et mouvante du comté de Clermont.

En 1141, il fut établi à Conty un prieuré du consentement de l'évêque d'Amiens.

C'est de cette ville de Conty qu'une branche cadette de la maison de Bourbon a pris son nom : le fils puîné de Henri II de Bourbon, prince de Condé, Armand de Bourbon, prince de Conty, frère du grand Condé, est la souche de cette branche.

Armand de Bourbon, prince de Conty, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique ; il quitta l'église pour les armes, et se jeta par inclination pour la duchesse de Longueville, dans le parti de la fronde, dont il fut nommé généralissime. Plus tard, il épousa la nièce du cardinal Mazarin, auquel il avait fait la guerre : son mariage le rendit tout-puissant et sa femme dévote..

François-Louis de Bourbon, prince de Conty, fut élu roi de Pologne en 1697; mais son compétiteur, l'électeur de Saxe, lui enleva la couronne; les contemporains ont beaucoup parlé de ce prince de Conty; tous lui donnent des éloges, mais plusieurs apportent à ces éloges de singulières restrictions. Selon madame de

Caylus[1], « comme il passait pour être un peu » vicieux, on disait de lui, ce qu'on a dit de » César[2]. » Selon Saint-Simon, « il fut accusé » de plus d'une sorte d'amour, et c'était un de » ses prétendus rapports avec César[3]. » Selon d'autres, « il n'avait que deux défauts, celui de » donner un peu trop dans une politique dissi- » mulée, et celui de se livrer à quelques goûts » déréglés qui ont d'autant plus promptement » abrégé sa vie, qu'il était d'une faible consti- » tution[4] : » il était bossu et malin.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty, petit-fils du précédent, se fit remarquer par son esprit et son courage. Il conserva l'un et l'autre jusqu'à ses derniers momens : attaqué de la maladie dont il ne devait pas revenir, il se fit apporter son cercueil de plomb, et s'y coucha pour l'essayer. Il mourut en 1776.

Le village de Conty appartient aujourd'hui au département de la Somme.

[1] *Souvenirs de madame de Caylus.*

[2] On disait de César qu'il était le mari de toutes les femmes, et la femme de tous les maris.

[3] *Supplément aux mémoires*, tome I, page 278.

[4] *Fragmens de lettres originales.*

§. IX.

POIX.

Petite ville de Picardie, située entre Aumale et Conty, à six lieues au S.-O. d'Amiens.

Le plus ancien titre qui fasse mention de la terre de Poix est de 1159. Les anciens seigneurs prenaient le titre de *Domini et principes de castello de Poix :* un autre titre de 1256 est remarquable en ce que Vautier Tyrel se qualifie de seigneur de Poix, *par la grâce de Dieu.*

Le chef de cette maison de Tyrel ou Tirel, fut ce Gautier Tirel, seigneur de Poix, courtisan de Guillaume II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qu'il tua, étant à la chasse, d'un coup de flèche tirée sans dessein. Cet événement arriva en l'an 1100.

Les descendans de Gautier Tirel ont conservé la seigneurie de Poix jusqu'en 1415, où le dernier Tirel périt à la bataille d'Azincourt.

Valeran de Soissons, son neveu, lui succéda dans sa seigneurie.

De la maison de Soissons, la principauté de Poix passa par mariage dans celle de Créquy.



Jean de Créquy, prince de Poix, fut tué en combattant le 10 août 1557; sa sœur épousa un Blanchefort, dont la postérité quitta son nom pour celui de Créquy. Charles de Créquy devint duc de Lesdiguières, par son mariage avec les deux filles du fameux duc de Lesdiguières, qu'il épousa l'une après l'autre. Il fut gouverneur du Dauphiné, maréchal et pair de France, et mourut en 1638. La principauté de Poix fut, en faveur de son petit-fils, érigée en duché-pairie, sous le nom de Créquy, par lettres de 1652.

Le fils de ce dernier, François de Créquy, mourut en 1687, dit Voltaire[1], avec la réputation d'un homme qui devait remplacer le vicomte de Turenne.

François de Créquy ne laissa qu'une fille mariée à Charles Holland de la Trémouille, duc de Thouars.

Dans la suite, la seigneurie de Poix fut acquise par Adrien Maurice, duc de Noailles, qui la donna à son second fils, Philippe de Noailles; elle passa ensuite au fils de celui-ci,

[1] Siècle de Louis XIV, *Liste raisonnée, etc. Maréchaux de France.*

Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, prince de Poix, et à ses descendans.

Poix a toujours été une petite ville de peu d'importance; autrefois, de sa principauté relevaient douze paroisses et neuf fiefs. Il y avait un prieuré, et c'était le chef-lieu d'un doyenné de son nom; on y comptait 164 feux.

On y trouve aujourd'hui un bureau et un relai de poste; il y a deux foires par an, le 30 mai et le 29 septembre.

CHAPITRE V.

CHANTILLY, CREIL, NOGENT-LES-VIERGES, LIANCOURT, CLERMONT-EN-BEAUVAISIS, BULLES, SAINT-JUST, MAIGNELAY, BRETEUIL, AILLY.

§. Ier.

CHANTILLY.

Ce lieu est situé à neuf lieues au nord de Paris, sur la route de Clermont en Beauvaisis.

« La célèbre commune de Chantilly, disait » Cambry en 1803, enrichie par ses propriétaires avant la révolution, nourrie par les » dépenses prodigieuses du prince de Condé, » de sa cour, et par les étrangers qui se rendaient à ses fêtes, ou qui venaient jouir des » délices de ce beau lieu, est depuis la révolution dans un délabrement, dans un abandon, » dans une pauvreté dont on a peine à se faire » l'idée quand on l'a connue dans les jours de » son éclat et de la fortune factice qu'elle possédait momentanément. Sa position avanta-

» geuse la sauve heureusement de la profonde
» misère dans laquelle elle devrait tomber :
» des manufacturiers habiles en emploient les
» habitans; des établissemens servis par ses
» belles eaux vont la vivifier :..... alors elle
» possédera, comme toutes les communes de
» France, des moyens qui lui seront propres,
» et ne devra pas son existence au séjour d'un
» individu qu'un caprice pouvait en éloigner. »
Ce moment prévu par Cambry est arrivé aujourd'hui : les développemens de l'industrie ont grandement compensé, pour ce village, l'avantage de sentir ses pavés frémir sous des carrosses dorés.

Au xe. siècle, vivait un Rotholis de Senlis, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville; il fut l'héritier de Hébert, comte de Senlis.

Dès le commencement du XIe. siècle, les Bouteiller, comtes de Senlis, qui se prétendaient issus du sang de Charlemagne, possédaient le château de Chantilly.

En 1360, Guillaume, sixième du nom, céda sa terre de Chantilly au sire d'Esquerie : cette propriété cessa par là d'appartenir à la maison de Senlis.

La même année, le sire d'Esquerie en fit

présent à Jean de Laval, seigneur d'Attichy.

En 1383, Guillaume Bouteiller fit embellir le château de Chantilly, et y fit bâtir une chapelle dans laquelle il fut enterré.

Le 28 mai 1386, Gui de Laval la vendit à Pierre d'Orgemont, pour une somme de huit mille livres tournois, avec la tour de Montmélian et le fief de Montey-le-Neuf.

Les descendans mâles de Pierre d'Orgemont étant éteints, la terre de Chantilly passa par mariage dans la maison de Montmorency.

Anne de Montmorency, en 1522, fit ériger cette belle propriété en châtellenie.

Henri de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632, fut le dernier de cette maison qui posséda la terre de Chantilly, cette terre ayant été confisquée par Louis XIII.

Alors le roi en fit présent à Henri de Bourbon, prince de Condé, héritier de Henri de Montmorency, à cause de son mariage avec Charlotte-Marguerite de Montmorency. Dès-lors cette terre resta dans la maison de Condé jusqu'à la révolution.

Nous avons dit un mot du luxe déployé à Chantilly par ces princes; les pages suivantes n'en donneront qu'une idée imparfaite.

François de Montmorency avait donné des fètes brillantes à Charles IX dans sa terre de Chantilly; Henri IV y visita souvent Henri duc de Montmorency; mais ce n'est que sous les Condé que ce lieu devint ce qu'on l'a vu depuis.

C'est à Louis de Bourbon, surnommé le Grand-Condé, qu'on doit les premiers embellissemens de cette terre, les routes de la forêt, les jardins qui furent exécutés par Le Nostre; c'est encore au Grand-Condé que Chantilly devait, on peut dire, son château, les bois de Silvie et ce labyrinthe célébré par Santeuil. La tradition veut même qu'il ait planté de ses mains ces arbres magnifiques qui ornaient la tête du canal.

En 1671, Louis XIV vint à Chantilly visiter le Grand-Condé; des fêtes extraordinaire y furent données; madame de Sévigné nous en a conservé la description dans une de ses lettres. « Le roi, dit-elle, doit aller à Chantilly le 25 de » ce mois (avril), il y sera un jour entier : ja» mais il ne s'est fait tant de dépenses au triom» phe des empereurs, qu'il y en aura là; rien » ne coûte : on reçoit toutes les belles imagina» tions sans regarder à l'argent; on croit que » monseigneur le prince n'en sera pas quitte

» pour quarante mille écus. Il faut quatre repas : » il y aura vingt-cinq tables servies à cinq ser- » vices, sans compter une infinité d'autres qui » surviendront. Nourrir tout, c'est nourrir la » France et la loger ; tout est meublé ; de pe- » tits endroits, qui ne servaient qu'à mettre » des arrosoirs, deviennent des chambres de » courtisans ; il y aura pour mille écus de jon- » quilles : jugez à proportion. »

Dans une autre lettre qui peint bien les grands de cette époque et surtout le grand roi, madame de Sévigné parle ainsi de la fête : « Ce » n'est pas une lettre, c'est une relation que » Moreuil vient de me faire de ce qui s'est » passé à Chantilly touchant Vatel (maître- » d'hôtel du prince de Condé). Voici l'affaire » en détail : Le roi arriva le jeudi au soir ; la » promenade, la collation dans un lieu tapissé » de jonquilles : tout cela fut à souhait. On » soupa ; il y eut quelques tables où le rôti » manqua à cause de plusieurs dîners, à quoi » l'on ne s'était point attendu. Cela saisit Vatel ; » il dit plusieurs fois : je suis perdu d'honneur ; » voici un affront que je ne supporterai pas. Il » dit à Gourville : la tête me tourne, il y a » douze nuits que je n'ai dormi ; aidez-moi à

» donner des ordres. Gourville le soulagea en » ce qu'il put. Le rôti qui avait manqué non pas » à la table du roi, mais aux vingt-cinquièmes, » lui revenait toujours à l'esprit. Gourville le » dit à Monsieur le prince. Monsieur le prince » alla jusque dans la chambre de Vatel et lui » dit : Vatel, tout va bien, rien n'était si beau » que le souper du roi. Il répondit : Monsei- » gneur, votre bonté m'achève ; je sais que le » rôti a manqué à deux tables. Point du tout, » dit Monsieur le prince, ne vous fâchez point, » tout va bien. Minuit vint ; le feu d'artifice ne » réussit point : il fut couvert d'un nuage ; il » coûtait 16,000 *francs*. A quatre heures du » matin, Vatel s'en va partout : il trouve tout » endormi ; il rencontre un petit pourvoyeur » qui lui apportait seulement deux charges de » marée ; il lui demande : est-ce là tout ? Oui, » monsieur. Il ne savait pas que Vatel avait » envoyé à tous les ports de mer. Vatel attend » quelque temps ; les autres pourvoyeurs ne » vinrent point ; sa tête s'échauffait : il crut » qu'il n'aurait point d'autre marée. Il trouva » Gourville, et lui dit : Monsieur, je ne sur- » vivrai point à cet affront-ci. Gourville se » moqua de lui. Vatel monte à sa chambre, met

» son épée contre la porte, et se la passe au » travers du cœur; mais ce ne fut qu'au troi- » sième coup : car il s'en donna deux qui n'é- » taient pas mortels; il tombe mort. La marée » cependant arrive de tous côtés; on cherche » Vatel pour la distribuer; on va à sa chambre, » on heurte, on enfonce la porte, on le trouve » noyé dans son sang, on court à Monsieur le » prince qui fut au désespoir. M. le duc pleura : » c'était sur Vatel que tournait tout son voyage » de Bourgogne. Monsieur le prince le dit au » roi fort tristement. On dit que c'était à force » d'avoir de l'honneur, à sa manière; on le loua » fort; on loua et on blâma son courage.... Ce- » pendant Gourville tâcha de réparer la perte » de Vatel; elle fut réparée : on dîna très-bien, » on fit collation, on soupa, on se promena, on » joua, on fut à la chasse; tout était parfumé de » jonquilles, tout était enchanté. Hier, qui était » samedi, on fit encore de même; et, le soir, » le roi alla à Liancourt où il avait commandé » *media nocke*..... Je jette mon bonnet par- » dessus les moulins, et je ne sais rien du » reste. » Telle est la sensibilité des grands.

Desormeaux, dans son histoire du prince de Condé, fait monter la dépense de cette fête à

deux cent mille livres, qui, au temps où il écrivait, en valaient, dit-il, le double, et qui équivaudraient aujourd'hui à plus de trois fois cette somme.

Louis XIV était à Chantilly suivi de toute sa cour ; Condé y déploya une magnificence telle que « Paris, a-t-on dit, se trouva pendant » trois jours sans musique et sans spectacles. » La cour entière, défrayée aux dépens du » prince, trouvait partout des plaisirs nou-» veaux et variés ; elle n'avait pas le temps de » respirer. » Louis XIV, enchanté de tant d'éclat, Louis XIV, jaloux peut-être qu'un autre que lui pût étaler un luxe qui, cette fois au moins, n'était que la folie d'un seul, mais non pas la ruine des peuples, pria le prince de lui céder Chantilly, et le laissa le maître d'en fixer le prix. « Il est à votre Majesté pour le prix » qu'elle déterminera elle-même, dit Condé ; » je ne lui demande qu'une grâce : c'est de m'en » faire le concierge. — Je vous entends, mon » cousin, répliqua le Roi : Chantilly ne sera » jamais à moi. »

Dans ses dernières années, Condé, retiré à Chantilly, y mena une vie toute différente de celle qu'il avait menée jusque là : il se livra en-

tièrement à la dévotion ; et l'envie de convertir les calvinistes s'empara de lui ; il les attirait à cet effet dans son palais en leur promettant des récompenses ; l'ardeur du génie qu'il possédait le portait vers des objets tout-à-fait divers. Ce feu, cette vivacité qui le caractérisaient, lui firent aimer et rechercher la société des beaux esprits de son temps. Corneille, Bossuet, Racine, Boileau, Bourdaloue, étaient souvent à Chantilly. Dans ces réunions littéraires, Condé parlait convenablement lorsqu'il soutenait une bonne cause ; mais, naturellement dur et emporté, son sang et ses yeux s'enflammaient lorsqu'il en soutenait une mauvaise et qu'il était contredit : Boileau fut un jour tellement effrayé par une de ses brusques interruptions, qu'il dit tout bas à son voisin : « Doré-» navant je serai toujours de l'avis de Mon-» sieur le prince quand il aura tort. »

Les actions d'éclat, la valeur, l'esprit du prince de Condé, ont trouvé un grand nombre de panégyristes ; les qualités des grands passeront toujours à la postérité sans rien perdre de leur lustre ; peut-être leurs défauts ne nous sont-ils pas transmis avec la même exactitude. Cependant il s'élève, de temps en temps, quel-

ques voix qui, au milieu des concerts d'éloges qui retentissent de tous côtés, parviennent encore à se faire entendre ; l'historien impartial doit s'étudier à établir un juste équilibre entre les témoignages divers, à présenter le pour et le contre au tribunal de la postérité.

Assez d'autres ont longuement développé tous les titres du Grand-Condé à notre admiration : nous ne répéterons pas leurs éloges; très-peu nous ont fait connaître ses défauts et ses vices : transcrivons un passage tiré des mémoires du comte Jean de Coligni, écrits et signés de sa main sur les marges d'un missel [1]. « Je ne reprends jamais la plume, dit-» il, que ma pensée ne soit de dire pis que » pendre de M. le prince de Condé, duquel, » à la vérité, on n'en saurait jamais assez dire. » Je l'ai observé soigneusement durant treize » ans que j'ai été attaché à lui; mais je dis de-» vant Dieu, en la présence duquel j'écris, et » dans un livre fait pour l'honorer (le missel), » et où je ne voudrais pas avoir mêlé, avec l'é-» vangile qui y est contenu, une menterie : je

[1] Ces Mémoires avaient été acquis par Mirabeau, dont l'exécuteur-testamentaire, Frochot, les fit annoncer dans le *Mercure de France*, de 1799.

» professe donc devant Dieu que je n'ai jamais
» connu une âme si terrestre, si vicieuse, ni
» un cœur si ingrat que celui de M. le prince,
» ni si traître, ni si malin; car, dès qu'il a
» obligation à un homme, la première chose
» qu'il fait est de chercher en lui quelque re-
» proche, pour qu'il se puisse, en quelque
» façon, sauver de la reconnaissance à laquelle
» il est obligé : qui est une chose diabolique,
» et qu'il n'y a peut-être jamais eu que M. le
» prince qui ait été capable de la peser,
» et, qui plus est, de la mettre en pra-
» tique. Il ne cherche de plus qu'à diviser
» ceux qui sont près de lui, et me disait à
» Bruxelles : *Coligni, quand je serai à Paris,*
» *il y aura bien des gens qui auront de gran-*
» *des prétentions de récompense, mais il n'y*
» *en a pas un à qui je n'aie à répondre et à lui*
» *faire quelque reproche qui égale les obliga-*
» *tions qu'on croit que je puis leur avoir.* C'est-
» à-dire, en bon français, que, devant que de
» partir de Bruxelles, il était déjà résolu de
» ne faire justice à personne; et, avant que
» les obligations qu'il avait aux gens eussent
» cessé, il commençait déjà à mitonner son
» ingratitude et à se préparer à ne reconnaître

» personne. Je voudrais bien savoir si le diable » le plus exécrable d'enfer a eu de telles pen- » sées; mais il n'en eut et n'en aura jamais » d'autres : il en est incapable. M. de Laroche- » foucaud m'a dit cent fois qu'il n'avait jamais » vu homme qui eût plus d'aversion à faire » plaisir que M. le prince, et que, les choses » même qui ne lui coûtaient rien, il enrageait » de les donner, vu qu'en les donnant il aurait » fait plaisir. Le B..... qu'il est, et je le main- » tiens B.....[1] sur les saints évangiles que je » tiens en main, le B..... donc avéré, fieffé, » n'a que deux bonnes qualités, à savoir : de » l'esprit et du cœur; de l'un il s'en sert mal, » et de l'autre il s'en est voulu servir pour » ôter la couronne de dessus la tête du Roi. » Je sais ce qu'il m'en a dit beaucoup de fois, » et sur quoi il fondait ses pernicieux desseins; » mais ce sont des choses que je voudrais ou- » blier, bien loin de les décrire. »

Si à ces traits on joint ceux qui signalèrent le prince de Condé pendant la guerre de la fronde, son inconstance intéressée, son orgueil, ses violences, sa mauvaise foi, sa révolte,

[1] *Voyez* article *Conty*, pages 73 et 74.

ses incestes, on jugera que les panégyristes de ce prince, et notamment le célèbre Bossuet, ont dû trouver de grandes difficultés pour louer un homme qui n'était doué que de talens militaires et de l'audace qui les fait prospérer. Il leur a fallu fermer les yeux sur tous les vices et ne considérer l'homme que dans ses exploits guerriers, ne faire connaître son caractère que par une de ses faces. Si on le montre sous ses autres faces, alors, comme le dit J.-B. Rousseau :

> Le masque tombe, l'homme reste
> Et le héros s'évanouit.

Condé mourut en 1686, la même année que son historien; ainsi Jean de Coligni écrivait pendant la vie du prince.

Le fils du Grand-Condé se fit aussi remarquer par quelques actions d'éclat et par beaucoup d'esprit; mais il était sujet à des vapeurs d'un caractère singulier : pendant ses accès, il se croyait transformé en chien de chasse; et sa maladie s'annonçait par des aboiemens réitérés.

Celui-ci fit exécuter à Chantilly ce qu'on nommait le parc de Silvie, l'église, les bâtimens et embellissemens de cette demeure.

« Chantilly, dit le duc de Saint-Simon [1], » était les délices de ce prince; il s'y promenait toujours suivi de plusieurs secrétaires, » avec leur écritoire et du papier, qui écrivaient à mesure ce qui lui passait par l'esprit, pour le raccommoder et ensuite l'embellir : il y dépensa des sommes prodigieuses. »

Louis Henri de Bourbon en fit construire les superbes écuries [2] : on parle encore dans le pays des fêtes magnifiques qui furent, par ce prince, données au roi Louis XV.

Au dernier prince de Condé étaient dus le château d'Enghien, l'Ile d'amour, le hameau, le cabinet d'histoire naturelle et le riche médailler.

En 1787, à l'époque la plus brillante de Chantilly, nous avons fait la description de cette belle habitation; la voici en abrégé :

« La forêt de Chantilly contient 7,600 arpens. Au milieu est une place ronde qui » sert à des haltes de chasse : place célèbre » par les fêtes que le Grand-Condé y donna à » Louis XIV et à toute sa cour, et où vont abou-

[1] *Mémoires*, tome II.

[2] *Voyez* la gravure.

» tir douze grandes avenues, dont la plupart » ont plus d'une lieue de longueur. On trouve » encore dans cette forêt d'autres étoiles, où » viennent aboutir plusieurs routes, d'une » longueur immense.

» A droite est un château construit à l'ita- » lienne, pour monseigneur le duc d'Enghien.

» Le *Grand Château* est entouré, ainsi que » le nouveau, de beaux fossés remplis d'une » eau vive; les carpes qui s'y sont multipliées » y viennent manger à la main. Pline parle de » semblables carpes, qui se trouvaient dans » les maisons de plaisance de César.

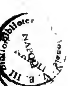
» Cet antique château rappelle à l'imagina- » tion la demeure de nos anciens preux, et les » merveilles que l'on en racontait. Il est flanqué » de tours qui communiquent l'une à l'autre » par une galerie extérieure fort étroite, et » qui fait le tour du château [1].

» La cour, vaste et irrégulière, est entourée » de bâtimens ornés de sculptures et de colon- » nes singulières. Trois arcades décorées de » colonnes corinthiennes et d'un fronton brisé, » mènent au grand escalier. Au milieu de cet

[1] *Voyez* la gravure.

CHATEAU DE CHANTILLY.


Biblioteca Nazionale
NAPOLI
III





ÉCURIES DU CHATEAU DE CHANTILLY.

» escalier, paraît une belle statue équestre du » Grand-Condé : elle est entourée des attributs » de sa gloire.

» Le *Petit Château* qui communique au » *Grand* par des ponts et de petits corridors, » est simple dans ses dehors; mais son inté- » rieur l'emporte de beaucoup en beauté sur » le grand château.

» Outre ces deux châteaux, il en est un » troisième appelé *Buquam*, destiné au loge- » ment des seigneurs; il forme un carré avec » l'orangerie.

» Les *écuries* [1], situées ainsi que le réser- » voir, sur la pelouse de Chantilly, sont im- » menses, et d'une architecture magnifique. A » chaque extrémité est un pavillon, dont l'en- » tablement est couronné d'une balustrade de » pierre qui tourne autour du bâtiment. Ces » pavillons ont trois arcades. Celles du milieu » sont des portes avec des amortissemens, qui » soutiennent trois figures de chevaux. Dans » le renfoncement du cintre de l'arcade de la » principale porte, sont trois chevaux de demi- » bosse. Aux côtés de l'arcade on voit deux

[1] *Voyez* la gravure.

» groupes de lions, supportés par quatre pi-
» lastres ioniques. La corniche forme un fron-
» ton circulaire, sur le cintre duquel deux
» anges tiennent les armes du prince. Le com-
» ble est surmonté d'une terrasse avec une Re-
» nommée en plomb.

» Par cette grande porte on entre sous le
» dôme; et, en face, paraît une fontaine, dont
» l'eau est reçue dans une cuvette où sont deux
» chevaux de plomb, de grandeur naturelle :
» l'un semble boire, et est accompagné d'un
» enfant, qui embouche une conque marine;
» l'autre boit dans une coquille que tient un
» autre enfant. En haut, sont deux génies te-
» nant un cartel, dans lequel est l'inscription
» suivante :

Louis-Henri de Bourbon, septième prince de Condé, a fait construire cette écurie et les bâtimens qui en dépendent, commencés en 1719 *et finis en* 1735.

» Ces écuries peuvent contenir deux cent
» quarante chevaux. Les murs sont ornés de
» têtes de cerfs; chaque extrémité forme une
» portion circulaire, fermée en cul de four, au-
» dessous de la voûte, où sont peintes deux
» chasses, l'une au loup, l'autre au sanglier.

» Cinquante appartemens de maître occu-
» pent l'étage supérieur.

» *Le Parc*. De la terrasse du château on
» descend par un superbe escalier dans les
» jardins, chef-d'œuvre du célèbre Le Nostre.
» Cet ingénieux artiste a su tirer le parti le
» plus heureux des avantages que lui fournis-
» sait la nature. La rivière de Nonette y ré-
» pand la richesse de ses eaux. Elle forme, dit
» l'auteur de la *Description des eaux de Chan-*
» *tilly*, « la fontaine de la Gerbe, que l'on voit
» avec tant de plaisir; elle produit à droite,
» une superbe pièce d'eau qui symétrise avec
» les fossés du château, qu'elle a eu soin de
» remplir. De là on aperçoit un bras du grand
» canal, et, sur les côtés, le parterre, enrichi de
» dix bassins enchanteurs : ceux du milieu for-
» ment miroirs. C'est un superbe tableau, dont
» toutes les richesses semblent s'encadrer au
» moyen d'une grande portion de cercle percée
» en son milieu par une belle et large allée
» qui mène à la forêt de Halatte. »

» L'*Orangerie* est à gauche; son architec-
» ture est belle; et son parterre a cinq bas-
» sins remplis par des jets d'eau qui jouent
» continuellement. Le bassin du milieu est

» orné d'une colonne antique de porphyre, » dont la base fournit une nappe d'eau; cette » colonne supporte un octaèdre, sur les pans » duquel sont placés huit cadrans qui indi» quent les heures pour différentes villes de la » terre.

» La *Salle de spectacle* est construite d'après » les dessins de M. Bellisard; l'élégance de sa » forme, la richesse de sa décoration ne sont » pas ses seuls avantages : le théâtre offre un » effet que l'on chercherait en vain dans les » autres théâtres de la France. Le fond s'ouvre » et laisse voir en dehors une cascade ornée de » la figure d'une nymphe; et par le moyen » d'un tuyau que l'on dispose à volonté, il s'é» lève sur le théâtre huit nappes d'eau. Ces » eaux qui ne sont point en peintures, combi» nées avec les autres décorations, produisent » le plus agréable et le plus étonnant des spec» tacles.

» Un petit canal, que forme la Nonette, sé» pare du parterre de l'orangerie l'*Ile d'Amour* » et celle *du Bois vert*.

» On arrive par un pont de bois dans la pre» mière de ces îles. A l'une de ses extrémités » est, sur un piédestal, une statue en marbre,

» représentant *Vénus pudique;* à l'autre extré-
» mité, en face, est de même la *Vénus Cal-
» lipigique;* au centre est une salle entourée
» de thermes en marbre; au milieu s'élève un
» Amour sans ailes, sans carquois, et tenant à
» la main un cœur.

» L'île du Bois vert forme une espèce de
» Wauxhall. Elle renferme une infinité de jeux:
» escarpolettes, jeux de bague, bascule à res-
» sort, salle de danse, cabinets mystérieux;
» et, à l'extrémité, un superbe portique en
» treillage qui décore un bassin cintré, où
» sont placées deux figures de dragons qui se
» combattent : les jets qui sortent de leurs
» gueules se heurtent l'un contre l'autre, et se
» brisent avec impétuosité.

» Nous pourrions encore parler du *Temple
» de Vénus*, de la *Cascade de Beauvais*, du
» *Pavillon romain;* mais la *Grande Cascade*
» appelle notre attention.

» *Grande Cascade*. Au milieu d'un beau
» bassin circulaire s'élève un rocher, d'où
» sort une gerbe considérable, entourée d'un
» cordon de huit jets, dont les eaux fournis-
» sent quatre nappes, qui sont d'autant plus

» étonnantes qu'on voit encore se reproduire
» quinze jets.

» Quatre gradins couverts d'un tapis de
» gazon toujours vert, fleuri et décoré de sept
» guéridons d'où sort une onde brillante, cir-
» conscrivent ce superbe endroit.

» Au-dessus est un autre bassin de treize
» jets placés avec art. Les eaux jaillissantes de
» huit candélabres fournissent dix mascarons,
» dont huit tiennent lieu de chapiteaux à des
» espèces de gaînes à bandes rustiquées en
» forme de glaçon. L'espace de l'un à l'autre
» pilastre est ondé, rocaillé, et produit six
» buffets que font jouer deux dragons et un
» masque.

» Ce riche morceau est terminé en cet en-
» droit par un troisième bassin octogone, dans
» lequel sont cinq jets bien nourris, et rela-
» tifs à l'étendue.

» Telle est la première partie de cette cas-
» cade, au bas de laquelle se trouve un grand
» palier, où aboutissent six grandes allées de
» différens endroits du parc.....

» Deux beaux escaliers en fer à cheval se
» développent avec grâce, et commencent à
» dessiner cet endroit. Les rampes sont déco-

» rées de quatre superbes guéridons, entre-
» mêlés d'autant de jets qui retombent en
» deux longues nappes dans un deuxième bas-
» sin, où sont encore six jets;...... puis, dans
» un troisième bassin de quatre beaux jets : les
» côtés rampans de ces nappes sont en ro-
» cailles et bordés de deux rangs de chande-
» liers, interrompus par quatre paliers ornés
» chacun de jets. L'espace d'ailleurs de ces
» nappes et paliers forme cinq belles magnifi-
» ques nappes, tombant dans autant de bas-
» sins garnis de soleils et de jets. Toutes ces
» eaux se réunissent et passent alternative-
» ment, en bouillonnant, dans trois différentes
» pièces, dont une est partagée de six jets, une
» autre de quatre; et enfin en un bassin qui
» produit un miroir, que les nymphes du can-
» ton viennent souvent consulter [1]. »

» Le *Grand Canal* a trois quarts de lieue;
» à sa tête est une chute d'eau circulaire dont
» l'étendue est de quinze pieds par le haut, et
» s'élargit par le bas jusqu'à trente. L'eau
» tombe dans une vaste pièce d'eau à pan; ces
» eaux sont animées par les scènes variées

[1] *Description des eaux de Chantilly.*

» qu'offrent des bandes de cygnes et de carpes » énormes, de différentes couleurs.

» Des cygnes sauvages s'abaissèrent sur une » pièce d'eau à Chantilly; on les prit, on leur » coupa les ailes. Il en restait encore un mâle » et une femelle, lorsqu'un chanoine de Senlis » les entendit rendre des sons mélodieux; un » mémoire fut, en 1783, lu, à ce sujet, à l'a- » cadémie des sciences, et, par extraordinaire, » à celles des inscriptions. Le prince de Condé » invita à Chantilly des académiciens. Un cygne » domestique fut sacrifié à la fureur des cygnes » sauvages; parce que, suivant les anciens, » ces animaux ne chantent qu'en signe de vic- » toire. Ce qu'on avait prévu arriva : le mal- » heureux cygne domestique fut mis à mort » par les deux cygnes étrangers, qui ne man- » quèrent pas ensuite de chanter harmonieu- » sement leur triomphe. Suivant l'auteur de » la *Description des eaux de Chantilly*, le » mâle chantait les tons *mi, fa*, et la femelle » *mi, re*.

» En 1780, le prince de Condé se prome- » nant avec son architecte dans une vaste et » simple prairie arrosée par la rivière de No- » nette, le prince proposa ses idées à l'artiste;

» et, en moins de trois mois, parurent le *Jardin anglais* et le *Hameau,* dont on nous dispensera de donner la description. »

La révolution passa ; et, de tant de merveilles, à si grands frais entassées, il ne resta bientôt plus que des ruines.

« Je me suis, a écrit Cambry, représenté » quelquefois le dernier propriétaire de ce château de luxe et de délices, occupé, dans un » songe, de sa gloire, de ses succès, de ses » plaisirs passés, se réveillant dans une auberge d'Allemagne, à l'instant où sa mémoire lui rappelait les fêtes qu'il donnait à » son Roi, aux souverains qui visitaient la » France, à la femme qu'il adorait.....

» Chantilly détruit, et le prince de Condé » réduit à vivre, malgré lui, chez les Anglais, » sont deux ruines, si j'ose m'exprimer ainsi, » faites pour consoler les hommes de tous les » revers de la vie. »

Le *Petit Château,* le château d'*Enghien* et les *Écuries* ont été épargnés, et peuvent encore, jusqu'à un certain point, montrer quel fut autrefois Chantilly.

D'ailleurs, si ce séjour de luxe a disparu en partie, à côté se sont élevés des monumens

plus modestes, mais aussi plus utiles au pays : de nombreuses manufactures ont remplacé les cascades, les jets d'eau ; le bonheur et l'aisance coulent encore dans le village de Chantilly, non par des canaux dorés, mais par des conduits impérissables : l'industrie et les travaux des habitans.

Le village de Chantilly a une population d'environ 1,800 habitans, en partie occupés dans les nombreuses manufactures qu'il renferme.

En face des écuries est une pelouse assez vaste [1]. Sur un canal formé par la rivière de Nonette est une machine hydraulique, à l'aide de laquelle se remplit un réservoir placé au centre de cette pelouse. Ces eaux se répartissent dans les établissemens publics et dans les maisons particulières.

Chantilly a un hôpital fondé par la maison de Condé.

Les principales manufactures sont : celle de porcelaine, à l'instar de la manufacture de Sèvres; une filature de coton, un tissage, une blanchisserie et impression de toiles; une manufacture de cordes pour les filatures de co-

[1] *Voyez* la gravure.

ton, de laines, etc.; une fabrique de dentelles, un moulin à laminer le cuivre, etc., etc.

A deux lieues vers le S.-O. de Chantilly; était autrefois la célèbre abbaye de *Royaumont,* fondée par saint Louis, vers l'an 1227 ou 1230. Les anciens manuscrits de l'abbaye portaient 1228; mais Guillaume de Nangis prétend qu'elle ne fut bâtie que l'an 1230. « L'an du Seigneur 1230, dit-il, le quatrième » de son règne, Louis, roi de France, brûlant » d'un jeune et chaste amour, et dont l'âme » recherchait le Seigneur, comme un cerf les » fontaines, construisit d'un ouvrage admira- » ble une somptueuse abbaye dans l'évêché de » Beauvais, proche de Beaumont, dans un » lieu qu'on nommait *Cuimont,* laquelle, du » nom du roi, on nomme *Mons regalis, Mont-* » *Royal,* où il institua, dans le principe, un » abbé avec vingt moines, de l'ordre de Ci- » teaux, pour servir le Seigneur, et décora ad- » mirablement l'intérieur de l'église d'orne- » mens ecclésiastiques; et afin que les moines » consacrés à Dieu pussent, plus librement et » plus dévotement, vaquer aux louanges divi- » nes, il leur donna dans le même lieu *plurima*

» *et ingentia prœdia, undè possent sustentari.* »

La tradition voulait que saint Louis eût travaillé lui-même à la construction de l'église de Royaumont; il donna de grands biens à ce monastère, où il se retirait souvent pour se livrer tout entier aux œuvres de piété; il y servait les malades, mangeait au réfectoire avec les Religieux, et couchait dans une chambre du dortoir; on dit qu'il donna aussi une partie de sa bibliothèque à l'abbaye. Cinq de ses enfans furent enterrés dans son église; on y voyait, avant sa destruction, plusieurs tombeaux de grands personnages : entre autres, celui de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, mort en 1666, tombeau remarquable comme l'un des chefs-d'œuvre d'Antoine Coyrevox, et par l'épitaphe où ce comte est qualifié, *obsessor idem et obsessus*, ce qui rappelle une circonstance rare dans les guerres : au siége de Turin, en 1640, les Français étaient assiégés dans la citadelle par le prince de Savoie, qui se trouvait dans la ville; celui-ci était assiégé par le comte d'Harcourt; et ce dernier l'était par les Espagnols : malgré les deux armées, savoyarde et espagnole, le comte d'Harcourt se rendit maître de Turin.

Depuis la révolution, l'abbaye de Royau-

mont fut vendue; les vastes bâtimens de la maison conventuelle furent convertis en une superbe filature de coton, fabrique de tissus, une blanchisserie et dépendances. L'église de Saint-Louis fut démolie; et ses matériaux servirent à bâtir un petit village, dont toutes les maisons se trouvent renfermées dans l'ancien enclos des moines, et traversées par une petite rivière, qui, près de là, se jette dans l'Oise.

L'établissement fondé à Royaumont est l'un des plus considérables de la France, dans son genre; le village compte une population de plus de 400 habitans.

§. II.

CREIL.

Petite ville située sur l'Oise, à deux lieues un quart de Senlis et à dix lieues de Paris.

Cette ville, appelée *Credulium* dans les titres anciens, fut, à une époque fort reculée, le siége d'une seigneurie assez considérable; les Normands la prirent et la pillèrent plusieurs fois ainsi que tous les autres lieux de cette partie du royaume. Il est probable que son vaste et antique château fut commencé à

l'époque où l'on cherchait à opposer sur ce point une ligne de petites forteresses aux invasions de ces dévastateurs.

La fondation de l'église est fort ancienne : vers le règne de Chilpéric, c'est-à-dire à la fin du VIe. siècle, le corps de saint Évremont y fut déposé. Le clergé attaché à cette église devint postérieurement un chapitre qui célébrait, le 8 octobre, la fête du saint patron.

Creil qui, dans la suite des temps, était tombée dans le domaine des rois de France, fut possédée par Robert de France, fils de saint Louis, qui lui donna cette seigneurie à l'époque de son mariage avec Béatrix de Bourgogne. Louis, fils de Robert, la donna à son tour à sa fille Béatrix, en la mariant avec Jean de Luxembourg, roi de Bohème. Après la mort de ce monarque, Béatrix vendit sa seigneurie au roi de France; elle revint à la couronne.

Vers le milieu du XIVe. siècle, un seigneur, ou plutôt un brigand navarrois, nommé Foudrigues, était maître de Creil; de ce point il envoyait des détachemens sur les routes voisines, et forçait les voyageurs à recevoir des saufs-conduits signés de sa main, qu'il leur faisait payer fort cher.

Charles V fit bâtir à Creil, dans une île que forme l'Oise, un château très-fort que les Anglais assiégèrent et prirent, en 1434.

Le 19 mai 1441, Charles VII, accompagné de son fils, vint mettre le siége devant Creil, sous le commandement du connétable de Richemont; après douze jours de siége, la place capitula : les quatre ou cinq cents hommes qui composaient la garnison se retirèrent avec armes et bagages. Les habitans de Paris, à cette nouvelle, témoignèrent leur joie par des feux, des danses et les cris de Noëls[1].

En 1567, les calvinistes s'étant emparés de Creil, pillèrent les églises et brûlèrent les corps de saint Évremont et de saint Symphorien. La tête du premier fut seule préservée par les chanoines, parce qu'elle était dans une châsse séparée[2]; en 1588, les ligueurs surprirent Creil et s'y établirent.

Le château n'existe plus. Il était situé dans une petite île, au-dessous du pont de Creil.

Quelques années avant la révolution, le prince de Condé, à qui il appartenait, le

[1] *Journal de Paris, sous le règne de Charles* VII, p. 144.

[2] Louvet, *Histoire de la ville de Beauvais*, p. 255.

vendit, à la charge de le démolir. Sur son emplacement a été bâtie une maison assez apparente, qui appartient actuellement à madame Juéry[1]. Il ne reste de cet ancien château que le soubassement d'une terrasse au-devant de cette maison, laquelle est flanquée d'une espèce de tour tronquée, qui est effectivement la base d'une des anciennes tours. Avant la révolution, on montrait encore aux voyageurs une chambre dont le balcon était fermé par une grille de fer, et où l'on assurait que le malheureux monarque, Charles VI, avait été retenu lorsque sa démence se fut déclarée. Les murailles de ces antiques appartemens portaient encore les traces des ornemens du siècle où on les avait décorés : les lambris étaient peints en camaïeu, et les solives des planchers peintes en rouge. Sous Charles VI, on s'y chauffait encore, dit-on, autour d'une large fosse creusée au milieu de l'appartement; plus tard on sut pratiquer des cheminées dans l'épaisseur même des murs[2].

Dans cette même île, et très-près du châ-

[1] *Voyez* la gravure.

[2] Cambry, *Description du département de l'Oise*, tome II, page 56.



PONT DE CREIL (*sur l'Oise.*)

teau, sont les ruines de l'abbaye de Saint-Évremont, dont le chœur est encore debout. Le clocher de l'église paroissiale est bien bâti.

Le pont [1] est singulièrement construit. On y jouit de points de vue très-agréables. Au couchant se voit *Montataire*, village très-pittoresque, situé sur une assez haute montagne. C'est dans sa petite église que l'ermite Pierre prêcha, dit-on, les premières croisades.

A deux petites lieues à l'est de Creil, est *Verneuil*, village assez considérable; il y existait un fameux château, dont il ne reste plus que des souterrains très-vastes, qui communiquent à des carrières voisines. On peut encore juger des principales distributions de ce château : on reconnaît la cour, les fossés, la place de son principal corps-de-bâtiment, qui dominait un immense horizon; etc., etc.

Ce château, qui avait appartenu au duc d'Entragues, était devenu la propriété du prince de Condé.

On remarque à Creil une superbe manufacture de faïence, de cristaux, de verreries et de poteries anglaises, dont l'Oise baigne les bâti-

[1] *Voyez* la gravure.

mens; c'est le plus considérable établissement de ce genre en France; quatre cents ouvriers y sont employés; il est dirigé par M. de Saint-Cricq.

Creil est un chef-lieu de canton du département de l'Oise; il s'y tient une foire chaque année, le 2 novembre; sa population est d'environ 1,200 habitans.

Les environs de Creil sont très-pittoresques; mais la terre, en général, ensemencée de seigle et de sarrasin, n'y est pas très-féconde. Les habitans sont occupés des divers travaux que nécessite la navigation de l'Oise. Il y a dans le pays plusieurs carrières d'où l'on tire de la pierre très-dure; quelques familles habitent des demeures pratiquées dans ces carrières mêmes.

§. III.

NOGENT-LES-VIERGES.

Ce village, situé sur la route de Paris à Clermont, doit son nom à deux jeunes princesses *écossaises*, sœurs jumelles et nommées Maure et Brigide, qui, s'étant, dit-on, vouées à une vie sainte et virginale, voyagèrent en France et en Italie vers le règne de Clovis, et, après avoir été miraculeusement préservées de plu-

sieurs dangers, furent enfin martyrisées au bourg de Balaquy en Beauvaisis, par des *voleurs, aux dépravées et sales affections desquels* elles ne voulurent absolument pas consentir, aimant mieux endurer la mort que de perdre la virginité qu'elles avaient vouée à Dieu. « Ce » qui fut cause qu'un d'iceux, nommé Grinhart, » écrasa de sa lance le cerveau de sainte Maure, » laquelle néanmoins *ne tomba pas aussitôt* » *par terre, mais se tint debout* en attendant » le martyre de sa sœur Brigide; laquelle, » après que l'un des autres brigands lui eut pa» reillement écrasé la tête, tomba par terre, » et le corps de sainte Maure dessus elle. »

Sainte Bathilde qui vivait vers le milieu du VIIe. siècle, ayant entendu parler des miracles que faisaient les corps des deux vierges ensevelies à Balaquy, s'y transporta avec toute la cour, afin de prendre ces restes précieux, et de les faire transporter dans son abbaye de Chelles qu'elle faisait construire alors. On les plaça donc sur un chariot; mais, arrivé au carrefour de Nogent, le chariot s'arrêta; et tous les efforts des bœufs et des hommes ne purent jamais le faire mouvoir sur la route qu'on voulait lui faire prendre. La reine commanda

alors de laisser les bœufs prendre la direction qui leur plairait, afin qu'on connût par là quel lieu les saintes filles choisissaient pour demeure. Livrés à eux-mêmes, les bœufs allèrent jusqu'à l'endroit appelé depuis la croix de Sainte-Maure; et, après qu'on eut fait encore de vains efforts pour leur faire prendre la route de Creil, ils allèrent jusqu'à l'église de Nogent où les cloches *sonnaient alors d'elles-mêmes*, sans que personne y touchât. Il fut donc convenu que les corps des deux vierges seraient admis dans cette église. « Toutefois, en attendant l'avis et conseil tant du Pape que de » l'ordinaire, les cercueils furent mis au cimetière de Nogent, vis-à-vis de l'autel, du côté » de l'orient (où sont à présent bâtis le chœur » et le principal autel), jusqu'à ce que, par » décret de l'église, en fût autrement ordonné, » *et que plus grands miracles apparussent.* »

Ces miracles se firent attendre, car il paraît que les corps des princesses restèrent dans le cimetière pendant près de quatre siècles; mais « il arriva que, du temps du pape Urbain III » (qui fleurissait en l'an 1125), les serviteurs » de Messire Garnier, chevalier de Senlis, » perdirent de nuit une vache de poil noir,

» laquelle passa la nuit au cimetière de Nogent
» sur le tombeau des vierges, lesquels, l'ayant
» trouvée couchée et contrainte de se lever, la
» trouvèrent *qu'elle était devenue blanche du*
» *côté duquel elle avait touché le tombeau;*
» émerveillés qu'ils sont, dirent l'un à l'autre
» que ce n'était pas la vache qu'ils avaient per-
» due; l'autre disait que, si c'était la même, elle
» retournerait en son lieu, ainsi qu'elle avait
» accoutumé; ce qu'elle fit : ce qui causa que
» les serviteurs racontèrent cette merveille à
» tous ceux qu'ils rencontraient, montrant la
» vache qui était devenue blanche d'un côté.
» Dès-lors ce lieu commença d'être honoré et
» visité par les affligés de diverses maladies,
» lesquels s'en retournaient avec grande joie et
» liesse, sains et guaris, donnaient louanges à
» Dieu. Quelque temps après, la même vache
» s'étant de rechef *adirée*, et ayant passé la
» nuit au même lieu, et couché sur les sépul-
» cres des saintes vierges, les serviteurs, ne
» l'ayant trouvée, allèrent la rechercher au
» même lieu qu'ils avaient fait au précédent,
» où ils la trouvèrent couchée, et, l'ayant con-
» trainte de se lever, la trouvèrent *être tota-*
» *lement blanche;* la renommée du miracle

» s'étant répandue par toute la France, *le*
» *peuple vint en grande abondance à Nogent,*
» désirant voir cette merveille, d'où plusieurs,
» affectés de diverses maladies et langueurs,
» s'en retournèrent sains et guaris. Ce fut dès-
» lors que le village de Nogent fut baptisé du
» nom des vierges. »

Les corps furent alors exhumés et transportés dans l'église par les évêques de Beauvais et de Senlis; et le pape canonisa les deux princesses. En 1241, saint Louis fit agrandir l'église et bâtir le chœur tel qu'on le voit encore. Les reliques furent déposées en sa présence dans des châsses dont il avait fait présent à l'église; depuis cette époque, les deux saintes firent plusieurs autres miracles non moins remarquables que celui de la *vache noire devenue blanche*[1].

Toutes ces merveilles, même le fait de l'agrandissement de l'église de Nogent par saint Louis, doivent être rangées parmi les productions nommées, au XII[e]. siècle, *Contes dévots:* ce sont des fictions imaginées par les légendaires qui s'étaient fait un devoir de mentir par piété: *pro pietate mentiri.*

[1] Louvet, *Histoire de la ville de Beauvais*, p. 208 et suiv.

§. IV.

LIANCOURT.

Village situé à quinze lieues au N. de Paris, entre Creil et Clermont-Oise.

La famille Duplessis possédait la seigneurie de Liancourt. A la fin du XVIe. siècle, Nicolas d'Amerval en était seigneur : il avait de grands biens, mais peu d'esprit et une stature difforme; il épousa la fameuse Gabrielle d'Estrées; mais Henri IV ne consentit à ce mariage qu'à condition qu'il ne serait pas consommé. Cette condition, déshonorante pour les contractans et fort scandaleuse pour le public, fut imitée par quelques-uns des successeurs de Henri IV. Ce mariage fut dissous dans la suite; et Gabrielle d'Estrées cessa de se qualifier Dame de Liancourt. Cette femme déshonorée n'en devint que plus illustre; le roi la fit marquise de Monceaux et puis duchesse de Beaufort. Le seigneur de Liancourt devint premier écuyer du roi; et son oncle fut gratifié du cordon de l'ordre du Saint-Esprit, etc. On voulut cacher l'infamie de ce mariage avec des titres féodaux.

Par le mariage de Gabrielle Duplessis-Liancourt, fille de Charles, avec François v, duc de la Rochefoucaud, la seigneurie de Liancourt passa, en 1611, dans la famille de la Rochefoucaud, qui l'a possédée jusqu'à nos jours.

« Dans l'arrondissement de Clermont, dit » Cambry, rien ne l'emporte sur la richesse » et sur les agrémens de la Vallée Dorée : les » eaux de la Brèche et de la Beronnelle la tra- » versent dans toute sa longueur ; des monta- » gnes boisées très-fécondes la dominent à l'est : » c'est un paysage enchanteur dont rien n'égale » la variété, la fraîcheur et la verdure. »

Le château de Liancourt était majestueusement assis au milieu des eaux, dont l'art avait tiré parti pour l'embellissement de ce séjour.

« En traversant le village fort bien bâti, » qui s'élève sur la côte, on arrive par une » pente assez rapide, jusqu'à l'entrée d'un im- » mense jardin anglais, dont les promenades » variées, plantées d'arbres verts, laissent » apercevoir les paysages enchanteurs de la » Vallée Dorée. En passant sur la croupe de la » montagne qui s'avance vers le sud-est, on » peut, de la hauteur qui domine Rieux, par- » courir l'immense et délicieuse vallée de l'Oise,

» promener son œil sur les revers de la forêt » d'Halatte, et voir s'élever dans le lointain, » du milieu des prairies près de Creil, la » montagne et le château de Montataire : au » nord-est, la vue s'étend jusqu'au-delà de la » forêt de Compiègne ; mais rien ne charme » l'œil, ne l'attire, ne le caresse comme les » cantons brillans de l'Oise, ses rives calmes » et tranquilles ; et les maisons délicieuses qui » les bordent. »

Avant la révolution, M. de Liancourt avait établi deux manufactures importantes près de son château ; l'une faisait, avec le plus grand succès, des cardes aussi belles que celles d'Angleterre ; l'autre était une filature de coton : ces manufactures occupaient trois cents ouvriers.

M. de Liancourt avait aussi établi une école militaire sur la montagne qui domine ses terres.

Les cours, la façade, une aile du château, furent détruits ; on ne conserva que la partie de ce vaste bâtiment qui contient la bibliothèque ; et M. de Liancourt ne dut la conservation d'une partie de sa fortune qu'au Prytanée qu'on avait placé dans son château.

« Le parc est abattu, disait Cambry. Retiré

» dans un pavillon qui n'a qu'un rez-de-chaus-
» sée et un seul étage, le propriétaire, fermier,
» cultivateur, manufacturier de Liancourt,
» réalise, exécute toutes les conceptions que
» ses lectures, que ses voyages, que la fré-
» quentation des hommes ont pu lui procurer.
» Il perfectionne toutes les espèces de cultures,
» soigne les plus belles races d'animaux, et
» répand chez tous ses voisins les procédés de
» la nouvelle agriculture ; il leur inspire pour
» leur état l'amour qu'il éprouve lui-même,
» les aide de ses conseils, de ses moyens, de
» ses exemples, et réalise tout ce que nous
» nous promettons de l'établissement des gran-
» des fermes expérimentales.

» Si chaque canton de la France possédait
» un homme aussi tourmenté de l'amour du
» bien, faisant pour l'opérer d'aussi grands
» sacrifices, la terre de France, aidée dans sa
» fécondité naturelle par tous les moyens de
» l'industrie, effacerait bientôt les récits vrais,
» quoique étonnans, de la prospérité de l'a-
» griculture en Angleterre. »

M. de la Rochefoucaud-Liancourt, après avoir consacré sa vie et sa fortune au soulagement des malheureux, s'est vu, par un acte

injuste, privé de la faculté de leur prodiguer plus long-temps ses bienfaits.

§. V.

CLERMONT-EN-BEAUVAISIS.

Ville située sur une éminence, sur la route de Paris à Amiens, à quatorze lieues et au N. de Paris, à six lieues et à l'E. de Beauvais.

Le nom de ce lieu est commun à plusieurs villes et bourgs de France. S'il signifie, comme il paraît, Mont-Illustre, on ignore ce qui a mérité au mont sur lequel est assis ce lieu, cette qualification honorable. Le château de Clermont était originairement une forteresse, qui, à ce qu'on croit, fut construite pour arrêter les incursions des Normands. Ses seigneurs, dont on connaît quelques-uns, usurpèrent, sous le règne et à l'exemple de Hugues Capet, un titre qui ne leur appartenait pas; ils se firent comtes; et, bien loin de protéger la contrée contre les ennemis de la France, ils la désolèrent par des guerres continuelles avec les seigneurs voisins, et par des brigandages envers les habitans des campagnes. Un des plus turbulens de ces comtes, Raoul Ier, ne fut

pas toujours en paix avec le chapitre de Beauvais; mais son audace s'évanouissait devant les foudres sacerdotales.

Ce chapitre faisait défricher la forêt de Noireaux; Raoul, prétendant qu'il usurpait ses droits, fit chasser les ouvriers. Le chapitre lança une excommunication contre le seigneur audacieux qui osait mettre la main sur les biens et sur les hommes de l'église. Cet acte, dont on voit plusieurs exemples dans ces temps d'anarchie féodale, épouvanta le comte; il entra en pourparler; et, l'année suivante, quatre membres du chapitre ayant solennellement juré que tel était leur droit, il se désista de toute opposition [1]. Mais bientôt une nouvelle querelle naquit entre le turbulent seigneur et les chanoines : il s'empara d'une maison qui leur appartenait. Le chapitre fit un nouvel essai du moyen qui lui avait déjà réussi : il excommunia le comte; celui-ci, après une lutte assez opiniâtre, fut enfin obligé de céder et de donner pleine satisfaction aux chanoines [2]. Ces démêlés étant terminés, il se croisa et fit partie de

[1] I. *Cartul. de Saint-Pierre de Beauvais*, fol. 136, v°.
[2] II. *Idem*, fol. 67, v°.

l'expédition de Philippe-Auguste. Il fut tué, en 1191, au siége de Saint-Jean-d'Acre. Ce comte n'avait point laissé de fils. Catherine, sa fille aînée, épousa Louis, comte de Blois, et en eut Thibaud, dit le Jeune, le dernier comte de cette famille, mort sans enfans en 1218. Philippe-Auguste, ayant alors acheté des héritiers collatéraux de Thibaud leurs droits au comté de Clermont, en investit dans la même année son fils Philippe. Ce prince mourut en 1234. Il laissait deux filles : l'aînée, Jeanne, épousa Gaucher ou Gauthier de Chatillon, qui alla mourir en Égypte à la suite de saint Louis. Comme il ne laissait point d'enfant, à la mort de Jeanne, en 1250, le roi prit possession du comté de Clermont, en qualité de plus proche héritier de Jeanne, et il voulut le réunir à la couronne. Mais ses frères, les comtes de Poitiers et d'Anjou, prétendirent que cet apanage d'un prince du sang royal devait être partagé entre eux. Un *parlement* décida, après sept années de contestations, en faveur du monarque, qui, suivant l'exemple de Philippe-Auguste, donna, en 1269, le comté de Clermont pour apanage à son sixième fils Robert de France, tige de la maison de Bourbon. Les

lettres-patentes détaillent comme suit les possessions constituant alors ce fief royal : *C'est à savoir, nostre châtel de Clermont avec toutes ses appartenances, la Neuville-en-Hès, la forêt et les appartenances d'icelle, Creicy avec toutes ses appartenances, Sachy avec toutes ses appartenances et tout ce que nous avons à Gournay-sur-Aronde, et quelques autres choses que nous avons et possessons en la comté de Clermont et Mori, avec les appartenances, fiefs et domaines, et quelconques autres choses que nous avons illeuc. Et toutes ces choses devant dites ycil Robert et si hoirs tenu en fié et hommage lige de nous roy de France; et de ce seront tenu rendre service de huz à yceux; des choses toutes voyes que li comte de Clermont ont tenu ou devront tenir des évêques de Biauvais et de l'abbé de Saint-Denis; sont tenus ycieux nostre fieux comme le hoir fait hommage à l'évêque et à l'abbé qui auront esté pour le temps* [1].

Robert était né en 1256; et le roi son père fit venir tout exprès de Rome, pour le

[1] Martenne, *Thesaurus anecdotorum*, tome I, col. 1125. — *Ordonnances du Louvre*, tome XI, page 342.

baptiser, Humbert, général des Dominicains, si l'on en croit la chronique de saint Étienne de Limoges[1]. En 1272, il épousa Béatrix, fille de Jean de Bourgogne, seigneur de Charolais, et d'Agnès, dame de Bourbon. Ce nom, qui devait devenir celui d'une des plus puissantes dynasties de l'Europe, appartenait alors à une petite châtellenie que Hugues IV, duc de Bourgogne et aïcul de Béatrix, avait démembrée du comté de Châlons et donnée par testament à sa petite-fille. En 1279, Robert fut fait chevalier à Paris; et cette cérémonie fut célébrée par un tournoi où le prince se distingua par de brillantes prouesses. Peu de temps après, un autre tournoi, dans lequel il figura pareillement, lui devint fatal : des coups violens qu'il reçut sur la tête lui firent perdre l'esprit. En 1283, il devint, par la mort de sa belle-mère Agnès, possesseur de la Sirerie de *Bourbon l'Archambaud*, dont il prit le nom tout en conservant les armes de France. « Cette précau- » tion, dit Péréfixe[2], a beaucoup servi à ses » descendans pour se maintenir dans le rang

[1] Labbe, *Chron.* tome II, page 660.
[2] *Vie de Henri IV*.

» des princes du sang, que ceux de Courtenay » ont perdu pour n'en avoir pas usé de la » sorte. » En 1297, Robert fut un des quatre princes qui portèrent sur leurs épaules, à Saint-Denis, les ornemens du roi canonisé. Il mourut en 1318. Ce prince avait pour bailli, dans son comté de Clermont, le célèbre Beaumanoir, qui recueillit et rédigea les coutumes du Beauvaisis, travail que Loysel[1] *appela le premier, le plus grand et le plus hardy œuvre qui ayt été composé sur les coustumes de France.*

Ce prince Robert fut le chef de la branche royale de la maison de Bourbon.

Un autre seigneur, de Clermont en Beauvaisis, est appelé Hugues; il maria sa fille Ermentrude avec Hugues d'Avranches qui eut un fils nommé Richard, lequel, en 1120, périt dans un naufrage.

La forteresse de Clermont avait une chapelle desservie par des chapelains. Cette chapelle devint dans la suite un chapitre qui existait vers le milieu du XIe. siècle; l'église, sous l'invocation de saint Arnoult, était fort ancienne;

[1] *Antiquités du Beauvaisis*, in-4°.

mais on ne sait par quel personnage elle avait été fondée. On y conservait précieusement un os du bras du saint patron. Pour reconnaître si cette relique appartenait réellement à saint Arnoult, les habitans avaient eu recours à une expérience : l'ossement fut jeté dans les flammes ; et, comme il en sortit intact, sur-le-champ il fut déposé dans l'église, et honoré d'un culte particulier. Une dame, d'une famille nommée Guibert, lui fit hommage de ses diamans ; et, quelque temps après, une guérison miraculeuse en faveur d'une personne de la même famille donna lieu à une fondation annuelle assez singulière : celle d'un repas splendide où figuraient les membres du chapitre de saint Arnoult [1].

On lit dans la vie de Guibert de Nogent quelques détails curieux sur l'état de cette église, vers le milieu du XIe. siècle ; le seigneur de Clermont y remplissait alors les fonctions d'*abbé;* il s'avisa, sans rassembler le clergé, de donner l'investiture d'une prébende à Guibert de Nogent lui-même, dépouillant, par

[1] Cambry, *Description du département de l'Oise*, tome I, page 277.

cet acte, celui qui l'avait possédé jusque-là, parce qu'il avait une femme; car, en ce temps, *était toute nouvelle la déclaration du siége apostolique contre les ecclésiastiques mariés.* L'ecclésiastique dépouillé forma une brigue puissante en sa faveur, et parvint à intimider et le comte qui lui avait enlevé sa prébende, et celui à qui elle avait été donnée; d'abord, voulant garder son épouse et son bénéfice, il cessa de dire la messe dans son église; puis, privé de son canonicat, il la célébra *partout où bon lui semblait, et gardait, en outre, sa femme avec lui;* bientôt le bruit se répandit qu'en célébrant le saint sacrifice il avait *excommunié* le nouveau possesseur de sa prébende, ainsi que toute sa famille. Frappé de crainte à cette nouvelle, Guibert renonça au bénéfice; et sa mère fit savoir au prêtre spolié que la prébende de l'église de Clermont lui était restituée : ainsi celui-ci conserva sa femme, et rentra en possession de sa prébende [1].

Aux XIV[e]. et XV[e]. siècles, des incendies détruisirent les archives du chapitre; l'historien

[1] *Vie de Guibert de Nogent*, livre I, chapitre VII.

de Beauvais cite néanmoins le titre d'une concession que fit, en 1114, aux chanoines, Renaud, comte de Clermont; par cet acte il octroya « une foire le jour et fête de Saint-Jean » et les deux jours subséquents, et avec les » profits et droits du *tonlieu*, *forage*, *rouage* » *et travers*, et avec privilége que quiconque » viendrait en icelle faire trafic, *ne pourrait, pour quelque cause que ce fût, être* » *arrêté, ni convenu, sinon pour homicide.* » Que la connaissance du *Marcogné* et des » délits qui arriveraient durant ladite foire, » en dedans la lieue, appartiendraient audit » chapitre, ne retenant ledit comte de Clermont autre chose en icelle que la tierce-partie des amendes [1]. »

En 1255, saint Louis renouvela, en faveur du maire de Clermont, une ancienne concession des comtes : c'était de pouvoir couper chaque semaine une charretée de bois dans la forêt de la Neuville-en-Hez, et de prélever également par semaine une épaule de bœuf sur les boucheries, entre les deux dimanches les plus rap-

[1] P. Louvet, *Histoire et antiquités du Beauvaisis*, tome I, page 700.

prochés de la Saint-Arnoult et de la Saint-Martin.

Après les soulèvemens de paysans qui, en 1356, prirent naissance dans le Beauvaisis, et qu'on désigna sous le nom de *la Jacquerie*, Clermont fut surpris par le fameux Captal de Buch, qui y leva des contributions extraordinaires. Bientôt les Anglais, devenus maîtres d'une grande partie de la France, pillèrent et brûlèrent cette ville. Dans la suite, elle se releva de ses ruines; et on la voit encore, en 1415, résister à ses ennemis; mais le faubourg Saint-André devint alors la proie de l'incendie. En 1430, le maréchal de Boussac assiégea et prit le château à la tête d'une armée avec laquelle il venait de délivrer Compiègne. Elle fut reprise par les Anglais, et de nouveau rendue à la France par le brave La Hire, qui, fait prisonnier par les Anglais pendant qu'il jouait à la paume, leur céda cette place pour sa rançon.

Elle revint à la couronne après l'expulsion des Anglais. Au XVIe. siècle, elle passa de nouveau sous une domination étrangère. En 1569, Charles IX, qui avait besoin d'argent pour combattre les protestans, qu'il devait, plus tard,

faire égorger, aliéna cette ville française en faveur du duc de Brunswick, pour une somme de trois cent soixante mille livres. Trente ans après, la duchesse de Brunswick la vendit à Charles, duc de Lorraine. Elle revint ensuite à la France; et l'on voit, en 1615, le prince de Condé, mécontent de la cour, s'y jeter à la tête de quelques troupes et s'y fortifier. Telles sont les fortunes diverses de cette ville.

Clermont, long-temps compris dans les limites de la Picardie, fut postérieurement réuni au gouvernement de l'Ile-de-France. Il y avait une maîtrise des eaux et forêts; c'était le chef-lieu d'un bailliage, dans le ressort duquel on comptait près de deux cents paroisses; la *coutume* d'après laquelle le bailliage était régi avait soixante-dix-huit articles, c'était une des plus anciennes qui eussent été écrites.

Clermont, vu de la route de Beauvais, offre les apparences d'une assez grande ville. Son château, qui frappe d'abord les regards, est un édifice ancien, et d'une construction remarquable : il est situé sur le sommet de la montagne. De ce point, la vue embrasse une étendue considérable de pays. On peut, dit-on, y compter les territoires de trente paroisses,

quinze montagnes, et dix-huit parcs ou forêts. Au pied du château est la promenade de la ville, nommée le *Catellier*.

Clermont possède un marché fort important, pour les grains surtout. Il y a peu d'industrie; mais ses environs sont très-bien cultivés; la Bresche baigne le bas de la montagne de Clermont; le pays produit du blé, des légumes et des fruits. On estime que la seule récolte de cerises donne une somme d'environ quatre-vingt mille francs. Il y a aussi quelques vignobles. Au sud de Clermont, est la vallée *dorée*, ainsi nommée à cause de ses richesses agricoles : elle s'étend jusqu'à Creil. Au nord de Clermont, la terre est forte et glaiseuse. Près de Fitz-James on fait des briques et des tuiles. La situation de Clermont, qui en fait un lieu de passage pour le commerce de transport de Paris à Amiens à Compiègne, etc., concourt aussi à sa prospérité.

Cette ville a donné naissance à plusieurs personnages qui méritent d'être nommés; ce sont : Charles-le-Bel, roi de France; Jean Fernel, célèbre médecin de Henri II; Jacques Grevin, poète, rival de Ronsard, et auteur d'une ridicule description, en vers, du Beau-

vaisis, et le jésuite François Mangot, auteur, né en 1665.

Parmi les lieux situés aux environs de Clermont, on peut citer Canettecourt, nommé ville dans un titre de 1302, et où l'on voit encore les restes de vieilles tours; Gicourt à Rouquerolles où existent pareillement des restes d'un château qu'on dit avoir été habité par Gabrielle d'Estrées, et le village de Fitz-James.

§. VI.

BULLES.

Village situé sur la rivière de la Breche, à trois lieues au N.-O. de Clermont.

Si l'on en croit Adrien de Valois, il est mention de Bulles, sous le nom de *Bubulla,* dès l'an 1075.

Un Manassès de Bulles accompagna Louis VII à la croisade; dans une lettre à Suger, le roi témoigne toute l'estime qu'il en faisait; il mourut en 1148, au combat de Laodicée.

La seigneurie de Bulles appartenait aux comtes de Dammartin.

Pendant long-temps le commerce des toiles de demi-hollande, qui se fabriquaient à Bulles,

donna une grande importance à ce bourg. « On cultivait, dans les environs, une grande » quantité de lins, préférables à ceux de la » Flandre : les Flamands et les Hollandais » s'en procuraient à grands frais, pour donner » à leurs toiles la finesse qui fait leur réputa- » tion. Le gouvernement français, jaloux de » protéger ces établissemens, accordait à ceux » qui se livraient à la culture du lin, des privi- » léges qui firent un moment la fortune de ces » contrées : si quelqu'un négligeait une année » la culture de ses terres, il était permis à tout » habitant de la commune de Bulles ou de ses » environs, de semer du lin dans ses champs, » en lui payant, par forme de loyer, trois li- » vres par mine. Tous ces détails sont attestés » par un réglement de l'intendant de Soissons, » fait en 1753 [1]. »

Les toiles de Bulles se répandaient en France et surtout en Espagne; leur principal entrepôt était Beauvais; on dit que la maison de Goussainville fit souvent, des produits de Bulles, jusqu'à deux millions d'affaires par an.

[1] Cambry, *Description du département de l'Oise*, tome 1, page 301.

En 1751 et 1753, furent à peu près abandonnées les linières de Bulles; il paraît que des inondations détruisirent les digues qui les protégeaient.

Du temps de Cambry, on y comptait encore soixante à quatre-vingts tisserands qui tiraient leur lin de la Flandre; et ce pays, si florissant jadis, nourrissait à peine ses habitans.

A Mesnil-sur-Bulles, il reste quelques débris d'un ancien édifice, que les habitans prétendent avoir appartenu aux Templiers; on y a trouvé beaucoup de médailles romaines.

Le village de la Neuville-en-Hez est très-peu important; mais près de ce joli village et d'un lieu nommé *le Château*, on voit les restes d'un aquéduc de construction romaine; on y a trouvé un vase de cuivre antique et plusieurs médailles. Près de là, dans le lieu nommé Les Brûlés, on a trouvé aussi treize à quatorze cents médailles.

Saint Louis naquit au château de la Neuville-en-Hez, le 25 avril 1215. Il fut baptisé à Poissy.

§. VII.

SAINT-JUST.

Bourg situé sur la grande route de Paris à Calais, sur la pente d'une vallée, à seize lieues au N. de Paris.

Ce bourg avait autrefois, dit la tradition, le titre de ville, sous le nom d'Arré; on découvre encore quelques vestiges de ses fossés et de ses murs. « Ils démontrent, suivant Cambry, » que l'étendue de cette ville était infiniment » plus grande qu'elle ne l'est actuellement. » Des tombeaux, des médailles gauloises et » romaines qu'on y découvre fréquemment, » confirment ce que nous avons dit de son an» cienneté; elle a été détruite à diverses épo» ques, par les Normands et par les Bourgui» gnons. »

Il y avait anciennement à Saint-Just un couvent de Prémontrées et un de Cordelières : ces religieuses étaient au nombre de six, lorsqu'on les réunit au couvent de d'Amontcelve : la plus jeune avait soixante-quinze ans, et la plus âgée quatre-vingt-dix-sept.

« A la naissance d'un enfant, dit Cambry,

» les femmes font de longues dissertations sur » ses ancêtres, citent des anecdotes merveil- » leuses, consultent le sort sur son état futur, » et, comme les fées du temps passé, prédisent » quelles doivent être ses qualités physiques » et morales.

» Le mariage est aussi l'occasion d'une réu- » nion d'amis et de parens : l'épouse, conduite » par son parrain, est ordinairement vêtue de » noir; après la cérémonie, la mariée reste au » pied de l'autel, jusqu'au moment où le plus » proche parent de son époux la prend pour » la conduire au lit nuptial. »

Autrefois on fabriquait à Saint-Just beaucoup de toiles : mais les fabriques de bonneterie ont pris le dessus.

A l'ouest de Saint-Just est la trouée de Nourard, à travers laquelle on distingue les clochers de Laon à vingt-cinq lieues de distance, et les tours de Coucy-le-Château, dans le département de l'Aisne.

Montigny, voisin de Saint-Just, est un village dont la plupart des habitans sont maçons ou tailleurs de pierre.

On y voit un fort qui pouvait contenir dix mille hommes. On le nomme Fort Philippe. Il

fut bâti par Philippe-le-Bel, dans le temps de ses guerres avec le duc de Bourgogne, alors maître de Mont-Didier. Dans l'enceinte de ce fort était une tour, à la place de laquelle on cultive, ainsi que dans les fossés qui l'entouraient, de belles plantations de pommiers.

A Montigny, les plantations de pommiers sont réputées biens communaux.

§. VIII.

MAIGNELAY.

Bourg et château situé dans une plaine, à peu de distance de la route de Paris à Clermont, et à cinq lieues de cette dernière ville.

Ce bourg fut, à une époque reculée, le chef-lieu d'une seigneurie, qui comprenait dix-sept villages. On ignore la date de la fondation de l'église, ainsi que celle de la construction du château. Des seigneurs du nom de *Tristan* possédèrent d'abord Maignelay; un personnage de cette maison, ayant été fait prisonnier avec le roi Jean, à la bataille de Poitiers, fut obligé, pour payer sa rançon, de vendre sa terre à un membre d'une des familles les plus anciennes de la Flandre : celle d'Halluin. Plu-

sieurs individus de ce nom furent successivement marquis de Maignelay; en 1586, Henri III érigea le marquisat en duché-pairie. De cette famille, dans laquelle était aussi la seigneurie de Pienne, dont quelques membres ont porté le titre, Maignelay passa aux Schomberg. Dans les derniers temps, avant la révolution, M. de la Rochefoucauld acheta cette terre du marquis de Longeval, qui ne la vendit qu'après avoir convoqué ses vassaux, et réduit généreusement leurs rentes à de très-faibles redevances, en abandonnant les arrérages qui lui étaient dus : noble conduite, trop rarement imitée par les possesseurs féodaux du royaume, et qui seule pouvait écarter l'orage dont ils étaient alors menacés.

L'église de ce village offre un portail, qui n'est pas dépourvu d'élégance. Il est décoré de branches de vignes auxquelles sont suspendues des grappes de raisin. Le bénitier est un chapiteau de colonne d'ordre corinthien. On remarque dans cette église quelques statues de marbre blanc : on y voyait autrefois un fort beau mausolée, contenant les cendres de Florimont d'Halluin, mort en 1591, à La Fère, dont il était gouverneur, assassiné par un

lieutenant des gardes du duc de Mayenne. Ce monument fut érigé par les soins de la femme de ce seigneur; et il y était représenté dans le costume de guerre du temps. La tombe était en marbre noir, et la statue du défunt en marbre blanc. Ce mausolée a été détruit en 1794.

Le château de Maignelay est d'une construction ancienne. C'était une forteresse comme la plupart des manoirs féodaux : on y reconnaît des restes de tours; il est enceint de fossés et de murailles. Au milieu de la cour est un bassin, aujourd'hui à sec, dont l'eau était amenée de Coivrel, et servait de fontaine publique. L'extérieur des bâtimens annonçait l'opulence de ceux qui les habitaient. Sur une haute tour à droite, dans la partie aujourd'hui ruinée, était un groupe en plomb, représentant Judith, coupant la tête à Holopherne. La figure avait près de neuf pieds de hauteur; et on l'apercevait de Noyon.

On voit à Maignelay deux grandes places, dont l'une est ornée de gazons et de quatre rangées de hauts peupliers : de la place on communique par deux allées au bois de Maignelay, qui offre d'agréables promenades; dans ce bois

était un chêne, qui, mesuré à quatre pieds au-dessus de terre, avait quatorze pieds trois pouces de tour. A huit lieues de distance on en voyait la cime : il fut vendu mille francs par M. de la Rochefoucauld. Ce bois contenait plusieurs autres arbres d'une aussi forte dimension ; ils furent coupés en 1720, pour servir à la construction de l'abbaye de Saint-Just.

Il se tient chaque année à Maignelay deux foires, où l'on vend environ sept ou huit mille moutons, et chaque semaine deux marchés. Les habitans sont en général actifs et industrieux.

Dans le même canton est le village de *Ferrières,* lieu autrefois très-considérable, et qui ne contient aujourd'hui qu'environ quatre cents habitans. C'était une seigneurie possédée, dès les premiers temps, par la famille des Le Maître, qui a fourni plusieurs membres distingués à la magistrature parisienne, entre autres, Gilles Le Maître, premier président au parlement, sous les Valois successeurs de François Ier. On voit à Ferrières une colonne portant une croix, avec la date de 1152. Ce village fut ruiné pendant les guerres civiles; et les droits excessifs dont les terres étaient grevées ne contribuèrent pas peu,

sans doute, à perpétuer la misère de ses habitans. Des titres ont conservé la série assez curieuse de ces droits : « 1°. les lods et ventes » réglées sur le pied du septième de la valeur;

» 2°. Les bannalités de pressoir et de moulin;

» 3°. Le droit d'épaulage : il se percevait » sur chaque porc tué dans la commune, dont » l'épaule droite était due au seigneur ;

» 4°. Le droit d'affouage, qui consistait en » deux pots de vin dus sur chaque pièce de » boisson mise en vente par les cabaretiers ;

» 5°. Le droit de rouage : il était dû huit » deniers par chaque paire de roues qui ex- » portait du vin de la commune;

» 6°. Le droit de pulvérage, appelé, dans » le pays, vitrillage; il était de *cinq sous par » chaque cheval qui se vautrait dans la rue*[1]. »

En 1760, il y eut à Paris des réclamations relativement à ces dures obligations : les tenanciers essayèrent de s'affranchir du joug qui pesait sur eux; mais le parlement de Paris prononça contre eux; tous les droits furent confirmés, à l'exception cependant du *vitril-*

[1] Cambry, *Description du département de l'Oise*, tome 1, page 249.

lage, que la cour abolit. Ainsi, vers le milieu du XVIIIe. siècle, les chevaux purent impunément *se vautrer* dans les rues de Ferrières.

Le village de *Dompierre* se distingue par un usage singulier, qui y existait fort anciennement : lorsque deux personnes étaient accusées d'adultère, elles étaient citées à comparaître, pour le carnaval prochain, devant ce qu'on appelait la *justice des fous;* à cette époque, le procès était burlesquement instruit pendant trois dimanches consécutifs sur la place publique; et, lorsque les accusés étaient reconnus coupables, on les condamnait à être brûlés solennellement le mardi-gras. Cette exécution, qui s'opérait sur deux manequins assez indécemment vêtus pour faire comprendre, de la façon la plus claire, l'action qu'on voulait punir, appelait un grand concours d'habitans, et donnait lieu à de nombreux désordres. Cette farce scandaleuse s'est renouvelée depuis la révolution.

§. IX.

BRETEUIL.

Petite ville située dans une vallée sur la route de Paris à Amiens, à vingt-deux lieues de Paris et à sept d'Amiens.

Ce lieu était-il la position de *Bratuspantium* mentionnée dans un seul monument ancien, dans les commentaires de César [1]? ou bien était-ce Beauvais comme l'ont soutenu plusieurs savans, persuadés que les Gaulois, avant la domination romaine, avaient des villes et même des villes capitales? C'est en raisonnant d'après ce faux principe qu'ils sont tombés dans beaucoup d'erreurs. Les Gaulois ne bâtissaient point des villes : ils habitaient des bourgades composées de chaumières éparses; ils avaient des *oppida* ou forteresses dans lesquelles ils se retiraient en temps de guerre, et qui restaient inhabitées pendant la paix. César qualifie *Bratuspantium* de forteresse, d'*oppidum*.

A un quart de lieue de Breteuil est un ter-

[1] Lib. II, cap. XIII.

rain que depuis long-temps les habitans des villages voisins ont nommé et nomment encore *Bransuspans :* on y a découvert un grand nombre d'antiquités, des médailles gauloises et romaines, des restes de murailles et des souterrains de construction antique.

Mabillon pensait que ces restes étaient ceux de Bratuspantium[1]; d'Anville n'est pas éloigné de partager cette opinion[2]; et M. Bonami, qui a composé un mémoire sur cette position gauloise, déclare qu'il est tenté de l'adopter[3].

Toujours est-il vrai, comme le dit d'Anville, que la position de *Bratuspantium,* sur ces ruines, est, plus que tout autre lieu, convenable à la marche que tenait César.

Quand on parviendrait à prouver, comme on l'a tenté, qu'il existait, dans le Brabant, une position de ce nom, cette preuve n'empêcherait pas que le terrain qui avoisine Breteuil ne fût l'*Oppidum* indiqué par César. Ce terrain est sur la marche du conquérant; et, quand il serait vrai qu'un autre *Bratuspantium* se

[1] *Annales Benedict.* tome IV, page 353.

[2] *Notice de la Gaule*, page 173.

[3] *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXVIII, page 463.

trouvât dans le Brabant, cela ne prouverait rien contre l'existence du *Bratuspantium* des *Bellovaci* : dans le voisinage de Breteuil, plusieurs *oppida* ou forteresses gauloises ont porté un nom semblable ; nous pouvons citer pour exemple le *Bibracte* des *Edui*, et le *Bibrax* des *Remi*; nous connaissons au moins deux *oppida* nommés *Gergovia* : celui des *Arverni* et celui des *Boii*, etc.

En 1574, lorsque Henri de Bourbon, premier prince du nom de Condé, passa à Breteuil dont il était seigneur, allant prendre possession à Amiens du gouvernement de Picardie, un curé de Breteuil lui présenta un mémoire sur cette petite ville, et n'oublia point de parler de *Bratuspantium* qui, outre le nom de *Bransuspans*, portait aussi celui de la *fosse aux esprits*. « Pour ce que, dit ce curé, plusieurs ont vu et voyent encore *plusieurs apparitions* en cette place. » Il ajoute que des carriers, en y démolissant les murs de fondement d'un ancien édifice, découvrirent une construction souterraine qui présentait une salle longue de quatre-vingts pieds, et large de trente ; à une extrémité s'élevait un gradin en façon d'autel, aux angles duquel étaient des

canaux ou rigoles; qu'à l'autre extrémité il se trouvait plusieurs marches ou degrés. Le curé et les autres personnes qui l'accompagnèrent dans la visite de cette construction souterraine jugèrent qu'elle était un temple païen. Il dit qu'au-dessus de cette construction, existait, autrefois, à fleur de terre un autre temple qui avait été abattu. Le prince de Condé, ayant besoin de pierres, fit démolir ce souterrain; dans l'épaisseur d'une grande muraille, les maçons découvrirent un vase rempli de médailles impériales[1].

De toutes ces notions et de diverses médailles gauloises et impériales découvertes sur ce terrain, il résulte que là était une forteresse ou *oppidum* qui fut ensuite habitée par des Romains ou Gallo-Romains, lesquels y construisirent des édifices; et, comme les plus récentes médailles impériales découvertes en ce lieu sont du commencement du ve. siècle, il est très-probable qu'il fut ruiné en l'an 406, époque où des nuées de barbares fondirent sur la Gaule et sur l'empire romain, et détruisirent tout sur leur passage.

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, page 168.

Les amateurs d'antiquités ont pu faire une ample moisson d'objets curieux en fouillant ces ruines. Le préfet du département de l'Oise, dont nous avons déjà cité la description, fit explorer la plaine en différens endroits ; et il rend compte en ces termes du résultat de ses recherches. « Il est impossible, sans gravures, » de donner une idée de la multitude de vases » de forme élégante que j'ai recueillis dans les » fouilles de Bratuspance. Je dois faire analyser » les terres employées dans les poteries an- » ciennes du département, d'autant plus re- » marquables qu'elles sont encore mises en œu- » vre à la Chapelle-aux-Pots, à Savignies, etc., » à Savignies surtout où, quand on fouille les » vieux puits, on trouve encore des fragmens » de vases pareils à ceux qu'on recueille en » fouillant dans l'enceinte de *Bratuspantium*. » On peut voir dans les planches des échantil- » lons de poteries dont j'ai plus de neuf cents » fragmens. Bernard Palissy les nomme terres » sigillées ; Caylus en a fait graver quelques » morceaux : on y retrouve avec plaisir les » ornemens, les mimes, les saltimbanques : ce » qui nous donne quelque idée de l'art de nos » ancêtres..... Les vêtemens de nos ancêtres

» étaient arrêtés, bouclés, réunis par des » agrafes en forme de poissons, d'oiseaux, par » filigranes légers : j'en ai qui conservent encore » l'émail dont ils étaient délicatement enrichis; » j'ai des fleurons de bronze et d'or d'une ex- » trême finesse, des patères, des spatules » d'argent, de bronze cannelé, destinées à » l'encens des sacrifices; des épingles, des » cuillers d'ivoire, des boucles, des anneaux » ciselés, etc.[1] »

On croit, dans le pays, que les débris de cette vaste forteresse servirent à la construction de Breteuil.

Breteuil était nommé *Bretolium*, *Britogilum*, etc. Ce château, qu'il ne faut pas confondre avec celui de Breteuil en Normandie, avait, au commencement du XIe. siècle, pour seigneur le comte *Gilduin*, qui, en l'an 1029, ayant d'Avesgand, évêque du Mans, acheté le corps de saint Constantien, le déposa dans le monastère de Sainte-Marie[2], monastère ruiné par les guerres continuelles de cette époque. Il le

[1] Cambry, *Description du département de l'Oise*, tome II, page 182.

[2] Dans l'ouvrage intitulé *Anciennes remarques de la noblesse Beauvaisine*, on lit, tome 1er., page 228, que le comte

rétablit, lui donna plusieurs terres, et le soumit à la direction de Richard, abbé de Verdun.

Gilduin et ses deux fils *Hugues* et *Waleran* se firent moines au monastère de Saint-Vannes de Verdun. *Hugues* devint évêque de Langres; et *Waleran* fut nommé abbé de Vannes. Le pape Léon IX, présidant, en l'an 1049, un concile à Reims, déposa *Hugues* à cause de quelques crimes qu'il avait commis; Hugues, désespéré, suivit le pape jusqu'à Rome pour implorer sa miséricorde. Arrivé à Rome, et dans un synode que ce pape convoqua, il se présenta nu et les pieds déchaussés, tenant des verges dont il se frappait, pleurant, poussant des cris lamentables, et récitant un verset des psaumes. Le pape, touché, lui pardonna et le rétablit dans sa dignité; mais, en revenant dans son évêché, Hugues tomba malade et mourut [1].

Aux comtes de Breteuil dont je viens de parler, succéda *Ébrard*, adonné au luxe, fort recherché dans ses vêtemens et dans l'arrange-

Gilduin, pour payer cette relique, fut obligé de grever les habitans de son comté de Clermont, d'une rente perpétuelle de vingt livres, au chapitre du Mans.

[1] *Historia episcoporum Virdunensium*; — *Recueil des historiens de France*, tome XI, page 251.

ment de sa chevelure : c'était un élégant de cette époque. Bientôt, rougissant de sa conduite, il s'adonna, comme ses prédécesseurs, à la dévotion, renonça au luxe des habits et à son comté; et, se présentant devant ses amis, il leur dit : « Je suis Ébrard de Breteuil, jadis » comte, jadis opulent; je consens à me con» damner à l'exil pour expier mes péchés.» Puis il se retira dans le monastère de Grand-Moutier, où il se fit moine; cette conversion s'opéra vers l'an 1076; et son frère Waleran lui succéda dans le comté de Breteuil[1].

L'abbaye rétablie par le comte Gilduin, enrichie du corps de saint Constantien, prospéra. Le culte qui lui était rendu à Breteuil y attirait un grand concours d'habitans qui furent édifiés par plus d'un miracle. C'est ainsi qu'en 1539 une femme, possédée du malin esprit, ayant été conduite à l'abbaye pour invoquer l'aide du saint, « fut tellement agitée et tour» mentée d'icelui (l'esprit malin), que, pen» dant qu'on chantait les matines à l'heure de » minuit, elle fut précipitée dans le puits du

[1] *Guibert de Nogent*, cap. IX; *Recueil des historiens de France*, tome XII, page 236.

» cloître : en ce précipice, cette femme ré-
» clame monsieur saint Constantien; aussitôt
» on entend le bruit de la chute ; les Religieux
» y accourent, lesquels voyant cette femme
» au fond du puits, la retirent saine et sauve,
» sans aucune blessure et du tout délivrée du
» malin esprit. Depuis, cette femme a vécu
» au village de Campremi, par le temps de
» vingt-quatre ans, rendant grâces à Dieu et à
» monsieur saint Constantien[1]. »

C'est un abbé de Breteuil qui fit bâtir, en l'an 1226, l'église paroissiale de cette petite ville. Cette fondation avait le double but de satisfaire aux besoins des fidèles, dont le nombre s'était accru, et de rendre les Religieux à cette vie contemplative qu'ils préféraient naturellement à l'administration pénible des choses saintes. En 1645, des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur furent introduits dans cette abbaye.

La seigneurie, après avoir été possédée pendant environ un siècle par les descendans de Gilduin, dont les noms figurent dans l'histoire, notamment à l'époque des croisades, passa en

[1] Louvet, *Histoire de la ville de Beauvais*, p. 438.

diverses mains. Elle fut livrée, en 1353, au roi de Navarre.

En 1355, les Anglais assiégèrent la ville, et furent contraints de se retirer. Dans le siècle suivant, elle se rendit au comte d'Étampes et fut reprise peu de temps après par Lahire, qui, en vertu d'une convention avec le duc de Bourgogne, fit démolir le château et les murs dont elle était enceinte. Possédée dans la suite par la maison de Montmorency, cette seigneurie appartenait, au temps d'Henri IV, au prince de Condé. Henri, deuxième du nom, la vendit au duc de Sully.

Breteuil est en général mal bâti; et l'on n'y remarque d'autre édifice que l'ancienne abbaye. Une grande partie des habitans y exercent la profession de cordonnier : c'est la principale industrie du pays. Le canton, qui est traversé par la rivière de l'Aunoy, produit du blé, des fruits, des légumes, etc. La population est de 2,000 habitans.

Le château n'existe plus; mais, il y a peu d'années, on montrait encore les restes d'un souterrain, où, si l'on en croit la tradition, un seigneur du lieu, nommé Galerand, faisait enfermer des femmes ou des filles de Breteuil

qu'il avait enlevées à leurs pères ou à leurs maris, lorsqu'elles voulaient lui résister[1].

Breteuil est un chef-lieu de canton du département de l'Oise.

A une demi-lieue de Breteuil est le petit village d'*Esquesnoy*, où l'on remarque la maison d'un fermier que la tradition dit avoir été un couvent de Templiers. La porte d'entrée et les caves en sont remarquables, et attestent une construction fort ancienne.

§. X.

AILLY.

Plusieurs villes de France ont porté le nom d'Ailly; trois dans le seul département de la Somme. L'une à quatre, l'autre à une lieue au N.-O. d'Amiens, la troisième à quatre vers le S.-E. de la même ville.

La maison d'Ailly fut long-temps célèbre en Picardie : Robert d'Ailly, dit *le Vieux*, par son mariage, en 1342, avec Marguerite de Picquigny, dans la famille de laquelle fut de tout temps le vidamé d'Amiens, devint lui-même seigneur de Piquigny, et vidame d'A-

[1] *Itinéraire de Paris à Amiens*, in-18, p. 81.

miens. Ce vidamé resta dans la famille d'Ailly jusqu'en 1619, où Charlotte d'Ailly l'apporta par mariage dans la maison de Chaulnes.

Voltaire, dans sa *Henriade*[1], a immortalisé le nom d'Ailly par un épisode touchant de la bataille d'Ivry.

Les positions connues dans ce département sous le nom d'Ailly, sont distinguées par les dénominations d'*Ailly-Haut-Clocher*, d'*Ailly-sur-Somme* et d'*Ailly-sur-Noye*.

[1] Chant huitième.

CHAPITRE VI.

AMIENS.

§. Ier.

Au nombre des peuples, compris sous la dénomination générale de Belges, étaient les *Ambiani* qui tenaient un rang distingué dans la Gaule Belgique ; lors de la division de la Belgique en deux provinces, les Ambiani firent partie de la seconde.

Le chef-lieu des *Ambiani* est nommé par les auteurs anciens *Samarobriva*, dénomination toute celtique qui désigne simplement un pont ou un passage sur la Somme, *Samara*.

Dans la suite, ce chef-lieu, devenant métropole, changea son nom de *Samarobriva*, et reçut celui du peuple auquel il appartenait : il fut nommé *Ambiani*. On lit dans Ammien-Marcellin : *Ambiani urbs inter alias eminens;* c'est-à-dire ville célèbre entre les autres de la seconde Belgique : la notice de l'empire parle d'une fabrique d'armes dans cette ville.

Le premier évêque d'Amiens fut saint Fir-

min dont les actes, qu'Adrien Baillet regarde comme suspects, peuvent être du VIe. ou VIIe. siècle. Firmin, né à Pampelune, fut un des nombreux missionnaires qui s'expatrièrent pour aller propager la connaissance du Christ. Il parcourut successivement l'Agenois, l'Auvergne, l'Anjou, la Normandie, se fit emprisonner à Beauvais, et parvint enfin à Amiens, où, disent ses actes, il abattait les temples des idoles, brisait leurs statues, et combattait la superstition en apôtre. Le gouverneur romain de Paris, quelques-uns disent Julien, le fit arrêter et incarcérer. Dans son cachot, il opéra un grand nombre de miracles, comme cela se pratiquait toujours alors; il était sans cesse entouré de paralytiques, de boiteux, d'aveugles qui venaient recevoir la santé; mais, pendant que ces choses se passaient, le procès de Firmin s'instruisait; et il eut la tête tranchée dans ce même cachot où, par sa vertu, s'opéraient tant de merveilles.

Saint Firmin avait baptisé de sa main un enfant d'un des principaux de la ville et lui avait donné son nom; cet enfant fut le troisième évêque d'Amiens : on le nomma *Firmin le Confès*, pour le distinguer du martyr. La vie

de ce nouveau saint, compilée par un inconnu vers le XIIe. ou le XIIIe. siècle, n'est qu'une rapsodie de faits insoutenables qui se détruisent l'un l'autre[1]; et Adrien Baillet avoue que le temps auquel a vécu saint Firmin le confesseur n'est pas plus connu que les actions qui l'ont fait mettre au catalogue des saints.

Quoi qu'il en soit, les premiers chrétiens, ayant enlevé le corps du saint martyr, lui donnèrent la sépulture ; on pense qu'il fut transporté depuis dans une église que l'on croit avoir été dédiée, sous le titre de Notre-Dame, par saint Firmin le Confès. On prétend que cette église, qui fut long-temps la cathédrale d'Amiens, devint plus tard celle de l'abbaye de Saint-Acheul, et que le corps trouvé là, au VIIe. siècle, par le saint évêque Salve ou Sauve, fut transporté dans une église nouvelle qu'il avait fait bâtir au milieu de la ville, sous le nom de *Notre-Dame*, et destinée pour être dorénavant la cathédrale. Cette translation se fit avec toute la pompe possible : les évêques de Cambrai, de Beauvais, de Noyon

[1] Adrien Baillet, *Vie des Saints*, 1er. septembre, table critique.

et du Mans y assistèrent ; « mais ce qui augmenta fort la joie de cette fête furent les miracles insignes que le ciel fit pour l'honorer.
» Une odeur incomparable se répandit par
» toute la ville et bien loin aux environs ; le
» seigneur de Beaugenais, atteint de lèpre, en
» fut guéri par cette odeur médicinale : ce qui
» l'obligea de faire un don d'importance à l'é-
» glise où reposent ces saintes reliques.

» Mais ce qui surprit davantage, ce fut de
» voir, au 13 janvier, les arbres pousser des
» fleurs et courber leurs branches pour faire
» hommage à la châsse qui passait ; c'est pour
» conserver la mémoire de ce prodige, que les
» chanoines, à pareil jour, vont en procession
» au même lieu avec leurs habits d'été, et qu'ils
» brûlent quantité de parfums dans l'église
» de la Station[1]. »

La première enceinte d'Amiens fut extrêmement resserrée : ce n'était, selon la tradition[2], qu'une seule rue appelée la *Chaussée-au-Bled*, à cause du marché qui s'y tenait ; en sorte qu'elle ne contenait que l'espace compris plus

[1] S.-J. de Blémur, *Vie des Saints.*

[2] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. 1, p. 6.

tard entre le *pont de l'Hôtel-Dieu* et le *pont à Fillettes*.

On l'étendit ensuite jusqu'au *pont Dolent*, au pied de la citadelle; et ce terrain composa long-temps toute sa longueur. La distance, depuis le *pont du Cange* et celui *des Arts* jusqu'au *pont Saint-Michel*, faisait toute sa largeur, que l'on poussa ensuite jusque vers le milieu de la *rue des Sergens*.

Cependant la population, croissant considérablement, obligea de bâtir, près de la ville, des bourgs qu'on ferma de murailles et qu'on nomma faubourgs : ce furent ceux de Saint-Michel, de Saint-Remy, de Saint-Jacques.

Pour contenir, dit-on, les habitans, les Romains avaient construit deux châteaux qui commandaient la ville. Le premier, dans le lieu occupé depuis par l'église de Saint-Firmin en Castillon, était le palais ordinaire du Prétoire; l'autre, plus récent, était bâti à l'endroit où fut depuis la maison dite le *Châtelet*, dans la rue des Sergens.

Dans la suite, l'enceinte reçut un nouvel agrandissement. Le circuit de la ville commença « du côté de l'orient au *pont du Cange* » et à la *porte des Arts*, et remontait le long

» des murailles de l'évêché. De là, il passait » entre la cathédrale et l'église de Saint-Mi- » chel, où était la porte d'Argent; et, après » avoir gagné la porte de Saint-Denis qui était » à l'entrée du cimetière de ce nom, les murs » continuaient le long de la *rue des Fossés*, » aujourd'hui *des trois Cailloux*, gagnaient la » *rue de la Friperie* jusqu'au Bailliage, le ter- » rain occupé par le couvent des Carmes et » l'église de Saint-Firmin à la porte; ils des- » cendaient de là au *pont Saint-Michel* et au » *pont* dit *à Cornailles*, près duquel était la » *porte aux Fagots*. Le reste du circuit, vers » le nord, était le même qu'à présent [1]. »

On croit qu'Amiens resta dans cet état pendant plus de mille ans, malgré les ravages des barbares en 407, malgré les guerres des Francs et des Romains, et malgré les courses des Normands dans les IX[e]. et X[e]. siècles.

§. II.

La ville d'Amiens, comme les autres cités de la Gaule, avait un comte et un évêque qui se disputaient l'autorité. Il paraît que l'évêque

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. I, p. 7.

fut obligé d'en céder une partie à divers seigneurs dont je parlerai.

L'évêque avait son vidame dont la fonction devint héréditaire dans la famille de celui qui la possédait, suivant l'usage du temps. Ces prélats conservèrent une partie de leurs droits sur le comté jusqu'en 1185, comme on le voit par une charte datée de Compiègne. L'évêque Thibaut céda au roi, qui tenait le comté en fief de l'église d'Amiens, l'hommage qui lui était dû sur le comté mouvant auparavant de la dignité épiscopale; de son côté, le roi Philippe-Auguste exempta l'évêque de la charge de procuration, c'est-à-dire de défrayer le roi pendant son séjour à Amiens. « On ignore, dit » le père Daire, l'ancienne origine de cette » mouvance du comté; mais Philippe-Auguste » l'avait reconnue en 1183 [1]. »

Les évêques avaient le droit de faire arrêter les clercs dans l'étendue de la ville et de la banlieue, pourvu qu'on ne les prît pas dans des maisons bourgeoises; chaque évêque avait la justice du *Câtel*, c'est-à-dire sur les meubles et sur les immeubles, sur les hommes liges de

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. II, p. 82.

l'évêché et sur les étrangers dans tous les lieux soumis à sa juridiction temporelle [1].

Les biens de ceux qui mouraient *ab intestat* et sans confession appartenaient à l'évêque. Quand un bourgeois se mariait ou mourait, il revenait à l'évêque deux *quênes* de vin, l'un du plus haut, l'autre du plus bas prix. Le jour de la Saint-Jean-Baptiste, l'évêque avait des droits d'herbages et de bêtes à laine dans la ville et la banlieue.

Les nouveaux mariés payaient certains droits à l'évêque pour coucher avec leurs femmes avant le troisième jour de leurs noces. Les habitans d'Amiens s'en étant plaints au parlement, cette Cour ordonna la suppression de ces droits sous peine de saisie du temporel de l'évêque ; et, comme le prélat Jean Cherchemont faisait peu de cas de l'arrêt, le roi Philippe de Valois, en 1336, fit saisir son temporel. Les successeurs de cet évêque continuant ces abus, les habitans d'Abbeville, en 1401, portèrent de nouveau plainte au parlement. La cour permit provisoirement aux épousés de coucher *franchement* avec leurs femmes ; enfin,

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. II, p. 85.

le 19 mars 1409, intervint un arrêt définitif, à la requête des maire et échevins d'Abbeville, portant « défense à l'évêque et aux curés d'Abbeville de prendre ni exiger argent des nouveaux mariés pour leur donner congé de coucher avec leurs femmes les première, seconde et troisième nuits de leurs noces, *et fut dit que* chacun desdits habitans pourrait coucher avec sa femme sans la permission de l'évêque et de ses officiers [1]. »

L'évêque jouissait d'une infinité d'autres exactions qu'on avait alors la bonté de nommer *des droits;* il en prélevait sur les morts, sur les marchands; il avait la moitié du droit de tonlieu, la moitié du droit de travers par terre et par eau, et le tiers du droit de foué, c'est-à-dire du droit payé pour le bois à brûler; il levait une somme sur les curés non-résidans et sur l'établissement des vicaires; il avait le droit de battre monnaie, il en prélevait sur les bâtisses, sur la construction des fours, sur la vente des terres; il avait enfin le droit de *toreillage* [2] sur les brasseurs de bière.

[1] *Registres du parlement.*

[2] *Toraille* est un endroit où l'on dessèche et l'on brûle les grains destinés à faire la bière.

Lorsque l'évêque était obligé de se rendre à l'armée, chaque corps d'artisans lui fournissait quelque objet de sa profession [1]. La communauté des peintres et des *escuhiers* donnait un bouclier peint; les tanneurs deux paires de *bouchiaux* de cuir, espèce de petits tonneaux faits de peaux de bouc ou de chèvre, enduits et couverts de poix : l'un devait contenir un muid de vin, l'autre vingt-quatre septiers; les bouchers fournissaient de la graisse pour préparer ces *bouchiaux*. Les feures, fevres ou forgerons donnaient une coignée, les viroles, les pezons des tentes et d'autres ferremens. Les *estahiers* (fourreurs-pelletiers) devaient, à la Saint-Martin d'hiver, *une penne* (peau) *grant d'aigneaux blancs*, appelée le mantel de saint Martin.

Les évêques n'envoyaient ni chars ni chevaux à l'armée; mais ils n'étaient pas exempts de régale.

Quant aux comtes d'Amiens, le premier qui usurpa l'autorité vivait sous Charles-le-Chauve; selon de la Morlière, le dernier forestier de Flandre, Beaudouin Bras-de-Fer, qui épousa

[1] *Manuscrit de Ducange*, cité par le P. Daire.

la fille de cet empereur, reçut, à cause de ce mariage, le comté d'Amiens [1].

Le comté d'Amiens passa ensuite dans la maison des Herbert, comtes de Vermandois, qui le conserva depuis 879, époque de la mort de Beaudouin, jusqu'au milieu du xe. siècle, époque à laquelle, cette famille s'étant éteinte, le comté d'Amiens passa dans la famille des comtes de Flandre.

L'un des seigneurs de cette famille s'étant révolté contre le roi Louis-d'Outremer, ce roi s'empara de son comté, et, en 964, le donna à Gautier, comte du Vexin et d'Amiens : ce Gautier épousa Alix de Vermandois, comtesse de Crépy et du Valois.

Ici, l'histoire des comtes d'Amiens est très-embrouillée; et les auteurs, qui en ont écrit, n'ont pas peu concouru à augmenter la confusion.

Il paraît cependant qu'Alix de Crépy eut de son mariage avec Gautier trois enfans :

Le premier laissa deux fils : Gautier III et Raoul Ier., successivement comtes d'Amiens. Raoul mourut, en 1074, sans laisser d'enfans.

[1] *Antiquités de la ville d'Amiens*, p. 45.

Alix de Crépy, fille de Herbert IV, succéda au comté d'Amiens; elle laissa une fille, Marguerite, qui porta le titre de comtesse d'Amiens.

Selon d'autres, et c'est le sentiment le plus suivi [1], Raoul Ier. laissa trois enfans :

Simon de Crépy posséda le comté d'Amiens; mais il se retira dans le monastère de Saint-Claude en Bourgogne, où il prit l'habit de Religieux. Ses deux frères, qui lui succédèrent, laissèrent, à ce qu'il paraît, éteindre leur famille.

Enguerran de Boves, premier du nom, appartenait, par parenté et par alliance, au comte Gautier; ce titre lui parut suffisant pour s'emparer du comté d'Amiens, au préjudice d'Adèle, sœur de Simon. Il paraît, en qualité de comte, depuis 1079 jusqu'en 1117.

Les Amiénois souffrirent beaucoup sous ces seigneurs de Boves, dont la scélératesse égalait presque celle du fameux Thomas de Marle, seigneur de Couci, leur parent et leur héritier. De Boves, excommunié dans une assemblée d'évêques tenue à Beauvais en 1114, dégradé

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, p. 24.

de l'ordre de chevalier à cause de ses cruautés, fut déclaré incapable et indigne de posséder aucune dignité ; le roi, s'étant emparé du château d'Amiens, le priva de ce comté : il mourut misérablement en l'an 1130.

Adèle ou Alix de Vermandois, sœur du comte Simon et fille de Herbert IV et d'Alix de Crépy, fut mise par le roi en possession du comté d'Amiens, comme légitime héritière. Elle laissa, d'un second mariage avec Renaud, comte de Clermont, une fille, nommée Marguerite, qui fut mariée à Charles de Danemarck, fils de S. Canut, roi de Danemarck, auquel elle apporta le comté d'Amiens. Charles paraît, en qualité de comte, dans une charte de 1118.

Cette union ne donna point de postérité; mais Marguerite eut trois autres maris : le quatrième fut Thierry d'Alsace, quinzième comte de Flandre[1].

Béatrix de Camp-d'Avesne, seule héritière de Marguerite, épousa Robert, seigneur de Boves, qui paraît, en qualité de comte, l'an

[1] Les historiens ne s'accordent point au sujet de ses maris : quelques-uns ne lui donnent que Charles et Thierry.

1146 et l'an 1151 ; mais, conjointement avec Robert, on trouve Raoul, frère de Renaud, qui lui disputa le comté ; il fut régent du royaume en 1147, pendant le voyage à la Terre-Sainte de Louis-le-Jeune : il mourut en 1152, et laissa deux enfans, savoir :

Raoul, surnommé de Péronne, qui mourut sans enfans, en 1176;

Élisabeth de Vermandois, sa sœur, qui lui succéda ; comme elle n'avait point d'enfans de son mari Philippe d'Alsace, fils aîné de Thierry, comte de Flandre, celui-ci obtint du roi Louis-le-Jeune la jouissance du comté d'Amiens, dans le cas où sa femme mourrait avant lui : Élisabeth mourut en 1182.

Philippe-Auguste avait confirmé la jouissance accordée à Philippe d'Alsace ; mais Aliénor de Saint-Quentin, sœur cadette d'Élisabeth, protesta contre cet acte ; et, comme la puissance du comte portait ombrage au roi Philippe-Auguste, il soutint Aliénor de ses troupes qui s'emparèrent d'Amiens, et obligèrent le comte à restituer à Aliénor les terres dont elle devait hériter, et dont elle ne profita pas : car, *par reconnaissance*, disent les historiens, Aliénor céda au roi le comte

d'Amiens pour le dédommager des frais de la guerre.

Cependant, comme Philippe d'Alsace faisait hommage à l'empereur Henry du comté de Flandre, et qu'on menaçait d'entrer en campagne, il fut réglé, en 1185, que Philippe et Aliénor jouiraient successivement du comté, qui retournerait au roi après leur mort. « *Quandò terram Ambianensem et comitatum,* » *Amb. Philippo, comite flandriensi, id nobis* » *relinquente, recepimus,* » porte la charte donnée à Compiègne, en 1185. Par la même charte, l'évêque d'Amiens abandonne aussi au roi l'hommage du comté; dès-lors, le comté d'Amiens fut réuni à la couronne.

Les *vidames* furent anciennement choisis parmi les grands et puissans seigneurs capables de soutenir et défendre les églises : le vidame représentait l'évêque et tenait sa place dans toutes les occasions purement temporelles.

Les plus anciens vidames d'Amiens connus sont de la maison de Picquigny. Adrien de la Morlière pense, que de toute ancienneté, ce vidamé fut dans cette famille, parce que, de son temps, le vidamé et la baronnie de Picquigny ne faisaient qu'un corps de fiefs. « Ce

» baron de Picquigny voulut relever du bras » du dict sainct Firmin [1]. »

Voici, d'après Enguerran, quels étaient les droits et les obligations du vidame.

Enguerran ou Ingerran de Picquigny reconnut, en l'an 1218, tenir de l'évêque, à cause de son vidamé, tout ce qu'il possédait à Amiens, à l'exception de ce qu'il y tenait du roi : les lieux désignés, comme mouvans de l'évêque, sont le château de Picquigny, la ville et la chaussée du même nom, les villages de Clary et Hangest, la rivière de Selle et autres lieux. Dans ce titre, Enguerran se reconnaît homme lige de l'évêque et s'oblige à le servir à Amiens, aux armées, partout où il plaira à l'évêque, pourvu toutefois qu'il soit averti d'avance et que rien ne l'empêche de rendre les services qu'il promet; auquel cas il s'engage d'envoyer des chevaliers servir à sa place [2].

Les vidames furent établis en effet pour être les soutiens et les défenseurs des évêques et de leurs églises : tandis que les prélats vaquaient

[1] *Chartes de la ville d'Amiens.*

[2] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, p. 40.

aux exercices de leurs fonctions, les vidames tenaient leur place et les représentaient en tant que seigneurs temporels ; ils conduisaient les troupes des évêques, lorsque ces derniers étaient obligés de combattre ; ils défendaient la cause des prélats devant les juges, et rendaient la justice à leurs tenanciers ; ils empêchaient qu'on pillât le palais de l'évêque décédé, comme c'était autrefois la coutume en plusieurs lieux.

A cause de son titre, le vidame avait droit de prendre au doigt l'anneau d'or de l'évêque, lors de sa première entrée. Il avait autrefois le droit de battre monnaie et d'amortir ses terres, tenues du roi, sans recourir à l'autorité royale. D'abord, des vidames furent révocables ; plus tard, leur charge devint héréditaire.

Les vidames d'Amiens avaient plusieurs droits dans la ville, tels que ceux de *sestelage* ou *mesurage*, de *cayage*, d'*estaplage*, de *foué* en partie, le droit de *piquetage*, consistant en deux piquets sur chaque muid de grain, que la ville racheta moyennant 2,000 livres de capital et 500 livres de rente. Le vidame se réserva le droit de *sestelage*. Vingt-deux mesu-

reurs, à la nomination du vidame, lui payaient les droits seigneuriaux à chaque mutation; les boulangers et les cuisiniers lui donnaient 4 sous 3 deniers pour la permission de tenir leurs fours.

Les *châtelains* étaient chargés de la garde du château. Ils avaient une juridiction supérieure; en temps de guerre, ils conduisaient la bourgeoisie à la guerre. Ces seigneurs doivent leur existence aux usurpations des comtes; les comtes et les châtelains, les vidames même ont toujours dépendu immédiatement du roi, qui ne les tolérait souvent que malgré lui.

Les châtelains jouissaient du droit d'*afforage*, nommé *banum vini*, et de *pêche nocturne;* ils avaient une part dans les *tonlieux*, les *travers*, les *amendes*. « On voit, dit le Père » Daire [1], que le sire de Vinacourt prend, » dans la ville, en qualité de châtelain, et *dans* » *chaque taule* (table) *de changeur de mon-* » *noye, une poignée de deniers de la mon-* » *noye courante en la cité.* »

Les châtelains étaient à peu près ce que furent depuis les gouverneurs particuliers des

[1] *Histoire de la ville d'Amiens*, t. 1, p. 35.

villes : ils prirent le surnom de *d'Amiens*, dès qu'ils se furent rendus propriétaires de leur charge ; ils étaient seigneurs en quatrième ligne dans la ville, et n'avaient rang qu'après les évêques, les comtes et les vidames.

Adam, premier châtelain connu, commandait dans la tour d'Amiens ; et les chartes l'appellent *prince de la cité*. Cette dignité se perdit, en 1387, par le mariage de l'héritière du dernier châtelain avec le vidame d'Amiens ; et, comme le vidamé était un office supérieur à celui de châtelain, les vidames abandonnèrent ce dernier titre, dont il ne fut plus question.

Telle était l'administration intérieure de la ville d'Amiens : parlons des événemens qui se rattachent à son histoire.

Lorsque Louis-le-Débonnaire, en 825, eut mis entre les mains des comtes la ville d'Amiens qui avait toujours fait partie du domaine des rois, ces seigneurs devinrent bientôt si puissans, qu'ils se déclarèrent indépendans. La même chose arriva dans toute la France ; et les Normands, profitant des troubles que devait nécessairement entraîner une aussi grande révolution, firent des courses dans tout l'empire français.

Charles-le-Chauve passa par Amiens, en 842, et y donna les ordres nécessaires pour empêcher les invasions des Normands. Ordres inutiles : les Normands, après avoir ravagé le plat pays, brûlèrent la ville, en l'an 846. Ils revinrent à la charge, en l'an 859, rentrèrent dans la place, et, après l'avoir pillée, mirent tout à feu et à sang[1].

L'an 881[2], les Normands revinrent en plus grand nombre encore ; ils ravagèrent tout le pays et brûlèrent la ville ; « ils y établirent » des quartiers d'hiver, en 882. Tirant des » contributions excessives, faisant des courses » continuelles dans les environs, renversant » les églises, brûlant les villages, ils firent un » grand nombre de prisonniers, et exercèrent » tant de cruautés, que les chemins étaient » couverts de corps morts. » Plusieurs chrétiens renoncèrent à leur religion pour conserver leur vie.

L'année suivante, les Normands prirent encore leurs quartiers d'hiver à Amiens, d'où ils ravagèrent tout le pays jusqu'à la Seine.

[1] *Chronique de Normandie.*
[2] *Annales Vedastani.*

En 894, les Normands désolèrent encore l'Amiénois.

Cependant, comme les villes étaient, moins que les campagnes, exposées aux ravages de ces Barbares, la crainte attira dans Amiens une grande quantité de peuples des environs; et c'est à ces réfugiés qu'on attribue l'incendie qui consuma une partie de la ville, en 925 [1].

La ville d'Amiens fut prise et reprise à diverses fois pendant le xe. siècle. Le duc de Bourgogne s'en empara, en 930, sur Herbert, comte de Vermandois; Herbert la reprit peu de temps après. Hugues-le-Grand, père de Hugues-Capet, duc de France, voyant avec peine cette place occupée par le comte de Vermandois, s'en approcha, et l'assiégea, ayant à sa suite plusieurs évêques de France : la ville se rendit. Hugues reçut des otages pour garans de la fidélité des habitans, et se retira; mais il ne jouit pas long-temps de sa conquête : car le roi Louis-d'Outremer la lui enleva, en 944, et donna le château au comte de Ponthieu pour le mettre dans ses intérêts.

Cependant, les Amiénois, profitant de la

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. 1, p. 197.

mort du comte de Ponthieu, dont le fils avait pris, contre le roi, le parti du duc de France Hugues, livrèrent, en 949, le château au comte de Flandre, Arnoul. Le roi seconda cette mesure; mais Hugues, en 950, s'approcha de la ville dans le temps que le roi était malade à Laon. Il fut d'abord reçu dans la forteresse que tenait un moine d'Arras; et il s'empara ensuite de la ville, défendue par les gens d'Arnoul.

Les différends au sujet de ce château se renouvelèrent entre le fils du duc de Flandre et le fils du duc de Ponthieu; les démêlés duraient encore en 957 : le roi Lothaire, en 961, s'empara du comté et de la ville.

L'an 1030, le duc de Normandie s'empara de la ville d'Amiens.

Un seigneur, nommé Dreux, en 1069, se rendit maître du château et de la tour, ce qui lui fit donner le nom de Dreux de la Tour.

Une guerre s'étant élevée, au sujet du Vermandois, entre le comte de Flandre et le roi Philippe Ier., la paix fut, en 1090, signée à Amiens.

Sept ans plus tard, Richilde, comtesse de

Flandre, qui, à force d'injustice, avait fait révolter ses sujets, se réfugia à Amiens, où Philippe Ier. vint la trouver, avec une armée destinée à la secourir; mais cette armée fut défaite près de Cassel.

L'an 1100, les Anglais s'emparèrent de la ville et la gardèrent neuf mois.

L'an 1107, la ville fut presque entièrement consumée par le feu.

Fatigués des violences continuelles des comtes, les Amiénois offrirent au roi Louis-le-Gros une somme considérable d'argent, et obtinrent la permission d'ériger une commune à Amiens, c'est-à-dire, un corps de ville qui pût les défendre contre les entreprises de ces seigneurs. La charte d'établissement est de l'an 1113. Les habitans composèrent un corps qui avait le droit de se choisir un maire, des échevins et un tribunal. Ceux de la commune étaient obligés d'aller à la guerre quand le roi l'ordonnait. Enguerran de Boves, qui se qualifiait comte d'Amiens, ne manqua point de s'opposer à l'établissement de cette commune[1], sous prétexte qu'elle portait atteinte à ses

[1] Guibert de Nogent, *De vitâ suâ*, lib. III, col. 13.

droits, en mettant, en quelque sorte, les habitans hors de son obéissance. Il employa même la violence : souvent il attaquait les Amiénois à main armée. Ceux-ci lui résistèrent *partout avec vigueur, et le réduisirent souvent* aux plus dures extrémités : le vidame d'Amiens et le fils même du comte tenaient le parti des bourgeois. Enguerran, hors d'état de résister à tant d'ennemis, fut contraint de se retirer dans le château. Les habitans d'Amiens appelèrent à leur secours le fameux Thomas de Marle, qui vint pour les défendre : ce Thomas, que l'on croyait fils du comte d'Amiens, car sa mère était une femme qui menait une vie très-scandaleuse, prit les armes contre ce comte, supposé son père. Bientôt, séduit par de l'argent et des promesses, il abandonna la défense des habitans, et tourna ses armes contre eux. Thomas de Marle était un des seigneurs les plus vicieux, les plus cruels et les plus scélérats de son temps; le récit de ses inhumanités ferait dresser les cheveux sur la tête; il pilla, brûla les propriétés de l'église d'Amiens, enleva un grand nombre d'habitans de l'Amiénois, de tout âge, de tout sexe, les renferma dans une église, y mit le feu, et les fit périr dans les flammes.

« Le pape, ayant été informé des exactions
» de Thomas, et de la manière indigne dont il
» traitait les ecclésiastiques, en ravageant les
» terres et les villages appartenant à l'église,
» sous prétexte que l'évêque et les chanoines
» de la cathédrale étaient d'intelligence avec
» les bourgeois, le fit excommunier. Thomas
» ne s'épouvanta point des foudres du Vatican;
» mais, dans une sortie, il fut blessé d'un coup
» de lance que lui porta le vidame : ce qui
» l'obligea de se retirer dans son château de
» Marle, après avoir laissé dans celui d'A-
» miens ses meilleurs soldats et sa fille, qu'il
» avait promise au fils du châtelain. Ces choses
» se passèrent en 1114; et, la même année,
» le roi Louis-le-Gros dégrada Thomas des
» dignités qu'il possédait, le déclara son en-
» nemi, et donna des ordres aux capitaines de
» la Picardie, pour lui faire la guerre. Il s'ap-
» procha ensuite avec son armée, et, après
» avoir assiégé le château, pendant près de
» deux ans, en présence de l'évêque Geoffroy,
» qui l'accompagnait, il s'en rendit maître par
» famine, l'an 1117. Le roi et l'évêque convin-
» rent en même temps qu'il fallait raser cette
» forteresse, d'où de nouveaux ennemis pou-

» vaient faire des courses par la suite, et ravager le pays [1]. »

L'an 1146, Robert de Boves fit amende honorable au chapitre de la cathédrale, pour se relever de l'excommunication qu'il avait encourue, aussi-bien que son fils Thomas de Marle.

Élisabeth de Vermandois, mariée au comte de Flandre, étant, comme nous l'avons dit, morte sans postérité, Philippe-Auguste prétendit rentrer dans le comté d'Amiens et s'approcha de la ville, que le comte de Flandre avait munie de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse défense. Le roi commença par attaquer les châteaux des environs : le comte demanda la paix et céda Amiens.

Cependant le traité ne fut pas sitôt conclu que le comte s'en repentit; et, pour rentrer dans la possession de son comté, il s'allia avec l'empereur Henri, à qui il fit hommage du comté de Flandre; mais un nouveau traité fut conclu à Amiens, en 1185 : on y arrêta

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, tome I, pages 203 et 204.

que le comte et Aliénor, sœur de la comtesse, jouiraient successivement de la Picardie, qui retournerait après leur mort au roi, à cause de son mariage avec Isabelle de Hainaut, nièce du comte de Flandre.

C'est ainsi qu'Amiens rentra dans les mains de son premier maître. Mais, comme le comte d'Amiens tenait le comté en mouvance de l'évêque, et que le roi ne se souciait pas de rendre hommage à son sujet, un accord fut conclu entre le roi et l'évêque, par lequel celui-ci fit abandon de ses droits, moyennant la remise du droit de gîte, que fit le roi de son côté. Ce droit de gîte consistait en ce que le roi et ses officiers devaient être logés, nourris et défrayés par l'évêque, lorsqu'ils arrivaient ou passaient à Amiens.

Philippe-Auguste, qui avait été fiancé à Arras, choisit la ville d'Amiens pour y célébrer son mariage avec Ingerburge, fille de Valdemar-le-Grand, roi de Danemarck. Selon une lettre d'Étienne, évêque de Tournay, Ingerburge égalait *Sara* en prudence, *Rebécca* en sagesse, *Rachel* en grâces, *Anne* en dévotion, *Hélène* en beauté; et son port était aussi noble que celui de *Polixène*.

Le mariage se fit en l'an 1192; mais Philippe se dégoûta de sa femme dès la première nuit. Il ne pouvait plus ni la voir ni l'entendre : ce dégoût subit fut connu des assistans, par la pâleur du visage du roi, et par un frémissement tel, que le peuple l'attribua à un maléfice; on en jugea autrement, lorsqu'on apprit que, sous prétexte de parenté, la princesse était répudiée et exilée à Étampes.

Cependant la jeune reine ignorait tout ce qui se tramait contre elle; mais, instruite enfin, elle s'écria : *Male France, male France, Rome! Rome!* c'est-à-dire qu'elle en appelait au saint-siége. Le pape envoya deux légats pour examiner l'affaire; *c'étaient,* dit Rigord[1], *deux chiens muets qui craignaient pour leur peau : ils n'osèrent aboyer.* L'affaire resta dans le même état.

Philippe alors épousa Agnès de Méranie, remarquable par une rare beauté et par une naissance illustre : elle descendait, dit-on, de Charlemagne.

Cependant Innocent III fut, sur ces entrefaites, appelé au siége de Rome. Le fier pon-

[1] *Gesta Philippi-Augusti*, Duchesne, tome III.

tife lança toutes les foudres de l'Église sur le roi de France. Un concile fut, par ses ordres, assemblé à Dijon, et prononça la sentence d'interdit sur toutes les terres du monarque français. Philippe, voulant braver la tempête, fit saisir le temporel des évêques, confisqua tous les biens de leurs chanoines et de leurs clercs, envoya des garnisons chez les curés. Les murmures des laïques, causés par la cessation des offices divins, furent châtiés par des exactions inouïes : il mit sur les bourgeois et sur les paysans des charges excessives; la noblesse fut taxée au tiers de ses revenus; il n'y eut plus aucun exercice extérieur de religion, plus d'usage des sacremens, plus de prières publiques; les églises étaient fermées; les morts restaient sans sépulture.

Cependant le roi, voyant la marche des choses, se rendit auprès d'Ingerburge, l'embrassa, la fit monter en croupe sur son cheval, l'emmena à Paris, et lui rendit, dit un auteur moderne, *le titre de reine, mais non les droits d'épouse.*

La princesse Méranie, devenue concubine, en mourut de douleur; Ingerburge fut relé-

guée au château d'Étampes, d'où elle ne pouvait sortir [1].

[1] Un poète, M. Viennet, a peint l'effet produit en France par l'interdit du pape.

Je viens de France; et vous n'ignorez pas
Ce qu'un divorce y cause de fracas.
Innocent trois n'entend pas raillerie.
Plus complaisant ou moins ambitieux,
Le devancier de ce pape orgueilleux
Avait souffert qu'Agnès de Méranie
Jouît en paix des suprêmes honneurs;
Et que du trône Isemberge bannie
Dans un couvent déplorât ses malheurs;
Mais, en ceignant le triple diadème,
Contre Philippe et cet hymen maudit
Innocent trois a lancé l'anathème,
Et sur la France a jeté l'interdit.
A cet arrêt, à ce m t redoutable,
Règne partout un désordre effroyable:
Le peuple entier est glacé de terreur;
Loin de Philippe il fuit avec horreur,
. . . .
Le prêtre en deuil ferme le sanctuaire;
La chaire est vide, et les temples déserts.
L'airain bruyant n'agite plus les airs.
Comme les chants, a cessé la prière.
Le feu sacré, les flambeaux sont éteints;
Le tabernacle et les signes divins,
Du Rédempteur l'emblème salutaire,
Les ossemens, les images des saints,
Tous les objets que le peuple révère,
Sont, sans honneurs, couchés dans la poussière.

Philippe-Auguste accorda plusieurs priviléges à la ville d'Amiens.

Sur les autels un voile est étendu;
Le sacrifice est partout suspendu.
Les morts, chassés de la terre sacrée,
Et dans la fange, en silence, jetés,
De leurs amis ne sont plus escortés;
Aux chiens errans leur dépouille est livrée.
De leurs débris les airs sont infectés.

. . . .

La douce Paix, l'aimable Confiance,
Tous les Plaisirs ont déserté la France;
Et ce n'est plus qu'au milieu des tombeaux
Que de l'Hymen s'allument les flambeaux.

. . . .

De ce scandale, innocente victime,
La triste Agnès gémit dans son palais,
Et d'un hymen, qu'elle a cru légitime,
Déplore en vain les terribles effets.
Philippe-Auguste, affrontant la tempête,
A ce fléau qui menace sa tête
Veut opposer une juste rigueur.
Par de grands coups il venge ce qu'il aime;
Et, soutenant les droits du diadême,
Sur les prélats fait tomber sa fureur.
De leurs trésors il dépouille les prêtres,
De factieux il peuple les cachots,
De ses sujets redouble les impôts.
Mais de l'État les prélats sont les maîtres;
Le fanatisme est plus fort que les rois;
Et s'il persiste à défendre ses droits,
S'il ne repousse Agnès de Méranie,
S'il n'obéit aux brefs d'Innocent trois,
Il y perdra la couronne et la vie.

Dans le siècle suivant, cette ville fut le théâtre d'un événement ordinaire alors. Le bailli fit arrêter dans le bois d'Étouvy six jeunes clercs, les fit conduire à Amiens, où, sans aucune forme de procès, il les fit pendre et étrangler. Cette manière de rendre la justice était un véritable assassinat.

L'évêque foudroya une sentence par laquelle : « le bailli est condamné à être conduit, » à une heure de relevée, avant vêpres, de la » Malle-Maison aux fourches patibulaires, où » il paraîtra nu-pieds, nu-bras, la corde au » cou, et les mains liées derrière le dos. Dès » qu'il y sera arrivé, après avoir porté un des » corps sur ses épaules, jusqu'au cimetière » de Saint-Denis, il portera de même les au» tres corps, successivement les jours sui» vans. » Le bailli fut, en outre, condamné à paraître dans la même attitude, c'est-à-dire les mains liées derrière le dos et la corde au cou, dans l'église de Reims, dans les cathédrales de la province, dans celle de Paris, de Sens, de Rouen, d'Orléans, et d'y assister un jour de dimanche ou de fête à une procession solennelle, à laquelle on devait faire lecture de la sentence. Pour conserver le souvenir du

crime, l'évêque voulut encore qu'on fabriquât cinq bassins d'argent, du poids de cinq marcs et de la valeur de soixante-cinq livres, et qu'on y joignît cinq cierges du même poids et de la valeur de trois livres, pour brûler continuellement devant les reliques de la cathédrale ; le bailli fut condamné, en outre, à prêter serment qu'il n'exercerait jamais aucune charge de judicature, et à entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, avec défense de rentrer dans la ville sans la permission de l'évêque.

Le corps de ville était étranger à toute cette affaire; cependant, comme les clercs avaient été arrêtés par le prevôt royal de la ville, en conséquence de résolutions prises par le chapitre de la cathédrale, le corps de ville fut obligé de fonder six chapelles, chacune de vingt livres parisis de rente annuelle : on voit que l'Église savait tirer parti de tout. Il semble qu'il eût été aussi naturel d'établir la rente en faveur des parens des clers morts ; parens qui fondaient peut-être sur eux l'espérance de leurs vieux jours.

Amiens fut souvent visité par saint Louis, c'est là que ce roi rendit, en 1264, la fameuse sentence entre les barons et le roi d'Angle-

terre. La même année il y signa, avec le roi Breton, un traité par lequel il rendit aux Anglais l'Agenais et quelques autres territoires. L'an 1279, le roi d'Angleterre Édouard et Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, signèrent encore un traité de paix à Amiens. Cette ville fut souvent le lieu de rendez-vous donné dans ces occasions. C'est aussi à Amiens qu'Édouard d'Angleterre, en 1329, après bien des difficultés, rendit hommage au roi Philippe-de-Valois, pour la Guienne et ses autres possessions en France : l'élite des deux cours séjourna plusieurs jours à Amiens.

L'an 1340, Édouard, s'étant approché d'Amiens, y mit le feu, et ravagea impunément les châteaux et les villages circonvoisins.

L'an 1346, après la fatale bataille de Crécy, Philippe-de-Valois, suivi seulement de cinq seigneurs, vint, en toute hâte, se réfugier à Amiens, où il convoqua les grands du royaume afin d'aviser aux moyens d'arrêter les progrès d'Édouard, et de le forcer à lever le siége de Calais; mais toutes ses tentatives n'eurent aucun succès; et, comme Édouard faisait sans cesse de nouveaux progrès, le roi ordonna, avec l'agrément de l'évêque et du chapi-

tre d'Amiens, que de nouvelles fortifications seraient faites à Amiens, autour des faubourgs : l'ouvrage fut interrompu pendant les guerres; et le projet ne fut rempli que sous Louis XI.

Sous le roi Jean, et pendant la régence de son fils, Charles V, la tranquillité d'Amiens fut quelquefois troublée; mais ces troubles ne furent que passagers. En 1357, eut lieu un événement digne d'être rapporté :

« On avait arrêté, par ordre du régent, » l'épouse du gouverneur d'Artois et celle du » vidame de Poix, qui, tous deux, étaient » dans les intérêts des Navarrais. Ces sei- » gneurs demandèrent leurs femmes. Le peu- » ple s'y opposa. Irrités de ce refus, le gou- » verneur d'Artois et plusieurs autres che- » valiers firent entrer secrètement plusieurs » soldats dans le faubourg, proche l'église de » Saint-Firmin-à-la-Pierre. Cette troupe se » cacha dans l'hospice de l'abbaye du Gard, » entre les nouveaux murs et les anciens. Dès » que la nuit fut venue, ils firent main-basse » sur tout ce qui se présenta, et ouvrirent une » des portes. Tout fut mis au pillage; quantité » de maisons et quelques églises furent consu-

» mées par les flammes. Cependant on sonna » le tocsin; et, les habitans du cœur de la ville » s'étant approchés de la porte de Saint-Firmin, » le combat qui s'y donna dura long-temps. En- » couragés par l'avantage qu'ils remportèrent, » avec le secours de Morel de Fiesmes, comte » de Joigny et connétable, et du comte de » Saint-Pol, gouverneur de la province, ils » demandaient à poursuivre les Navarrais; » mais Firmin de Coquerel, fils de Mathieu, » qui, en qualité de mayeur, devait les mener » à l'ennemi, s'opposa à leur résolution : ce » qui le fit soupçonner de trahison. Le comte » de Saint-Pol, sans le secours duquel la ville » était perdue, le déposa le dernier novembre. » Jacques de Saint-Fuscien, capitaine de la » ville, et l'abbé du Gard, convaincus d'intel- » ligence avec les ennemis, perdirent la tête; » et dix-sept bourgeois furent pendus dans le » grand marché pour le même crime. On abat- » tit aussitôt après tout ce qui était hors de la » vieille forteresse [1]. »

En 1360, le connétable de Fiesmes fut chargé du soin de défendre la ville contre les tentati-

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. 1, p. 220 et 221.

ves des Anglais ; et, au mois d'octobre, on abattit, dans les anciens faubourgs, les maisons et les églises dont la position pouvait nuire à la défense de la place.

En 1373, le corps de ville reçut du roi Charles v l'ordre de contraindre les habitans, les sujets de l'évêque et ceux du chapitre, à travailler aux fortifications, sous peine d'amende.

Le mariage du roi Charles vi et de la trop fameuse Isabeau de Bavière se fit à Amiens, en 1285, et fut suivi de fêtes brillantes.

On raconte que cette reine sans pudeur se rendit plusieurs fois à Amiens pour visiter le prétendu chef de saint Jean-Baptiste.

En 1390, la ville fut agrandie du côté des portes de Noyon et de Paris.

Dans le xv[e]. siècle, la ville d'Amiens fut troublée par les discordes des Bourguignons et des Armagnacs.

En 1417, le duc de Bourgogne, gouverneur de Picardie, pour le roi Charles vi, se rendit maître de tout ce pays ; la reine-mère se joignit à lui contre son fils Charles vii. Dès l'an 1415, ce duc de Bourgogne s'était tellement mis en faveur auprès des Amiénois, que

ceux-ci se liguèrent avec lui par un traité signé au mois d'août 1417.

Cependant Charles VI, au mois de juillet, défendit au corps de ville de laisser entrer dans ses murs ce duc ni aucun de ses gens, à moins qu'ils ne fussent munis de ses lettres; mais le parti du duc prévalait à Amiens; et, de plus, la reine qui le soutenait, ordonna, le 12 novembre, aux maire et échevins, de lui obéir en tout, et de ne faire aucun cas des ordres des gouverneurs placés par le roi et par le dauphin.

Dans le même temps, par suite des ordres du roi, le corps de ville, qui obéissait alternativement à tous les partis, fit munir la ville de toutes les choses nécessaires en cas d'attaque, et fit abattre de nouveau les maisons trop voisines de la muraille.

L'an 1421, Henri V, roi d'Angleterre, séjourna à Amiens avec Catherine de France, son épouse, et le roi d'Écosse, son prisonnier. « Lorsque le roi d'Angleterre ordonna aux ha-» bitans de porter leur vaisselle d'argent pour » la monnoyer, il abusa de cet ordre en dé-» pouillant les particuliers de leur argenterie » sans leur en rembourser la valeur. Jean de

» Luxembourg lui ayant envoyé la garnison
» du Quesnoy, il la fit mourir; et plus de
» deux mille autres personnes furent victimes
» de sa cruauté.

» En 1423, continue le père Daire, le duc
» de Bethfort, régent de France, et le duc de
» Bourgogne, ennemis déclarés de Charles VII,
» s'assemblèrent à Amiens, pour convenir en-
» tre eux des moyens de troubler la tranquil-
» lité de son règne. La ruine du royaume était
» leur objet principal, et tout se tramait aux
» frais du roi d'Angleterre. Pierre, duc de
» Bretagne, et Artus de Richemond, son
» frère, s'y rendirent aussi et logèrent à l'é-
» vêché. Amédée, duc de Savoie, y envoya
» aussi ses ambassadeurs. Ces princes, après
» de grandes caresses réciproques, firent con-
» tre le roi une alliance offensive et défensive,
» et décidèrent que la souveraineté de la cou-
» ronne demeurerait au roi d'Angleterre. Pour
» mieux cimenter cette alliance, Jean, duc de
» Bethfort, épousa Anne, sœur de Philippe,
» duc de Bourgogne, et Marguerite, son au-
» tre sœur, fut donnée au comte de Riche-
» mond. Après cette union, ils résolurent
» d'attaquer le roi de tous côtés. Le duc de

» Bourgogne choisit la Picardie pour son quar-» tier, et la ville d'Amiens lui donna qua-» tre mille livres pour faire le siége du Cro-» troy. »

L'an 1435, par traité signé à Arras, le roi Charles VII céda Amiens au duc de Bourgogne, qui vint en prendre possession peu de temps après. Le roi qui s'était réservé la souveraineté de cette ville, y fit son entrée solennelle en 1436. Alors les Anglais étaient maîtres des châteaux voisins. On les en délogea en 1442.

Charles VII étant mort en 1461, deux ans après, le roi Louis XI retira les villes engagées au duc de Bourgogne, par le traité d'Arras. Amiens rentra sous son autorité; mais il en fit bientôt cession au comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne.

L'entrée de ce comte, qui eut lieu en 1466, fut très-solennelle; et le frère Michel, religieux dominicain, reçut du corps de ville une récompense pour avoir fait représenter des mystères dans cette occasion.

Cependant, en 1470, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, lieutenant-général pour le roi, en Picardie, vint camper près de

la ville. On lui envoya des députés; le comte les reçut bien, mais leur fit connaître que le roi voulait que la ville se soumît à lui, « et » que si l'on différait, la place serait détruite, » de façon que les habitans pourraient se sou» venir long-temps de leur entêtement. Il » leur donna jusqu'au lendemain pour y réflé» chir, et les congédia[1]. » Les mêmes députés furent renvoyés de nouveau; et, après quelques conférences tenues, ils amenèrent avec eux dans la ville huit seigneurs de la suite du comte de Dammartin. Ceux-ci, après avoir montré les ordres du roi, demandèrent aux habitans s'ils voulaient être bons Français et fidèles à sa Majesté; tous répondirent que oui; et, le même jour, le comte fit son entrée pour le roi; et, le lendemain, on chanta le *Te Deum,* pour rendre grâce à Dieu de cet événement.

De cette époque datent les priviléges les plus importans de la ville d'Amiens. Pour donner aux habitans des marques de sa satisfaction, le roi accorda à la ville l'exemption des tailles comme à celle de Paris; douze cents

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, tome I, page 241.

livres à prendre sur les aides, pendant six ans, pour réparer les fortifications; et voulut « que » les habitans qui tenaient des fiefs ne payas- » sent aucun droit et fussent exempts d'aller » faire la guerre au dehors, à condition de » s'habiller et de s'armer pour la défense de la » ville. Il régla qu'on n'introduirait aucune » garnison que du consentement des bour- » geois; que chaque année il y aurait une » franche foire, qui durerait huit jours; que » les habitans pourraient vendre du sel au pro- » fit de la ville, à la charge d'entretenir les for- » tifications; que les impositions qu'on levait » dans la ville et les faubourgs, sur la bour- » geoisie, pour la basane, les cuirs, les lai- » nes, les poissons d'eau douce, etc., etc., » seraient abolies; qu'on ne conserverait que » celles du huitième des vins, cervoises et au- » tres boissons vendues en détail, duquel hui- » tième il remettrait la moitié, qu'on perce- » vrait les droits ordinaires sur les vins et les » draps vendus en gros; sur le bétail à pied » fourchu, etc., etc. » Ces priviléges sont datés de Beauvais, du mois de mars 1470.

Par de nouvelles lettres données à Ambroise la même année, le roi exempta de nouveau la

ville de garnison, fit remise des impôts, déchargea les bourgeois du ban et arrière-ban, des droits de francs-fiefs, de nouveaux acquêts, des rentes viagères et *des arrérages dus aux partisans du duc de Bourgogne;* des tailles, de la justice des prevôts et de celle des maréchaux.

En 1471, il ordonna que la ville d'Amiens demeurerait à jamais unie à la couronne, sans pouvoir en être détachée pour quelque cause et de quelque manière que ce fût; et, pour exprimer cette volonté, il donna pour devise à la ville : *Liliis tenaci vimine jungor:* Je suis unie aux lis par un lien indissoluble.

Le roi donna ensuite ordre aux magistrats de contraindre le peuple, à quatre lieues à la ronde, de venir travailler aux fortifications, ou de contribuer à cet effet. De plus, il permit au corps de ville de démolir, creuser, traverser tout ce qu'il jugerait convenable : c'est l'époque du dernier agrandissement de la ville [1].

Le duc de Bourgogne, outré de la reddition d'Amiens, vint camper près de l'abbaye de Saint-Acheul, où il resta pendant six semaines,

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. 1, p. 244.

tirant sur la ville à coups perdus. Il fut obligé de se retirer sans rien avoir effectué.

En 1475, fut conclue à Amiens une trève de sept ans, entre Édouard, roi d'Angleterre, et Louis XI. Le roi de France envoya à Édouard trois cents chariots du meilleur vin[1], et fit dresser à la porte de la ville deux grandes tables garnies, à chacune desquelles étaient cinq à six hommes à gros ventres, chargés de tenir tête à ceux qui voudraient boire : on offrait des rafraîchissemens à tous les Anglais de la suite d'Édouard ; on les défrayait dans les auberges où ils descendaient ; et l'on apprit que, dès huit heures du matin, il y avait déjà eu près de deux cents écots dans un seul cabaret.

En 1483, le roi Louis XI étant tombé malade, on transporta près de lui des reliques de l'église cathédrale : ce qui ne l'empêcha pas de mourir.

Vers cette époque, les mystères de la passion étaient en grande vogue à Amiens.

A l'entrée de François Ier. à Amiens, en 1517, le canon y tira pour la première fois[2].

[1] *Mémoires de Commines.*

[2] Registres de la ville

Amiens contribua pour douze mille livres à la rançon du roi, fait prisonnier devant Pavie.

« Sur ces entrefaites, dit le père Daire, » Louis Berquin, gentilhomme du pays d'Artois, étant sorti des prisons où il avait été » détenu l'an 1523, pour cause d'hérésie, se » retira à Amiens, où il commença d'abord à » débiter ses erreurs, au grand scandale du » peuple et du clergé. Pour arrêter ces désor» dres, l'évêque se transporta à Paris; et, sur » ses plaintes, le parlement fit arrêter le nova» teur, qui fut brûlé à Paris, le 6 avril 1529. » Voilà la première tentative faite à Amiens contre la religion catholique-romaine : elle fut suivie de beaucoup d'autres.

Au mois de juin 1545, les remparts furent garnis d'artillerie, parce qu'on craignait les Anglais, qui avaient fait une descente en Normandie.

En 1547, le roi Henri II fit son entrée à Amiens. Sur le passage du roi, on voyait dans les rues des théâtres, sur lesquels on représenta des mystères, dont Antoine Lemaire et Jean Obry, rhétoriciens, furent chargés : on leur donna pour récompense quarante livres.

Le roi reçut des présens qui consistaient en huit pièces de vin, en viande de boucherie, en volaille et en gibier. Alors la jeunesse de la ville représentait, les jours de dimanches et de fêtes, dans l'hôtel commun de la ville, les mystères de saint Jean-Baptiste.

En 1560, sous Charles IX, les protestans commencèrent à prendre les armes dans le Beauvaisis et la Picardie. Plusieurs magistrats d'Amiens adoptèrent la réforme; le prince de Condé fit des instances réitérées au mayeur, qui était partisan du protestantisme, pour l'engager à lui livrer la ville; mais ce magistrat ne voulut rien entendre.

Le 13 mai de la même année, le roi ordonna qu'aucun hérétique ne pourrait exercer sa religion dans Amiens ni dans la province. « En conséquence, on chassa les religionnaires » les plus connus; d'autres furent déposés de » leurs emplois; et, après avoir enlevé chez les » libraires et brûlé les livres où leurs erreurs » étaient semées, on redoubla de soin pour la » garde de la ville. Les armes qui se trouvè- » rent dans le palais épiscopal furent distri- » buées aux habitans. On défendit aux nou- » veaux religionnaires de se trouver plus de

» quatre ensemble; et l'évêque était particu-
» lièrement chargé d'empêcher leurs assem-
» blées. »

Cependant les Huguenots, en conséquence de l'édit de janvier 1562, établirent leur prêche chez la demoiselle Marcel, vis-à-vis l'église des Augustins; mais, le 13 mai suivant, la persécution recommença contre les protestans. Le sieur de Picquigny, vidame d'Amiens, fit enlever des maisons de cette ville les Bibles, les Nouveaux-Testamens, les Psaumes à l'usage des protestans, et les fit brûler sur la place du marché; il forma un attroupement de catholiques, qui se porta dans la maison où se tenait le prêche, démolit cette maison, et fit brûler la chaire du ministre. Les magistrats ordonnèrent le désarmement des protestans et leur éloignement de la ville. Il y eut de part et d'autre diverses violences; et des hommes tués, surtout parmi les protestans qui restaient dans la ville. Il y eut plusieurs actes révoltans, dont je répugne à offrir les détails.

Le ministre protestant lui-même fut pris, et ses meubles pillés par le peuple. Les échevins protestans se plaignirent de ces vio-

lences; le ministre fut délivré de prison et le prêche rétabli; et on ordonna d'emprisonner ceux qui avaient attaqué les Huguenots : on mit alors plus de deux cents catholiques en prison.

Le dernier jour du mois, le cardinal de Bourbon, étant à Amiens, ordonna aux protestans, sous peine d'être pendus, de sortir de la ville dans deux fois vingt-quatre heures, ou de rentrer dans le sein de l'église. Il obligea en même temps ceux dont la religion était suspecte, de faire, dans l'espace de trois jours, leur profession de foi à l'évêque.

Par suite du traité de paix du 18 mars 1563, Charles IX envoya des commissaires dans les provinces pour rétablir les religionnaires dans leurs biens; un prêche pour les protestans fut établi dans le faubourg de Hem par le lieutenant-général de la province.

Cependant, en 1566, on eut avis que le roi devait passer par Amiens; on prépara tout pour le bien recevoir; et on lui présenta huit pièces de vin clairet et quatre de blanc, six bœufs gras, douze moutons, douze faisans, douze hérons, douze paons, douze coqs d'Inde, douze aigrettes, six cignes, six butors, six

cigognes, douze chapons gras, douze poulets et six douzaines de cailles [1].

En 1568, un couvreur, en plein marché, blasphéma contre la messe, et insulta un prêtre; de là, une émeute populaire : le couvreur fut tué par les catholiques, qui assommèrent près de cent protestans. Le 12 novembre, le roi accorda le pardon à ces catholiques; et, l'année suivante, le prêche bâti dans le faubourg du Hem fut mis en vente par les officiers du roi.

Les guerres civiles, et surtout les guerres de religion, attirèrent en France, à diverses époques, beaucoup d'autres désordres. Voici ce qu'on lit dans le journal de l'Estoile, sous la fin de l'année 1574 : « En ce mois (dé- » cembre), un capitaine Dauphinois, nommé » *Le Gas*, qui avait suivi le roi en Pologne, » et à qui sa Majesté avait donné, pour » récompense de ses services, les évêchés de » Grenoble et d'Amiens, vacans par la mort » du cardinal de Créquy, vendit à une garce » de la cour l'évêché d'Amiens, pour la somme » de trente mille francs. »

[1] *Registres* des délibérations de la ville d'Amiens.

Ce honteux trafic des bénéfices ecclésiastiques était alors, et depuis le concordat, fort usage.

Les peuples de Picardie, en 1576, furent les premiers à entrer dans la ligue formée contre les Huguenots. La plupart des Amiénois signèrent cette union.

Rien ne peint mieux l'état des esprits à cette époque, que le mémoire suivant, rédigé par un des échevins :

1°. On ne souffrira ni cabarets, ni maisons publiques ou suspectes près des portes et des remparts, dans la crainte que l'ennemi ne s'y retire pour exécuter quelque projet contraire au bien public ;

2°. Les ponts-levis seront libres, sans être retenus par des verrous ; ils seront munis d'une barrière au-dehors de la ville ; il y aura à chaque côté trois canonniers pour défendre le passage, qui sera fermé par des grilles de fer ;

3°. Les habitans des faubourgs et villages, à une lieue à la ronde, seront contraints de faire le guet d'un village à l'autre avec des lanternes sourdes et des bassins d'airain, dans lesquels il y aura des poids ou des aiguilles,

pour avertir s'il y a des ennemis en campagne. Ils auront, en outre, des cornets pour donner le signal; et l'on fera le guet dans les clochers, où l'on sonnera le tocsin selon le besoin; et, le lendemain, à l'ouverture des portes, on viendra donner avis de ce qui se sera passé dans les environs;

4°. Les cabaretiers et aubergistes de deux lieues à la ronde, examineront les passans, s'informeront de leurs noms, et en feront le rapport;

5°. On bouchera les chaufours du côté de la porte de Montreuil; on placera à chaque porte un nombre suffisant de soldats pour désarmer et interroger ceux qui entreront, auxquels on ne rendra leurs armes qu'après les avoir conduits chez le mayeur ou chez un échevin, qui leur délivreront les passeports;

6°. On choisira cent hommes courageux, qui, au moindre bruit, se rendront devant l'Hôtel-de-Ville, armés de piques d'Espagne, de mousquets, de hallebardes, de marteaux et de haches, afin d'aller, sous la conduite de chefs entendus, s'opposer aux surprises, et animer le peuple;

7°. On fera des magasins d'arquebuses, de mousquets, de bâtons ferrés, d'arquebuses à crocs, montées sur deux brouettes garnies de sacs pleins de laine, pour s'en barricader selon l'exigence des cas;

8°. Les fêtes et les dimanches, on fera tirer au mousquet pour exercer les habitans : le coup jugé le meilleur gagnera un verre de trois sous; ceux qui en approcheront le plus, un verre de deux sous. Dans les jours gras, on construira quelques forts pour en faire de fausses attaques, et divertir, par cet exercice, les rois et les princes, lorsqu'ils passeront. Ces jeux ne sont pas inutiles; et François 1er., accompagné des princes, ses fils, fit combattre et *mahonner* (*combattre à coups de poings, boxer*), grand nombre d'habitans en sa présence, devant l'Hôtel-de-Ville;

9°. Les dimanches et fêtes, on n'ouvrira point toutes les portes; et l'on avertira souvent ceux de Picquigny de bien garder leur passage;

10°. On contraindra les habitans de faire le serment de bourgeoisie; et les plus aisés, en faisant leur premier serment, donneront une arme;

11°. On ne recevra aucun étranger qui aura été banni pour avoir été soupçonné d'être de mauvaise vie ;

12°. On fera exactement la garde la nuit ; et l'on mettra une cloche au-dessus de chaque corps-de-garde, afin qu'il ne se passe rien dont on ne soit informé.

Cette même année 1576, on commença à mettre dans les rues, pendant la nuit, des lanternes qui n'étaient couvertes que d'étamine.

En 1581, la *compagnie de joueurs*, de la paroisse Saint-Jacques, représenta l'histoire de Tobie ; mais, en 1583, un habitant du village de Bouquainville joua une comédie dans la chambre du conseil, en présence du corps de ville.

La même année, au mois de novembre, les habitans du bourg de Breteuil, tous vêtus de blanc ; et ceux de quinze à seize villages d'alentour, au nombre de plus de trois mille des deux sexes, tenant une petite croix de bois à la main et chantant des prières, vinrent en procession à Amiens : cette troupe fut reçue à la porte de Beauvais par l'évêque, le clergé et les habitans de la ville, qui la conduisirent au travers des rues tapissées, jusqu'à la cathé-

drale, où l'on avait préparé un autel dans la nef, pour poser le Saint-Sacrement. Après la cérémonie, les bourgeois, à l'envi l'un de l'autre, logèrent chez eux les pélerins, qui, le lendemain, après avoir entendu la messe à la cathédrale, furent reconduits, dans le même ordre, jusqu'à la porte de Beauvais.

En 1584, on fit un magasin pour l'artillerie; et l'on plaça de nouveaux canons sur les murs.

« Le 15 février 1577, le sieur de Humière, » accompagné de deux ou trois cents chevaux, » avec bon nombre de noblesse picarde, entra » dans Amiens, à dessein de forcer les habi- » tans à signer la ligue; mais, voyant le peuple » mutiné, et armé pour repousser la force par » la force, il se retira avec sa courte honte; et, » depuis (1588), les députés d'Amiens vinrent » vers le roi, à Blois, rapportèrent exemption » de jurer et signer la saincte ligue, moyen- » nant six mille livres qu'ils promirent à sa » Majesté, qui ne demandait que semblables » refus pour avoir de l'argent. »

Les Amiénois se seraient acquis un honneur éternel, s'ils eussent persisté dans cette résolution; mais, ensuite, placés dans d'autres circonstances, sous d'autres magistrats, en-

traînés par le clergé, par la noblesse et par l'exemple des autres villes, le 20 mai 1588, ils curent presque tous la faiblesse ou firent la sottise de signer la ligue, et de lui jurer fidélité.

Bientôt après le duc d'Aumale vint s'emparer d'Amiens; et, le 24 octobre, le duc de Mayenne y fit son entrée; les habitans qui tenaient encore pour le roi furent insultés, maltraités, mis en prison ou chassés.

Alors se tenaient les états de Blois, où fut signé l'édit d'union; un prédicateur séditieux annonça à Amiens l'assassinat du cardinal et du duc de Guise, en ajoutant que les députés de la ville avaient éprouvé le même sort, quoique réellement ils n'eussent été qu'emprisonnés. Le peuple entra d'abord en fureur; mais le mayeur parvint à l'empêcher de faire main-basse sur les Huguenots et sur quelques bourgeois que les magistrats avaient fait arrêter comme contraires à l'union : ce mayeur fut forcé de rendre les clefs de la ville; et l'on fit emprisonner un grand nombre de personnes du plus haut rang, comme otages des députés.

Le 28 décembre, le sieur Balagny de Cambrai fit dire aux Amiénois qu'il était résolu de venger le sang des princes de Guise, et de

secourir Amiens de tout son pouvoir; on accepta ses offres, le priant de tenir ses troupes en campagne; et le 29, à son de trompe, on déclara la guerre au roi, avec sommation aux gentilshommes des environs de se rendre dans la ville, sous peine d'être pillés et regardés comme ennemis de la religion.

« Le 31, Saveuse, gouverneur de Dour-
» lens, fut invité à venir travailler, con-
» jointement avec les maire et échevins d'A-
» miens, aux moyens de défendre le pays et la
» religion. On engagea aussi les autres villes
» de la province à envoyer leurs députés.
» Claude Heu, avocat, fut député à Beauvais
» et à Grandviller, afin d'exciter les habitans à
» s'armer pour venger les cruautés commises
» à Blois. On envoya trente arquebusiers à
» Corbie; trente autres furent détachés pour
» se rendre à Moreil; et l'on transporta des
» poudres à Mondidier. »

En janvier 1589, le sieur d'Épinay, capitaine de cinquante hommes de pied, et le seigneur de Seneval, qui en commandait quatre-vingts, tenaient la campagne avec d'autres troupes légères, à la solde de la ville. Le 12, on écrivit une circulaire aux doyens ruraux

pour les obliger d'ordonner aux curés de leurs doyennés de publier au prône la résolution, prise par les trois états du royaume, de défendre de tout leur pouvoir la religion catholique. « Le fanatisme était si fort, dit le père » Daire, qu'un courrier étant arrivé avec des » lettres du roi, on jeta le paquet dans le feu, » sans l'ouvrir, et on renvoya le courrier à » minuit [1]. »

Dès lors, les troupes de la ville tinrent la campagne, assiégèrent les châteaux, bloquèrent les villes, et portèrent partout la terreur.

« Le 2 février, le duc d'Aumale, chef de la » ligue, fit son entrée dans Amiens; toute la » ville alla à sa rencontre jusqu'au dehors des » portes : on lui présenta le dais; mais il re- » fusa de se mettre dessous. Comme il avait » été choisi par la chambre du conseil des » états, on écrivit aux autres villes de la pro- » vince pour leur mander d'envoyer leur pro- » curation pour son élection, en qualité de » gouverneur et de lieutenant-général. Pen- » dant son séjour, on fit plusieurs processions » publiques. Le peuple y assistait avec un

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. 1, p. 298.

» grand extérieur de dévotion. Les uns étaient
» vêtus de blanc, les autres de grosses toiles,
» en signe de pénitence. On les faisait pour la
» conservation de la religion; et le duc y as-
» sista plusieurs fois pieds nus. »

« Le 19, on fit à la cathédrale un service
» solennel pour les princes tués à Blois; le
» corps de ville y assista, précédé de vingt-
» quatre sergens de nuit, qui tenaient chacun
» une torche aux armes des Guises. Le chœur
» était tendu de draps; et l'on avait dressé
» une chapelle ardente de velours. Pour con-
» server le souvenir de ce qui s'était passé à
» Blois, on représenta cette scène tragique sur
» deux grands tableaux, qui restèrent au pu-
» pitre de l'église pendant près de six ans.

» Les jours suivans, on fit le même service
» dans les autres églises de la ville. Ensuite on
» tendit des chaînes, on posa du canon à la
» Belle-Croix, au Grand-Marché et devant
» l'Hôtel-de-Ville.

» Le 22, on manda à la noblesse du Pon-
» thieu, de se rendre le 26 à Saint-Riquier;
» celle du Beauvaisis et de Bréteuil, le 27;
» celle des prevôtés de Beauquêne, de Fouil-
» loy et de Dourlens, le 28; celle de Corbie

» et des prevôtés de Vimeu, de Péronne, de » Mondidier et de Roye, le 29, afin de se joindre à l'armée, sous peine de voir saisir leurs » biens, d'être poursuivis et déclarés traîtres » à Dieu et à la patrie.

» Le 25 mars, fête de l'Annonciation, le » duc d'Aumale fit faire une procession à la» quelle il se trouva avec ses gentilshommes » et des chantres qu'il avait amenés avec lui. » Ils y parurent les uns et les autres habillés » en forme de capucins et couverts de toile, » avec un cierge blanc à la main : leur chant » imitait celui des Feuillans. Cette procession, » que toute la populace suivait, se rendit à » l'église des Célestins, alors voisine de la » porte Saint-Pierre.

» Les jours suivans on fit d'autres proces» sions particulières dans toutes les paroisses, » pour implorer le secours de Dieu [1]. »

En juillet, on imposa une taxe à tout le clergé; et le zèle était tel, que le chapitre de la cathédrale mit en question si l'on vendrait les châsses des reliques pour payer cette taxe.

[1] Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, tome I, pages 299 et suivantes.

Sur ces entrefaites on apprit la mort de Henri III, et l'on refusa de reconnaître Henri IV.

La duchesse de Longueville était restée prisonnière à Amiens. Déguisée en paysanne, elle parvint à s'échapper; mais, ayant été reconnue, elle fut ramenée dans la ville, où elle supporta toute espèce d'humiliations. Sa présence excita des huées; le peuple lui jeta de la fange au visage; on l'obligea même à souffler dans le canon d'un pistolet armé; elle fut ensuite conduite en prison[1]. Un nommé Barbier, qui avait favorisé son évasion, fut assommé à coups de pierres, et ensuite pendu par la populace, et traîné par les rues.

Cependant le parti de la ligue s'affaiblissait par toute la France; et, pendant qu'à Amiens les catholiques prenaient, pillaient et rasaient les châteaux des environs, on apprit la perte de la bataille d'Ivry : ce qui jeta la consternation dans tous les esprits, mais n'empêcha pas les Amiénois de pousser les hostilités avec une nouvelle ardeur. Et, comme les royalistes venaient quelquefois désoler les environs, on fit plus profondément creuser les fossés de la

[1] *Mémoires* du duc de Nevers.

ville; on arrêta tous ceux qui parurent favorables au roi de Navarre; les maisons des faubourgs furent démolies. On plaça trois pièces de canon devant l'Hôtel-de-Ville et une à la Belle-Croix; on chargea ces pièces de balles et de têtes de clou; on mit dans chaque carrefour des arquebuses à croc. Des chaînes furent tendues à chaque pont en dedans de la ville; l'on arma tous les religieux de piques ferrées; et la garnison eut ordre de se rendre armée aux églises, lors des matines de la nuit de Noël, afin d'éviter toute surprise. Le duc d'Aumale venait de temps en temps à Amiens, afin de réchauffer le zèle des habitans pour la ligue. On défendit, sous peine de mort, de tenir des discours favorables au roi de Navarre[1].

Les frais et les dépenses continuelles que la ligue causait réduisirent la ville à un état déplorable; et, quoiqu'on eût saisi les biens de tous ceux du parti opposé, on ne trouvait plus de quoi subvenir aux besoins. La misère à laquelle le peuple était réduit aliéna les esprits.

Sur ces entrefaites, le roi accorda main-levée

[1] *Registres* de la ville d'Amiens, 30 novembre 1591.

de la saisie des biens des ligueurs, à condition de réciprocité envers ceux de son parti, à condition aussi qu'on ne recevrait aucune troupe dans Amiens, ni dans Abbeville. Les habitans d'Amiens, qui commençaient à se lasser de la ligue et de ses instigateurs, prêtres ou nobles, frappés de cette proposition, ouvrirent les yeux, et s'aperçurent qu'ils étaient dupes.

Le 5 août, les ducs de Mayenne et d'Aumale ordonnèrent la publication de la trève.

Les registres du chapitre d'Amiens font connaître un fait d'une hardiesse singulière. Un Suisse de la garde du duc d'Aumale monta, l'épée au côté, au haut de la flèche de la cathédrale, tira le coq hors de son pivot et l'y remit; puis, après s'être pendu par les pieds, les bras étendus en croix et la tête en bas, il se redressa sur le croisillon et descendit sans le moindre accident. Singulière manière d'employer les loisirs de la trève.

Cependant, la trève expirée au commencement de 1594, le roi accorda la neutralité aux habitans d'Amiens; mais ses partisans n'étaient pas encore en majorité dans la ville.

Le roi fit son entrée dans Paris; le parti qui, dans Amiens, tenait encore à la ligue,

écrivit aussitôt aux villes de Péronne, Mondidier, Abbeville, Montreuil et Dourlens, pour leur notifier que, malgré le succès du roi, ils n'en resteraient pas moins fidèles au parti de la ligue, et qu'ils se défendraient jusqu'au dernier soupir, à moins que le roi n'eût reçu l'absolution du pape.

Mais le duc de Mayenne fit savoir qu'il était dans la résolution de conférer avec le roi, et invita la ville d'Amiens à envoyer des députés; dès lors le parti du roi y grossit considérablement.

Sur ces entrefaites, Abbeville, Dourlens, Mondidier, Roye et d'autres places de Picardie, se détachèrent de la ligue. Les ligueurs qui dominaient encore la ville d'Amiens convoquèrent une assemblée composée d'hommes de leur parti, jurèrent et prirent la délibération de ne jamais reconnaître le roi de Navarre, pour roi de France, à moins qu'il ne fût absous par le pape.

Cependant, le 2 juillet, les Amiénois résolurent de se soumettre au roi : le duc de Mayenne, en étant averti, fit approcher des troupes qui menacèrent de mettre la ville à feu et à sang; mais les bourgeois, loin d'être inti-

midés, firent sortir les compagnies étrangères qui se trouvaient dans la place.

Alors le roi ayant embrassé la religion catholique, la ville d'Amiens, le 9 août 1594, à deux heures après minuit, fit ouvrir ses portes aux troupes de Henri IV, qui, le 25 du même mois, fit son entrée dans cette ville. Il y fut reçu avec toutes les manifestations de la joie la plus franche. L'évêque et le clergé le reçurent à la porte de Beauvais; les rues par où il devait passer, étaient tendues de tapisseries et le pavé couvert de fleurs. L'artillerie fit de nombreuses décharges, toutes les cloches sonnèrent, et le mayeur et les échevins lui présentèrent le poêle. Le roi trouva sur son chemin plusieurs théâtres; et, d'espace en espace, de jeunes filles habillées en nymphes lui jetaient des fleurs et récitaient des vers à sa louange. Puis le corps de ville lui fit son présent, qui consistait en deux pièces de vin blanc, deux de vin claïret, six faisans, six hérons, six paons, six coqs d'Inde, six aigrettes, six cignes, six butors, six cigognes, six douzaines de cailles, six gros chapons, trois douzaines de perdreaux, trois douzaines de bécassines, douze levrauts et douze lapins.

Le roi fut si content de cette réception, qu'il en témoigna sa joie dans une lettre à la duchesse de Chatelleraut, en lui disant qu'il se réservait de lui dire de vive voix le grand contentement qu'il en avait. Il confirma tous les priviléges dont jouissaient les Amiénois, et y ajouta l'exemption de la gabelle [1].

Ainsi finit le règne de la ligue.

§. III.

De son côté l'Espagne, toujours en guerre avec la France, épuisée d'hommes et d'argent, ne conservait plus que quelques retraites, qu'elle savait encore ne pouvoir garder longtemps.

Tel était l'état des choses, lorsqu'un événement imprévu faillit replonger la patrie dans l'abîme de maux d'où elle était à peine sortie.

La ville de Dourlens venait d'être prise par les Espagnols. Cette prise mettait Amiens à découvert.

Dans ces circonstances, Henri IV proposa

[1] Louis-le-Gros, en 1113, accorda à cette ville des priviléges qui furent confirmés, en 1209, par Philippe-Auguste, et en 1225, par Louis VIII, etc.

aux habitans de recevoir une garnison qui les mît à l'abri d'un coup de main de la part des Espagnols. Les Amiénois repoussèrent avec hauteur de telles propositions, et refusèrent de recevoir aucune troupe.

Le roi céda; mais la prise d'Ardres et de Calais renouvelèrent ses craintes; il fit de nouvelles tentatives : elles furent également infructueuses.

Cependant les Espagnols méditaient depuis long-temps la surprise de la capitale de la Picardie. Hernand-Teillo-Porto-Carrero, gouverneur de Dourlens, fut celui qui conçut et exécuta ce projet; il était si petit, disent les Mémoires de la ligue, que les Français qui virent ses armes, crurent que c'étaient celles d'un enfant; mais il rachetait ce défaut par de grandes qualités. Voici, selon Davila[1], le motif qui le détermina : « Une jeune veuve, belle et » riche, l'avait touché; il l'avait vue plusieurs » fois dans une maison de campagne qu'elle » avait près de Dourlens. Par un caprice sin- » gulier, et assez peu vraisemblable, je suis » native d'Amiens, lui disait-elle; je n'épouse-

[1] *Histoire des Mayeurs d'Abbeville.*

» rai jamais un homme qui sera soumis à un
» autre maître que moi ; si vous voulez m'obte-
» nir, abandonnez le parti du roi d'Espagne et
» devenez sujet de la France ; ou, en soumet-
» tant Amiens à votre maître, faites-moi passer
» sous la domination de l'Espagne : à ce prix
» je consens d'être à vous. »

Cependant l'entreprise était difficile ; et l'Espagne ne pouvait la tenter à force ouverte : la ruse seule pouvait l'exécuter.

Une parfaite tranquillité régnait dans la ville ; on faisait exactement la garde pendant la nuit ; mais, le jour, elle était si fort négligée, qu'à peine y avait-il quelques hommes dans le corps-de-garde.

L'Espagnol rassembla donc des troupes en secret ; et, pendant la nuit, marcha vers Amiens : il y arriva avant le jour, et fit embusquer ses troupes inaperçues à la faveur des ténèbres. D'épaisses haies couvraient les premières lignes ; ceux qui les suivaient, au nombre de cent, se logèrent dans la chapelle de Saint-Montain, située à trois ou quatre cents pas de la porte de Monstreuil. Le chef de l'entreprise, avec le reste de ses troupes, occupait la Magdeleine, distante de la ville d'un quart

de lieue ; la cavalerie s'était jetée dans un vallon, où elle se tenait cachée.

Les choses ainsi disposées, Hernand-Teillo choisit seize soldats[1] dont il connaissait la valeur ; quatre officiers se mettent à leur tête, tous déguisés en paysans et en paysannes. Du haut d'un arbre, un des leurs observe le moment où s'ouvrirait la porte de Monstreuil ; il donne le signal, et les soldats déguisés se rendent, par divers chemins, à l'endroit convenu, chargés de hottes remplies les unes de noix, les autres de pommes, etc., comme des gens qui se rendent au marché. Les quatre officiers conduisaient un chariot[2] chargé d'éclats de bois, de fascines, et couvert de paille.

Cependant les mesures n'avaient pas été tellement prises, que de véritables paysans n'eussent aperçu quelques soldats cachés dans les environs de la ville, et ne fussent venus en rendre compte aux habitans et au mayeur d'Amiens ; mais celui-ci, vendu en secret aux Espagnols, traita la chose de chimère, et n'en

[1] De Serre, La Chronique Novenaire, Mathieu, disent 30, Favin 40, Daniel, 30. Nous avons suivi le plus grand nombre.

[2] Daubigné, suivi par Daniel, raconte la chose autrement.

tint aucun compte [1] ; sa conduite produisit l'effet qu'il en attendait : elle dissipa toute crainte.

Les soldats déguisés se présentent ; l'air d'assurance avec lequel ils répondent à toutes les questions qui leur sont adressées achève de rassurer tout le monde ; lorsqu'ils furent arrivés vis-à-vis du corps-de-garde, l'un d'entre eux délia son sac, feignit de se laisser tomber, et répandit toutes les noix qu'il contenait. Les gens du poste de s'amuser à les ramasser et de se moquer du paysan, tandis que le chariot arrivait sur le pont, et que ceux qui le conduisaient coupaient les traits, afin d'empêcher les chevaux de le tirer de la position où ils l'avaient mis, et qui était telle, qu'en même temps qu'il rompait l'effet de la herse, il empêchait aussi qu'on pût lever le pont [2]. Alors l'un des officiers tire un coup de pistolet pour avertir ses camarades qu'il est temps de sortir d'embuscade.

« Au même moment, il se pousse avec im-
» pétuosité sur la garde, qui, peu redoutable

[1] *Histoire des Mayeurs d'Abbeville.*
[2] *Mémoires de Chiverni.*

» par son nombre et par le courage de ceux
» qui la composaient, se trouvait pour lors
» réduite à quinze ou vingt hommes ; le reste
» était occupé ou à boire ou à se chauffer ; en
» un instant elle fut égorgée. Trois ou quatre,
» plus courageux que les autres, osèrent ré-
» sister ; ils s'étaient réunis et se retiraient
» vers les remparts toujours en combattant ;
» les efforts des Espagnols ne purent les arrê-
» ter. Ils tuèrent même deux de ceux-ci, et
» parvinrent jusqu'à la herse, qu'ils lâchè-
» rent ; mais, comme elle était faite en façon
» d'orgue et composée de poutrillons détachés
» les uns des autres, elle ne boucha que les
» deux côtés : le milieu resta suspendu par les
» pieux dont le chariot était chargé, de sorte
» qu'on pouvait aisément passer dessous.

» Sur ces entrefaites, deux cents soldats des
» plus près de la ville s'avancent jusqu'au
» pont, brisent la herse, tirent le chariot et
» laissent l'entrée libre. Toutes ces choses ne
» purent se faire sans beaucoup de tumulte et
» de bruit ; les habitans des quartiers voisins
» de la porte de Monstreuil, curieux d'en savoir
» la cause, étaient sortis de leurs maisons. Le
» petit nombre des soldats les avait trompés ;

» et, croyant n'avoir affaire qu'à une poignée
» d'Espagnols, ils s'étaient armés de tout ce
» qu'ils avaient trouvé sous leurs mains; le
» danger animait les plus timides. Ils attaquè-
» rent et essuyèrent avec courage le feu ter-
» rible des ennemis. Ce coup de vigueur
» étonna les Espagnols....... Dans ce moment
» une compagnie de cuirassiers arriva et ra-
» nima le courage abattu de leurs camarades.

» Dans la première ardeur, les Amiénois
» n'avaient point envisagé le péril; mais le
» nombre des ennemis qui augmentait, plus
» de quatre-vingts des leurs étendus sur la
» place, le peu d'apparence d'être secourus
» par ceux des autres quartiers, tout cela ré-
» pandit la terreur, et chacun se sauva vers la
» haute ville.

» Tout y était encore tranquille; le mayeur,
» toujours prudent, pour empêcher que rien
» ne troublât l'entreprise, avait trouvé le
» moyen d'écarter le guet de la tour du
» Beffroy. Quand on commença à sonner le
» tocsin, les ennemis étaient dans la ville, et
» Hernand-Teillo, avec toutes ses troupes,
» marchait déjà en bon ordre vers la place.
» Il traversa sans aucune résistance toute la

» chaussée de Saint-Leu. A la rue des Or-
» fèvres, il détacha une partie de sa cavale-
» rie, et lui donna ordre d'aller se ranger en
» bataille sur le grand marché, et de tenir en
» respect tous les quartiers voisins. Pour lui,
» il gagna la place au blé; de là, il envoya une
» partie de ses troupes se poster dans différens
» quartiers de la ville. Ces petits corps de
» garde étaient distribués de façon qu'ils pou-
» vaient se prêter un secours mutuel [1]. »

En mars 1597, pendant qu'à Paris on se livrait aux plaisirs, aux ballets, aux mascarades, on apprit, le 12 de ce mois, la surprise d'Amiens. Henri IV, à cette nouvelle, s'écria : *Ce coup est du ciel! ces pauvres gens, pour avoir refusé une petite garnison que je leur ai voulu bailler, se sont perdus.* Puis, songeant un peu, il ajouta : *C'est assez faire le roi de France : il est temps de faire le roi de Navarre* [2]. Sur-le-champ, il fit tout disposer pour son départ.

Le général espagnol, maître d'Amiens, ordonna le désarmement de tous les habitans et le pillage à ses soldats pendant trois jours.

[1] *Mélanges historiques et critiques*, tome II. *Histoire de la surprise d'Amiens*, etc., pages 35 et suivantes.

[2] *Journal du règne de Henri* IV, t. II, p. 339.

Cette prise et ce pillage furent d'autant plus sensibles au roi, qu'Amiens était alors considérée comme une des villes les plus commerçantes et les plus riches de France.

Le roi Henri IV, attaqué au nord de la France par les Espagnols, l'était aussi à l'est, du côté du Dauphiné, par le duc de Savoie; il voyait, par la prise d'Amiens, s'accroître les espérances des mécontens de tous les partis de l'intérieur. Ses finances, ses arsenaux, ses munitions de guerre étaient en mauvais état. Il sentit que son sort et le trône des Bourbons dépendaient du succès de son expédition. L'activité du roi, le génie de son ministre Sully, pourvurent à tout.

Henri IV donna le commandement de l'armée du siége au maréchal de Biron, qui établit un camp immense où abondait le nécessaire, et même le superflu. Des princesses, des dames de la cour, notamment Gabrielle d'Estrées, maîtresse du roi, alors qualifiée de marquise de Monceau, s'y étaient rendues; les soldats en murmuraient : le maréchal de Biron s'en plaignit au roi, qui fit partir toutes ces dames inutiles à la guerre. Ce camp parut si vaste, si bien fourni, qu'on disait qu'une seconde

ville de Paris était nouvellement bâtie devant Amiens.

De son côté, l'Espagnol mit en usage, pour défendre sa conquête, tout ce que l'art put lui suggérer ; il fit creuser de nouveaux fossés, établir une écluse qui, retenant le bras de la Somme qui traverse la partie basse de la ville, pouvait à volonté faire regorger l'eau et inonder les fossés et les campagnes voisines. « Pour » priver l'armée française des fourrages, on » coupa tous les grains assez hauts pour être » abattus ; on gâta les autres. Des maisons de » campagne, des villages voisins et les fau- » bourgs de la ville, où nous aurions pu nous » loger ou nous fortifier, furent rasés. L'ab- » baye de Saint-Jean commandait la ville du » côté de la porte de Hautoye, elle fut entiè- » rement ruinée [1]. » Quoique les vivres ne manquassent point dans la ville, on en fit sortir les bouches inutiles, et notamment les habitans qui s'étaient montrés partisans du roi de France.

« La ville d'Amiens est grande : son enceinte

[1] *Mélanges historiques et critiques*, tome II. *Histoire de la surprise d'Amiens*, pag. 65 et 66.

» est au moins d'une lieue d'étendue; le côté
» qui regarde la France, appelé *la haute*
» *ville*, est séparé de la basse ville par plu-
» sieurs bras de la Somme. Cette dernière
» partie regarde la Flandre; de ce côté, la
» ville se rétrécit considérablement. La haute
» ville est un pentagone irrégulier; la basse
» ville forme un boyau : ce qui donne au total
» de la place la figure d'une raquette. Tous les
» quartiers, qui composent la basse ville, sont
» divisés par plusieurs petits canaux faits de
» main d'homme et remplis par les eaux de la
» Somme. Cette rivière, ayant baigné une
» partie des murailles, entrait dans l'intérieur
» par quatre endroits. Dans le temps du siége,
» comme à présent (1768), Amiens avait qua-
» tre portes : celle de Beauvais se trouve dans
» la partie de la haute ville la plus élevée et
» la plus méridionale; la porte de Noyon est
» située au levant de la place; celle de Mon-
» trescu était dans la partie la plus septentrio-
» nale[1]; enfin, la quatrième, appelée de Hau-
» toye, se trouvait entre celles de Beauvais et

[1] Cette porte fut plus tard enclavée dans la citadelle. A sa place fut construite celle de Saint-Pierre.

» de Montrescu. Les fortifications de la basse » ville étaient bien plus considérables que » celles de la haute. La Somme donnait aux » habitans la facilité d'inonder les fossés entre » la porte de Noyon et celle de Montrescu et » les marais voisins du côté de Rivry. En géné- » ral, Amiens pouvait passer, dans ce temps, » pour une ville très-forte ; ses murailles éle- » vées se trouvaient flanquées de boulevards, » de raselis ; et, de distance en distance, défen- » dues par des tours et par quelques bastions. » L'usage des capponiers [1] et des casemates » était alors fort commun ; on en avait élevé » plusieurs, surtout du côté qui regarde la » Flandre. Un bon chemin couvert défendait » ces fortifications ; et, pour rendre l'appro- » che de la contrescarpe plus difficile, Her- » nand-Teillo le fit encore fortifier pendant le » siége [2]. »

[1] Petit corps-de-garde creusé de quatre à cinq pieds en terre, pour y placer quinze ou vingt mousquetaires à l'abri, sous des planches à demi enfoncées dans le rez-de-chaussée et couvertes de terre : il ne s'élevait qu'environ à deux pieds sur le rez-de-chaussée, et il avait des embrasures par où l'on tirait.

[2] *Mélanges historiques et critiques*, tome II. *Histoire de la surprise d'Amiens*, pages 69 et suivantes.

Le roi Henri IV, n'ayant pas assez de troupes pour bloquer la ville, prit le parti de l'attaquer du côté de la Flandre, quoique ce côté fût le plus fortifié. Biron, avec quatre mille fantassins et sept cents chevaux, vint se poster entre Amiens et Dourlans, afin d'empêcher la garnison de cette dernière ville, bien supérieure à ses troupes, de secourir les assiégés; sa témérité réussit; les Espagnols n'osèrent tenter ce qu'ils auraient pu facilement exécuter.

Cependant les troupes françaises se recrutaient chaque jour; elles se trouvèrent complètes vers la fin de mai; elles s'emparèrent du poste de la Madeleine, mais ne purent le garder.

L'armée française se trouvait forte alors de douze à treize mille hommes de pied et de sept à huit mille chevaux; une armée, si peu nombreuse, pouvait difficilement attaquer en même temps les Espagnols dans leurs murs, et se défendre des efforts qu'ils se proposaient de faire pour la forcer à lever le siége. On commença cependant l'attaque; toutes les troupes furent disposées de la manière la plus avantageuse.

Il fut convenu qu'on attaquerait la place,

par tranchées, avec toutes les précautions possibles. D'ailleurs, les intelligences qu'avait Biron dans la ville lui mandaient qu'une partie très-considérable d'habitans, portés pour le roi, n'attendaient, pour agir, qu'un moment favorable; que les conjurés se montreraient, dès que les Espagnols, occupés au-dehors, seraient moins vigilans sur ceux de l'intérieur. Le plus zélé d'entre eux était un sieur Rose, doyen de la cathédrale; depuis le commencement du siége, il entretenait une correspondance suivie avec le maréchal.

Les assiégés firent plusieurs sorties et livrèrent des combats qui n'eurent pour résultat que la perte de plusieurs hommes et le retardement des travaux commencés par les Français; ces travaux épuisaient tellement les finances du roi, qu'il écrivait à Sully, le 8 juillet : « Je n'ai » ni habit pour me couvrir, celui que je porte » est tout déchiré, ni chevaux dans mes écuries, » ni argent pour faire bouillir ma marmite : ce » sont mes amis qui me nourrissent [1]. »

Déjà les officiers murmuraient hautement, n'étant pas payés; les soldats les imitaient et

[1] Lettre du roi à Sully. *Histoire de la maison de Béthune.*

refusaient le service; la désertion devenait chaque jour plus fréquente; plusieurs canonniers avaient même quitté leur poste. Ajoutez à tous ces contre-temps celui de se voir à la veille de manquer de toutes les munitions de guerre. Sully répara tout. En peu de temps, les coffres furent remplis d'argent, les magasins de munitions; les officiers furent contens et les soldats payés.

Le 28 juillet, les assiégés firent une sortie vigoureuse et meurtrière; mais ce fut la dernière, parce que leur nombre diminuait considérablement plus encore par les maladies que par le fer des Français. « Les moindres blessures devenaient, par la corruption de l'air » qui régnait dans la ville, mille fois plus » affreuses que la mort même; et les douleurs qu'elles occasionaient inspiraient aux » plus hardis la crainte et la terreur. De là, » un découragement total s'était répandu chez » tous les soldats; et, ce découragement relevant la hardiesse des habitans, on craignit » qu'ils ne tentassent quelque nouvelle entreprise [1]. » Lamorlière, dans ses Antiquités

[1] *Mélanges historiques et critiques*, tome II. *Histoire de la surprise d'Amiens*, page 118.

d'Amiens, prétend que, dans cette crainte, le gouverneur forma le dessein de faire égorger tous les habitans sur lesquels il ne pouvait compter, mais qu'il en fut détourné par le marquis de Montenègre : un seul auteur rapporte ce fait.

Les Français se rendirent maîtres de la contrescarpe dans les premiers jours d'août. La descente du fossé se fit avec beaucoup de peine : les capponiers et les casemates, dont il était rempli, en rendaient l'approche difficile. Il fallut plus de vingt jours pour en déloger les Espagnols ; à peine les avait-on chassés d'un poste, qu'il fallait les attaquer dans un autre ; en même temps, les eaux de la Somme, retenues par l'écluse construite dans la ville, montèrent dans les fossés jusqu'à huit pieds de haut. Une partie de nos tranchées furent inondées ; ce contre-temps recula considérablement la prise de la ville.

Cependant on intercepta une lettre du commandant au cardinal Albert, dans laquelle il lui disait : « Nous travaillons jour et nuit à » fortifier le ravelin ; l'artillerie de la ville est » presque hors d'état de servir ; quand nous » élevons une batterie, elle est aussitôt dé-

» montée par celle des assiégeans; ils ont em-
» porté le chemin couvert, et, dans peu, ils
» seront aux pieds des remparts[1]. » Il ajoutait que la garnison, réduite à deux mille fantassins et à huit cents chevaux, pouvant à peine suffire à la garde des ouvrages et à tenir en respect les habitans, se trouvait hors d'état de faire des sorties; « je ne peux plus faire de sor-
» ties, j'y perds trop de monde. Je donne tous
» les jours de nouveaux motifs d'espérance à nos
» soldats par des lettres et des avis que je sup-
» pose recevoir de votre altesse, que j'annonce
» être en chemin depuis un mois : que votre
» Altesse vole à mon secours, sinon elle per-
» dra cette ville. »

Cette lettre, rendue publique, jeta dans tous les cœurs l'espéranoe et l'envie de se rendre maîtres de la place avant l'arrivée de l'archiduc. Les canonniers faisaient nuit et jour un feu si terrible contre le ravelin, qu'en peu de temps la brèche se trouva praticable; aussitôt l'assaut fut résolu; et, le 24 au soir, les Français se mirent en devoir de le livrer.

[1] *Mémoires de la ligue. Chronique Novenaire.*

La première tentative n'eut aucun résultat; le lendemain, les Français furent plus heureux : ils gagnèrent du terrain sur leurs ennemis. Le quatrième jour, ils emportèrent une partie de la muraille, et ne furent plus séparés des Espagnols que par les nouvelles fortifications élevées par ceux-ci dans la ville.

Pendant ces attaques, le cardinal-archiduc, que le commandant de la place d'Amiens attendait si impatiemment, n'arrivait pas; il parvint néanmoins, dans les derniers jours d'août et au commencement de septembre, à rassembler son armée composée de dix-huit mille hommes de pied et de cinq mille chevaux. D'autre part, l'armée française recevait chaque jour des renforts et se trouvait forte de vingt mille hommes de pied et de huit mille chevaux; parmi les troupes nouvellement arrivées à l'armée française, on voyait figurer une héroïne qui se faisait nommer *le capitaine gascon :* cachant, sous des habits de guerriers, la faiblesse de son sexe, elle se fit craindre des ennemis, et eut la gloire, ainsi que quatre de ses compagnes, de faire plusieurs prisonniers.

Le 4 septembre, le roi fit livrer un nouvel assaut; mais les assiégés, comptant sur l'arrivée du cardinal, firent si bonne contenance, que les Français furent forcés à la retraite; mais non sans en retirer un grand avantage : car, au travers des toiles qu'on avait tendues des deux côtés du pont, un soldat français, ayant aperçu l'ombre d'un homme, tira si juste, qu'il renversa celui qu'elle représentait; c'était Hernand-Teillo, l'âme de l'armée espagnole, qui, dans le fort de l'action ayant vu ses troupes sur le point de plier, s'était avancé pour ranimer leur courage abattu : il fut remplacé par le marquis de Montenègre.

Cette perte fut bientôt compensée par celle que firent les assiégeans; ils élevaient une batterie; et le grand-maître de l'artillerie, Saint-Luc, pressait lui-même l'ouvrage; au moment où il regardait entre deux madriers qui laissaient entre eux un espace très-étroit, une balle l'atteignit et l'étendit mort sur la place.

La charge de St.-Luc fut vivement sollicitée par les sieurs Montigny et Villeroy : l'un pour lui-même, l'autre pour son fils. L'amour l'emporta; et elle fut accordée au père de la mar-

quise de Monceau, Gabrielle d'Estrées, à condition cependant qu'il ne l'exercerait qu'après le siége; et que, jusque là, un autre en ferait les fonctions : faiblesse du roi! qui accordait cette place à un homme évidemment incapable de la remplir, au détriment de tant de braves qui versaient leur sang pour défendre sa cause.

Les tranchées, construites par les Français, furent bientôt achevées et les nouveaux retranchemens de l'ennemi attaqués; de part et d'autre, on combattait avec un égal acharnement : « un pouce de terrain, perdu ou gagné, coû» tait la vie à un nombre infini de soldats; la » difficulté de la victoire animait les assail» lans. »

Au moment qu'on préparait tout pour un nouvel assaut, on reçut des avis certains de la prochaine arrivée de l'armée du cardinal Albert.

Henri IV, sans suspendre l'attaque de la ville, fit, le 15 septembre, marcher environ trois mille fantassins au-devant du corps de troupes espagnoles qui s'approchait. Les fantassins, voyant ces troupes dont le nombre surpassait de beaucoup le leur, se repliè-

rent. Le roi leur ordonna de revenir sur leurs pas et les fortifia par des troupes nouvelles. Aux premières approches, l'artillerie espagnole foudroya les Français et les força à une retraite précipitée ; les ennemis, se croyant vainqueurs, s'avancèrent près des retranchemens du camp français, et furent salués par une décharge d'artillerie qui les déconcerta : ils s'arrêtèrent, et, depuis, combattirent sans succès. Le 16 septembre, de bon matin, le roi vint reconnaître l'armée espagnole : il la trouva rangée en bataille pour déloger. Les deux armées se trouvèrent à deux mille pas en face l'une de l'autre : elles se canonnèrent pendant sept à huit heures ; tandis que les chariots des Espagnols faisaient leur retraite, plusieurs combats partiels eurent lieu sur les bords de la Somme, où les Français obtinrent toujours l'avantage : le cardinal Albert s'était enfui la nuit précédente ; le soir du jour de la bataille, son armée imita son exemple.

Le 18 septembre, à dix heures du matin, le commandant d'Amiens demanda la permission de faire sortir deux gentilshommes qui avaient à parler au duc de Biron. Après plusieurs débats, ils demandèrent une trève de

douze à quinze heures; renvoyés, ils revinrent le lendemain; nouvelle entrevue, nouveaux débats. Le roi leur accorda six jours pour avertir le cardinal; et, s'ils n'étaient pas secourus dans cet intervalle de temps, ils devaient se rendre, armes et bagages.

Le 25 septembre, la garnison, n'ayant reçu aucun secours, fut obligée de rendre la place d'Amiens. Voici ce qu'on lit dans le journal de l'Estoile :

« Le marquis de Montenègre en sortit avec » sa garnison; il baisa la botte au roi, étant à » pied et sa Majesté à cheval, ayant son scep- » tre à la main; et le jour même y entra, y » laissant M. de Vic pour gouverneur, avec » une forte garnison [1]. »

Les Espagnols sortirent d'Amiens au nombre de deux mille fantassins et sept cents cavaliers; deux cents habitans et huit cents femmes les suivirent. Il leur fallut soixante chariots pour enlever leurs blessés et leurs bagages.

La prise d'Amiens coûta près de six millions d'écus d'or; mais cette prise désarma et atterra

[1] *Journal du règne de Henri* IV, tome II, page 379, édition de 1741.

les conspirateurs, arrêta les progrès d'un incendie que les ligueurs, princes ou prêtres, commençaient à rallumer en France.

Après la prise d'Amiens, le roi, présentant Biron aux députés de Paris, leur disait : « *Messieurs, voilà M. de Biron que je fais* » *voir volontiers à mes amis et à mes enne-* » *mis.* » C'est le même Biron qui fut ensuite décapité.

En 1602, les protestans firent signifier au bailli d'Amiens un arrêt du conseil d'État qui permettait l'exercice de leur religion dans le faubourg de Hem ou dans quelque endroit commode et voisin de la ville, qu'on devait leur fournir dans l'espace d'un mois; mais l'évêque, le gouverneur et le corps de ville se pourvurent contre cet arrêt : il n'eut point d'exécution.

Sous Louis XIII, le mécontentement et la rébellion des princes occasionèrent encore quelques troubles dans Amiens. Ils furent apaisés par le traité de paix conclu, le 2 mai 1616, avec les princes : cette paix ne fut pas de longue durée.

Henriette de France, sœur de Louis XIII, ayant, le 11 mai 1623, épousé Charles Ier., roi

d'Angleterre, en partant pour se rendre auprès de son royal époux, passa dans Amiens. Les magistrats de cette ville lui firent les présens accoutumés, qui consistaient en six paons, six cygnes, six faisans, trente-six perdrix, douze levrauts, douze lapins, douze lapereaux, trois douzaines de tourterelles, six douzaines de cailles, trois douzaines de pigeonneaux, douze ramereaux, douze dindons, six chapons, douze ramiers, douze gelinottes, douze étourneaux, trois douzaines de poulets; tous ces animaux étaient en vie. La reine fut si charmée de ce présent, dit le père Daire, « qu'elle » ordonna de nourrir ces volatiles pour les » transporter en Angleterre; » sans doute pour se former une basse-cour.

En 1635, le duc d'Orléans, frère du roi, conclut un traité avec l'Espagne contre la France. Le 5 juillet, la France déclara la guerre aux Espagnols. Les ennemis traversèrent la Somme; et les Amiénois commencèrent à craindre; on éleva de nouvelles fortifications, et tout fut disposé pour la défense de la ville; Corbie était tombé au pouvoir des Espagnols; le roi en fit faire le siége. Pendant ce temps le cardinal de Richelieu resta à Amiens.

Depuis cette époque, aucune querelle des rois et des princes ne troubla la tranquillité des habitans d'Amiens; mais cette ville éprouva des malheurs d'un autre genre.

Le 2 mars 1658, un débordement de la Somme causa d'affreux ravages dans Amiens; il rompit ou ébranla la plupart des ponts, détruisit une partie de la citadelle, abattit plusieurs maisons de la basse ville. Ce débordement fut si considérable, qu'on allait en bateaux porter des vivres aux habitans des maisons submergées. La perte fut évaluée à plus de douze cent mille livres.

En 1668, la peste, qui s'était déjà manifestée souvent à Amiens, se répandit avec tant de violence, que, dans l'espace de huit ans, elle enleva plus de vingt mille personnes, sans qu'il fût possible d'en arrêter les progrès; on établit un conseil de santé; tous les habitans se cotisèrent pour subvenir aux besoins des pauvres; des ecclésiastiques, des médecins furent envoyés par la cour. Le pouvoir des prêtres, la science des médecins ne détournèrent point cette calamité. Les habitans étaient dans la désolation; le commerce fut anéanti dans cette ville; huit mille ouvriers qu'elle contenait

encore, sans travail, réduits à la plus grande misère, ne vivaient que d'aumône.

La même année, on divisa la ville en six quartiers, qui furent placés sous l'inspection d'autant d'échevins.

En 1675, le 31 juillet, le moulin à poudre de la porte Saint-Pierre fit une explosion terrible, qui endommagea deux cents maisons, détruisit entièrement les plus voisines, et causa la mort de plusieurs personnes.

En 1697, un édit taxa la ville à soixante-quatorze mille deux cent cinquante livres pour l'établissement et l'entretien de trois cents lanternes destinées à l'éclairer pendant la nuit. L'entretien devait coûter annuellement trois mille cinq cents livres. Ces lanternes ne furent posées que le 10 août 1717.

Depuis cette époque, jusque vers le temps où commença la révolution, on ne trouve guère dans l'histoire d'Amiens, que des entrées de rois ou de reines, des *Te Deum* chantés en signe de victoires, des fêtes célébrées en l'honneur de quelque naissance illustre : toutes choses très-importantes sans doute au bonheur des peuples, mais qu'il n'entre pas dans notre plan de développer ici.

§. IV.

HISTOIRE D'AMIENS DEPUIS LA RÉVOLUTION.

Avant cette époque, Amiens pouvait se prévaloir d'être la capitale de la Picardie, le siége d'un évêché suffragant de Reims, d'une généralité, d'une élection, d'un présidial, d'une juridiction consulaire, d'une cour des monnaies, et même d'un grenier à sel.

Elle devint alors capitale du département de la Somme; et son évêché releva de la métropole des côtes de la Manche.

En 1789, cette ville adopta un réglement de discipline militaire, qui fut étendu à tout le royaume.

En 1791, le tribunal établi dans cette ville fut l'objet d'une dénonciation à l'Assemblée constituante, dans l'affaire de la prestation du serment des prêtres. Cet événement troubla pendant quelques jours la tranquillité d'Amiens.

Le 12 janvier 1791, une grande quantité d'ecclésiastiques se présentèrent pour prêter le serment; mais, par un accord remarquable,

tous ces ecclésiastiques firent en même temps publier des écrits contenant leur opinion individuelle sur ce serment, et ces opinions se trouvaient d'une conformité littérale. Elles étaient intitulées *Formule du serment prêté par M. le curé de*....... Cette formule, qui avait été envoyée à toutes les municipalités du département de la Somme, afin de faire croire aux ecclésiastiques étrangers à Amiens, que la municipalité du chef-lieu s'en était contentée, contenait une restriction à la formule décrétée par l'Assemblée nationale; et l'on avait porté l'attention jusqu'à intituler les exemplaires distribués dans la ville, *Formule du serment à prononcer*, etc. Les autres portaient : *Serment prononcé* [1].

C'était un plan concerté, qui aux apparences d'une adhésion joignait la réalité d'un refus.

Le directoire du département, instruit de ces menées, prit un arrêté portant que les auteurs des écrits seraient dénoncés à l'accusateur public d'Amiens. D'un autre côté, ce di-

[1] Rapport fait le 25 janvier 1791 à l'Assemblée constituante, par M. Chassey, au nom du comité ecclésiastique.

rectoire, instruit que les intentions d'un grand nombre d'ecclésiastiques étaient de profiter de l'espèce d'équivoque que laissait subsister la loi sur le serment (cette loi portait que les ecclésiastiques qui refuseraient le serment, *seraient censés avoir renoncé* à leurs fonctions), pour cesser à l'instant et de concert toutes leurs fonctions, chargea la municipalité d'Amiens de commettre un ecclésiastique afin de pourvoir aux besoins du culte [1].

A Amiens, les ecclésiastiques qui avaient refusé de prêter serment voulurent continuer leurs fonctions jusqu'au remplacement; un ecclésiastique commis par la municipalité, s'y opposant, fut assigné devant le tribunal d'Amiens, où l'avocat des ecclésiastiques réfractaires prononça un discours qui, suivant le rapport, était combiné d'avance avec le commissaire du roi et avec le tribunal. Le tribunal renvoya l'affaire à l'Assemblée nationale, mais cependant décida provisoirement, qu'attendu « qu'aucun ecclésiastique n'a droit de rempla-» cer les anciens curés avant qu'ils aient d'eux-» mêmes abandonné leurs fonctions, les curés

[1] Arrêté du 17 janvier 1791.

» d'Amiens reprendront l'exercice de leurs fonc-
» tions, jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés. »
Le comité ecclésiastique trouva la décision juste, mais prétendit qu'il n'appartenait point aux tribunaux de s'initier dans de semblables questions, sans le plus grand danger pour la chose publique, et reprocha au commissaire du roi d'avoir professé publiquement et dit aux juges, sans avoir été interrompu, que la loi du 26 décembre était un piége tendu à la bonne foi des prêtres, par une assemblée politique, dont les membres professent hautement les opinions les plus anti-catholiques, et d'avoir qualifié de libelle l'arrêté du directoire du département. On l'accusait encore d'avoir dit que le serment prêté par les prêtres réfractaires était le seul qu'ils dussent prêter, et qu'il devait leur acquérir l'estime de tous les honnêtes gens. Le comité conclut à l'annulation de l'arrêté du tribunal d'Amiens, et à ce qu'il fût déclaré que la question regardait l'administration du district de cette ville.

Ce conflit entre le tribunal et l'administration occasiona un grand débat dans l'Assemblée. L'abbé Maury prit fortement parti pour le tribunal; mais Barnave prononça un discours

très-fort, qui entraîna la majorité, et fut suivi d'un décret qui ordonna le remplacement des réfractaires.

En 1793, la société populaire d'Amiens demanda une loi contre les provocateurs au meurtre et à l'anarchie; un décret d'accusation contre Robespierre, Marat et Danton; la poursuite des assassins du 2 septembre; la destitution de la commune de Paris; le rappel de Roland; l'abolition du tribunal révolutionnaire, etc. Cette adresse courageuse fut improuvée par la Convention [1].

Après le 31 mai, les députés du département de la Somme firent une protestation contre cette journée fatale : cette protestation fut dénoncée à la Convention par la commune de Paris.

Quelque temps après, l'arbre de la liberté et le temple de la raison furent insultés à Amiens : un nouvel arbre fut planté et des fêtes furent données à cette occasion [2].

Le 13 germinal de l'an III (2 avril 1795), une insurrection eut lieu à Amiens; le repré-

[1] *Moniteur*, 1793, n°. 85.

[2] *Moniteur*, an II (1793), n°s. 83, 93.

sentant du peuple, Blaux, et le général Laubadère, furent hués; mais ces troubles s'apaisèrent promptement; et, peu à peu, Amiens, comme le reste de la France, retrouva la tranquillité, le bonheur et l'abondance, compagnes d'un gouvernement établi sur les principes de la liberté.

C'est à Amiens que fut, en 1802, signé entre les républiques française et batave et l'Espagne d'une part, l'Angleterre de l'autre, le fameux traité qui termina une guerre sanglante de neuf années.

Par ce traité, précédé et suivi de traités avec les autres puissances européennes, la France rentrait dans ses colonies, dont l'Angleterre s'était emparée; conservait la possession des Pays-Bas autrichiens, de la Flandre hollandaise, de toute la partie de l'Allemagne située sur la rive gauche, et comprise entre le territoire batave, la république helvétique et l'Alsace; du comtat d'Avignon, de presque tout l'évêché de Bâle, de la Savoie, avec Gênes et Nice. La France conservait en outre une haute influence dans les affaires de l'État de Parme, du royaume d'Étrurie, de la république italienne, des républiques helvé-

tique et ligurienne, de la république batave, etc., etc.

Heureux si celui qui tenait alors dans sa main la destinée de la France, eût su associer aux illusions de la gloire quelques principes de justice et de modération; mais à peine les premiers bienfaits de ce traité se firent-ils sentir que le premier consul agita de nouveau le fer du conquérant, pour replonger la France dans des guerres destructives qui ne s'éteignirent qu'avec sa puissance.

L'histoire d'Amiens finit ici.

§. V.

DESCRIPTION D'AMIENS.

Nous avons déjà dit quelque chose de la position, de la forme et de l'étendue d'Amiens au XVIe. siècle. Depuis cette époque, peu de changemens se sont opérés dans cette ville.

Le circuit d'Amiens est de plus d'une lieue; cette ville est belle et bien bâtie; plusieurs de ses rues sont larges et ornées de belles maisons. On y remarque quelques édifices dignes de fixer l'attention. Elle est sur les bords de la Somme, dans une situation agréable. Le terri-

toire d'Amiens est fertile; et ses habitans sont industrieux et très-actifs. Aussi, de tout temps, le commerce y fut-il brillant; on y trouve des fabriques d'étoffes en tous genres; il s'y fait de nombreuses et d'importantes expéditions. Amiens est le dépôt des produits des manufactures, non-seulement de cette ville, mais des contrées environnantes. Ses négocians achètent aux fabriques les étoffes en écru, et leur font donner les apprêts convenables pour les expédier dans l'intérieur de la France et chez l'étranger. On y trouve un tribunal de commerce, un conseil général des manufactures, un conseil de prud'hommes, une société d'encouragement. Parmi les différens objets fabriqués dans cette ville, on ne doit pas omettre les *pâtés d'Amiens* (pâtés de canards), célébrés par les gastronomes, et ont il se fait de nombreux envois.

La ville d'Amiens peut être mise au rang des plus florissantes de la France.

Amiens est embelli par deux promenades publiques principales : le *Rempart* et l'*Autoye :* la première offre de charmans points de vue. La tradition veut que le fonds où se trouve la seconde ait été donné à la ville

d'Amiens par une fille, dont le testament portait : « Je donne à la jeunesse d'Amiens mon » pré nommé l'Autoye, lieu où jadis j'an» toye[1]. »

Autrefois cinq portes donnaient entrée dans cette ville. On les nommait portes de Noyon, Beauvais, de l'Hautoye ou Autoye, de Saint-Pierre et de Paris. La porte de Paris fut close de murs vers le milieu du XVIIIe. siècle.

On compte aussi cinq places publiques principales.

Parmi les monumens publics d'Amiens, deux nous paraissent mériter une attention particulière : la Cathédrale et le Beffroi.

Anciennement l'église de l'abbaye de Saint-Acheul était la *cathédrale* d'Amiens; aujourd'hui l'église de *Notre-Dame* jouit de cette prérogative; elle est regardée comme une des plus belles, des plus grandes et des mieux bâties de France. Cette église fut commencée en 1220, et achevée en 1269. Elle a quatre cent dix-huit pieds de long dans œuvre; sur quarante-neuf pieds neuf pouces de large,

[1] Dicton énigmatique, dont les Picards peuvent seuls donner l'explication.



Civeton del. · Couché fils dir. · Boyer sculp.

CATHÉDRALE D'AMIENS.


Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI



Civeton del. *Couché fils dir.* *Millet sculp.*

NEF DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS.


Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

sans y comprendre la croisée. Son élévation, en dedans du chœur, est de cent vingt-sept pieds. La croisée a cent quatre-vingt-cinq pieds de longueur.

Vue de face, la cathédrale d'Amiens n'offre rien de remarquable; le portail principal est en général un peu lourd; les tours qui l'accompagnent n'excèdent pas sa hauteur; mais, considérée de profil, elle peut être placée au rang des plus belles cathédrales de France. Les contre-forts, surtout ceux du chœur, sont du travail le plus délicat, et bien supérieurs à ceux de la cathédrale de Beauvais. C'est sous cet aspect que nous l'avons fait dessiner [1]. La flèche, qui part de sa toiture d'ardoises, a deux cent un pieds de haut; elle est élevée de quatre cent deux pieds au-dessus du sol. La charpente de cette flèche est, dit-on, l'œuvre d'un simple ouvrier charpentier. On remarque dans l'intérieur du clocher une cloche de bois, dont on se servait pour appeler les fidèles à l'office pendant la semaine sainte; elle rendait un son assez éclatant.

L'intérieur de la cathédrale d'Amiens est

[1] *Voyez* la gravure.

magnifique; dans la tour septentrionale on montre une petite chambre, de laquelle Henri IV vint, dit-on, observer les mouvemens de l'armée des Espagnols.

On a beaucoup parlé de la nef d'Amiens; et elle mérite, à tous égards, les nombreux éloges qu'on en a faits : c'est un des plus beaux morceaux que nous ait légués l'architecture gothique. Élégance, belles proportions, solidité : tout se trouve réuni dans cette nef[1]. C'est un morceau parfait dans son genre.

Le chœur est beaucoup moins célèbre; cependant il mériterait peut-être de figurer à côté de celui de Beauvais, si renommé parmi les artistes. Il est moins élevé que ce dernier; il existe entre leurs hauteurs une différence d'environ vingt pieds; mais, peut-être, y a-t-il de la prévention et même de l'injustice à vanter l'un excessivement, et à ne rien dire de l'autre. La supériorité de la nef peut nuire au chœur d'Amiens, qui n'en doit pas moins être classé parmi les beaux morceaux d'architecture gothique.

Ce qui lui donne encore du prix, c'est la

[1] *Voyez* la gravure.



Couché fils dir.

BEFFROI D'AMIENS.

beauté et la richesse du travail des stalles, toutes couvertes de sculptures; chacune d'elles représente un trait de l'Histoire Sainte. Nous avons surtout remarqué comme étant d'un excellent travail celles où sont représentées les histoires de Joseph, de Job, de Samson. Le couronnement de ces stalles est digne de l'attention des artistes : deux flèches en pyramide surmontent deux d'entre elles occupées par le doyen et par quelque autre dignitaire du chapitre.

En général on voit peu de tableaux dans l'église d'Amiens, mais beaucoup de statues, presque toutes remarquables ; les chapelles sont fermées par des grilles de fer du plus beau travail, et telles que peu d'églises en offrent de semblables.

Les autres églises d'Amiens méritent peu d'être décrites. On comptait autrefois dans cette ville trois collégiales, y compris la cathédrale, dix églises paroissiales, plusieurs abbayes et monastères. Il n'y a plus maintenant que quatre églises.

Le *Beffroi* d'Amiens est une espèce d'ancienne forteresse construite très-solidement, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Ce vaste bâti-

ment était surmonté autrefois d'une flèche gothique assez élégante ; mais, le 16 avril 1742, cette flèche devint la proie des flammes, et il ne resta que la maçonnerie. « Une partie » des prisonniers qui étaient alors renfermés » dans le Beffroi fut transférée à la Concier- » gerie, mais le plus grand nombre se sauva. » Cinq de ces prisonniers, dont trois femmes, » ayant trouvé la sortie fermée par les flam- » mes, se réfugièrent dans le cachot le plus pro- » fond; et ils n'en furent retirés que le lende- » main, sans avoir souffert d'autre mal qu'une » extrême faiblesse. Le nommé Minard, qui » était renfermé pour démence, dans le Bef- » froi, fut trouvé, le surlendemain de l'incen- » die, dans un cachot d'en haut; il avait appé- » tit, mais son estomac était fort affaibli; et » on ne comprend pas comment cet homme » put résister à la chaleur, à la fumée et au » défaut de nourriture. » Déjà, en 1552, le Beffroi d'Amiens avait été réduit en cendres, et la cloche qui sert à l'*effroi* fondue par un incendie.

Le Beffroi sert encore de prison; la flèche a été remplacée par une coupole d'assez mau-

vais goût [1]. L'horloge est regardée comme un chef-d'œuvre. Elle fut terminée en 1768 par Mauvoisin d'Abbeville. Il paraît que cet artiste, ou était peu épris de son art, ou ne menait pas une conduite fort régulière ; car, suivant la tradition, il fut enfermé dans le Beffroi pour achever son œuvre ; et, en effet, on y montre encore l'établi et les outils qui lui servirent. La cloche qui sonne dans les momens d'alarme pèse vingt-quatre milliers.

La citadelle d'Amiens est une construction très-vaste, faite en brique, entourée d'immenses fossés. Ce bâtiment qui semble former un village entier, renferme un grand nombre d'habitans.

La population d'Amiens s'élève à 41,107 habitans.

§. VI.

BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES.

La ville d'Amiens ne doit pas toute sa célébrité à son commerce et à ses monumens. Elle s'est aussi acquis un rang honorable dans la ré-

[1] *Voyez* la gravure.

publique des lettres, par les hommes remarquables qu'elle a produits, et par l'établissement de son Académie des sciences, arts et belles-lettres, fondée en 1750 par les soins du poète Gresset.

Parmi les hommes remarquables nés à Amiens, il faut citer *Pierre l'Ermite; Jacques Silvius*, professeur de médecine; *Pierre de Miraulmont, homme docte et grand rechercheur d'antiquités; Jean Riolan*, médecin célèbre; *Vincent Voiture; Jacques Rohault*, philosophe Cartésien; *Michel Vascosan*, savant et fameux imprimeur; *Charles Dufresne du Cange; Gresset*, etc.

Pierre l'Ermite était un homme extraordinaire. Sa profession fut d'abord celle des armes, qu'il quitta pour embrasser la vie érémitique. Il quitta celle-ci pour celle de pélerin.

Vers le commencement du XIᵉ. siècle, l'opinion que la fin du monde approchait, était généralement répandue. La frayeur poussa vers Jérusalem un grand nombre de pélerins jaloux de mourir dans une terre sainte, ou d'y attendre la venue du Seigneur : grands et petits, enfans, vieillards, femmes, tout le monde courait à Jérusalem. Pierre alla aussi visiter

la Terre Sainte vers l'an 1093. Au retour de son pélerinage, il parcourut l'Italie, la France et l'Allemagne, prêchant partout, et peignant sous les couleurs les plus vives la profanation des lieux saints, et les rigueurs exercées contre les pauvres pélerins. Partout furent tenus des conciles pour engager les peuples à prendre la croix : c'est à Clermont que fut frappé le grand coup : le pape en personne y harangua les fidèles en plein air, promit les indulgences plénières et la rémission des péchés; et le peuple s'écria à l'envi : *Dieu le veut! Dieu le veut!*

Pierre eut bientôt à sa suite une foule innombrable de petit peuple. « Aux fréquens » appels de Pierre, dit un auteur contempo- » rain [1], évêques, abbés, clercs, moines et » laïques, princes de divers pays, tout partit; » autant les hommes vertueux que les inces- » tueux, les adultères, les meurtriers, les vo- » leurs; enfin, toute la chrétienté, même » les femmes, guidés par l'esprit de péni- » tence, tous joyeux, se mirent en route. »

[1] Albertus Aquensis, *Gesta dei per Francos, de Bongars*. tome I, page 185.

L'une des premières divisions, composée d'environ quatre-vingt mille personnes, presque toutes femmes, enfans, pillards bien plus que soldats, fut conduite par Pierre l'Ermite lui-même; il se fit précéder d'un gentilhomme Picard, Gautier, surnommé *sans avoir,* qui commandait un détachement de cette singulière troupe; il était suivi par un autre corps, sous les ordres d'un prêtre Allemand. Ces troupes furent encore accrues en route par d'autres vagabonds Italiens et Allemands. Tous ensemble, marchant en véritables brigands, sans ordre, sans discipline, pillant, brûlant et saccageant le pays qu'ils traversaient, périrent en grande partie par les fatigues, la disette, les maladies et par le fer des peuples qu'ils outrageaient. Voici le portrait que fait du général un auteur contemporain [1] : « La couleur de sa peau » était tout-à-fait grossière, son esprit ardent, » ses pieds nus, sa taille courte, sa face décharnée; il portait une tunique sale; et, partout où il allait, il était monté non sur un » cheval ou sur un mulet, mais sur un âne. »

Lorsque ces premiers croisés arrivèrent à

[1] *Voyez* Mabillon, *Musæum italicum*, t. I, p. 131.

Constantinople, ils ne se trouvaient plus qu'au nombre de trois mille hommes, qui attendirent là les nouveaux croisés partis sous des chefs un peu plus expérimentés.

En 1097, quelques-uns des capitaines de l'armée de Godefroy de Bouillon, fatigués de la longueur du siége d'Antioche, résolurent de prendre la fuite; Pierre fut de ce nombre; mais Tancrède lui fit jurer de ne jamais abandonner une entreprise dont il était l'âme; et il continua à suivre l'armée.

On arrive devant Jérusalem; on en forme le siége; mais, comme ce siége traînait en longueur, que la disette se faisait sentir, que l'eau surtout manquait aux chrétiens, on imagina, pour attirer sur la sainte milice les faveurs du ciel, d'observer un jeûne de trois jours qui furent consacrés à des cérémonies religieuses. Les évêques et tout le clergé, les pieds nus, accompagnés de toute l'armée en armes, firent autour de la ville une procession solennelle, qui vint s'arrêter sur la montagne des Olives. Là, Pierre l'Ermite et un chapelain du duc de Normandie, le cœur enflammé par les souvenirs que leur rappelaient ces lieux, exaltèrent les esprits par des discours pathétiques et

véhémens. Aussitôt les haines que se portaient quelques chefs s'éteignent; les rivalités cessent; on s'embrasse, on s'anime mutuellement; les machines frappent les murs, tout plie devant les chrétiens; et Jérusalem est le fruit de la victoire.

Le nouveau patriarche de Jérusalem fit Pierre son vicaire-général, pendant qu'il accompagna Godefroy, marchant au-devant du soudan d'Égypte, pour lui livrer bataille.

Pierre l'Ermite mourut dans l'abbaye de Neu-Moutier, près de Hui, dont il était fondateur. Son tombeau, situé dans un souterrain au-dessous de la tour, fut comblé lorsqu'on répara l'église; et son corps fut transporté dans la sacristie et enfermé dans un cercueil de bois.

Voiture naquit avec beaucoup d'esprit, mais de l'esprit corrompu par le mauvais goût de son temps; il fut un des beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet, membre de l'Académie française, maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston, frère de Louis XIV. Il avait puisé parmi les courtisans une vanité qui fut une tache à sa mémoire.

Il devait le jour à un marchand de vin d'Amiens; et il en rougissait. On le plaisanta à ce sujet; on lui fit à table cet impromptu, le verre à la main :

Quoi! Voiture, tu dégénère!
Hors d'ici, maugrebi de toi;
Tu ne vaudras jamais ton père,
Tu ne vends du vin ni n'en boi.

Il était si sensible à ces plaisanteries, que Bassompierre disait de lui : « Le vin qui fait » revenir le cœur aux autres, le fait perdre à » Voiture. »

Il aimait passionnément le jeu et les femmes. Il se vantait d'avoir séduit *depuis le sceptre jusqu'à la houlette*. Un jour il avait perdu quatorze cents louis sur sa parole. Il écrivit à l'un de ses amis : « Envoyez-moi promptement, je vous prie, deux cents louis, dont » j'ai besoin pour achever la somme de quatorze cents louis que je perdis hier au jeu. » Vous savez que je ne joue pas moins sur » votre parole que sur la mienne. Si vous ne » les avez pas, empruntez-les : si vous ne » trouvez personne qui veuille vous les prêter, vendez tout ce que vous avez, jusqu'à » votre bon ami M. Paucquet; car absolument

» il me faut deux cents louis ; voyez avec quel
» empire parle mon amitié : c'est qu'elle est
» forte. La vôtre, qui est encore faible, di-
» rait : *Je vous supplie de me prêter deux*
» *cents louis, si vous le pouvez sans vous in-*
» *commoder ; je vous demande pardon si j'en*
» *use si librement.* »

Voiture, considéré comme littérateur, ne s'offre guère sous un aspect plus avantageux, quoique dans son temps il ait été, même par Boileau, comparé à Horace.

....A moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure.

Aujourd'hui on sait à quoi s'en tenir sur le mérite de Voiture ; on a de lui des lettres, dont les plus courtes lui coûtaient souvent quinze jours de travail. Il s'en trouve quelques-unes d'un caractère délicat ; mais elles sont en bien petit nombre. L'affectation, les jeux de mots puérils, les plaisanteries fades, les allusions recherchées, les déparent presque toutes. On peut dire à peu près les mêmes choses de ses poésies ; quelques-unes cependant ne manquent pas d'une certaine grâce.

Ducange (Charles Dufresne, sieur) doit

être regardé comme l'un des plus savans historiens que la France ait produits. Il naquit à Amiens en 1610, fréquenta quelque temps le barreau de Paris, mais retourna bientôt dans sa ville natale, où il se livra entièrement à l'étude de l'histoire. En 1668, il revint habiter la capitale. C'est là qu'il publia la plupart de ses ouvrages, tous empreints de la plus solide érudition. On raconte à l'occasion de son *Glossaire de la basse latinité*, que l'auteur réunit un jour plusieurs libraires dans son cabinet, et, leur montrant un vieux coffre placé dans un coin, leur dit qu'ils y pourraient trouver de quoi faire un livre, et que, s'ils voulaient l'imprimer, il était prêt à traiter avec eux. Ils acceptèrent l'offre avec joie; mais, s'étant mis à chercher le manuscrit, ils ne trouvèrent qu'un tas de petits morceaux de papiers longs au plus comme le doigt, et qui paraissaient avoir été déchirés comme n'étant d'aucun usage. Ducange, riant de leur surprise, leur assura de nouveau que son manuscrit était dans le coffre : enfin, l'un des libraires, considérant plus attentivement ces lambeaux de papiers, reconnut le travail de Ducange, et s'aperçut qu'il n'y avait qu'à les ranger selon

l'ordre alphabétique. Il fit l'acquisition du coffre, et publia le *Glossaire* de la basse latinité. On ne peut bien connaître les lois, les coutumes, les usages, le langage, les mœurs de nos siècles de barbarie, sans consulter son *Glossaire,* en six volumes in-folio, et auxquels Dom Carpentier a ajouté un supplément en quatre volumes, même format. Ces deux ouvrages qui n'en font qu'un, offrent d'immenses ressources à ceux qui entreprendraient d'écrire l'histoire de la féodalité et celle du moyen âge.

On a de Ducange un grand nombre d'autres ouvrages; notamment l'histoire de saint Louis, les établissemens de ce roi, le conseil de Pierre de Fontaines et plusieurs autres pièces. L'auteur mourut en 1688.

Gresset. La vie de cet écrivain offre un concours de circonstances singulières. Il naquit à Amiens en 1709, se fit jésuite à l'âge de seize ans, et sortit de cet ordre à vingt-six, à cause de l'éclat que fit dans le monde son poëme de *Vertvert;* il devint enfin chevalier de Saint-Michel, historiographe de l'ordre de Saint-Lazare, fit plusieurs pièces de théâtre, et mourut dévot.

Ce *Vertvert*, qu'il composa dans le cloître, est l'une des critiques les plus ingénieuses des mœurs du cloître. Ce poëme est plein de sel, de facilité et de grâce; Gresset, dit d'Alembert, eut l'art de deviner dans sa retraite la juste mesure du badinage, qui pouvait rendre piquant pour les gens du monde un ouvrage dont le sujet devait leur paraître si futile. On raconte qu'une religieuse Visitandine sollicita Gresset de lui lire Vertvert; Gresset se fit long-temps prier, mais consentit enfin, à condition que la religieuse serait seule au parloir. Il se rend en effet au jour dit, et commence sa lecture; arrivé à un endroit des plus plaisans, il entend de nombreux éclats de rire; puis, le rideau se levant tout-à-coup, il se voit en face de toute la communauté, rangée en cercle, la prieure à la tête; et l'auteur fut prié de continuer la lecture jusqu'au bout.

Venu à Paris, où l'avait devancé sa renommée, Gresset y publia plusieurs ouvrages, tels que *la Chartreuse*, *Édouard* III, *Sydney*, et *le Méchant*, joué avec un très-grand succès, en 1747. Cette pièce serait comptée parmi les meilleures que nous connaissons, si l'on y trouvait un peu plus de ce *vis comica*, qui

abonde chez Molière. Du reste, la facilité, la variété et les agrémens de la versification, la vivacité des saillies, la vérité des portraits, la placent au premier rang, parmi celles du second ordre; elle conduisit, en 1748, son auteur à l'Académie française.

Mais bientôt, renonçant aux succès du théâtre, il publia une lettre où il peignait les dangers du spectacle. Les littérateurs d'alors ne virent là qu'ostentation et hypocrisie; et tout le monde a retenu ces vers fameux de Voltaire, à ce sujet; c'est le pauvre diable qui parle :

De vers, de prose et de honte étouffé,
Je rencontrai Gresset dans un café,
Gresset, doué du double privilége
D'être au collége un bel esprit mondain
Et dans le monde un homme de collége;
Gresset dévot, long-temps petit badin,
Sanctifié par ses palinodies :
Il prétendait avec componction
Qu'il avait fait jadis des comédies,
Dont à la Vierge il demandait pardon.
— Gresset se trompe, il n'est pas si coupable;
Un vers heureux et d'un tour agréable
Ne suffit pas; il faut une action,
De l'intérêt, du comique, une fable,
Des mœurs du temps un portrait véritable
Pour consommer cet œuvre du démon.
Mais que fit-il dans ton affliction?

..... Il me donna les conseils les plus sages :
« Quittez, dit-il, les profanes ouvrages ;
» Faites des vers moraux contre l'amour ;
» Soyez dévot, montrez-vous à la cour. »

C'était la cour de Louis XV, mélange affreux de superstition et de débauche.

Gresset s'était alors retiré à Amiens sa patrie ; il y jouissait d'un excellent emploi de finances, et y avait épousé une femme riche.

Gresset mourut en 1777.

ENVIRONS D'AMIENS.

SAINT-ACHEUL.

Ce lieu était jadis un monastère d'hommes, situé en dehors, et à peu de distance des portes d'Amiens.

L'église de Saint-Acheul, comme nous l'avons dit, servit primitivement de cathédrale; mais l'évêque saint Sauve la priva de ce titre, en le transférant à une autre église bâtie dans l'intérieur des murs. En 1145, l'évêque Raticol établit une communauté de clercs pour desservir l'église de Saint-Acheul; le chapitre de la cathédrale eut une grande part à cet éta-

blissement, et il donna même à la communauté beaucoup de biens; aussi le chapitre exerçait-il la juridiction spirituelle et temporelle sur l'abbaye.

La communauté de Saint-Acheul ne fut érigée en abbaye que par l'évêque Thierry, qu'on regarde comme successeur immédiat de Raticol.

Avant la révolution, cette abbaye était possédée par des chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève : il y avait dix religieux sans abbé.

Vers la fin du XVIIe. siècle, sous le grand autel de l'église de cette abbaye, on découvrit six anciens tombeaux qui donnèrent lieu à de grandes contestations. L'un de ces tombeaux renfermait un évêque, représenté en habits pontificaux, tenant la crosse en main, mais n'ayant point de mitre. Sur le tombeau on lisait :

Sanctus Firminus episcopus.

On y trouva aussi, dit-on, des ossemens et des cendres de l'évêque.

Cependant la cathédrale d'Amiens prétendait posséder le corps de *saint Firmin-le-*

Confesseur; mais il paraît que, la châsse ayant été ouverte, le 2 octobre 1696, on n'y avait trouvé que des barres de fer.

De là, grande rumeur : en 1697, parut une lettre anonyme intitulée : *Lettre d'un curieux sur d'anciens tombeaux découverts, en 1697, sous le grand autel de l'abbaye de Saint-Acheul.*

En 1698, l'évêque d'Amiens fit une ordonnance qui condamna cette lettre.

Jean-Baptiste Thiers, docteur de Sorbonne, le grand ennemi des fraudes pieuses et des abus religieux, publia une dissertation pour prouver que les ossemens et les cendres trouvés à Saint-Acheul, étaient les véritables reliques de *saint Firmin-le-Confès*. Cette dissertation eut deux éditions : tant la question paraissait importante.

En 1711, Nicolas de l'Estoc, chanoine et théologal de l'église cathédrale d'Amiens, entra en lice et écrivit contre la lettre anonyme et contre la dissertation de Thiers : cette pièce est intitulée : *Dissertation sur la translation du corps de saint Firmin, troisième évêque d'Amiens, contre ce qu'en ont écrit deux auteurs nouveaux.*

Il parut encore plusieurs autres écrits sur la même question ; car, à cette époque, l'ouverture d'une châsse était un événement notable. Enfin le différend fut terminé par une pièce intitulée : *Procès-verbal de l'ouverture de la châsse de saint Firmin-le-Confesseur, faite dans la cathédrale d'Amiens, le* 10 *février* 1715, suivi du mandement de l'évêque d'Amiens, *portant condamnation des libelles publiés pour combattre la vérité de ces reliques, du* 12 *janvier* 1715.

Pendant la révolution, l'abbaye de Saint-Acheul fut vendue comme bien national. Acquise, sous l'empire de Napoléon, par un ecclésiastique nommé Didier, les jésuites s'y établirent sous le nom de *Pères de la Foi*, et y fondèrent un collége qui prend chaque jour des accroissemens rapides. Le nombre des élèves est porté aujourd'hui à douze cents. Les parens qui envoient leurs enfans à une telle école n'en connaissent pas les dangers, et ne connaissent pas même les *Lettres provinciales* du célèbre Pascal : l'ignorance fait le malheur des générations. Il est des hommes qui trouvent plus commode de croire que d'examiner. Du reste, le collége est bien tenu; les élè-

ves y développent les ressorts de leur force corporelle et de leur esprit par des exercices gymnastiques et littéraires.

Les bâtimens de Saint-Acheul sont considérables; la chapelle sert de paroisse aux hameaux environnans, elle est jolie et bien ornée; on y remarque deux chapelles latérales dédiées au Sacré-Cœur.

CINQUIÈME PARTIE.

Route de Compiègne.

LIVRE PREMIER.

DE PARIS A SENLIS.

CHAPITRE PREMIER.

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

Le pays situé immédiatement au nord de Paris est coupé fréquemment par de grandes routes. Ces routes laissent entre elles des intervalles si peu étendus, que nous ne pourrons ici embrasser qu'une bande de terre très-étroite. Le sol traversé par la grande route laisse, de chaque côté, peu d'espace : voilà

quelles doivent être les limites de notre investigation minéralogique.

Ainsi la description que nous avons à faire diffère peu de celle que nous avons faite ou de celle qui suivra ; cependant comme deux terrains, quelle que soit leur proximité, ne peuvent être tellement semblables qu'ils ne présentent des caractères propres à chacun d'eux, nous allons décrire rapidement le pays traversé dans sa longueur par la route de Paris à Senlis.

De Paris à Louvres, c'est-à-dire, pendant environ cinq lieues, on ne traverse qu'un terrain d'eau douce [1]; mais on aperçoit sur la droite des collines gypseuses.

Au-delà de Louvres le terrain change de nature. Dans leur *Essai sur la géographie minéralogique des Environs de Paris*, MM. Cuvier et Brongniard ont consacré un paragraphe au *plateau de Senlis;* et, quoique ce plateau calcaire, sur lequel s'élèvent Pont-Sainte-Maxence, Creil, Senlis, la forêt de Chantilly, la forêt de Hallatte, ne présente rien de par-

[1] *Voyez* la carte qui accompagne l'*Essai de géographie minéralogique* de MM. Cuvier et Brongniard.

ticulier, ces savans ont cependant cru devoir faire remarquer 1°. que les lits moyens qui donnent la belle pierre de Sainte-Maxence, sont plus épais dans ce lieu que partout ailleurs; 2°. qu'on trouve le grès marin du calcaire dans la forêt de Pontarmé, sur le bord du plateau; 3°. que, sur le bord méridional de ce plateau, on retrouve, comme sur le bord septentrional, l'espèce de poudingue qui forme ses couches inférieures, et qui est composé de sable quartzeux à gros grains, de coquilles nacrées et de nummulites : on voit principalement ce poudingue en sortant de la forêt de Chantilly, du côté de la Morlaye; et au-dessous est une masse considérable de sable renfermant de la chlorite.

Quoique ce plateau paraisse terminé à la vallée où coule la Thève, il faut cependant y comprendre le petit plateau qui s'étend jusqu'à Louvres, où l'on retrouve absolument les mêmes couches calcaires.

Ce petit plateau offre le grès gris à coquilles marines, dans lequel se voient des empreintes du *ceritum serratum*, etc., et un calcaire sableux, friable, renfermant un grand nombre de coquilles. Le grès, près de Louvres, est

visible dans un vallon situé à l'ouest de ce bourg. Le calcaire se trouve à Guespelle, presque à la surface du sol. Il renferme un grand nombre d'espèces ; beaucoup de cérites et peu d'orbitolites. Il faut remarquer que ce lieu manque de la plupart des espèces communes dans les couches inférieures du calcaire ; qu'il n'y a point de chlorite, et qu'enfin, par la présence de son sable siliceux et par la nature des espèces de coquilles qu'il renferme, cette couche a plus de rapport avec les assises supérieures du calcaire marin, qu'avec les couches moyennes et inférieures.

« La formation calcaire de ce petit plateau, » disent MM. Cuvier et Brongniard[1], est gé» néralement mince : aussi n'exploite-t-on des » pierres à bâtir que près de Louvres. Dans » ce lieu où la formation est plus épaisse, on » trouve les marnes calcaires qui la recou» vrent ordinairement, et les géodes de marne » dure, infiltrée de calcaire, qu'elles renfer» ment souvent. Ici, et près de Luzarches, la » formation est entière ; mais, de Guespelle

[1] *Essai de géographie minéralogique des Environs de Paris*, chap. II, §. 4.

» jusqu'aux alluvions de la Thève, les couches
» intermédiaires manquent. Ce qui paraît le
» prouver, c'est qu'il n'y a plus d'exploitation :
» les pierres à bâtir viennent de Comelle et
» de Montgresin, de l'autre côté de la Thève.
» Or, on sait que les pierres employées à bâ-
» tir appartiennent aux couches intermédiaires
» de la formation. »

CHAPITRE II.

LA VILLETTE, DUGNY, LE BOURGET ET BLANC-MÉNIL, ARNOUVILLE ET GARGES, GONESSE, LE THILLAY, VAUDERLAN, GOUSSAINVILLE, ROISSY-EN-FRANCE, LOUVRES, MORFONTAINE.

§. Ier.

LA VILLETTE.

Village situé au N.-E. de Paris, et presque contigu à ses boulevards extérieurs, sur la route de Flandres.

Le village de La Villette n'a pris d'importance que dans les temps modernes : jusqu'au XVIIIe. siècle ce ne fut qu'un simple hameau.

Ce lieu est connu dès le XIIe. siècle sous le nom de *Villeta Sancti Lazari :* c'était alors une ferme dépendante de Saint-Lazare, qui n'en était pas éloigné. Au XVe. siècle il avait pris de l'accroissement à cause de sa proximité de Paris; et les différens partis qui troublèrent

alors la France s'en disputèrent la possession. En 1418, les Armagnacs, réunis aux Anglais, le réduisirent en cendres.

En 1593, les conférences ouvertes à Suresne, pour la conversion de Henri IV, se continuèrent à La Villette, dans une maison de campagne appartenant à Émeric de Thou. C'est aussi à La Villette que, la même année, fut conclue la trêve entre les royalistes et les ligueurs.

La Villette s'est beaucoup accrue depuis trente ans; plusieurs établissemens de commerce et des entrepôts de vins et autres marchandises s'y sont formés.

Ce qui favorisa surtout l'accroissement de La Villette, c'est le superbe bassin qui reçoit les eaux du *canal de l'Ourcq* pour les communiquer dans l'intérieur de Paris, alimenter plusieurs fontaines et des réservoirs destinés au nettoiement des rues. Dans notre *Histoire de Paris*[1], nous sommes entrés dans de grands détails à l'occasion du canal de l'Ourcq et du bassin de La Villette : nous ne répéterons pas ici ce que nous en avons dit ailleurs.

[1] Tome IX, pages 175 et suivantes, 202 et suivantes.

En 1814, les étrangers poussèrent, le 29 mars, leurs avant-postes jusqu'aux limites de La Villette; de là, les tirailleurs harcelèrent, pendant toute la journée, les Français qui se ralliaient sous les murs de la capitale. Presque tous les habitans de La Villette s'étaient réfugiés à Paris, tandis que nos soldats se fortifiaient dans leurs maisons.

Le lendemain, 30 mars, les généraux prussiens dirigèrent leur corps d'armée vers La Villette et Pantin, pendant que les Français se portaient dans les villages et sur les hauteurs voisines, défendues par de larges fossés inondés la veille, au moyen de ruptures faites au canal de l'Ourcq.

Là s'engagea un combat : l'artillerie tira peu; et, presqu'aussitôt, on s'aborda à la baïonnette. Les Français plient d'abord; mais, couverts par le feu des batteries parisiennes, ils s'élancent de nouveau, enfoncent à leur tour les Prussiens, et restent maîtres du village.

Cependant de nouveaux régimens prussiens s'avancent au secours des leurs : ils se rallient; et tous ensemble reviennent à la charge. Les Français épuisés, et dont les rangs étaient

déjà éclaircis, reçoivent avec intrépidité les assaillans, et, à l'aide de leur artillerie, repoussent une seconde fois les Prussiens.

Enfin, six nouveaux bataillons sont envoyés au secours de ces derniers; le prince Guillaume de Prusse vient lui-même les animer; mais la présence du prince est sans effet; et bientôt des cris d'allégresse annoncent un troisième succès.

« Ils étaient réellement inutiles ces succès » partiels qui ne s'obtenaient qu'au prix du » sang de nos plus braves soldats. Furieux de » cette résistance prolongée, et instruits que » le général Barclay de Tolly était près de » s'emparer de Belleville, le point le plus im» portant de la ligne française, les généraux » ennemis Kleist et Yorck envoient la totalité » de leurs troupes contre La Villette; et eux» mêmes viennent en personne commander » l'attaque. Les Français, loin de songer à » fuir, se concentrent aussitôt dans le village, » et se disposent à le défendre avec leur der» nière arme, le désespoir.

» C'était fait de ces braves soldats qui se » dévouaient, au nom de l'honneur et de la » patrie, pour la défense d'un poste qui n'était

» plus tenable. Entourés de tous côtés par les » troupes prusiennes, ils allaient être écrasés » sous leur masse invulnérable, lorsque tout-» à-coup le bruit de la suspension d'armes, » obtenue à Belleville par le duc de Raguse, » vint les arracher à une mort certaine. Les » deux partis prêts à s'égorger, s'arrêtent; et, » la capitulation ayant été conclue quelques » heures après, les Prussiens prirent posses-» sion du village, et y bivouaquèrent pen-» dant la nuit qui précéda l'entrée des alliés » à Paris. »

En 1815, après la période appelée les *cent jours*, de larges fossés furent de nouveau creusés autour de La Villette. Le 25 juin, ces fossés furent inondés comme ils l'avaient été en 1814. C'est à La Villette que fut établi, le 30 juin, le quartier général de l'armée française rassemblée sous les murs de Paris. C'est aussi dans ce village que fut tenu, le 2 juillet, un conseil de guerre composé de tous les Maréchaux et Généraux présens à Paris, afin d'aviser aux moyens de défendre cette capitale. Le conseil décida que la défense était trop hasardeuse, et fit proposer une capitulation qui, le 3 juillet, fut signée à Saint-Cloud.

Le village fut occupé par des troupes anglo-prussiennes.

Comme la population de La Villette s'accroît de jour en jour, il serait difficile de la déterminer d'une manière précise.

§. II.

DUGNY, LE BOURGET ET BLANC-MÉNIL.

Dugny, village situé sur la route de Flandre et sur la petite rivière de Crould, à trois lieues au N.-E. de Paris.

Ce village était connu du temps de Charles-le-Chauve, c'est-à-dire, au IXe. siècle. La seigneurie de ce lieu appartint long-temps à la maison de Montmorency : alors le Bourget était une dépendance de la paroisse de Dugny.

En 1423, il existait à Dugny une belle maison qu'on nommait l'*Hôtel de la Pointe*. Le roi d'Angleterre la confisqua à Jacques de Luiller, parce qu'il était resté fidèle à Charles VII, et en fit présent à un Français qui avait embrassé son parti : voilà comment les rois corrompent les mœurs des peuples, en récompensant la trahison.

Blanc-Ménil était autrefois un hameau dé-

pendant de Dugny; mais, en 1353, le roi Jean y fit bâtir une chapelle dédiée à Notre-Dame; en 1453, il s'y établit une confrérie.

Le président Guillaume de Lamoignon fut seigneur de Blanc-Ménil; il y possédait un château fort solidement bâti et flanqué de quatre pavillons; ce château a été détruit.

Avant la révolution, *Le Bourget* faisait encore partie de Dugny. Mais ce hameau était depuis long-temps connu sous le nom de *Burgellum* diminutif de *Burgum*. Au XIe. siècle, il y avait dans ce lieu une léproserie.

Le 20 juin 1815, Bonaparte, revenant du Mont-Saint-Jean, s'arrêta au Bourget pendant deux heures, pour ne rentrer que de nuit à Paris, et diminuer autant que possible l'effet fâcheux que devait produire son retour dans la capitale.

Le Bourget n'a qu'une rue; Dugny offre plusieurs maisons de campagne remarquables. Dugny, Le Bourget et Blanc-Ménil appartiennent à l'arrondissement de Saint-Denis.

§. III.

ARNOUVILLE ET GARGES.

Le village d'*Arnouville* est situé à quatre lieues au N. de Paris, à un quart de lieue au S.-O. de Gonesse.

La terre d'Arnouville fut, en avril 1757, érigée en comté, en faveur du ministre d'État, ancien garde-des-sceaux *de Machault*. Le château que ce magistrat entreprit de bâtir ne fut jamais achevé. La chapelle, l'orangerie, et les écuries très-remarquables, sont les seules constructions terminées. Il faut y joindre la principale entrée, dont, originairement, la grille, exécutée sur les dessins de Contant, était presque entièrement dorée. Ce luxe déplacé déplut à Louis XV, qui, passant à Arnouville, en témoigna son mécontentement : aucune des grilles du château de Versailles n'était aussi magnifique. La chapelle est élégante. On assure que cette propriété est restée dans la famille de M. Machault.

Le parc, qui contient trois cents arpens, a été tracé d'après les dessins de Contant et de Chevetot; les eaux de la Crould s'y élèvent à

plus de cinquante pieds de haut au moyen de machines hydrauliques ; les eaux de cette petite rivière y sont répandues avec profusion. La principale pièce d'eau qu'elle alimente a près de vingt-cinq arpens.

Le village fut entièrement rebâti par son seigneur dans un nouvel emplacement : ses rues sont très-régulières, plantées d'arbres, et aboutissent toutes à une vaste place décorée d'une fontaine publique exécutée sur les dessins d'Aubry.

Louis XVIII s'est arrêté dans le château d'Arnouville pendant les trois jours qui précédèrent sa seconde entrée à Paris. Trois mille hommes, députés par la garde nationale de Paris, s'y rendirent le 7 juillet 1815, pour le complimenter.

Garges. Le village de Garges, voisin d'Arnouville, est très-ancien, puisque le roi Dagobert y avait une maison royale ; on trouve dans les faits et gestes de ce prince, qu'il indiqua à Garges une assemblée générale de tous les grands de son royaume, qui y fut tenue en effet le 23 mars 635. Le nom latin de Garges est *Bigargium*.

La situation du lieu semblait être un obstacle

à son embellissement. Les efforts et le goût de M. Blondel de Gagny parvinrent à le surmonter avec succès : il procura, à force de travaux, de la vue à son château, qui en était entièrement privé, et donna de l'étendue à ses jardins, en faisant l'acquisition de la terre de Bonneuil.

L'ancien bâtiment fut conservé; on ajouta seulement un pavillon à l'italienne. Une vaste prairie, où serpente la rivière de Crould, fait face au château, et lui présente les points de vue les plus variés et les plus champêtres.

On remarque à Garges plusieurs autres jolies maisons de campagne.

§. IV.

GONESSE.

Gros bourg situé au milieu d'une plaine fertile, sur la petite rivière de Crould, entre les deux routes de Compiègne et d'Amiens, à quatre lieues environ au N.-O. de Paris.

Le premier nom connu de ce bourg est *Gaunissa;* on écrivit depuis *Gonessa* et enfin Gonesse.

La terre de Gonesse appartenait à Hugues

Capet, duc de France. Lorsque Hugues Capet eut remplacé sur le trône les descendans de Charlemagne, la terre de Gonesse devint terre du roi, mais non de la couronne : ce qui était bien différent; c'est-à-dire que la terre de Gonesse n'eut plus de seigneur suzerain que le roi, tandis que les terres de la couronne dépendaient d'un seigneur qui relevait lui-même du roi, dont il méconnaissait très-souvent l'autorité.

Dans ces premiers temps de la troisième race des rois de France, les habitans de Gonesse étaient assujétis à des servitudes communes à plusieurs lieux : ils devaient amener à Paris les voleurs, et garder, chacun leur tour, pendant les nuits d'avril, la grange du roi à Gonesse. Ces servitudes leur ôtaient l'avantage d'épouser des femmes libres. Ils firent des réclamations; et Louis IX, dit-on, en les affranchissant de ces servitudes, les autorisa à faire de leurs nuits ce que bon leur semblerait. Le bienfait de saint Louis, dans cette occasion, fut très-grand; car, à cette époque, ce n'est pas sans raison qu'on était si jaloux d'épouser des femmes libres : des lois sévères veillaient à la conservation de leur honneur.

Le titre 22 de la loi salique s'exprime ainsi : « Celui qui aura serré la main d'une femme » libre sera condamné à une amende de quinze » sous d'or; au double, s'il lui prenait le bras; » au quadruple, s'il lui touchait le sein. » Et l'amende allait toujours croissant selon l'importance de l'outrage.

L'an 1165, Philippe-Auguste naquit à Gonesse; et ce roi aimait à se faire appeler Philippe de Gonesse.

En 1300, il y avait à Gonesse une manufacture de draps; et le commerce considérable que faisaient les habitans leur avait fait obtenir à Paris une halle particulière, placée au bout de la rue de la Tonnellerie, dont elle faisait le coin. On l'appelait alors *la halle aux bourgeois, habitans pelletiers et drapiers de la ville de Gonesse*. Elle prit ensuite le nom de *Petit Palais*. Les draps de Gonesse étaient si estimés que les rois Philippe-de-Valois, Jean et Charles v n'en employaient pas d'autres pour leur vêtement.

Ces fabriques de draps ayant été détruites, les moulins qui les entretenaient furent convertis en moulins à farine; et, le territoire de Gonesse produisant d'excellent blé en abon-

dance, l'industrie des habitans se créa un nouveau genre de commerce. Le pain de Gonesse fut bientôt remarqué par sa blancheur et sa délicatesse; les habitans du bourg venaient le vendre à Paris, dans la halle qui leur avait été concédée; mais ce commerce tomba comme le premier; et les boulangers de Gonesse vinrent presque tous s'établir à Paris, dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. Aujourd'hui Gonesse fournit encore du pain à Paris; mais c'est du pain très-commun, recherché seulement par les classes indigentes.

En 1358, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, nommé capitaine de Paris, vint, avec d'autres officiers, camper à Gonesse, et la même année, ses alliés, les Anglais, y passèrent tout le mois de septembre : visites fort onéreuses et dont les habitans se seraient très-bien passés.

Le 24 juin 1465, sous le règne de Louis XI, les Bourguignons s'emparèrent de Gonesse et y ravagèrent tout ce qui appartenait au roi.

Dans la même année, ce roi fit un échange avec le comte de Dammartin, par lequel il céda au comte le domaine et la souveraineté de Gonesse, Gournay-sur-Marne et Crécy-en-

Brie, pour le château de Blanquefort en Gascogne. Les habitans de Gonesse ne durent rien gagner à cet échange; si Louis XI, quoique très-dévot, fut un fort méchant homme, Antoine de Chabanne, comte de Dammartin, n'était pas meilleur.

Henri IV, après avoir échoué dans sa seconde tentative contre Paris, se retira à Gonesse, et y campa pendant un mois entier.

On sait que François Ier. se qualifiait simplement seigneur de Gonesse et de Vanvres [1], lorsqu'il écrivait à Charles-Quint, pour se moquer de la longue liste de titres que prenait cet empereur.

Les habitans de Gonesse, en 1661, dans la ridicule guerre des Jacobins de la rue Saint-Honoré, fournirent des secours aux Jacobins contre les prêtres du Mont-Valérien, qui, de leur côté, étaient soutenus par les habitans de Nanterre [2].

Il y eut anciennement un Hôtel-Dieu à Gonesse, fondé en 1210, et protégé d'une manière toute spéciale, par les rois, seigneurs

[1] *Voyez* l'article *Vanvres*, tome I.
[2] *Voyez* l'article *Mont-Valérien*, tome II.

Civeton del. Couché fils dir. Oessard sculp.

ÉGLISE DE GONESSE.

de Gonesse, qui lui firent plusieurs dotations : cet hôpital est conservé.

L'église de Saint-Pierre, placée sur une éminence, est d'un beau gothique[1]. Nous l'avons crue digne de figurer ici parmi les monumens remarquables des environs de Paris.

Il se tient à Gonesse deux foires par an : l'une le 2 février, l'autre le 16 juillet; et deux marchés par semaine : l'un le lundi, l'autre le vendredi.

Le 28 juin 1815, après le désastre de Waterloo, le maréchal Grouchy arriva, en deux jours, de Charleroi à Gonesse, avec quarante mille hommes et cent vingt pièces de canon, volant à la défense de Paris.

Le 2 juillet suivant, Wellington avait son quartier général à Gonesse.

Gonesse compte une population de 2,008 habitans.

§. V.

LE THILLAY, VAUDERLAN, GOUSSAINVILLE.

Le Thillay est un petit village situé à quatre lieues et demie au N. de Paris, par Gonesse.

[1] *Voyez* la gravure.

La terre du Thillay fut autrefois seigneuriale; on prétend qu'elle tirait son nom des tilleuls plantés sur les bords de la petite rivière de Crould. M. de Veimerange y fit exécuter, sur les dessins de Bellanger, des jardins, dont l'élégante et magnifique distribution atteste le bon goût de l'artiste et du propriétaire. Le château qui existe encore n'a rien de remarquable. La population du Thillay est de 503 habitans.

Vauderlan. Ce petit village situé à trois quarts de lieue au N.-O. de Gonesse, est moins important encore que Le Thillay; il n'est guère composé que d'auberges bordant la grande route; malgré son exiguité, les religieux de Deuil et le curé de Gonesse s'en disputèrent quelque temps le patronage. Odon de Sully, évêque de Paris, régla entre eux le partage des dîmes; et toute discussion cessa : car on sait que l'intérêt avait plus de part à ces disputes que la piété.

La population de Vauderlan est de 115 habitans.

Goussainville situé à trois quarts de lieue au N. de Gonesse, sur le penchant d'un coteau, dont le bas est arrosé par la petite ri-

vière de Crould, fut autrefois terre seigneuriale, avec titre de marquisat. Cette terre et son château appartiennent, depuis environ trois siècles, à la famille Nicolai.

Ce lieu fut célèbre par une fontaine qu'on voit sous une voûte près du village. Pierre Petit, fameux médecin, composa en l'honneur de cette fontaine un poëme latin d'environ quatre cents vers, intitulé *Fons Gossenvillæ*.

Ce village compte une population de 251 habitans.

§. VI.

ROISSY-EN-FRANCE.

Village situé entre la route de Paris à Compiègne et celle de Paris à Soissons, entre Gonesse au S.-O. et Louvres au N.

On voyait autrefois à Roissy un beau château bâti à l'antique. A ce château et à la terre de Roissy étaient attachées la haute, moyenne et basse justice, dont les appels ressortissaient nuement au parlement de Paris. La terre relevait du roi, à cause de sa tour du Louvre. En 1367, Jean de Billy en rendit aveu et dénombrement au roi.

La terre de Roissy fut successivement possédée par Jean Juvenel des Ursins et par la maison de Mesmes. En 1704, le comte d'Avaux abattit le château, et en fit construire un nouveau.

Le château de Roissy, en 1713, sortit de la maison de Mesmes et fut acheté par la marquise *de la Carte*, qui, en 1719, le revendit au fameux *Law*, dont la fortune colossale grandit et s'évanouit avec la même rapidité que son système, qui ruina tant de familles en France. Cette terre passa dans la famille de Caraman, qui la possédait encore lors de la révolution.

Depuis cette époque, le principal corps de logis du château a été détruit; les bâtimens qui restent sont simples, mais très-agréables; le parc, qui contient plus de cent arpens, est remarquable par le grand nombre d'arbres étrangers qu'il renferme.

La population du village de Roissy est de 976 habitans.

§. VII.

LOUVRES.

Louvres est un bourg traversé par la grande route de Paris à Compiègne, à cinq lieues et demie au N. de Paris, à deux au S.-E. de Luzarches.

Ce bourg est très-ancien; car on lit dans les actes vrais ou faux[1] de saint Rieul, que ce saint, qui vécut probablement à la fin du IIIe. siècle, allant de Paris à Senlis, s'arrêta à Louvres, et entra dans un temple de Mercure, dont il renversa l'idole, et gagna au christianisme la plupart des païens de ce lieu, qui fermèrent leur temple et renoncèrent à leurs premières idées religieuses. Après la mort de saint Rieul, on changea le temple en une chapelle sous l'invocation du saint. Cette chapelle subsistait encore vers la fin du XVIIIe. siècle.

Louvres est cité plus d'une fois dans des chartes anciennes; il possédait autrefois deux églises parallèles qui n'étaient séparées que par un passage : celle de saint Rieul, et l'é-

[1] *Voyez* article *Senlis*, §. 1.

glise paroissiale du titre de saint Justin, martyrisé dans ce lieu.

Plusieurs fondations pieuses datent, à Louvres, du XIIIe. ou du XIVe. siècle; telles sont un Hôtel-Dieu et une aumône de pain, qu'on assure avoir été fondés par la reine Blanche, mère de saint Louis, et par Philippe-le-Bel, petit fils de ce roi. Toutefois, cette aumône ou distribution de pain, ne se faisant que le jour de la mi-carême, tenait plus de l'ostentation que de l'esprit de bienfaisance. La léproserie de Louvres était encore un établissement qui paraît dater du XIIIe. siècle; elle est citée dès l'an 1241 : cette léproserie n'était tenue de recevoir que des malades de Louvres seulement.

Les premiers seigneurs de Louvres sont inconnus; ou plutôt, dans les premiers temps, le territoire de Louvres forma un grand nombre de fiefs relevant de divers seigneurs; et le premier qui paraisse avoir pris le titre de seigneur de Louvres est l'un des possesseurs du fief d'Orville, dépendant de la même paroisse. Il prend cette qualité dans un acte de 1468 : il était de la famille d'Aunoy. De cette famille, la seigneurie de Louvres passa dans celle des

Baillet, et ensuite des Nicolaï, qui en jouissait encore en 1580.

On trouve une charte du roi Jean, datée de Louvres, de 1354. Les chroniques de saint Denis et Christine de Pisan nous apprennent que l'empereur Charles IV, lorsqu'il vint à Paris, en 1377, coucha à Louvres, et que ce fut là que le roi Charles V, son neveu, lui envoya un char.

En 1545, il fut permis aux habitans, par lettres de François Ier., de clore leur bourg de murailles.

En 1562, lors des guerres de religion, le curé de Louvres, suivant un usage assez commun à cette époque, ne résidait point dans sa cure; les habitans de Louvres portèrent plainte au parlement, et représentèrent que, quoique la cure du lieu fût l'une des plus riches, et valût quatre cents livres, François Gentils, s'en disant pourvu, en recevait, depuis deux ans, tous les produits, sans résider, commettant à sa place un vicaire incapable, qui exigeait des droits aux baptêmes. Le parlement en fit parler à l'évêque de Paris, qui nomma un bon vicaire.

La terre de Louvres passa ensuite à la famille

Hennequin, et enfin à la famille Le Féron, qui la vendit, en 1755, au fermier-général de la Haye de Bazinville.

Le bourg de Louvres est connu aujourd'hui par les dentelles de fil et de soie qui s'y fabriquent, et par ses ratafias; il s'y tient trois foires par an, deux desquelles durent chacune trois jours. La population de ce bourg est de 951 habitans.

L'ancienne église de Louvres fut démolie à la révolution; mais son clocher est encore debout; sa partie inférieure paraît être du IXe. au Xe. siècle; le reste est évidemment beaucoup plus moderne. Ce qui reste de cette église sert actuellement de prison.

L'église de Saint-Justin a un portail en plein cintre, qui paraît être du XIe. siècle; sur le côté méridional et au bas de l'église, est un autre portail très-orné, dans le goût du XVe. siècle.

Barthélemi Tremblet, sculpteur, naquit à Louvres.

§. VIII.

MORFONTAINE.

Morfontaine est un village situé à deux lieues et demie au S. de Senlis, à huit au N.-E. de Paris, par une route joignant celle de Flandre.

Ce village n'a d'importance qu'à cause de son superbe château. C'est dans ce château qu'en 1800 les envoyés des États-Unis d'Amérique reçurent une fête brillante à l'occasion de la signature du traité conclu entre les Français et le gouvernement américain. Les consuls, plusieurs conseillers d'État, des tribuns, des législateurs, tout ce que la capitale offrait de plus distingué, composaient cette brillante assemblée.

Ce château appartint à Joseph Bonaparte, qui y fit exécuter plusieurs embellissemens et construire une salle de spectacle, regardée comme l'une des plus élégantes des environs de Paris. Le château de Morfontaine est l'un des plus remarquables dont nous ayons à parler; ses dépendances territoriales, l'étendue immense du grand et du petit parc, les points

de vue admirables qu'ils présentent, en font un séjour délicieux.

Le petit parc qui offre des plantations extrêmement variées, et une glacière, avec un pavillon à trois étages, communique au grand parc par un souterrain.

Le grand parc offre une infinité d'objets également variés; des pièces d'eaux immenses, bordées de collines couvertes de bois; des fabriques d'une belle construction; des grottes, des rochers, des sources et des ruisseaux nombreux. Enfin, plus on parcourt ce lieu, plus on est étonné de rencontrer toujours des objets nouveaux. La Nature et l'Art semblent s'être concertés pour faire de Morfontaine un séjour délicieux.

Au hameau de *Montmelliant* se trouvent une tour ancienne, et, un peu plus loin, les ruines d'un vieux château.

CHAPITRE III.

SENLIS.

§. Ier.

HISTOIRE.

Dans l'antique Belgique se trouvait une petite nation nommée *Silvanectes*, qui, sous la domination romaine, fut rangée dans la province dite *Seconde Belgique*. Une de ses bourgades fut, par les Romains, érigée en chef-lieu, sous le nom d'*Augustomagus;* ce chef-lieu, comme la plupart de ceux des nations gauloises, changea de nom, et reçut celui de la nation *Silvanectes*, ou *Silvanecti*, dont, par corruption, s'est formé le nom de *Senlis*.

Pline, qui nomme ce peuple *Ulmanetes* ou *Ulbanectes*, le qualifie de *libre*. Cette qualification indique un privilége qui consistait en ce que les habitans étaient soumis à leurs lois nationales, et non à celles des Romains.

Il est vraisemblable que le nom primitif de cette petite nation était *Ulbanectes*, et que ce

nom fut changé par les Romains, en celui de *Silvanectes,* à cause des forêts qui couvraient, et couvrent encore en grande partie, son territoire.

Une chaussée romaine conduisait d'Amiens à Soissons par Senlis : c'est ce qu'on apprend par l'Itinéraire d'Antonin; l'auteur de la table de Peutinger a tracé sur sa carte un ancien chemin de Senlis à Meaux; on n'en retrouve plus de traces.

Sous les Romains, Senlis fut protégé par des murailles flanquées de tours dont on voit encore des restes; elles sont construites en briques et en parpaings. Les couches de briques et de parpaings forment divers cordons disposés les uns au-dessus des autres; on rapporte ce genre de construction au règne de Vespasien.

Régulus, dont on a fait *saint Rieul,* vint prêcher l'Évangile parmi les Silvanectes; il paraît qu'il eut la plus grande part à la conversion de ces peuples au christianisme; mais on n'a aucune certitude touchant l'origine de saint Rieul, ni sur le temps précis où il a vécu, et où il jeta les fondemens de l'église de Senlis. Usuard lui donne la double qualité de confesseur et d'évêque de Senlis; le Martyrologe ro-

main dit que saint Rieul fut évêque d'Arles, et qu'il est mort à Senlis; le Martyrologe de saint Étienne d'Auxerre le fait simplement évêque de Senlis. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on conservait son corps bien entier à Arles, et qu'on le conservait aussi à Senlis. Les Bollandistes, et quelques autres savans, n'ont pas hésité à trancher la difficulté, en faisant deux saints Rieuls, l'un évêque d'Arles, l'autre évêque de Senlis. L'historien du Valois, Carlier, trouve même dans l'existence des deux corps *une preuve sans réplique*, que l'évêque d'Arles et l'évêque de Senlis ont été deux personnes différentes ; nous ne regardons point cette preuve comme sans réplique ; il est assez connu qu'on a attribué à un même saint plusieurs corps, plusieurs têtes, etc. Il existe un grand nombre de pieuses fraudes, bien autrement graves que celle-ci.

Les actes de saint Rieul, regardés comme vrais, furent brûlés ou dispersés par les Normands. On leur substitua des légendes faites à plaisir, et où, conformément au goût de ces temps d'ignorance, qui préférait le merveilleux au vrai, se trouvent rapportées les fables les plus extravagantes. Ces légendes se trou-

vent dans les Bollandistes; elles furent composées pour être débitées pendant l'octave de la dédicace de l'église bâtie à Senlis en l'honneur de saint Rieul, par le dévot roi Robert, fils de Hugues Capet.

Il reste cependant quelques lambeaux d'actes regardés comme véritables : on y lit que le saint parcourait avec une même ardeur les villes, les campagnes, les chaumières, les bourgs, les châteaux [1]; c'est aussi là qu'on trouve les exploits faits par le saint homme à Louvres [2]. La tradition veut aussi que saint Rieul soit souvent venu prêcher dans la plaine située entre Reuilly et Chavercy; car il sermonait en plaine campagne, à cause de la foule qui venait l'entendre. On raconte même qu'il imposa silence aux grenouilles de la grande mare de Reuilly, parce qu'elles couvraient sa voix par leurs coassemens; mais qu'après son sermon, il permit à une seule de recommencer, en sorte qu'on n'entendit plus qu'une grenouille dans la mare de Reuilly, tandis que, dans les environs, toutes les autres grenouilles faisaient retentir

[1] Le latin porte *Castella*.

[2] *Voyez* l'article *Louvres* ci-dessus.

l'air du bruit confus de leurs cris. « L'histoire » de la grenouille, dit Carlier [1], est si établie » dans le pays, que les habitans de Reuilly » l'ont fait représenter sur le tableau de leur » chapelle de Saint-Rieul. »

La mémoire de saint Rieul a toujours été en grande vénération dans le Valois, où un grand nombre de chapelles furent dédiées en son honneur.

§. II.

A la fin du ve. siècle, la domination romaine s'éteignit dans la Gaule; Senlis fut l'une des villes où durent d'abord s'établir les Francs; sous la première race des rois, on y battait monnaie.

Les rois francs des deux premières races eurent un grand nombre de maisons dans le Valois, et prenaient souvent le plaisir de la chasse dans la forêt de Cuise ou de Compiègne.

Les rois carlovingiens possédaient un palais à Senlis; Pepin, roi d'Aquitaine, fut, en 853, enfermé dans le château de cette ville.

[1] *Histoire du duché de Valois*, tome I, page 28.

Il se trouvait à Senlis, comme dans les autres cités de la Gaule, un fonctionnaire qualifié de comte. Ces fonctionnaires, d'abord par les usurpations progressives qui s'opérèrent vers la fin de la seconde race, devinrent des souverains dans l'arrondissement qu'ils étaient chargés d'administrer. Le comté de Senlis fut enclavé dans le duché de Valois; mais dépendit cependant du comté de Vermandois, créé en 818, parce que l'empereur Louis Ier., ayant fait crever les yeux à son neveu Bernard, roi d'Italie, en eut tant de remords, qu'il donna le Vermandois à Pepin, fils de Bernard. Pepin figura dans les guerres civiles des enfans de Louis-le-Débonnaire.

Du temps du comte Pepin, l'an 873, eut lieu à Senlis un de ces événemens trop fréquens dans ces âges de barbarie. Il faut reprendre la chose d'un peu plus haut.

Ce fut à Senlis, en l'an 870, que l'empereur Charles-le-Chauve fit détenir prisonnier son fils Carloman, et le priva de toutes ses abbayes, pour crime de révolte. Carloman, forcé par son père de se faire diacre, avait cru devoir s'affranchir d'un état contraire à ses goûts. Les légats du pape intercédèrent pour le

prince prisonnier. L'empereur lui accorda sa liberté ; mais, instruit que Carloman continuait ses intrigues séditieuses contre sa personne, en l'an 873, il le fit arrêter de nouveau et dégrader : par son ordre, on lui arracha les yeux, et on le relégua dans le monastère de Corbie. L'évulsion des yeux était fort en usage sous les princes de la seconde race ; et cette atrocité donne la mesure de la barbarie de cette époque.

Le comte Pepin mourut en 875, laissant trois fils : Bernard Ier., Herbert Ier. et Pepin. On lit dans Flodoard que Bernard, comte de Senlis, voulant mortifier le roi Louis d'Outremer, enleva ses meutes et ses équipages, lorsqu'il se disposait à commencer la chasse dans la forêt de Compiègne.

Après la mort de Bernard Ier., Herbert et Pepin se partagèrent ses États : Herbert eut le Vermandois, et Pepin les comtés de Senlis et de Valois.

Pepin Ier. est la tige des premiers comtes de Valois. Il gouverna Senlis depuis l'an 892 jusqu'à l'an 902.

Pepin laissa deux enfans : Pepin II et Her-

bert qui gouvernèrent successivement le comté jusqu'en 940.

Leur successeur fut Bernard, qui eut une part très-active dans les troubles qui signalèrent le règne de Louis-d'Outremer. On le vit tantôt prendre les armes pour le prince, tantôt contre lui. Il mourut en 955, laissant pour lui succéder son fils unique Raoul.

Raoul Ier. mourut en 987.

Raoul II lui succéda; il était petit-fils d'Herbert par sa mère, et comte de Crespy. Il quitta alors le titre de comte de Crespy pour celui de Senlis; il jouit d'une grande faveur à la cour du roi Robert.

Raoul II se maria à la fille du seigneur de Breteuil, de Clermont et de Nanteuil-le-Haudouin, ce qui le rendit très-puissant.

A Raoul II succéda, en 1045, Simon, son fils, qui ne se maria point. A sa mort, en 1077, sa sœur Adèle, qui avait épousé Hubert IV, comte de Vermandois, lui succéda, et réunit ainsi une seconde fois le comté de Senlis au Vermandois.

Après la mort du roi Robert, sa veuve Constance voulut s'approprier une grande partie du royaume, et notamment Senlis; mais

son fils, le roi Henri, mit des bornes à son ambition [1].

En 1111, les seigneurs se soulevèrent contre leur roi Louis VI. Thibault et ses vassaux de la Brie, Hugues avec ceux de Troyes, attaquèrent Paris et Senlis [2].

La charte d'établissement de la commune de Senlis est datée de Paris, en 1173; elle fut confirmée par lettres de Philippe Auguste, en 1201.

En 1180, Philippe Auguste, après avoir été marié à Reims, vint célébrer à Senlis ses noces avec Élisabeth de Hainault.

Au XII[e]. siècle, plusieurs seigneurs avaient divers droits, ou exerçaient diverses exactions sur les habitans de Senlis et des environs. Gautier de Senlis, dit *Pincerna*, tenait du duc d'Anjou le droit de perforage des tonneaux de vin sur les habitans *extra muros* : droit odieux et d'un grand rapport [3].

En 1214, se donna la fameuse bataille de Bouvines; on y vit Guérin, évêque de Senlis, et favori du roi, ranger l'armée en bataille,

[1] *Recueil des historiens de France*, t. XII, p. 795.
[2] *Idem*, t. XII, p. 36.
[3] *Ibidem*, t. XII, p. 494.

diriger les manœuvres, et, par ses talens, concourir au succès de cette journée; mais il ne combattit point comme cet évêque de Beauvais, qui, pour concilier les maximes de l'Église avec les intérêts du prince, frappait les ennemis à grand coup de massue.

§. III.

Lorsque Senlis forma un comté dépendant de la couronne, le bailli royal de cette ville fut un personnage important : sa juridiction s'étendit même très-loin; on le voit en 1312 et en 1313 tenir ses assises à Pierrefonds[1], ce qui prouve que le bailliage de Senlis comprenait la plus grande partie du Valois, et la ville de Compiègne en particulier. En 1341, le bailli de Senlis tenait ses assises à la Ferté-Milon.

Nous avons parlé ailleurs des *Jacques*[2], c'est-à-dire, de ces paysans de la Picardie, du Beauvaisis et du Valois, que l'orgueil et la cruauté des nobles forcèrent à prendre les armes et à brûler les châteaux. Dans le Valois,

[1] *Chronique de Long-Pont*, p. 316.

[2] *Voyez* article *Beauvais*, t. III.

les choses se présentent sous un aspect différent de celui qu'elles offrent dans les deux autres provinces.

Le règne du roi Jean ne fut qu'un enchaînement de désordres et de calamités. La France supporta tout le poids des malheurs que peuvent causer ces deux fléaux réunis, la guerre civile et la guerre étrangère. Le roi d'Angleterre, le roi de Navarre, les seigneurs particuliers et l'armée royale, dévastaient tour à tour les malheureuses campagnes.

Pendant ce temps, une espèce de vertige s'empara des nobles dans le Valois [1]. Tous se livrèrent subitement à un excès de luxe dans leurs habits et dans leur table. Ils couvraient leurs robes et leurs chaperons de pierreries, de dorures et d'ornemens de toute espèce ; ils chargeaient leurs toques de plumets et d'aigrettes. Fiers de ces parures, ils marchaient la tête haute, et traitaient avec le dernier mépris, insultaient même quiconque n'était pas vêtu aussi richement qu'eux. Ils parcouraient ainsi les campagnes, entraient dans les fermes

[1] *Contin. Alter. Guil. Nang.* an. 1366. — *Spicil.*, tome III, page 114.

et dans les chaumières ; et, comparant leurs vêtemens à ceux des paysans, ils accablaient ceux-ci des plus insultantes railleries. La plupart faisaient pis encore : ils rançonnaient les laboureurs, leur faisaient violemment payer les frais de leur luxe; et, pour peu qu'ils trouvassent des résistances à leur injustice, ils en venaient à des traitemens cruels; ils nommaient par dérision les gens de la campagne, *Jacques bons-hommes,* ou simplement *Jacquiers*.

A ces extravagances les paysans n'opposèrent d'abord que la patience; mais, comme cette conduite ne faisait qu'exciter de plus en plus les nobles, ils eurent recours aux armes, et formèrent des partis nombreux. Enfin, voyant que la cour ne prenait aucune mesure pour réprimer les brigandages des nobles, ils tombèrent sur eux, et prouvèrent, par leurs emportemens, qu'ils étaient dignes de marcher sur leurs traces.

L'indignation de ces paysans opprimés les rendit cruels; ils se portèrent contre leurs persécuteurs à des excès violens; ils détruisirent les châteaux et leurs seigneurs, prirent même et pillèrent des villes. Senlis tomba en-

tre leurs mains : on sait comment finit cette faction.

Cependant la soumission des Jacques ne ramena point le calme en ces contrées : les partis opposés continuèrent toujours leurs hostilités. Les Navarrois désolaient le Valois ; le château de Chavercy tomba en leur pouvoir, et se racheta moyennant 250 florins d'or au mouton ; la taille fut assise sur tous les bourgs, châteaux, villes, villages et hameaux situés à cinq lieues autour de Chavercy ; la ville de Senlis se trouvait comprise dans ce rayon : elle fut taxée en conséquence. Les bourgeois refusèrent de payer, attendu, disaient-ils, que leur place n'avait jamais été exposée aux incursions des ennemis, parce qu'elle était défendue par de bonnes fortifications. Les commissaires chargés de la répartition portèrent leurs plaintes au parlement, disant que, si les habitans de Senlis n'avaient eu rien à craindre pour leurs personnes, ils avaient autant gagné à l'éloignement des Navarrois que les habitans des campagnes, parce qu'ils tiraient toutes leurs provisions du dehors de la ville, et que, tant que les Navarrois avaient occupé le château de Chavercy, *les terres et victuailles*

des défendeurs avaient été considérablement endommagées. Les habitans de Senlis furent condamnés à payer leur part de la taxe.

En 1497, fut rédigée la coutume de Senlis, dont voici quelques articles.

Elle porte que « les châtellenies ou prevôtés » dépendantes du duché de Valois ressortis- » sent par appel devant le gouverneur de Va- » lois, les appellations duquel ressortissent, » par appel, au parlement; et, quant aux cas » royaux, ledit duché demeure au bailliage de » Senlis. » Ainsi, la juridiction du bailliage de Senlis s'étendait alors sur tout le Valois.

La coutume de Senlis était une réunion, en un même cahier, des anciennes coutumes de cette ville, de celles du Valois et de Clermont en Beauvoisis; c'était un recueil d'exceptions touchant ces trois pays, sans règles fixes, sans principes. Ce cahier contenait des dispositions différentes à l'égard de chacun des trois bailliages; mais, lorsqu'une question décidée par l'un des trois et non prévue par la coutume des deux autres, venait à se présenter dans l'un ou l'autre cas, la décision adoptée pour le premier, devenait loi. Le bailliage du Valois fut supprimé en 1411, et réuni à celui de Senlis.

Le duc d'Orléans, créé duc de Valois, prit plaisir à répandre dans son duché des marques de bienveillance; mais cette prédilection attira sur ce même pays toute la fureur des ennemis du duc. Long-temps le duc d'Orléans avait joui du plus grand crédit en France; la Fortune l'abandonna et tourna du côté de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, son rival. Les querelles de ces deux princes furent le fléau du XIVe. siècle.

Les hostilités prirent surtout un caractère grave sous le fils du duc, Louis d'Orléans, assassiné par les gens du duc de Bourgogne, qui était à son tour devenu tout-puissant, et qui, sous le nom du malheureux Charles VI, tyrannisait le royaume.

On se mit en campagne; le duc de Bourgogne, qui prétendait combattre pour la cause du roi, parcourut le Valois en armes. Le duc d'Orléans forma le dessein de s'emparer de Senlis, qui, ainsi que plusieurs autres places de la province, tenait le parti des Bourguignons; mais il fut prévenu par le duc de Bourgogne, et n'osa attaquer la place.

Plus tard, le duc d'Orléans, campé près de Paris, envoya des troupes dans le Valois pour

se procurer des vivres; mais le capitaine et bailli de Senlis sortit de la place avec cent vingt hommes d'élite, et tua quatre-vingts orléanistes pendant l'action ; les Bourguignons firent alors prisonnier Guillaume-de-Saveuse, dont les deux frères et le père, tous trois au service du duc de Bourgogne, servaient dans Senlis. Bientôt le Valois tout entier fut soumis aux Bourguignons. Pour comble de maux, les Anglais débarquaient en France.

Mais, en 1412, la paix d'Auxerre fut conclue entre le roi et le duc d'Orléans : le roi, par ce traité, donnait au duc la permission de rentrer dans tous ceux de ses biens qui avaient été ou pris ou confisqués.

Cependant le duc de Bourgogne, mécontent de cette réconciliation, prit ses mesures, et vint se présenter devant Senlis, en 1413 ; mais le capitaine de cette ville demeura constamment attaché aux intérêts du roi. Sommé de se rendre, il répondit qu'il se défendrait vaillamment. Les incursions des Bourguignons désolèrent le pays pendant les trois mois de janvier, de février et de mars 1414.

Au printemps, le roi rassembla ses troupes à Senlis, où il établit son quartier-général,

afin de débarrasser le pays des Bourguignons.

Le roi d'Angleterre, excité par tant de désastres, crut le moment favorable pour y prendre part, et pour faire valoir ses prétentions. Le roi de France en état de démence, une reine plus que galante, et disposée à sacrifier les intérêts de l'État aux intérêts de ses amans, des courtisans, des ministres perfides et ineptes facilitaient le succès du projet des Anglais : la France devint leur proie.

Le duc de Bourgogne fit alliance avec les Anglais. Déjà les Bourguignons s'étaient emparés de quelques places du Valois, lorsque l'un des capitaines du duc, Jean de Luxembourg, prit son chemin vers Senlis, et mit le siége devant cette place. Le commandant de Senlis, voyant qu'il ne pouvait tenir contre les forces des Bourguignons, et craignant par la résistance d'exposer la ville au pillage, et la garnison au fer de l'ennemi, se rendit à des conditions honorables.

A la fin de janvier 1418, Charles VI, à la tête d'une forte armée, se présenta devant Senlis pour la reprendre; il assiégea longtemps cette place, presque vide d'habitans. Les

Bourguignons faisaient de fréquentes sorties qui désolaient le camp du roi. Le connétable, qui commandait le siége, jura qu'il prendrait cette ville et la mettrait à feu et à sang. Il fit venir de Paris un grand nombre de troupes et de munitions de guerre; et Senlis se défendit si bien, que le roi et son armée furent obligés de lever le siége, après avoir fait des pertes immenses en hommes et en bagages.

Les gens d'armes, qui s'attendaient au pillage de cette ville, exercèrent entre Senlis et Paris un brigandage effroyable, et détruisirent les hommes et les choses. L'auteur du Journal de Paris, sous le règne de Charles VI, dit, à l'occasion de ces gens d'armes *enragés :* « Vrai fut » que les anciens des dits gens d'armes furent » plains de si grande cruauté et tyrannie, » qu'ils rôtirent hommes et enfans au feu, » quand ils ne pouvaient pas payer leur » rançon [1]. »

Cependant les affaires changèrent de face sous Charles VII; et l'armée du roi, après avoir remporté de nombreux succès sur les

[1] *Journal de Charles* VI, page 36.

Anglais, arriva dans le Valois et se présenta devant Senlis.

Cette ville était encore au pouvoir des Anglais; le duc de Bethford y avait établi son quartier-général; mais, à l'approche de l'armée royale, il se retira vers Montespiloy.

Les deux armées se trouvèrent bientôt en présence, et restèrent ainsi deux jours et deux nuits sans que de part ni d'autre on osât risquer une action générale. Il y eut quelques escarmouches; mais, dit Monstrelet, « Jeanne-la-Pucelle toujours avait diverses opinions; une » fois voulant combattre les ennemis du roi, » et autres fois non. » Tout se termina par un combat de deux détachemens : l'un, de l'aile droite de l'armée anglaise; l'autre, de la gauche de l'armée royale. On appela ce combat la journée de Senlis, parce que le champ de bataille était assez voisin de cette ville. Le roi Charles VII se retira à Crespy; le duc de Bethford à Senlis.

Sur ces entrefaites, la ville de Compiègne demanda à se soumettre au roi; et le duc, craignant que Senlis suivît cet exemple, quitta cette ville, où, bientôt après, vers la fin d'août 1429, le roi fit son entrée.

Sous François Ier. furent, à ce qu'on croit [1], supprimés les cas royaux, c'est-à-dire, les priviléges qu'avait le bailli royal de Senlis, de connaître de certaines affaires, à l'exclusion du bailli seigneurial du Valois.

Ces cas qui, dans l'origine, ne consistaient qu'en trois ou quatre, avaient été alors considérablement étendus. Quelques écrivains réduisent à douze les cas royaux dont la connaissance exclusive avait été attribuée au bailli de Senlis. Mais Bouchet [2], considérant qu'ils peuvent être décomposés, en regarde le nombre comme illimité. Quoi qu'il en soit, le bailli de Senlis perdit dès lors toute espèce de juridiction sur le duché de Valois.

La réformation des trois coutumes de Senlis, de Valois et de Clermont, eut lieu en 1539, par le consentement et la réunion des trois états de chacune de ces trois provinces. Les trois coutumes de Valois, de Senlis et de Clermont, n'étaient, à proprement parler, avec celles de Paris, qu'un même corps de juris-

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome II, livre VII, page 545.

[2] *Commentaire sur la coutume du Valois*, p. 7 et 8.

prudence pour le fond, avec de nombreuses exceptions.

Senlis avait reçu, la nuit de la Saint-Barthélemi, l'ordre d'exterminer les Huguenots; mais on fit avertir ceux-ci; et ils se retirèrent.

Dans le temps de la ligue, les habitans s'honorèrent en refusant de signer le pacte de cette association.

Vers la fin de l'année 1588, pendant laquelle furent tenus les états de Blois, le roi Henri III fut averti que les chefs de la ligue portaient leurs vues sur la ville de Senlis, dont ils méditaient de s'emparer. Il prévint ces chefs en faisant augmenter les fortifications de la ville et en renforçant la garnison. Les ligueurs abandonnèrent leur dessein pour un moment, mais s'emparèrent de toutes les places voisines.

L'année suivante, ils s'emparèrent de Senlis, ville que les sieurs Thoré de Montmorency et Méru surprirent, pour le roi, le 26 avril 1789, ayant des intelligences dans la ville. Les ligueurs bientôt vinrent mettre le siége devant cette place. Le 17 mai, le duc de Longueville et la Noue-Givri vinrent au secours de Senlis,

et mirent en déroute l'armée des ligueurs, forte de neuf à dix mille hommes. Cette armée et ses chefs épouvantés prirent la fuite et se retirèrent à Paris, abandonnant canons et bagages. Cette fuite précipitée fut, dans cette capitale, un objet de raillerie; on y publia une chanson, dont voici quelques couplets :

A chacun Nature donne
Des pieds pour le secourir :
Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.
Ce vaillant prince d'*Aumale*
Pour avoir fort bien couru,
Quoiqu'il ait perdu sa malle,
N'a pas la mort encouru.
Courir vaut un diadême,
Les coureurs sont gens de bien,
Trémont et *Balagny* même,
Et *Congy*[1] le savent bien.
Qui bien court est homme habile,
Et a Dieu pour reconfort;
Mais *Chamoin* et *Maineville*
Ne courent pas assez fort[2].

A leur tour, les ligueurs indignés firent en vers, contre la ville de Senlis, d'horribles imprécations. Puis ils se rassemblèrent à Pierrefonds,

[1] Trois chefs ligueurs.

[2] Ils furent tués en fuyant. Le roi nommait Maineville, *Maine-ligue*; il était lieutenant du duc de Mayenne et furieux ligueur.

dans l'intention de le surprendre; mais leur tentative fut inutile : les hommes, les femmes et les enfans combattirent; les ennemis furent mis en fuite, et les traîtres à la potence : Henri IV faisait alors le siége de Paris. La ligue fit sept autres tentatives contre Senlis, et toujours sans succès.

Depuis cette époque, l'histoire de Senlis est stérile en événemens; mais quelques détails de mœurs peuvent trouver place ici.

§. IV.

Le jeu de l'arbalète fut en grand honneur à Senlis, et un chanoine de l'église cathédrale, chevalier de ce jeu, a fait un extrait des registres de cet établissement. Le réglement portait :

« Tu ne parleras, ne diras sur homme ou » sur femme mot qui soit deshonnête dessous » la ceinture. *Item,* en fréquentant ledit jeu, » et entre deux buttes, tu ne nommeras le » diable en aucune manière.

» Celui qui sera roi sera tenu de payer au » chevalier, le premier jour de mai, un jambon; et le connétable, une fraise de veau, » au retour que les chevaliers seront allés » quérir le mai. »

Si l'on commettait une plus grande offense, comme « blasfêmer le nom de Dieu, péter, » routter, quereller, » le connétable et le roi prononçaient une amende arbitraire contre les coupables.

Le vainqueur portait « le joyau des dimanches et fêtes solennelles, qui est un chapeau de fleurs et un bouquet ordonné d'ancienneté. »

Le roi de l'arbalète de Senlis, pendant son année de règne, ne payait aucun impôt; il tenait ce privilége de Henri III. S'il était roi pendant trois années consécutives, il était déclaré *empereur*, et ne payait plus aucune des charges de la société des arbalétriers.

« En 1560, au mois d'août, arrivèrent le roi » et un arbalétrier de Meaux, accompagné » d'autres chevaliers, qui ont tiré six de leur » compagnie contre six de Senlis, pour jouer » six écus d'or et la revanche en quatre jours. » Senlis remporta la victoire; et tous les chevaliers mangèrent, en commun, la somme risquée dans les paris.

« Dimanche 10 juillet 1575, a été tiré un » prix à Senlis, au jeu de l'arbalète, auquel ont » été invités les chevaliers de Paris, de Meaux,

» de Crespi, de la Ferté-Milon, de Beauvais, » de Compiègne et de Dammartin. Antoine » Legave de Senlis, et roi de l'arbalète de » cette ville, fut le vainqueur. Le prix était » de trois cents livres tournois. »

Le jeu de l'arbalète cessait en temps de guerre; et, comme à cette époque, tout prenait un caractère religieux, chaque partie de l'arbalète portait le nom d'une partie du corps de Jésus-Christ.

On lit dans Louvet : « Les familles se ché» rissent tant à Senlis, qu'elles ne s'unissent » qu'entre elles; cette grande amitié a rendu » les femmes si fécondes, qu'elles ont aug» menté de beaucoup la population de cette » ville.

» Dame Gilles Matelet, veuve de Claude Mar» tin, laquelle décéda l'an 1579, avait vu, ou pu » voir, procéder de soi ou de ses sœurs, tant » en neveux et arrière-neveux, qu'enfans d'i» ceux, le nombre de 680 enfans. »

§. V.

DESCRIPTION.

La ville de Senlis se compose de deux parties : l'enceinte de l'ancienne ville ou la cité, qui est un ouvrage des Romains, et trois faubourgs qui l'entourent.

La cité est de forme à peu près ovale. Sa circonférence a trois mille cinq cent quarante arpens de superficie [1]. Elle est entourée de murailles et de boulevards; ses remparts sont assez élevés en certains endroits, et présentent à l'œil des points de vue très-agréables.

Senlis fut autrefois très-fortifié; et l'on y trouve encore de précieux restes de constructions romaines, qui sont d'une solidité admirable. Il y a, d'espace en espace, un lit de fort grosses briques, sur lequel sont jetées quantité de pierres brutes liées avec un ciment très-dur. Senlis conserve encore plusieurs traces de ses fortifications, surtout de ses portes et de son château.

[1] Cambry, *Description du département de l'Oise*, tome II, page 11.

La *porte de Meaux* était une véritable forteresse, comme l'attestent encore ses ruines. on arrivait, par un pont vraisemblablement fortifié, à la première porte de cette espèce de bastille; cette porte donnait entrée dans une petite cour défendue par plusieurs tours; ou plutôt cette première porte et ces tours n'étaient que des moyens de défense de la véritable porte de ville qui se voit encore; à cette dernière porte était le pont-levis, la herse et tout l'appareil qui caractérisait l'entrée d'une ancienne forteresse. La porte de Meaux est encore voûtée dans une longueur de quarante à cinquante pieds. Sous ce passage lugubre est pratiqué un canal destiné à l'écoulement des eaux de la Nonette, qu'on entend, avec une sorte d'inquiétude, mugir dans son étroite prison; un escalier conduit à ce canal et permet aux habitans d'y venir puiser l'eau.

La porte dite de Bellon offre aussi des restes de fortifications.

Celle de Compiègne, construite sur la nouvelle route de Paris, à l'occasion du passage de Marie-Louise, lorsqu'elle venait prendre possession du lit impérial, est du plus mauvais

goût; c'est une espèce d'arc de triomphe improvisé; mais l'avenue qui conduit à cette porte est belle et assez large.

Dans l'intérieur de la cité se trouvent les restes de l'ancien château et l'église cathédrale.

Le château est un édifice du temps de saint Louis; plusieurs enfans de France y furent élevés à cause de la salubrité de l'air qu'on y respire; plus tard, il servit au présidial et aux autres juridictions de la ville; aujourd'hui ses ruines sont assez considérables : on y reconnaît la chapelle, dont les arcades sont à plein cintre. Tout près de la chapelle était une vaste salle, ainsi que l'indiquent des fragmens de portes et des lambris qu'on voit encore; cette salle paraît avoir été restaurée du temps de Henri II; car on y distingue le chiffre de Diane de Poitiers. De cette salle on entrait dans une petite chambre qu'on dit avoir été habitée par Louis XIII. Sa construction ne paraît pas antérieure à cette époque; et l'inscription, 1622, qui s'y trouve, vient à l'appui de cette conjecture.

La cathédrale fut, en 1304, incendiée par le feu du ciel et entièrement détruite; on ne la reconstruisit que sous Louis XII.


Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. B. III



Civeton del. *Couché fils dir.* *Miller sculp.*

FLÈCHE DE LA CATHÉDRALE DE SENLIS.

La cathédrale est remarquable surtout par sa flèche élégante, qui s'élève à une des extrémités du portail [1]. Cette flèche passe pour l'une des plus hautes de France. Son élévation est de deux cent onze pieds, à compter du sol à la crête du coq; elle mérite d'être citée après celle de Chartres. Toutefois, vue de loin, cette flèche paraît peu élevée, relativement à la tour qui lui sert de base, parce que les quatre angles de cette tour sont surmontés de quatre pyramides qui empêchent de distinguer la naissance de la flèche, de sorte que celle-ci ne paraît commencer qu'à l'endroit où finissent ces pyramides, bien qu'en effet elle commence trente ou quarante pieds plus bas. Du reste, la tour est fort étroite, et laisse peu d'espace aux quatre cloches que le zèle des habitans, pour l'harmonie des clochers, y a fait récemment placer; il en est résulté divers accidens: deux fois elles se sont brisées depuis 1817.

Le principal portail de la cathédrale de Senlis est à plein cintre, mais lourd de style; les figures en sont mutilées.

Les portails latéraux sont beaucoup plus

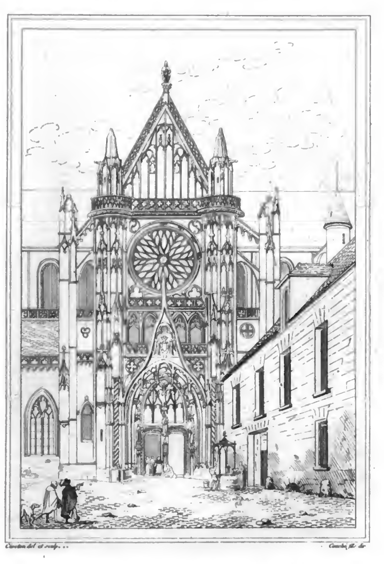
[1] *Voyez* la gravure.

riches : ils datent du temps de François 1er. ; car la salamandre s'y fait remarquer. Chacun des pignons de ces portails est surmonté de figures : sur le portail méridional est représentée la Trinité, sous la figure d'un père éternel assis et tenant la croix sur laquelle est étendu Jésus-Christ; une colombe remplace sa barbe, et semble désigner le Saint-Esprit, ordinairement représenté sous la figure de cet oiseau. On donne, dans le pays, à cette statue le nom de *Dieu le père*[1]. Au portail septentrional est aussi une figure allégorique, nommée *Dieu le fils;* elle représente un homme, les mains élevées vers le ciel, dans l'attitude que prenaient les premiers chrétiens pour prier. On voit à Paris, au portail de Saint-Germain-des-Prés, une figure pareille. Au surplus, ces deux portails sont très-curieux par la variété et l'élégance des frises, des ogives et des pyramides.

L'intérieur de l'église est peu remarquable ; mais on y voit de charmans détails de sculpture au-dessous des roses de la croisée, et aux clefs pendantes de plusieurs chapelles. Au XVIIIe. siè-

[1] *Voyez* la gravure.





Chevalier del. et sculp. *Courbé fils dir.*

PORTAIL LATÉRAL DE LA CATHÉDRALE DE SENLIS.

cle le chœur a été restauré, mais dans un mauvais goût et sans aucune espèce d'harmonie avec le reste de l'édifice.

La ville de Senlis, peu riche en constructions publiques, est en général assez bien bâtie; et ses rues sont assez larges; sa population s'élève à 4,662 habitans.

Senlis, avant la révolution, avait un évêché suffragant de Reims, avec le titre de comté; outre sa cathédrale, deux collégiales, l'une de Saint-Rieul, bâtie par le roi Robert, l'autre de Saint-Frambourg; sept paroisses; une abbaye de chanoines réguliers; le prieuré de Saint-Maurice; une commanderie ou maison hospitalière de Saint-Jean de Jérusalem, fondée par saint Louis, qui enrichit ce prieuré de vingt-quatre cadavres, qu'on dit être ceux des compagnons de saint Maurice [1]. Des cordeliers, des capucins, des carmes, des religieuses de la présentation et de celles dites des *filles du Calvaire*, y avaient aussi chacun un couvent.

Senlis était encore le siége d'un présidial, d'une chancellerie près le bailliage, d'une maî-

[1] Voyez *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, p. 317 et 318.



trise particulière des eaux et forêts, d'une élection, de la juridiction d'un grenier à sel, d'une subdélégation de l'intendance de Paris et d'une capitainerie royale des chasses; on a dit que Senlis était alors une place de prêtres, de moines et de gens de robe.

Aujourd'hui, cette ville n'a plus qu'une seule église, l'ancienne cathédrale. Elle est le siége d'une sous-préfecture du département de l'Oise, d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix. Comme dans la plupart des lieux fertiles en couvens, des manufactures ont, à Senlis, remplacé des cellules. L'activité et l'industrie ont succédé à l'inutilité et à la paresse. Des filatures de coton, des tanneries, des mégisseries, des imprimeries, répandent la vie et l'abondance dans cette ville. Il s'y tient une foire par année, qui dure neuf jours, et, chaque dernier mardi du mois, un marché particulier pour les vins qu'on amène à Senlis.

On trouve, près de cette ville, des carrières dont la pierre est très-estimée; on y voit aussi des fours à chaux.

13e Série



Civeton del. — Couché, fils dir. — Adam sc.

RUINES DE L'ABBAYE DE LA VICTOIRE.

ENVIRONS DE SENLIS.

§. Ier.

LA VICTOIRE ET MONT-L'ÉVÊQUE.

La Victoire est une ancienne abbaye située à une demi-lieue environ au S.-E. de Senlis. Le revenu de cette abbaye était plus considérable que celui de l'évêché de Senlis : l'un et l'autre appartenaient à l'évêque depuis 1761.

Cette abbaye, qui dépendait de Mont-l'Évêque, où se trouvait un château ou maison de campagne des évêques de Senlis, était occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin; elle fut fondée, en 1212, par Philippe-Auguste.

Le château, d'une ancienne construction, est entouré de fossés remplis d'eau vive; il est dans une agréable position, sur une terrasse qui domine un parc fort étendu et traversé par la petite rivière de Nonette.

L'église de la Victoire, avec une grande partie du monastère, ayant été démolie, ne présente que des ruines [1]. Cependant quelques

[1] *Voyez* la gravure.

bâtimens sont restés intacts et forment encore une maison de campagne. Le dévot et fourbe Louis XI a séjourné souvent dans cette abbaye.

§. II.

MONTESPILOY.

Montespiloy est un lieu peu considérable, situé à deux lieues environ à l'E. de Senlis.

Des titres des XIe. et XIIe. siècles nomment ce lieu *Mons Spiculatorum;* on donnait autrefois le nom de *Spicula* ou *Spicla,* à des hauteurs fortifiées, où l'on plaçait des redoutes destinées à donner des signaux et à observer la marche des armées; la position de Montespiloy sur une hauteur et le château dont on voit encore les ruines justifient cette étymologie; la tour de Montespiloy dominait sur une grande partie du Valois et du comté de Senlis.

Au commencement du XIIIe. siècle, il y avait un curé à Montespiloy; car, à la mort d'un de ces curés, les chanoines de la cathédrale de Senlis, qui avaient droit de nomination, abandonnèrent ces droits aux religieux d'Hérivaux, l'un desquels devait venir sur les lieux pour exercer les fonctions du ministère. Ce reli-



TOUR DE MONTESPILOY.


Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

gieux relevait de l'évêque, quant au spirituel; et, pour le temporel, il dépendait du chapitre, auquel il payait tous les ans dix sous de cens.

Un titre de 1268 fait connaître un seigneur de Montespiloy : c'était Guillaume de Senlis, que le titre qualifie de chevalier, sire de *Montespiloy*.

Le château de Montespiloy fut démoli au XIV[e]. siècle; on en construisit un nouveau de la tour duquel les restes très-pittoresques sont encore debout[1]. Cette tour servait de donjon au château. Le château de Montespiloy et celui de Chavercy ont long-temps été les deux principales forteresses de la contrée.

Au XV[e]. siècle, on trouve les deux terres de Montespiloy et de Chavercy dans la famille d'Orgemont. Pierre d'Orgemont, par acte de 1484, donna à Guillaume de Montmorency, son neveu, les trois seigneuries de Chantilly, de Chavercy et de Montespiloy.

Ces terres passèrent ensuite à Anne de Montmorency.

Dans les querelles des ducs d'Orléans et de

[1] *Voyez* la gravure.

Bourgogne, Montespiloy resta toujours fidèle au roi, malgré les efforts de ses ennemis. Lorsque le roi d'Angleterre, Henri v, fut reconnu pour héritier présomptif de la couronne de France, il fit avancer des troupes dans le Valois; mais le seigneur de Gamaches, fidèle au parti du Dauphin, se transporta à Montespiloy, avec la garnison de Compiègne, et prit des mesures pour couper et charger les Anglais : il les surprit; et, quoique bien inférieur en nombre, il remporta la victoire.

Cependant cette place fut à la fin enlevée aux Français, mais bientôt après rendue à Charles VII. Montespiloy n'avait reçu une garnison ennemie qu'à la dernière extrémité.

D'après les débris qui restent du château de Montespiloy, ce château, environné de larges et profonds fossés dont on voit encore les traces, et flanqué d'énormes tours, dut être très-fort. On y voit aussi des portions de murailles d'une épaisseur et d'une hauteur remarquables.

On ne peut se défendre d'un sentiment d'effroi en approchant de ce donjon en forme de tour circulaire, dont les deux tiers de la circonférence, depuis sa cime jusqu'à sa base, sont écroulés. Ce qui reste semble menacer les

spectateurs de sa chute[1]. Sa hauteur est de cent pieds, à compter du sol actuel très-exaucé; son diamètre paraît avoir été de cinquante-deux pieds hors d'œuvre; l'épaisseur du mur est de treize pieds; l'escalier est pratiqué dans cette épaisseur; il est interrompu à la moitié de sa hauteur : le reste est tombé. Au-dessus de la porte basse et étroite, bien qu'elle fût à pont-levis, est une petite chambre voûtée, de quatre pieds de large, de six de long et de huit de hauteur. Deux ouvertures pratiquées dans cette chambre servaient à laisser tomber la herse et l'assommoir, en cas de rupture des chaînes du pont-levis. Cette petite chambre ou guérite est éclairée par une meurtrière; et l'on y descend du grand escalier par un autre bien plus étroit : ce qui forme en cet endroit trois murs dans l'épaisseur du mur principal.

Les machicoulis existant donnent une idée de l'espèce d'élégance de cette construction, beaucoup plus soignée que celle de Montlhéri.

On remarque dans l'intérieur de cette tour des débris, indiquant, au rez-de-chaussée,

[1] *Voyez* la gravure.

une grande salle voûtée à arêtes. Trois étages étaient au-dessus; et au-dessous était un souterrain dont on voit encore les soupiraux.

Des décombres de cet immense édifice, dont le sommet forme le sol actuel, au-dessus duquel s'élève la tour, ont été retirés plusieurs tombereaux de charbon; on a reconnu des poutres calcinées, des feuilles de plomb de cinq à six pouces, des grilles de fer, des pierres vitrifiées par l'action du feu : toutes choses qui semblent indiquer un grand incendie, suite probable du dernier siége soutenu par ce donjon.

Les parties énormes qui se sont détachées de cette tour ont comblé le fossé. Une masse considérable, tombée depuis plusieurs siècles, s'est tout récemment séparée en trois blocs, dont l'un a enseveli sous ses débris des voitures, des herses, des chariots et d'autres instrumens aratoires.

Puissent, comme cette vieille forteresse, s'écrouler sans malheurs tous les restes de l'affreuse féodalité.

LIVRE II.

DE SENLIS A PONT-SAINTE-MAIXENCE ET COMPIÈGNE.

CHAPITRE PREMIER.

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

Sur le plateau de Senlis que nous avons décrit dans le livre précédent, est encore assise la ville de Pont-Sainte-Maixence. En comprenant dans ce livre les deux routes qui, partant de Senlis, se dirigent l'une vers Pont-Sainte-Maixence, l'autre vers Compiègne, nous donnerons sur le sol traversé par cette dernière route quelques détails instructifs.

Le sol qu'elle parcourt recouvre des masses de calcaires plus ou moins abondantes; les carrières y sont assez nombreuses; on remarque surtout celles des environs de Verberie. La

pierre de Saint-Éloy est recherchée pour sa dureté; mais elle est remplie de coquilles qui en diminuent le prix. On l'emploie pour la partie des murs voisins du sol. On en a fait un grand usage pour la construction du château de Compiègne et pour celle de l'École militaire; on a même trouvé dans les pierres de cette carrière des coquillages singuliers.

Sur la montagne de Retheuil, près de Pierrefont, on rencontre des coquillages de toute espèce, et en si grande quantité qu'on les enlève par monts, suivant l'expression d'un historien du Valois.

A Verberie, sur la montagne de Saint-Vast, on trouve après les grandes pluies, des glossopètres, dont le plus grand nombre est de ceux qu'on nomme dents de requins.

On voit beaucoup d'autres curiosités naturelles dans le canton que nous parcourons : dans le bois d'Ajeux, près de Verberie, dit Carlier, est une large fosse qui se remplit d'eau lorsque la rivière d'Oise commence à grossir, quoiqu'elle ne communique ni avec la rivière, ni avec aucune source. « Le limon de cette fosse, » détrempé par la première eau qui y paraît, » produit du brochet; et, pour peu que l'eau

» reste dans cette fosse, à une certaine hau-
» teur pendant quelques mois, ce poisson y
» profite et devient gros en peu de jours. » Je cite et ne garantis rien.

Les forêts de Compiègne et de Halatte couvrent une partie du pays que nous embrassons.

Très-anciennement, ces forêts étaient réunies sous le nom général de forêt de Servais, *Sylvacum;* mais cette immense forêt fut percée en plusieurs endroits, défrichée dans d'autres, puis divisée en deux portions, qu'on nomma forêt de Brie et forêt de Cuise.

Cette dernière partie dépendait du château de Cuise, où était établi le siége d'une immense juridiction qui s'étendait sur toute la forêt. Le juge de la maison royale de Cuise avait des droits fort étendus : il représentait le roi, de qui il tenait son pouvoir; il avait sous lui des officiers subalternes qu'il chargeait de l'exécution de ses jugemens. Tout ce qui regardait la chasse, la pêche et les délits commis dans les bois, ressortissait à son siége. Outre des lieutenans et des viguiers, tous nobles, il avait à ses ordres un certain nombre de *sergens* et de *forestiers*, officiers serfs à pied et à cheval,

qui surveillaient chacun un district, et traduisaient les délinquans devant le juge de Cuise.

Sous les derniers Carlovingiens, la charge de juge de Cuise devint un fief héréditaire.

Le nom de la forêt de Cuise varie beaucoup dans les auteurs et dans les chartes; les uns la nomment *Sylva Cotia*, d'autres *Sylva Causia*, *Coysa*, *Quesia*, *Cusia*, *Cuisia*, etc. Dans la foule des titres qui font mention de cette forêt, depuis le XIIIe. siècle, on lit indistinctement les noms de *Cosia*, *Coise*, *Coy*, *Coize*, *Quise*, *Cuisse*, et enfin *Cuise*, qui a prévalu. Dans l'histoire des évêques d'Auxerre, on lit que les Francs toujours en guerre, vers l'an 715, se combattirent cruellement dans cette forêt qui est nommée *Cotia*[1].

Cette forêt avait une étendue considérable et comprenait toutes celles des environs, et particulièrement ce qui compose aujourd'hui celles de Compiègne et de Halatte.

On connaît le goût décidé des premiers rois Francs pour la chasse; ils en préféraient l'exercice à toute autre espèce de divertissement. Parmi les forêts du royaume, celle de Cuise

[1] *Recueil des historiens de France*, t. III, p. 640.

leur parut toujours la plus commode et la plus agréable à parcourir.

Ces rois exécutaient leurs parties de chasse avec une pompe et un appareil extraordinaires. Ils étalaient aux yeux du peuple tout l'éclat du pouvoir, et portaient leur magnificence dans le fond des forêts. Ils célébraient ces chasses avec le même cérémonial qui accompagnait les tournois sous les successeurs de Hugues Capet. Deux saisons de l'année étaient surtout consacrées aux chasses d'appareil : le printemps et l'automne. Les rois passaient presque toujours ces deux saisons dans leurs palais de la forêt de Cuise : à Verberie, au Chesne, à Compiègne, à Choisy-en-Laigne, à Quierzy et à Venette, dont le nom désigne une maison de chasse.

Alcuin donne une description de ces chasses générales. L'auteur représente le souverain environné d'une cour brillante, composée de l'élite des seigneurs français, des comtes, des chefs de la magistrature, si l'on peut appliquer cette expression aux juges de cette époque. La reine et les dames, ses suivantes, assistaient à ces parties de plaisir, montées sur des chevaux richement caparaçonnés, qu'elles

maniaient avec une grande adresse. Ces chasses solennelles commençaient et finissaient avec le jour.

Les rois tiraient un double avantage de ces chasses générales; car, indépendamment du plaisir qu'ils y trouvaient, ils en avaient aussi du profit. Après qu'on avait distribué aux officiers de chasse et aux seigneurs de leur suite des présens en gibier, le reste se vendait au profit du prince.

Les pâturages de la forêt s'affermaient, ou bien les officiers du roi y plaçaient des troupeaux qu'on engraissait et qu'on vendait au profit du prince.

Dans la forêt de Cuise il se trouvait un grand nombre d'étangs et de viviers, dont le produit surpassait beaucoup celui de la chasse et des pâturages; on en vendait le poisson pour le compte du prince. Presque tous ces étangs sont aujourd'hui comblés.

Ces avantages, dans des temps de barbarie, expliquent le prix que mettaient les Français au droit de chasse ou de pêche dans la forêt de Cuise, et la surveillance active exercée dans cette forêt par les officiers du roi.

CHAPITRE II.

PONT-SAINTE-MAIXENCE, VERBERIE, BÉTHIZY, PIERREFONT, SAINT-JEAN-AUX-BOIS, LA CROIX-SAINT-OUEN.

§. Ier.

PONT-SAINTE-MAIXENCE ou SAINTE-MAXENCE.

Cette petite ville située sur l'Oise et sur la route de Flandre, à quatorze lieues environ de Paris, est séparée de Senlis par la forêt de Halatte.

On fait remonter très-haut l'origine de Pont-Sainte-Maixence; on présume que c'était un lieu de passage pour les troupes romaines, lorsqu'elles allaient de Senlis à Beauvais, ou à Amiens. Carlier[1] y reconnaît le *litanobriga* des Romains; et l'exact et savant d'Anville n'est pas éloigné de cette opinion. Ce nom *litanobriga* est composé de deux mots celtiques, dont le second signifie un pont.

[1] *Histoire du duché de Valois*, t. 1, liv. 1, p. 47.

Quant au nom de Sainte-Maixence, on raconte qu'une vierge chrétienne, appelée *Maxencia*, y reçut le martyre; et l'on montre encore entre Pont et Senlis le lieu de son supplice, où une chapelle fut depuis élevée à côté d'une fontaine. Selon les légendes, sainte Maixence était Irlandaise; elle se rendit à Pont-en-Beauvaisis, accompagnée de *Bardanus*, son serviteur, et de *Rosélie*, sa suivante. *Maxent*, sans doute gouverneur du pays, l'aima sans en être aimé; furieux des refus de la jeune vierge, il lui fit trancher la tête ainsi qu'à ses compagnons de voyage. Cette légende est commune à la plupart des vierges martyres.

Le roi Childéric ayant été tué par un Franc, nommé Bodilon, Thierry III lui succéda; alors Ébroin sortit de sa prison de Luxeu, en l'an 673, rassembla un grand nombre de troupes, dirigea ses armes contre le roi Thierry, passa l'Oise à Sainte-Maixence, et massacra tous les préposés à la garde du pont. C'est la première fois que Pont-Sainte-Maixence est mentionné dans l'histoire.

Charles-le-Chauve fit présent de Pont-Sainte-Maixence à l'abbaye de Saint-Denis.

En l'an 1016, le roi Robert donna, dans ce

lieu, une charte contre Erfrède d'Encre, avoué du monastère de Corbie, qui, au lieu de protéger les biens de ce monastère, les pillait et opprimait l'abbé et les moines. Dans cette charte ce lieu n'est qualifié que de *villa*, mot qui signifiait alors *hameau*, *ferme*, *maison des champs*. *In villa, vocabulo Pons Sanctæ Maxentiæ*[1].

Pendant le temps des guerres suscitées par les Armagnacs, les Anglais et les Bourguignons, temps affreux où les hommes armés se faisaient un jeu du pillage des villes et du massacre de leurs habitans, plusieurs s'étaient successivement dégagés de la présence des ennemis, par de fortes rançons; c'est ainsi qu'en 1359, les habitans de Compiègne acquirent le château de Creil, dont la garnison anglaise alla sur-le-champ s'emparer de Pont-Sainte-Maixence, pour en retirer encore une nouvelle composition.

Dans le siècle suivant, en 1434, Pont-Sainte-Maixence fut pris sur Guilbon de Ferrière, qui en était capitaine.

Les guerres de la ligue nous montrent encore

[1] *Recueil des historiens de France*, t. x, p. 599.

Pont-Sainte-Maixence en butte aux fureurs des partis. Vers la fin de l'année 1588, le roi Henri III, ayant été averti que les chefs de la ligue se proposaient de s'emparer de Senlis, les prévint en faisant augmenter les fortifications de la ville et renforcer la garnison. Les ligueurs abandonnèrent alors Senlis pour tomber sur les places voisines, qu'ils prirent presque toutes sans résistances, parce qu'elles étaient dépourvues de munitions et de vivres : Pont-Sainte-Maixence fut de ce nombre; les commandans de ces places avaient prévenu l'arrivée des ligueurs par une sortie volontaire, emportant leurs bagages avec le peu de vivres qui leur restaient.

La petite ville de Pont-Sainte-Maixence est dans l'une des plus belles situations du département de l'Oise, près d'une rivière, à l'extrémité d'une plaine et au pied d'une montagne. On y remarque sur l'Oise un très-beau pont construit par le célèbre architecte Péronnet. Le pont de Sainte-Maixence est sans contredit l'un des plus remarquables de cet artiste; il y a fait preuve d'un grand talent. On admire son élégance [1]. Il offre cette particularité que les

[1] *Voyez* la gravure.



PONT SAINTE MAXENCE.



piles sont composées de quatre colonnes accouplées, et laissant entre elles un intervalle de neuf pieds. Ce pont a remplacé, en 1777, un autre pont que l'on croit avoir été construit par les Romains. Cet ancien pont, placé un peu plus haut, et dont les vestiges se voient encore, était fort étroit et gênait la navigation.

Tout près de Pont-Sainte-Maixence, sont quelques restes de bâtimens de l'abbaye de Moncel, autrefois riche et puissante.

A deux lieues de cette même ville est Saint-Pierre, autrefois collégiale, maintenant paroisse de la commune de Pont-Point.

§. II.

VERBERIE.

Verberie est un bourg ou une petite ville traversée par la grande route de Paris à Compiègne, à quatre lieues au S. de cette dernière, à trois au N. de Crespy et à quatorze lieues vers le N.-E. de Paris.

L'origine de Verberie remonte à une époque très-reculée; on la trouve nommée dans les plus anciens documens *Vernbria* et *Ver-*

bria; dans des monumens plus modernes *Vermeria, Wurembria, Verberiacum.*

Il paraît que la ville de Verberie fut originairement située au lieu où s'éleva depuis *Mal-Assise,* sur la montagne en-deçà de la chaussée dite de *Brunehaut* ou plutôt de *Bruneaut.* « Les anciens titres, dit Carlier [1], nous » apprennent que la surface de ce terrain a » long-temps été couverte de ruines....... Les » laboureurs y ont trouvé d'anciennes mon- » naies de tout métal, des vases de fer de fi- » gures singulières..... Ces ruines ont fourni » de pareils monumens pendant près d'un » siècle; Verberie s'étendait sur la montagne » depuis cet endroit jusqu'à Fay, comme l'in- » diquent les puits, les aquéducs et les fon- » dations qu'on trouve sur cette étendue en » plein champ. Dans la vallée, les habitations » bordaient la montagne depuis Rhuys jusqu'à » Saintines. »

Il y eut anciennement à Verberie un port et trois ponts; l'on a trouvé sur leur emplacement quelques pièces de monnaie d'argent des rois de la première race.

[1] *Histoire du duché de Valois*, tome I, page 7.

Charles-Martel, après une campagne contre les Sarrasins, dans le midi de la France, se retira, en 739, au palais de Verberie, y tomba malade et y mourut deux ans après.

Dans les capitulaires des deux premières races, où ce lieu est fréquemment mentionné, on le trouve constamment nommé *Vermerias* ou *Vermerium;* il est qualifié de *Palatium regium,* palais royal. En l'an 752, Pepin y convoqua un concile, qui, entre autres choses, s'occupa de réglemens sur les mœurs.

En l'an 809, Charlemagne faisait exécuter des travaux au palais de Verberie, comme l'atteste l'article IX d'un de ses capitulaires par ces mots : *de operibus palacii apud Vermerium* [1]. On croit qu'il fit entièrement reconstruire ce palais, et la chapelle dont on voit des restes, qui portaient encore, au XIVe. siècle, le nom de *chapelle de Charlemagne.*

Ce palais, dégradé par les incursions successives des Normands, perdit beaucoup de sa magnificence. Cependant sous la troisième race, les rois de France, et particulièrement le roi Robert, y firent quelques séjours; Robert y donna,

[1] *Capitularia Baluzii*, t. Ier., p. 466.

en 1021, une charte de fondation religieuse. En 1030, ce même roi donna, de concert avec la reine, le *prædium* du palais de Verberie à l'église de Saint-Corneille de Compiègne. Ce *prædium* formait les bâtimens d'exploitation de cette époque; la reine l'avait acquis de ses deniers, des mains de quelques envahisseurs. Robert, dans cet acte, dit que ce *prædium* était contigu à la résidence royale de Verberie : *nostræ regali sedi Vermeriæ contiguum.* Il donne de plus à cette église tous les biens dépendant de ce *prædium*, qui consistaient en quatre moulins, cinquante-trois hommes qui l'habitaient, quarante-quatre arpens de vignes, quarante arpens de prés, des cens qui sont qualifiés *d'exactions légitimes*, deux forêts, etc.[1].

Dès lors Verberie, passant des mains du roi dans celles des prêtres, perdit toute son importance.

Ce fut à Verberie, au mois d'août 853, que fut tenu le synode de Soissons, convoqué par Charles-le-Chauve. Cet empereur y fit plusieurs réglemens. En 856, il y fit célébrer le

[1] *Recueil des historiens de France*, t. x, p. 621.

mariage de sa fille Judith avec Edilwif, roi de l'Angleterre méridionale.

« Ce palais tenait à plusieurs dépendances » qui formaient comme autant de châteaux » particuliers, dont chacun avait sa destina- » tion. Les noms anciens de ces châteaux n'ont » pas changé; ils les conservent encore dans » les titres modernes. Ces dépendances qui » sont au nombre de quatre, se nomment 1°. » la Tour ou Saint-Corneille; 2°. Herneuse; » 3°. le bois d'Ajeux; 4°. Fay, qui comprenait » Laborde, Francourt et la Boissière. »

Le palais de Verberie, situé au nord de Verberie, sur la rivière de l'Oise, avait une étendue de deux cent quarante toises. A l'occident se trouvait un vaste corps de logis, où se tenaient les assemblées, les parlemens; et, à l'orient, la chapelle de Charlemagne : ce qui formait deux ailes. Au centre on voyait un grand corps de logis composé de deux étages. « Les murs, bâtis d'une pierre de taille choi- » sie, étaient ornés de figures à bas-reliefs, de » frontons, de fleurons, de fenêtres ouvertes » et de fenêtres feintes, avec des ornemens » bien ménagés et d'un grand dessin propor- » tionné au genre d'architecture qui appro-

» chait du colossal. Deux tours rondes accompagnaient ce principal corps de logis. » Depuis ces deux tours jusqu'à la chapelle de » Charlemagne d'un côté, et à la salle d'assemblée de l'autre, on voyait divers bâtimens un peu moins élevés que le grand » corps de logis, mieux percé de hautes et » larges fenêtres, semblables aux croisées des » églises du XIIIe. siècle, moins chargées cependant de pilastres et de moulures. On remarquait par intervalles de grosses tours carrées, plus larges qu'élevées; elles faisaient » l'effet de nos dômes dans les palais...... J'ai » tiré ces notices de quelques restes de l'ancien palais et d'un titre du règne de François Ier. [1]. »

Cette description de Carlier me semble imaginaire et prouve que cet auteur ne connaissait ni l'architecture du temps de Charlemagne, ni celle du XIIIe. siècle; d'ailleurs il décrit ce qu'il n'a pas vu.

Les jardins s'étendaient jusqu'à la rivière de l'Oise; ils communiquaient à la rive opposée par un pont nommé *pont du Palais*.

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome Ier., livre II, page 170.

Au couchant de ce palais était une grosse tour; mais il n'est pas sûr qu'elle datât du règne de Charlemagne. C'est ce lieu qui fut désigné par le nom de *Prædium*. L'officier qui gouvernait le palais de Verberie y faisait sa résidence; cet officier a successivement pris les titres de comte, de juge, d'économe et de châtelain. Les ravages des Normands causèrent de grands dommages à cette habitation royale.

Les autres parties du palais de Verberie devinrent la proie des principaux officiers de ce palais, qui érigèrent en fiefs héréditaires des biens qui leur avaient été donnés à vie seulement, en sorte que le ressort de ce palais, autrefois si considérable, se réduisit alors au principal corps de logis du château. Ensuite, le roi Robert, voulant donner de l'importance à la forteresse de Béthizy, y transféra le siége de la juridiction, qui avait été jusque-là attaché au palais de Verberie. Les dépendances des deux territoires de Béthizy et de Verberie furent réunis sous le même ressort; mais on laissa à Verberie un prevôt et un *vintre*, espèce de magistrat ou de seigneur. Ce vintre réunissait les fonctions des prevôts, des maréchaux et des exempts de maréchaussée.

Cette charge ne consistait originairement que dans la garde des prisons du palais; mais elle devint un fief qui obligea le titulaire « à fournir des prisons au châtelain de Béthizy, à » faire appréhender en corps, lier et renfer» mer, sous bonne et sûre garde, les malfai» teurs et les coupables juridiquement con» damnés. » Le vintre avait à ses ordres des sergens chevaucheurs et des sergens à pied [1].

Au XII[e]. siècle, l'ancien palais de Verberie existait encore; mais il ne conservait plus rien de son premier état. On divisait son territoire en trois parties, qu'on nommait les terres de Saintines, de Fay et de Long-Mont. Ces trois terres, à l'exception du corps de logis du château, appartenaient ou aux seigneurs de Nanteuil, ou aux grands Bouteillers, ou aux maisons de Saint-Corneille de Compiègne et de Chalis.

C'était l'usage alors qu'il y eût un doyen de chrétienté, *Decanus christianitatis;* l'une des fonctions de ces doyens était de passer les

[1] Cet office rappelle celui du *roi des Ribauds* à Paris, et la singularité de son nom, celle du *Pantin* de Saint-Mion en Auvergne, celle des *Boug....* de Crespi-en-Valois.

actes publics comme font aujourd'hui les notaires; mais ils n'étaient point inamovibles : ils changeaient ordinairement tous les deux ans. Le doyenné de la chrétienté et la double prevôté de Béthizy et Verberie résidaient tantôt dans l'un de ces deux chefs-lieux, tantôt dans l'autre.

Au commencement du XIIIe. siècle on trouvait à Verberie quatre chapelles et deux cures.

La ministrerie des Mathurins de Verberie est une des premières qui aient été fondées en France. En 1206, Philippe-Auguste appela à Verberie trois prêtres, trois laïques et un procureur ou ministre : nombre de profès nécessaire pour l'établissement d'une ministrerie. Il les plaça dans l'hôpital du lieu et fit bâtir pour leur usage une église avec un nouveau corps de logis. « Les Mathurins de Verberie, dit Carlier, sont les premiers qui » aient usé de la liberté de se servir de che» vaux pour monture, et d'en élever chez » eux. » Ces religieux furent très-favorisés des rois de France.

Verberie eut de bonne heure une charte de commune.

Philippe-le-Bel et ses successeurs firent quel-

ques séjours à Verberie et y donnèrent plusieurs chartes. Une charte de 1309 prouve que le lieu de Verberie se divisait alors en quatre quartiers : *la Ville*, *le Château*, *le Bourget* et *le Bourg*.

« La ville comprenait le haut-court, le long » de la montagne, presque jusqu'à Francourt; » il y avait en cet endroit une porte dont on » voyait encore les fondemens en 1676; à côté » de cette porte était unc masure que les titres » nomment *la maison de la clef de la porte de* » *la ville*.

» *Le Bourget*, qui commençait à la grosse » tour de Saint-Corneille, et *le Bourg*, qui s'é- » tendait sur la droite, contenaient les rues » des Orfèvres, des Allemands, des Juifs, des » Barbeaux, de Volterenard, de Saint-Martin, » de Blois, la rue Paléeuse (*des marais*), la » rue du Monastère, la ruelle Grillot, la rue » du Temple et la rue du Bourg [1]. » Il y avait sur le territoire six moulins, dont trois banaux.

On pourrait croire que la ville de Verberie

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome II, livre V, page 248.

fut très-peuplée à cette époque, puisque Pierre Coquerel de Verberie, voyant que les trois églises de Saint-Vaste, de Saint-Germain, et celle de Saint-Pierre qui conservait encore le nom de *chapelle de Charlemagne*, ne suffisaient pas aux besoins du culte, fonda une chapelle au *Haut-Court;* mais, dans ces fondations, on consultait plutôt les intérêts particuliers que les besoins des habitans. Les églises étaient alors très-productives. Cette chapelle du Haut-Court fut achevée en 1342. Ce même Coquerel obtint du roi Philippe-de-Valois l'établissement d'une foire devant la chapelle; et, par un acte du 15 mai 1340, le même prince accorda un sauf-conduit de dix-neuf jours pour toutes les marchandises qui seraient amenées huit jours avant, huit jours après et pendant les trois jours que devait durer la foire : précaution qui ne mettait pas toujours les marchands à l'abri du brigandage armé des seigneurs.

La maison des Coquerels était déjà ancienne au XIVe. siècle : les premiers Coquerels dont on ait connaissance, ont été des chevaliers qui prêtaient leur ministère dans la défense des châteaux et des monastères. Dès le XIIe. siècle,

cette famille s'était divisée en quatre branches : l'une dans le Parisis, l'autre dans le Beauvaisis, la troisième dans l'Amiénois et la quatrième enfin à Verberie et dans le comté de Senlis.

Dans le même siècle, les Navarrais qui avaient pris Creil et Chavercy, s'étant joints aux Anglais, brûlèrent ce qui restait des bâtimens du palais de Verberie[1]. Ce désastre est la seconde époque de l'existence de ce fameux château. L'incendie dura plusieurs jours; les murs, calcinés par l'action du feu, restèrent pendant dix ans entiers dans un état de ruine[2]. Le roi Charles V y fit travailler; les murs du grand appartement de Charlemagne furent baissés de deux étages; le tout fut couvert de nouveaux toits; et l'intérieur subit les embellissemens qui furent jugés convenables. Un édifice entre le palais et l'église fut construit à neuf, apparemment pour servir de logement aux officiers du roi. Les murs de ce second édifice subsistaient encore vers le milieu du XVIII[e]. siècle.

Au XV[e]. siècle, les Bourguignons et les An-

[1] *Contin. Nang. ad ann.* 1358. *Spicil.*, tome III, page 119.

[2] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome II, livre V, page 327. *Contin. Guil. nang. ad ann.* 1368.

glais, réunis, se présentèrent devant Verberie. Ce lieu et le château, ouverts de toutes parts, promettaient aux Anglais une conquête facile : il en fut autrement. Un habitant du lieu, nommé Jean de Dours, avait fortifié le cimetière de la paroisse du château, et s'y était retranché avec un corps de citoyens qu'il avait armés et dressés aux opérations militaires. Le comte Huntington le fit sommer de quitter son poste et de se rendre avec ses gens; Dours répondit qu'il tiendrait tant qu'il pourrait et qu'il défendrait le domaine du roi. Le comte fit livrer un assaut; Dours le soutint avec courage, et repoussa les ennemis. Le comte fit venir promptement de Saintines quelques pièces d'artillerie; le poste, qui avait tenu contre un assaut, n'osa résister au feu du canon. Dours, étonné, offrit de se rendre, mais on n'écouta point ses propositions. Alors, il se retira du cimetière dans la chapelle de Charlemagne avec ses gens. L'artillerie anglaise était d'un des plus forts calibres qu'on eût encore vus; elle foudroya la partie septentrionale de la chapelle; et les bourgeois de Verberie, privés de leurs remparts, se rendirent à discrétion. Le général anglais fit pendre Jean de

Dours : il avait mérité une couronne civique. Les autres bourgeois furent dépouillés de tous leurs biens, et retenus prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent payé une forte rançon.

Le château fut sans doute grandement endommagé à cette époque ; car un auteur du XVIIIe. siècle écrivait : « Le mur des bâtimens » qui composent actuellement le bourg de Ver- » berie a été formé presque tout entier sous » François Ier., des débris du château. Ce » bourg fut fermé de murs, flanqué de tou- » relles par intervalles et percé de cinq portes » garnies chacune de meurtrières et de cré- » neaux. La nef et la tour de l'église de Saint- » Pierre sont des ouvrages de ce même temps. » Les ruines de l'ancien palais de Charlemagne » avaient été abandonnées à la fabrique de Saint- » Pierre et à la communauté des habitans. »

En 1615, la reine Marguerite de Valois, femme de Henri IV, engagea les domaines de Béthizy et de Verberie, dépendant du duché de Valois, au sieur de Villers; mais, en 1625, le roi Louis XIII ordonna que la somme pour laquelle ces biens avaient été engagés, fût restituée au sieur de Villers; cette somme fut fournie par Nicolas de Lancy, qui devint alors

engagiste, et dont la famille a gardé ces biens jusqu'en 1720.

Pendant les troubles survenus dans la minorité de Louis XIV, les murs de Verberie furent réparés. L'armée du maréchal de Turenne, en 1652, vint camper près de ce lieu, et se livra à de grands ravages dans les environs.

En 1658, la peste se manifesta à Verberie, et menaça d'y devenir meurtrière : des secours administrés à propos en arrêtèrent les progrès.

L'histoire de Verberie ne fournit plus rien d'intéressant, mais il est des détails de mœurs que nous ne devons pas omettre ici; ils compléteront le tableau historique de cette ville.

Nous avons parlé du jeu d'arbalète de Senlis; Verberie avait un jeu à peu près semblable : le jeu des *tombereaux* qu'on nomma plus tard des *sautriaux*. Ces tombereaux étaient, selon l'expression de l'auteur du livre intitulé *Antiquité des villes* [1], « de petits galans qui se » laissaient rouler du haut en bas d'une col- » line, pour amuser les passans. » Ce jeu subsistait au temps de Charles VI.

[1] Page 394.

L'adresse du sautriau consistait à entrelacer sa tête, ses bras et ses jambes de manière que son corps prît la forme d'une boule; il se précipitait ainsi du haut de la montagne, et se trouvait sur ses pieds au bas de cette même montagne; quelquefois le jeu du sautriau se faisait à deux personnes; alors les deux sautriaux plaçaient chacun sa tête entre les jambes de l'autre, s'entrelaçaient les bras et formaient ainsi la boule.

Plusieurs écrits nous apprennent qu'avant le règne de Henri IV, des troupes de sautriaux se formèrent en divers lieux de la France, à l'imitation de ceux de Verberie, et que ces derniers envoyèrent des élèves jusqu'en Provence. « Ce qui est singulier, disait Carlier, » c'est que, depuis un temps immémorial, les » sautriaux de Verberie sont inscrits sur l'état » des menus plaisirs du roi, pour une somme » qui leur est délivrée chaque fois que le prince » descend la montagne de Verberie pour aller » à Compiègne [1]. »

Sur la fin du règne de François I[er]. on vit

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome III, livre VII, page 650.

à Verberie une prétendue sorcière nommée *Jeanne Harviliers*. Elle devint fameuse par ses maléfices, ses recettes et la réputation qu'elle s'acquit dans le Valois et dans toute la Piçardie.

Voici le sommaire de ce que nous apprend le jurisconsulte Bodin, si savant en matière de diablerie.

Jeanne Harviliers était née à Verberie, l'an 1528, d'une mère consommée dans l'art des maléfices et de la prostitution [1]. Cette mère, à la persuasion d'un sorcier de sa secte, la voua au diable, le jour même de sa naissance, avec les formules et les cérémonies requises en pareil cas [2].

Jeanne, ayant atteint l'âge de douze ans, fut présentée à un homme vêtu de noir, botté, éperonné et de haute taille, ayant une épée à son côté, et son cheval à la porte : cet homme était le diable. C'est sous ce titre qu'il se présenta à la jeune fille : il lui dit que, si elle voulait l'écouter et se livrer à lui, il la rendrait heureuse en lui faisant un sort avantageux, et

[1] Jean Bodin, *Dæmonomanie*, préf. page 8.

[2] *Histoire* du chevalier qui donne sa femme au diable.

lui enseignerait plusieurs moyens de faire du bien à scs amis et beaucoup de mal à ses ennemis.

Jeanne Harviliers, que sa mère avait préparée à cette scène, accepta les offres du diable, et témoigna beaucoup d'cnvie de profiter à son école. Celui-ci lui dicta des formules qu'elle répéta. Ce début ouvrit à Jeanne la voie de la prostitution, et fut le commencement d'un commerce illicite, qui dura trente-huit ans; l'homme noir arrivait ordinairement à la nuit close, à cheval, vêtu et équipé comme à la première entrcvue. Pendant les premières années, il enscigna à sa maîtresse diverscs recettes propres à faire périr en peu d'heures les hommes et les animaux. La prétendue magie qu'il employait à ces opérations consistait principalement dans des graisses apprêtées et dans des poudres; il faisait en outre de temps en temps des présens d'argent.

Cependant, Jeanne fut demandée en mariage; elle consulta son diable sur le parti qu'elle devait prendre. Celui-ci lui conseilla d'accepter, ct prit des mesures pour empêcher que cette alliance ne nuisît à ses plaisirs. Le mariage fut conclu sans que le mari

eût aucun soupçon du pacte conclu avec le diable.

Jeanne, voulant éprouver la vertu des poudres de son diable, en fit l'essai près de Verberie : elles firent leur effet. Jeanne fut arrêtée ; on instruisit son procès ; sa mère fut aussi arrêtée ; et, sur des accusations de sorcelleries et d'empoisonnement, elle fut brûlée vive ; la fille fut condamnée au fouet.

Cependant cette condamnation ne corrigea point Jeanne Harviliers ; elle quitta le bourg de Verberie, et alla s'établir dans le Laonnais, où elle continua, dit-on, ses maléfices.

Elle avait une fille d'humeur querelleuse ; celle-ci chercha un jour dispute à un de ses voisins, peu patient sans doute, qui la frappa. Jeanne Harvilliers, étant accourue au bruit, prit le parti de sa fille, et menaça le voisin. Elle recevait toujours la visite de son diable ; elle lui demanda un sort pour tirer de son ennemi une vengeance éclatante. Le diable lui donna une poudre, et lui enseigna la manière de l'employer : il l'assura qu'en plaçant le sort sur le chemin par où le voisin devait passer, celui-ci contracterait une maladie aiguë, qui, après de grandes douleurs, lui causerait enfin

la mort. La sorcière suivit en tout les instructions de son diable ; elle épia son voisin ; et, sachant qu'il devait traverser, à une certaine heure du jour, un chemin fort étroit, elle y déposa le sort : mais il arriva qu'un autre voisin avec lequel elle vivait en bonne intelligence, passa le premier · il fut frappé du coup qu'elle réservait à son ennemi. Jeanne Harviliers alla trouver le malade, lui fit l'aveu de son crime, lui offrit ses services, lui demanda pardon, et l'assista pendant sa maladie.

Le diable revint sur ces entrefaites : Jeanne lui raconta son malheur et lui demanda une nouvelle poudre qui pût détruire l'effet de la première. Le diable lui reprocha son imprudent aveu, et lui dit que le mal était sans remède. La magicienne accabla ce diable d'invectives, et lui défendit sa maison.

Mais l'aveu fait au malade fut découvert : des passans avaient vu placer le sort ; le malade mourut et Jeanne en eut tant de frayeur qu'elle alla se cacher dans une grange. Cette évasion subite acheva de la déceler : elle fut prise et emprisonnée. Elle subit un interrogatoire : on lui demanda si elle était sorcière ; elle répondit que non ; mais elle s'avoua cou-

pable de plusieurs maléfices. Les juges décidèrent, dans leur sagesse, qu'elle méritait la mort, et devait être condamnée au feu; mais à quel titre? était-ce comme sorcière ou comme empoisonneuse? Bodin soutient qu'elle devait être condamnée comme sorcière; cependant, quelques-uns des juges pensèrent que le supplice de la corde était suffisant, parce qu'il y avait dans sa conduite plus de folie et de libertinage que de sorcellerie; mais, cet avis ayant transpiré, le peuple s'assembla en foule autour du tribunal, et menaça les juges de leur enlever la magicienne et de la brûler, s'ils ne la condamnaient qu'à la potence, parce que, disait-il, on avait vu des sorciers survivre à ce dernier supplice, par le moyen de leurs enchantemens. Jeanne fut donc condamnée au feu, et brûlée vive le dernier jour d'avril 1578. Une multitude innombrable de personnes assista à ce supplice. Le diable ne fut nullement inquiété : chose horrible à penser.

La sorcellerie était plus en vogue dans le Valois que partout ailleurs. Propagée par la reine Catherine de Médicis et ses Italiens, qui y avaient beaucoup contribué par leurs exemples, « on comptait dans son seul duché

» de Valois, plus de six cents tant magiciens qu'astrologues, nécromanciens, devins, etc. »

Les *sabbatiers* du Valois furent surtout fameux. C'était ainsi qu'étaient nommés ceux qui fréquentaient les assemblées nocturnes, appelées le *sabbat*, dont les démonologues ont fait de si amples et de si absurdes descriptions.

Du côté de la Ferté-Milon, on nommait les sorciers *chevaucheurs de ramons*; à Verberie, *chevaucheurs d'escouvettes*. *Ramon*, vieux mot français, et *escouvette*, ancien mot picard, signifient tous deux un balai. On croyait que, pour être reçu au sabbat, chaque sorcier devait être muni d'un balai et le tenir entre ses jambes: avec cette monture ils arrivaient miraculeusement au lieu du sabbat. Les sabbats de Verberie se tenaient en trois endroits : au Pont-la-Reine, sur le grand chemin de Compiègne; au fond de Noé-Saint-Martin, près du grand chemin de Paris, et au bois d'Ajeux [1].

Aujourd'hui Verberie n'est plus qu'un bourg dépendant du canton de Pont-Sainte-Maxence;

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome II, livre VII, page 591.

mais ce bourg est situé dans une charmante position sur la rive gauche de l'Oise qu'on y passe sur un bac, à l'extrémité d'une plaine et au bas d'une montagne; son château n'existe plus, mais on retrouve l'ancien fief d'*Aramont* et la maison dite de *Saint-Corneille*.

On porte la population de Verberie à 1200 habitans.

§. III.

BÉTHIZY.

L'ancien Béthizy forme aujourd'hui deux communes contiguës, situées à une lieue et demie à l'E. de Verberie, à quinze au N.-E. de Paris.

L'origine de Béthizy est fort obscure; son nom vient du latin *Bestum*, qui signifie un lieu de pâturage.

Le territoire de Béthizy se divisait en trois parties : Béthizy-Saint-Martin, Béthizy-Saint-Pierre et le château de Béthizy.

Béthizy-Saint-Martin était situé sur la chaussée de *Brunehaud* ou *Bruneau;* l'église de Saint-Martin avait le titre de paroisse dès l'an 1060; les plus anciens *doyens de chrétienté* ont été curés de Saint-Martin.

Béthizy-Saint-Pierre a commencé par une ferme du fisc, *Prædium*, accompagnée d'un clos de vignes : cette ferme resta au pouvoir des rois de France, jusqu'au règne de Charles-le-Simple, qui, l'an 907, le donna au monastère de Mornienval.

Don Germain et le père Mabillon placent la fondation du château de Béthizy sous le roi Robert, parce que, dit-on, la reine Constance ayant échoué dans sa tentative de faire couronner son fils cadet au détriment de l'aîné, et craignant le ressentiment de celui-ci, fit fortifier quelques châteaux et bâtir quelques autres sur des lieux naturellement fortifiés. Un tertre élevé de plus de deux cents pieds et escarpé de toutes parts, dont la cime dominait sur une vallée fertile et sur toutes les montagnes voisines, parut aux officiers de la reine un emplacement propre à élever une forteresse imprenable; et le château de Béthizy s'éleva.

« On peut, dit Carlier, se former une idée » générale du fort château de Béthizy, en par- » tageant d'abord le tertre en deux parties : » l'une regarde le septentrion, l'autre le midi. » La partie septentrionale n'offre, à la vue, » qu'une pelouse de deux cents pieds d'éléva-

» tion, couronnée d'une tour ovale; l'autre
» partie était couverte de bâtimens disposés
» en amphithéâtre. Le chemin qui conduisait
» au château et à la tour côtoyait une pente
» très-roide. Le corps de logis, composé de
» plusieurs étages, était adossé contre le ter-
» tre. Une belle plate-forme paraissait au-des-
» sus du comble des toits, et régnait le long de
» la partie du tertre qui regarde le midi : c'est
» là qu'on bâtit dans la suite l'église de Saint-
» Adrien, les logemens des religieux et l'hôtel
» du châtelain.

» Arrivé à cette plate-forme, on avait en-
» core à gravir une nouvelle pente avant de
» toucher au sommet du tertre qui est aplati.
» La surface de ce sommet représente un
» ovale autour duquel on assit une ceinture
» de fortes murailles. On dressa au milieu une
» tourelle en forme de guérite plus haute du
» double que les murs du couronnement. Au
» pied de la guérite paraissait l'ouverture du
» puits, où l'on descendait jusqu'à l'eau par
» deux escaliers collatéraux. Ces escaliers com-
» muniquaient à des souterrains spacieux dont
» plusieurs avaient une issue dans la campa-
» gne, au pied du tertre. J'ai trouvé moyen

» de pénétrer, il y a quinze ans, dans une de » ces salles souterraines. Le goût d'architec- » ture des voûtes et des arcades se rapporte » évidemment au règne de Robert. Il y a tous » les caractères du premier gothique qui, en » France, a succédé au goût romain, après » les ravages des Normands[1].

» On construisit un four qui avait une issue » dans la tour et une autre issue dans le châ- » teau. On plaça à côté du four le logement » du fournier. La charge de fournier de Bé- » thizy fut érigée en fief presque aussitôt après » son établissement. On plaça au-dessus de la » principale porte d'entrée de la tour une cha- » pelle qu'on dédia sous l'invocation de Sainte- » Geneviève. »

Robert et Constance, pour donner de l'importance à la forteresse de Béthizy, y transportèrent, comme nous l'avons dit, le siége de la juridiction qui avait jusque-là appartenu au palais de Verberie.

A la mort du roi Robert, Constance voulut

[1] Carlier ne connaissait pas assez les formes de l'architecture de différens siècles, pour parler aussi affirmativement de celui du temps du roi Robert. Le genre d'architecture appelé improprement gothique n'existait pas encore.

exécuter son dessein. Elle avait en son pouvoir les plus fortes places du royaume : entre autres le château de Béthizy ; ses partisans prirent les armes et furent battus. Le roi Henri leur pardonna ; et, voulant leur témoigner combien il comptait sur la sincérité de leur retour, il alla visiter dans leurs châteaux plusieurs d'entre eux.

Le châtelain de Béthizy se nommait alors Richard. Son fief de châtelain lui donnait, entre autres droits, celui de prélever quatre deniers sur chaque fille de joie, qui passait ou qui séjournait à Béthizy.

Richard acheva, sous le règne de Henri Ier., les parties du château que la reine Constance avait laissées imparfaites. Il bâtit à ses frais une chapelle, et forma le dessein d'y fonder un chapitre. Cette chapelle fut consacrée sous le titre de Saint-Adrien ; et Richard fonda dans cette chapelle quatre prébendes et une dignité de doyen. Il obtint du roi Philippe Ier. le palais ou maison royale de Cuise avec ses dépendances, et en appliqua les revenus au chapitre de son église.

Le roi Louis-le-Gros aimait beaucoup le séjour de Béthizy, et en occupait souvent le châ-

teau, soit à cause de la sûreté du lieu, soit pour le voisinage de la forêt de Cuise, où il pouvait aller chasser. Il donna aux habitans de Béthizy une entière liberté; cette franchise peupla ce bourg d'un grand nombre de familles qui gémissaient sous l'oppression des seigneurs voisins.

La cérémonie du mariage de Louis VII avec Éléonore de Guienne fut célébrée au château de Béthizy, en 1137; Suger en avait fait les préparatifs, et le choix de ce château pour une aussi grande pompe semble prouver qu'il devait être vaste et commode.

Philippe-Auguste fit aussi de fréquens voyages au château de Béthizy; ce fut devant ce château que vint se présenter le comte de Flandre, dans les démêlés qu'il eut avec le roi. Il en forma le siége, mais inutilement.

Outre les églises de Saint-Martin, de Saint-Adrien et de Saint-Pierre, il se trouvait alors plusieurs chapelles sur le territoire de Béthizy.

Philippe-Auguste entretenait dans le château de Béthizy des chevaliers et un prevôt: les chevaliers étaient au nombre de six attachés au château; ils avaient la préséance les uns

sur les autres par rang d'ancienneté; chacun d'eux avait son grade et son emploi.

En l'an 1202, les trois prevôtés de Béthizy, de Verberie et de Laon furent réunies; mais celle de Laon en fut bientôt détachée.

On peut rapporter ici ce que nous avons dit à l'article *Verberie*, touchant le *doyen de chrétienté* de la double prevôté.

Lors des guerres qui signalèrent le règne de Charles v, le château de Béthizy fut assiégé par les Navarrais et les Anglais réunis; ils se présentèrent devant la forteresse dans le dessein de la prendre et de la brûler. Ils livrèrent d'abord un assaut des plus animés; mais, ayant été repoussés avec perte, ils se retirèrent dans un lieu qu'on nomme encore *Cavée aux Anglais*[1]. Le commandant de la forteresse, profitant de la déroute, fit une sortie, et fondit sur eux avec tant de vigueur, que ceux-ci ne purent résister. La plupart furent tués dans le choc; les autres dispersés regagnèrent avec beaucoup de peine le château de Creil.

Les ennemis furent si affectés de cette déroute, qu'ils résolurent d'en tirer une ven-

[1] Bergeron, *Valois royal*, fol. 28.

geance éclatante en renversant le château de Béthizy. Le commandant de Creil fut chargé de l'expédition; et s'étant mis à la tête d'un corps de troupes plus nombreuses et mieux choisies que les premières, il fit ses dispositions pour l'attaque de la forteresse.

Le capitaine de la place, informé de ces préparatifs, ne jugea pas à propos d'attendre l'ennemi, parce que les murs du château étaient fort endommagés. Il détacha donc la plus grande partie de la garnison à laquelle il joignit quelques secours d'hommes envoyés de Crépy et d'ailleurs, et s'avança du côté de Verberie pour empêcher l'ennemi d'approcher du château de Béthizy, le seul lieu des environs qui ne fût pas tombé au pouvoir des Anglais; on s'attaqua; le combat fut opiniâtre : la victoire resta aux Français. Le bruit confus de la mêlée, le désordre et le tumulte des Anglais dans leur défaite, les cris des mourans firent, dit-on, donner au lieu du combat le nom de *Champ dolent*, qu'il conserve encore [1].

Depuis cette bataille, les affaires des Anglais allèrent toujours de mal en pis.

[1] Il existe en France plusieurs *champs Dolents*.

Au XVe. siècle, sous Charles VII, le château de Béthizy fut grandement endommagé par les Bourguignons; il paraît même que ce château fut alors entièrement ruiné; et, depuis cette époque, le bourg de Béthizy devint presque désert. Le duc d'Orléans, seigneur du Valois, ne jugea pas à propos de rétablir la forteresse, parce que ce lieu, éloigné des grandes routes et de la rivière, n'est propre à aucun commerce.

En 1473, la place de châtelain de Béthizy était remplie par un ecclésiastique nommé Pierre Boucher.

Catherine de Médicis, duchesse de Valois, fit réparer la tour et le château de Béthizy[1], afin d'assurer aux habitans du lieu un asile dans les calamités publiques et pendant les guerres de religion qui commençaient à éclater.

En septembre 1584, les officiers du siége de Béthizy donnèrent l'exemple d'un réglement fort sage, qui, depuis, a été généralement adopté et considérablement amélioré. Ils ordonnèrent que les curés des paroisses de la châtellenie tiendraient registres de tous les baptêmes, mariages et enterremens célébrés

[1] Bergeron, *Valois royal*, fol. 29.

dans leurs églises. Dans les autres bailliages du royaume, cet usage fut adopté beaucoup plus tard; ce n'est guère qu'en 1668 qu'il devint général.

En 1592, la ville de Crépy ayant été saccagée par les ligueurs, le roi, qui ne pouvait rétablir la ville dans son premier état, transporta au château de Béthizy les juridictions des bailliages, prevôté et élection de Crépy.

En 1615, la reine Marguerite de Valois, de galante mémoire, vendit ou engagea, en même temps que Verberie, la seigneurie de Béthizy, dépendante de son duché, à un sieur de Villers.

En 1618, Louis XIII ordonna aux habitans de Béthizy de détruire leur forteresse. Les habitans envoyèrent des députés au roi pour lui représenter que, leur tour ayant été ruinée sous Charles IX, ils avaient reçu l'ordre de la rebâtir *à leurs frais*, « qu'après avoir épuisé » leurs moyens, ils avaient été obligés d'em- » prunter la somme de mille livres, de laquelle » ils payaient l'intérêt; que, comme il serait » douloureux pour eux d'être réduits à la né- » cessité de raser un monument qui leur avait » tant coûté à rebâtir, et que d'ailleurs il était

» notoire que, dans toutes les rencontres, la
» garnison et les habitans avaient donné au roi
» toutes les marques possibles de leur zèle et
» de leur attachement, ils espéraient de sa
» bonté qu'on leur épargnerait un déplaisir
» d'autant plus sensible qu'on leur ôterait un
» asile assuré pour eux, leurs femmes et leurs
» enfans, aux premiers événemens fâcheux qui
» pouvaient troubler le repos de l'État. »

Les habitans reçurent du ministre de nouveaux ordres de procéder à la démolition; ils demandèrent alors, qu'au moins il leur fût permis de vendre les matériaux de la tour et des autres fortifications pour acquitter la somme de mille livres, dont la communauté des habitans payait la rente : cette demande fut encore rejetée.

On fit à la tour de larges brèches par intervalles; mais, sous la minorité de Louis XIV, pendant les guerres de la fronde, la tour qui restait encore debout servait de point de vue et attestait, au temps présent, les désordres et les fureurs du temps passé. On les répara ou plutôt on boucha les brèches par de mauvais murs bâtis en terre.

En 1652, le prince de Condé vint camper

près de Béthizy, où ses soldats se livrèrent aux plus horribles excès. « Après le passage de ses » troupes, dit le père Carlier[1], le pays était » rempli d'objets plus hideux les uns que les » autres. A peine parcourait-on quelque par- » tie de chemin sans rencontrer des gens mu- » tilés, des membres épars, des femmes cou- » pées par quartiers, après avoir été violées; » des hommes expirant sous des ruines; d'au- » tres qui conservaient encore un souffle de » vie dans un corps déchiré ou ensanglanté; » d'autres enfin percés de broches ou de pieux » aiguisés. J'ai lu dans un écrit du temps le » trait d'un laboureur, qui, ayant refusé à des » soldats une somme d'argent qu'il n'avait pas, » fut attaché par les pieds à la queue du plus » fougueux de ses chevaux, qu'ils mirent en » plaine, en le chargeant de coups. Les mem- » bres du laboureur furent disloqués et mis en » pièces : on les retrouva épars et les pieds en- » core attachés à la queue du cheval. » Et ces choses se faisaient dans ce siècle qu'on nous présente sans cesse comme le grand siècle, sous les yeux d'un prince dont toutes les voix de la

[1] *Histoire du duché de Valois*, t. III, liv. VIII, page 85.

nommée ne pouvaient assez répéter le nom ! Ne déguisons rien, jugeons les hommes par leurs actions, et ne voyons dans un tel capitaine, qu'un brigand de plus.

Avant la révolution, le bourg de Béthizy se divisait en deux paroisses, *Saint-Martin* et *Saint-Pierre*, qui formaient deux villages séparés. On y remarquait une ancienne collégiale sous le titre de *Saint-Adrien ;* on voyait dans cette collégiale un autel de Sainte-Geneviève, qui y avait été transféré de la tour du château, lorsque cette tour fut démolie ; il restait à peine quelques débris du château ; mais le tertre était encore couronné d'une enceinte de murs de forme ovale : on donnait le nom de tour à cette enceinte. La principale maison du lieu était le château de la Douye.

Aujourd'hui Béthizy forme deux communes distinctes, *Béthizy-Saint-Martin* et *Béthizy-Saint-Pierre*. C'est au centre de ce dernier village que se retrouve le château de la Douye.

§. IV.

PIERREFONT.

Bourg situé à l'extrémité orientale de la forêt de Compiègne, à trois lieues et demie environ au S.-E. de cette ville.

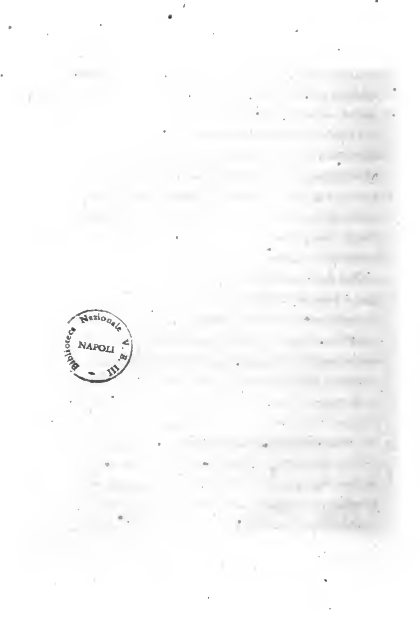
Ce bourg, dont le nom ancien est *Petrafons*, est fameux dans l'histoire du Valois, à cause de son château et de la puissance de ses seigneurs; il n'y passe ni grand chemin ni rivière qui puisse y procurer un commerce extérieur lucratif. L'aspect du lieu et les ruines de la forteresse[1] annoncent assez quels ont dû être les desseins et les actions de ses premiers maîtres, qui seuls, loin de tout commerce, sans voisinage, retranchés sur des hauteurs et fortifiés dans leurs châteaux, faisaient la loi à toute la contrée, et réduisaient les seigneurs du voisinage à la nécessité de les craindre ou de rechercher leur alliance.

On croit que le plus ancien château était bâti sur la montagne; qu'il fut construit des débris d'une maison royale nommée *Cœsnum*,

[1] *Voyez* la gravure.



CHATEAU DE PIERRE - FOND.



placée à l'endroit où se voit aujourd'hui *Chêne-Herbelot*.

Ceux qui ont fait construire le premier château de Pierrefont, étaient châtelains de cette maison royale : ils le fortifièrent considérablement, parce qu'ils vivaient au temps des courses des Normands. Tous les lieux des environs appartenaient alors à des possesseurs, qui, trop faibles pour résister, soit aux Normands, soit aux seigneurs armés, mettaient leurs biens sous la sauvegarde de ceux de Pierrefont, dont les troupes surpassaient en nombre celles des premiers vassaux de la couronne et celles du roi lui-même. Cette puissance énorme dura près de deux siècles.

Hugues-le-Grand, duc de France, en partant pour la Terre-Sainte, confia la garde du château de la Ferté-Milon à des chevaliers du château de Pierrefont. « On pourrait, dit Carlier, comparer la nombreuse maison des premiers seigneurs de Pierrefont à cette troupe d'aventuriers fameux, qui, au retour de la Terre-Sainte, firent des exploits éclatans dans la Sicile et dans la Pouille, et se signalèrent à la défense des seigneurs qui imploraient leur secours. »

Un monastère était-il menacé d'une invasion prochaine? on envoyait à Pierrefont demander du secours. Un seigneur partait-il pour la Terre-Sainte ou pour quelque autre voyage? un voisin venait-il l'attaquer? il avait recours aux seigneurs de Pierrefont, ou pour conserver sa terre ou pour la défendre. Mais ces services n'étaient pas gratuits : les abbés et les seigneurs qui demandaient ces secours s'obligeaient à reconnaître que leurs terres relevaient de la justice de Pierrefont, à consentir, au profit du seigneur de ce château, des redevances proportionnées à la quantité d'hommes qu'il leur avait fournis; de plus, à lui céder une portion de leur terre, dont la valeur devait se monter à cinquante ou soixante livres de rente. Ces portions de terre étaient la part des chevaliers de Pierrefont, qui les tenaient en fief du seigneur, et qui faisaient construire un manoir sur les portions de terre qui leur avaient été délivrées.

Il est difficile de déterminer le temps où fut bâti le château de Pierrefont; c'était, autant qu'on en peut juger par les masures qui en restent, un gros édifice carré, flanqué de tours, et situé, sur la hauteur, à l'endroit qu'occupa

plus tard la ferme du prieuré établi dans ce lieu. Une pente fort roide rendait cette forteresse inaccessible de plusieurs côtés. Un grand et majestueux donjon, accompagné de deux tours énormes par leur grosseur et par l'épaisseur de leurs murs, en défendait l'accès du côté de la plaine de Béronne; des fossés profonds, des redoutes et toutes sortes d'ouvrages avancés couvraient une partie de cette plaine. A l'endroit du château le moins exposé aux attaques, étaient deux tours et une chapelle consacrée à saint Mesmes, martyr de Paphlagonie.

Les historiens parlent beaucoup de Nivelon Ier., seigneur de Pierrefont au XIe. siècle; une charte de 1047 fait connaître toute l'étendue de ses biens. Il possédait, outre la terre de Pierrefont, une portion considérable de la forêt de Cuise et de celle de Retz, les seigneuries d'Oudincourt, de Montigny-Langrin, Rhéteuil, Le Crotoy, Couloisy, Jaulzy, Haute-Fontaine, Taille-Fontaine et Morte-Fontaine [1], Neuf-Fontaine et Saint-Étienne, Champ-Baudon, Chelles, etc., sans parler des vicomtés,

[1] Autre que Morfontaine.

des sauvemens et des avoueries qu'il avait de tous les côtés. Il possédait, en outre, dans la plupart de ses terres, des bénéfices, des cures, des prieurés, des dîmes, et pouvait, dans peu de temps, ce qui le rendait redoutable aux rois eux-mêmes, rassembler, dans ses avoueries, des troupes nombreuses, commandées par des chevaliers exercés dans la profession des armes.

Ce seigneur de Pierrefont était riche; cependant il lui vint des scrupules sur la légitimité de ses richesses; et il résolut de bâtir, au lieu d'une petite chapelle, une église collégiale au bas de la montagne du château, pour l'utilité des habitans du bourg de Pierrefont, car il y avait aussi un bourg de Pierrefont, peuplé de familles qui étaient venues s'y mettre à l'abri des brigandages qu'exerçaient dans les campagnes la plupart des chevaliers. Au pied du château, ils pouvaient recevoir des secours en cas d'attaque, ou se sauver dans la forteresse par des conduits souterrains.

Nivelon attacha au titre de doyen de son église celui de son *pair de fief* et de *no-*

blesse[1]. La pairie du château de Pierrefont était une des plus anciennes qui fussent en France. Le nombre des pairs de Pierrefont s'accrut beaucoup depuis la mort de Nivelon Ier. jusqu'au temps de Philippe-Auguste. Le nombre passait soixante au XIIIe. siècle[2].

Les anciens seigneurs de Pierrefont rendaient la justice de la manière la plus solennelle. Lorsque ces seigneurs siégeaient en personnes, ils paraissaient accompagnés des douze anciens pairs nobles.

Les juges des mairies et de toutes les paroisses devaient paraître aux assises; on en faisait l'appel; si quelqu'un y manquait sans une cause légitime, il était condamné à l'amende.

C'est principalement pendant le XIIe. siècle, que la puissance des seigneurs de Pierrefont a été portée le plus haut. Nivelon II succéda à son père, dans la presque totalité de ses biens.

[1] L'inscription qu'on lisait sur son tombeau, dans un caveau de cette église, portait :

Hic jacet Nivelo primus, dominus de Petrafonte, qui fundavit istum locum, et dedit priori paritatem castri sui et nobilitatem.

[2] Carlier, *Histoire du Valois*, tome I, livre II, page 239.

Ce Nivelon II épousa Havoise de Montmorency, fille d'Hervé et d'Agnès.

Drogon, fils de Nivelon, ne prit point de part aux croisades, comme son père avait fait; il s'occupa, presque toute sa vie, du soin d'embellir son château et d'en augmenter les dépendances. Il y tenait une cour nombreuse, et partageait ses plaisirs entre la table et le divertissement de la chasse. Craint et respecté de ses voisins, à cause des forces qu'il pouvait rassembler en peu de temps, il allait de pair avec les plus grands seigneurs du royaume.

Du reste, Drogon se montrait peu scrupuleux sur les moyens d'augmenter ses biens. Des terres étaient-elles à sa convenance, quels qu'en fussent les propriétaires, il s'en emparait. Le pouvoir qu'il exerçait dans sa châtellenie était absolu; les troupes qu'il entretenait dans ses avoueries affermissaient ce pouvoir arbitraire, soit par rapport à la juridiction, soit par rapport au domaine. Dans ses chartes, il nomme cette étendue les lieux de sa domination, *in omni loco dominationis nostræ*. Il possédait une grande partie de la forêt de Retz et plusieurs cantons de celle de Cuise. Il entretenait un juge-gruyer, qui présidait à la

police de ses bois ; et ce juge avait sous lui des sergens à ses ordres. Le nombre des péages qu'il percevait et des impôts qu'il levait exciterait l'étonnement, si nous pouvions tous les énumérer ici. Le village du Bourget, près de Paris, et un grand nombre d'avoueries au-delà de Soissons, dépendaient du château de Pierrefont.

A Drogon Ier. succéda Drogon II, et à celui-ci, Nivelon qui mourut sans enfans, laissant la seigneurie à sa sœur Agathe de Pierrefont, à la mort de laquelle l'ancienne maison de Pierrefont fut entièrement éteinte. Ses biens furent alors, c'est-à-dire à la fin du XIIe. siècle, divisés en trois portions : les Chérisy eurent la première, les Châtillon, la seconde, et les descendans de Jean de Pierrefont, chef d'une branche collatérale, la troisième.

En 1182, Philippe, comte de Flandre, possédait le château de Pierrefont. Par un traité conclu à Senlis, en présence du légat du pape et du roi d'Angleterre, ce comte donna ce château au roi Philippe-Auguste, qui le rendit à Nivelon, évêque de Soissons, qui, en même temps, le transmit à Agathe, épouse de Hugues

d'Oisy, laquelle avait un droit héréditaire sur Pierrefont. Ainsi, par une cascade féodale, l'évêque de Soissons tint le château en fief du roi; et Agathe le tint de l'évêque [1].

La maison de Chérisy, en 1193, céda aussi au roi Philippe-Auguste ses droits sur Pierrefont, moyennant un échange. Après cette acquisition, ce roi chercha à s'approprier les autres portions de la seigneurie possédées par divers particuliers, la vicomté surtout. Il avait résolu de ne laisser subsister aucune trace de l'énorme puissance des anciens seigneurs, dont les forces et le crédit avaient souvent balancé l'autorité de ses prédécesseurs. En 1277, le roi Philippe-le-Hardi acquit la principale portion de la vicomté de Pierrefont.

Dès que le roi Philippe-Auguste fut parvenu à réunir en un même domaine les portions principales de la seigneurie de Pierrefont, il confia l'administration de tout ce qui lui appartenait, à des baillis et à des prevôts qui exerçaient en même temps les fonctions de receveurs et de juges.

[1] *Radulfus* de Diceto imagines histor. *Recueil des historiens de France*, tome XVII, page 619.

Les habitans de Pierrefont avaient une charte de commune, que Philippe-Auguste renouvela et confirma d'autant plus volontiers, que les priviléges concédés aux gens du lieu achevaient d'anéantir l'autorité des fieffés du château. Cette charte proscrivait l'exercice des droits de servitude, de main-morte et de formariage, à condition cependant que les hommes affranchis ne pourraient contracter aucune alliance avec des serves des lieux voisins, sous peine de retomber dans l'état de servitude.

Les bourgeois devaient fournir au roi, pour cette immunité, soixante sergens avec une voiture à quatre chevaux. Les fiefs dépendans de la commune payaient au roi chacun une rente proportionnée à leur étendue et aux revenus qu'ils rapportaient. Suivant un compte de 1202, la terre de Pierrefont donnait au roi, par an, 1,150 livres. Ces revenus se percevaient sur le pied de la livre et du sou parisis : ce qui rendait le produit beaucoup plus grand que si l'on eût payé en monnaie *tournois* ou en monnaie *néret*. Il suffit de savoir que plusieurs chartes, à cette époque, constituaient, à un monastère ou à une église, une rente d'une livre et même de quelques sous.

Philippe-Auguste abandonna aux religieux qui desservaient l'église une grande partie des bâtimens du château.

Cette église fut le théâtre d'un événement désastreux que, sous l'an 1221, rapporte ainsi Guillaume le Breton : « Dans le château, ap-» pelé Pierrefont, pendant que le prêtre cé-» lébrait l'office divin, un orage violent éclata ; » le tonnerre tomba sur l'église, y tua cinq » hommes, en blessa vingt-quatre autres, du » nombre desquels était le prêtre célébrant ; » ils ne purent guérir de leurs blessures que » long-temps après. Le calice de l'autel fut » frappé et mis en pièces ; l'Eucharistie resta » entière et intacte. »

Il restait encore, au commencement du XIVe. siècle, une portion de la vicomté qui n'avait pas été réunie à la seigneurie du château. Le vicomte de Pierrefont était un des quatre chevaliers qui devaient porter l'évêque de Soissons à sa première entrée solennelle dans sa ville. En 1334 ou 1335, cet évêque requit le roi Philippe de Valois, qui possédait la plus grande partie de la vicomté de Pierrefont, d'envoyer un chevalier pour le porter. Le roi remplit l'obligation ; mais, dans la suite, cette

servitude fut supprimée, comme contraire aux égards et aux respects dus à la majesté du trône.

SECOND CHATEAU DE PIERREFONT.

Dupuy[1] a écrit que le château de Pierrefont fut rétabli par Louis, duc d'Orléans et de Valois, vers l'an 1390. Ce second édifice, non réparé, mais rebâti de fond en comble sur un nouvel emplacement, fut considéré comme un chef-d'œuvre d'architecture et l'une des merveilles du temps. L'ancien château, entièrement abandonné aux moines de Saint-Sulpice et Saint-Mesmes, fut, par eux, converti en une ferme.

A l'orient de cet ancien château, s'élevait une croupe de montagne qui s'avançait dans la vallée, et que la Nature semblait avoir destinée à recevoir les fondemens d'une forteresse. On arrivait à cette croupe par une langue de terre contiguë à la plaine du Chêne-Herbelot : là fut bâti le second château.

Les tours et les murs de ce château étaient fondés sur le roc; les tours avaient cent huit pieds de hauteur en maçonnerie. Comme

[1] *Traité des droits du roi*, page 610.

le roc ne couvrait pas toute la surface de la montagne, on profita des intervalles de terre pour construire des galeries et des caves. Le château avait quatre faces qui s'élevaient sur un plan irrégulier; sa surface était de mille six cent quatre-vingts toises carrées [1]. Afin de donner aux murs plus de force et de consistance, les architectes avaient uni les principales pierres des angles par des liens de fer et des crampons scellés avec du plomb coulé.

La chapelle du château fut bâtie à l'imitation de celle de Saint-Mesmes, dans la tour du milieu du côté du sud-est. Cette tour était entièrement consacrée au service de l'église; au-dessus était une salle de même grandeur que la chapelle, mais plus obscure; elle servait de chapitre et de sacristie aux chanoines. Cette chapelle avait saint Jacques pour patron.

Tous les écrivains qui ont vu ce monument, en ont parlé comme d'une merveille. Monstrelet [2] le nomme *un châtel moult bel et puis-*

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome II, livre V, page 357.

[2] Volume I, col. 82.

samment édifié, et il ajoute qu'il *était moult fort défensable, bien garni et rempli de toutes choses appartenantes à la guerre*. Il est appelé, dans les titres, tantôt *le fort châtel* par excellence, tantôt *la grande forteresse, le grand, le fort château*. Bergeron [1] dit « qu'il » a été rendu un des plus beaux forts et dé» fensables fondé sur un rocher. »

Lorsqu'il fut question de peindre la galerie des cerfs, à Fontainebleau, l'artiste fit entrer, dans son plan, la représentation des plus beaux châteaux forts de France; et celui de Pierrefont figura dans ses peintures. François 1er. ne pouvait se lasser d'en considérer la force et les beautés, lorsque ses parties de chasse le conduisaient de ce côté. Ce château fut démantelé en 1617; mais il en reste encore de belles ruines [2].

Au commencement des guerres des Bourguignons et des Orléanistes, Pierrefont fut assiégé par les premiers. Il était défendu par le capitaine Bosquiaux, qui défit et poursuivit vigoureusement les ennemis dans leur fuite.

[1] *Le Valois royal*, fol. 22.

[2] *Voyez* la gravure.

Ce même château soutint bientôt un second siége.

D'après la description qu'en a faite Monstrelet, le château de Pierrefont pouvait opposer une vigoureuse résistance aux attaques d'une armée nombreuse. Ses fortifications le défendaient naturellement; et Bosquiaux y avait réuni des provisions suffisantes. Cependant, lorsque les Bourguignons se présentèrent, Bosquiaux, poussé par quelque animosité contre le duc d'Orléans, avait déjà pris la résolution de se rendre.

Il est des écrivains qui pensent que la reddition de cette place était concertée avec le duc d'Orléans. Quoi qu'il en soit, en 1405, la place fut rendue; et le commandant Bosquiaux dicta les conditions de la capitulation. Il exigea qu'on lui payât deux mille écus d'or comptant; que lui et les siens eussent la liberté d'emporter tous leurs effets, et qu'ils sortissent avec tous les honneurs de la guerre. Le tout fut exécuté. Le comte de Saint-Pol y fit son entrée, et fut par le roi nommé capitaine du château de Pierrefont. Après cette reddition, toutes les places du Valois subirent le même sort.

Le duc d'Orléans se réconcilia avec le roi, qui lui restitua les châteaux de Crépy, de la Ferté-Milon, de Viviers, de Courtieux, d'Ambleny, etc.; mais pour les châteaux de Coucy et de Pierrefont, le comte de Saint-Pol résista aux intentions du roi, et refusa de les rendre.

Le duc obtint du roi des ordres réitérés au comte de rendre la forteresse; le comte persista dans son refus; mais, toujours pressé, il consentit enfin à la reddition du château, pourvu qu'on lui remboursât les dépenses qu'il avait faites pour les préparatifs du siége, et pour obtenir l'évacuation de la place.

On ne put se procurer la somme demandée. Le désordre effroyable qui régnait dans toutes les parties administratives, causé par la démence du roi et par les forfaits des princes et seigneurs, avait réduit la France au plus misérable état.

Le duc d'Orléans obtint du roi de nouveaux ordres; et, comme ces ordres ne faisaient aucune impression sur l'esprit du comte, il employa auprès de lui les sollicitations du comte de Lancastres, les importunités et même les persécutions de plusieurs courti-

sans, auxquels Saint-Pol devait des services rendus.

Saint-Pol, ne pouvant plus résister aux poursuites du duc, se détermina à céder; il résolut en même temps de tirer, des procédés du prince, une vengeance éclatante. Il fit, sous divers prétextes, placer en différens endroits les provisions de bois du château, et y fit mettre le feu avant d'évacuer la place; mais il prit tellement ses mesures, qu'on ne put attribuer l'incendie qu'à un accident. Le progrès des flammes fut terrible : elles consumèrent, en peu d'instans, la plus grande partie des toits, et endommagèrent même quelques tours, dont elles calcinèrent les murs dans le couronnement. Celle qui renfermait la chapelle souffrit considérablement.

Le duc d'Orléans fit prendre possession du château, et réparer, le mieux qu'il put, le ravage des flammes; et, comme la plupart des lieux étaient à double et triple voûte, le feu n'avait pas pénétré dans les appartemens. Les auteurs contemporains parlent de l'incendie du château de Pierrefont, comme d'un désastre pareil à celui qui réduisit en cendres le fameux temple de Diane, l'une des sept merveilles du monde.

Quelques années plus tard, les Anglais, réunis aux Bourguignons, se présentèrent devant Pierrefont, qui capitula encore, parce que la garnison manquait de vivres et de munitions de guerre. Mais ce château rentra bientôt sous l'obéissance de Charles VII, dont il tint constamment le parti pendant le temps des troubles.

Ce château fut réparé aux dépens et par les soins du roi Louis XII, qui en remit le gouvernement à un militaire affidé, Nicolas de Bonnery.

Sous le règne de François Ier., on rebâtit un grand nombre de maisons dans le bourg de Pierrefont. La grosse tour de l'église paroissiale fut achevée en 1557.

Vers la fin de 1588, les ligueurs portèrent leurs vues sur Senlis, mais n'osèrent cependant en former le siége; ils tombèrent sur les places voisines, qu'ils emportèrent sans résistance, parce qu'on y manquait de munitions et de vivres. Pierrefont fut de ce nombre. Le commandant de la place avait prévenu l'arrivée des ligueurs, par une sortie volontaire, emportant les bagages et le peu de vivres qui lui restait.

Cependant Henri IV, parvenu au trône, entreprit, en 1592, de réduire à son obéissance les deux forteresses de la Ferté-Milon et de Pierrefont. Le duc d'Épernon parut devant cette dernière.

Pierrefont était alors défendu par un nommé Rieux, fils d'un maréchal-ferrant du lieu. Sans foi, sans loi, sans humanité, cet homme réunissait toutes les qualités guerrières qui font un grand capitaine. Il avait acquis l'expérience des armes au milieu des dangers. Après avoir passé les premières années de sa vie dans l'obscurité, il avait trouvé le moyen d'obtenir un emploi dans les vivres; il y ramassa quelques sommes; et, comme il avait une inclination décidée pour la guerre, il se fit partisan. Il offrit à la ligue ses services, qui furent acceptés d'autant plus volontiers, que Rieux ne demandait ni argent ni soldats, mais seulement la permission d'exercer son talent sur les terres et sur les personnes des royalistes, avec telles troupes qu'il lui plairait de choisir. Bientôt il rassembla sous ses drapeaux tout ce qui se trouvait de bandits, de scélérats échappés au supplice dans tout le canton;

cette troupe se recruta en peu de temps et forma une petite armée.

Rieux était, parmi les ligueurs, un chef assez important pour figurer dans la satyre Ménippée, où il est qualifié de sieur de Rieux, sieur de Pierrefont; on lui fait même prononcer une harangue. « Monsieur de *Rieux* » *le jeune* (c'est-à-dire non noble), comte et » gardien de Pierrefont, député pour la no- » blesse de France, habillé d'un petit capot à » l'espagnol et une haute fraise, se leva pour » parler, et ayant mis deux ou trois fois la main » à la gorge, *qui lui démangeait* (il fut pendu » dans la suite,) il commença ainsi :

» Messieurs, je ne sais pourquoi on m'a dé- » puté pour porter la parole en si bonne com- » pagnie, pour toute la noblesse de notre par- » ti? Il faut bien dire qu'il y a quelque chose » de divin en la sainte union, puisque, par » son moyen, de commissaire d'artillerie assez » malotru, je suis devenu gentilhomme et gou- » verneur d'une belle forteresse; voire que je » me puis égaler aux plus grands, et suis un » jour pour monter bien haut à reculons ou » autrement, etc. »

Ce discours peint Rieux avec tous ses vices;

il était voleur, assassin et très-cruel, comme la plupart des seigneurs et des capitaines de cette époque [1].

Le duc d'Épernon pressait le siége du château avec beaucoup d'activité; plusieurs batteries de pièces du plus gros calibre foudroyaient les remparts; mais, comme elles ne pouvaient tirer que de très-loin, Rieux laissa épuiser ses ennemis sans s'en inquiéter. Le duc d'Épernon, voyant que son artillerie portait à peine à la plate-forme du château, la fit approcher jusque dans le vallon qui sépare la hauteur de la plaine, et la fit jouer d'abord avec succès. Huit ou dix boulets parvinrent jusqu'aux tours, et causèrent quelque dommage.

Rieux se réveilla, démonta en un instant les batteries du duc, et l'obligea à regagner la plaine. Celui-ci ne se rebuta point : il revint plusieurs fois à la charge, mais sans succès; honteux enfin de céder, il fit tous les préparatifs d'une dernière attaque, qui devait être des plus hardies; mais il ne rapporta, de cette dernière tentative, qu'un coup de feu au men-

[1] *Satyre Ménippée*, tome I, édition de 1711, page 96.

ton qui le mit hors de combat; il leva donc le siége.

Ce nouveau succès porta l'insolence et la férocité de Rieux à leur comble. Il lui arrivait souvent de quitter le château de Pierrefont, et de se porter, avec sa garnison, partout où les ligueurs étaient attaqués. C'est ainsi que, pendant que Henri IV assiégeait Noyon en personne, il parvint à faire entrer dans la ville cinq cents maîtres à cheval avec chacun un fantassin en croupe. Ce renfort n'empêcha pas la ville de se rendre par composition.

Henri IV, attribuant à la blessure du duc d'Épernon le peu de succès du siége de Pierrefont, détacha de son armée le maréchal de Biron avec un train de grosse artillerie, pour recommencer le siége. Le maréchal plaça ses batteries, et commença l'attaque par une canonnade terrible; mais, de huit cents coups de canons qu'il fit tirer, il n'y eut que cinq boulets qui portèrent jusqu'aux tours; tous les autres coups furent perdus, et ne firent, suivant un auteur contemporain, que *blanchir les murailles* de la terrasse. Encore ces batteries avaient à peine fait une décharge, que

Rieux les foudroyait de son artillerie et les démontait. Biron, voyant qu'il n'y avait rien à faire, leva le siége.

Ce nouvel avantage donna à Rieux un grand crédit parmi les ligueurs; alors il ne garda plus de mesure; et Henri IV, lui-même, fut exposé à ses coups. Ce roi, au mois de janvier 1593; étant allé à Compiègne, rendre visite à la marquise de Beaufort, sa maîtresse, Rieux ne se proposa rien moins que de l'enlever à son retour; mais son dessein fut découvert et n'eut aucun succès. Rieux fut pris quelque temps après, dans une de ses sorties, par la garnison de Compiègne, et condamné à être pendu. Saint-Chamant lui succéda dans le commandement, pour la ligue, du château de Pierrefont.

Henri IV prit la résolution de s'emparer de cette forteresse à quelque prix que ce fût. Il donna donc au duc de Nevers le commandement d'un corps de troupes destiné à s'emparer de tous les chemins par où on pouvait y faire arriver des vivres; et il envoya, devant le château, François des Ursins, à la tête d'une partie de l'armée qui venait de s'emparer de Laon. Saint-Chamant capitula, et reçut une

somme d'argent considérable; c'était alors une arme excellente pour réduire une place.

Au temps de la guerre des mécontens, le capitaine de Pierrefont était le marquis de Cœuvres qui embrassa la cause de cette nouvelle ligue. Il ne prit pas lui-même le commandement du château, mais il en renforça la garnison et en confia la défense au capitaine Villeneuve. Ge Villeneuve, manquant de provisions, rançonnait les lieux voisins, levait des contributions et faisait des incursions dans les campagnes; il alla même jusqu'à voler les voitures publiques. Les actes de ce temps font mention des violences qu'il exerçait. Il arrêta plusieurs fois les coches de Normandie, de Flandre et de Picardie, et les pilla. Il tombait, l'épée à la main, sur tous les convois de vin, de fourrages et de vivres qu'il pouvait découvrir; il en vint même au point de maltraiter ceux qu'il dépouillait, de brûler les chaumières, et faire prisonnières toutes les personnes qui tombaient entre ses mains [1].

Des plaintes arrivèrent de toute part à la cour contre les brigandages de Villeneuve. On

[1] *Abrég. chronol. de Mezerai.* — Suite.

y décida d'assiéger Pierrefont. Une armée de quinze mille hommes, soutenue d'une bonne artillerie, fut donnée à Charles de Valois; et ce prince se présenta devant la place.

Après avoir examiné les plans d'attaques du duc d'Épernon, de Biron et de Henri IV, il reconnut que le château était imprenable du côté des remparts, et résolut de l'attaquer par la langue de terre qui confinait à la plaine du Chêne-Herbelot.

Le siége commença et fut conduit avec tant d'habileté, que, le sixième jour, Villeneuve fut obligé de capituler.

Peu de temps après cette capitulation, le roi Louis XIII ordonna que le château serait démantelé, parce que, ne pouvant être d'aucun avantage dans le centre d'un État policé, il ne pouvait jamais servir que de retraite à des rebelles. Cependant le château ne fut pas détruit jusque dans ses fondemens : on renversa seulement les fortifications qui en défendaient l'entrée, et l'on enleva la toiture afin que l'intérieur des bâtimens fût exposé aux injures de l'air. On entreprit de démolir quelques portions de murs; mais ils présentaient un massif si dur, qu'on prit le parti de les

tailler et d'y faire, par intervalles, des ouvertures qui pussent mettre le château hors de défense. Cette espèce de démolition fut achevée en avril 1617.

Les ruines de ce fameux édifice conservent encore un air de majesté qui imprime au spectateur une sorte de respect; elles forment un des monumens les plus curieux des environs de Paris [1].

§. V.

SAINT-JEAN-AU-BOIS.

Nous croyons, avec les historiens du Valois, que le petit village de Saint-Jean-au-Bois a succédé à l'ancienne maison royale de Cuise. La suite de cet article rendra cette vérité sensible.

Les deux maisons de Cuise et de Nanteuil tenaient le premier rang parmi les anciens châteaux du Valois. Qu'on songe qu'une grande partie de l'île de France fut occupée par les deux forêts de Brie et de Cuise, et que ces forêts composèrent à peu près ces deux do-

[1] *Voyez* la gravure.

maines dans les premiers temps de la monarchie française.

La maison de Cuise occupait le centre de la forêt qui en retint son nom. Bergeron prétend que, de son temps, on voyait encore les ruines de l'ancien palais [1]. Le père Mabillon [2] nous apprend que tous les titres qu'il a vus, touchant Saint-Jean-au-Bois, nomment cette maison *Domus Cotia*, *Domus Regis*. Enfin, D. Germain, dans une savante dissertation, démontre qu'on ne peut rencontrer que là l'emplacement du palais de Cuise. Carlier adopte pleinement ce sentiment.

Cotia ou *Cota* désignait, dans la basse latinité, une riche métairie, une maison de campagne, un château environné de bois. « Tout » porte à croire, dit Carlier, que son emplacement a été le premier endroit de la contrée » défriché par les Letes.

» La première maison de Cuise comprenait, » dans son enclos, les trois territoires de Saint-Jean-au-Bois, de Sainte-Perrine et de la Brevière. Le principal corps de logis occupait la

[1] *Valois royal*, page 23.
[2] *Diplom.*, page 578.

» première des trois cours de Saint-Jean-au-» Bois. »

Ce lieu servait, à ce qu'on croit, de repos de chasse aux rois de la première race. Les monumens de cette époque en parlent peu; et l'on doit croire que les rois occupaient rarement ce château, parce que, en ayant fait le siége d'une immense juridiction qui s'étendait sur toutes les parties de la forêt de Cuise, ils avaient sans doute abandonné aux officiers de ce siége une partie de leur logement.

Suivant un vieil usage, tout grand seigneur qui tenait un enfant sur les fonts de baptême ou qui assistait à la dédicace d'une église, devait faire un présent à cette église. Philippe Ier., en 1060, assista à la consécration de la collégiale de Saint-Adrien-de-Béthizy, et lui donna la maison de Cuise avec ses dépendances. Cette donation enleva à la maison de Cuise ce qui lui restait de son ancienne splendeur.

Les chanoines de Béthizy conservèrent la maison de Cuise pendant cinquante ans; mais, fatigués des soins qu'entraînait l'administration d'un tel lieu, ils acceptèrent l'offre d'un échange que leur fit la reine Adélaïde, veuve

de Louis-le-Gros et mère de Louis VII. Cet échange fit perdre à ce manoir son premier nom; on ne l'appela plus que le *vieux Palais d'Adélaïde*. Cependant, quoique cette reine prît plaisir à ce séjour, elle lui préféra un monastère de religieuses.

Il y avait, près de la maison de Cuise, une communauté de filles fort ancienne et trop nombreuse pour le bâtiment qu'elle occupait. Adélaïde fit transférer la communauté dans son château de Cuise, et lui donna d'abord l'église de ce château pour y célébrer l'office divin. Informée que le bâtiment de l'église menaçait ruine, elle le fit relever de fond en comble avec la tour qui servit de clocher.

A la mort d'Adélaïde, le roi Louis VII prit la communauté de *Saint-Jean* de Cuise sous sa protection, et lui conféra plusieurs biens. Les seigneurs de Pierrefont imitèrent l'exemple du roi; et un grand nombre de femmes vinrent de toutes parts à *Saint-Jean-au-Bois* demander l'habit religieux, en sorte qu'on fut obligé de fixer le nombre des religieuses à quarante.

Ce monastère fut enrichi des reliques de

sainte Euphrosine, dont le culte, en ce pays, était en grand honneur.

Euphrosine abandonna furtivement la maison paternelle, déguisa son sexe, et, vêtue en habits d'hommes, se réfugia dans un couvent de moines. Pour cette escapade, elle aurait mérité un châtiment; elle fut élevée au rang des bienheureuses : elle était née à Alexandrie, en 413.

On voudrait savoir comment le corps de cette sainte fut apporté de si loin à Saint-Jean-au-Bois? Il existe deux versions contradictoires sur cette translation. Suivant l'une, Louis VII, pendant la croisade, obtint ce corps saint à Alexandrie, et le transféra en France. L'autre porte que ce corps fut porté à Rome, on ne sait par qui, ni comment, et que le pape en fit présent au roi de France.

On n'est pas plus d'accord sur les circonstances qui amenèrent ce corps dans le monastère de Saint-Jean-au-Bois. Voici ce qu'on raconte de plus vraisemblable.

Le roi Louis VII avait destiné la châsse de la sainte à une église qu'il faisait bâtir à Reims; des députés furent envoyés de cette ville, dans un lieu qui n'est pas nommé; ils reçurent

le corps saint, le placèrent sur une voiture, et reprirent la route de Reims en suivant la chaussée de Brunehaud, le seul chemin public de la contrée.

Ils arrivèrent pendant la nuit près de Saint-Jean-au-Bois. L'abbesse de ce monastère eut alors, fort à propos, la révélation du passage de cette relique; les cloches du couvent éprouvèrent aussi une forte émotion : car elles sonnèrent toutes seules.

L'abbesse, voulant frustrer le roi de ces reliques et se les approprier, usa de finesse. Elle envoya prier les conducteurs du corps saint de venir se reposer dans son couvent; ils y passèrent quelques heures; et, comme ils se disposaient à se rendre à leur voiture, pour conduire le précieux fardeau au lieu de sa destination, l'abbesse leur fit tant d'instances pour les engager à passer la nuit au couvent, qu'ils ne purent s'y refuser. Cependant, l'abbesse envoya deux novices à la voiture, avec ordre de s'emparer des reliques et de les apporter dans l'église du monastère; ses ordres furent exécutés. On ne sait pas ce que devinrent les conducteurs; mais la relique resta au couvent; et, quoique escroquée, elle ne laissa

pas de faire des miracles éclatans, qui attirèrent de nombreux pélerins. Le pélerinage eut un grand succès jusqu'en 1631, époque à laquelle les religieuses furent transférées à Royal-Lieu.

Ainsi, une fille fuit le toit paternel pour aller vivre avec des moines; elle meurt, on en fait une sainte; son cadavre est volé par une abbesse; et le peuple va dévotement, chaque année, porter, en l'honneur de la sainte, son offrande au monastère.

§. VI.

LA CROIX-SAINT-OUEN.

Il y eut anciennement dans ce lieu une abbaye et un village; l'abbaye n'existe plus depuis long-temps; le village est encore debout, sur le grand chemin qui conduit de Verberie à Compiègne, à une lieue et demie de l'un et de l'autre.

L'abbaye de la Croix-Saint-Ouen fut fondée à l'occasion d'une vision. Un beau jour de printemps, vers midi[1], pendant que le soleil dardait ses rayons avec force, le roi Dagobert

[1] Bergeron, *Valois royal*, page 23. — *Antiquités des villes*, page 397. — *Gallia christiana*, tome IX, page 590.

faisait, dans la forêt de Cuise, une de ces chasses solennelles où le prince était toujours accompagné des principaux seigneurs de la nation et des officiers de la couronne : saint Ouen, son référendaire et son favori, était à ses côtés. Le prince aperçut tout-à-coup dans l'air une croix lumineuse, dont la blancheur égalait l'éclat de la neige; étonné de cette apparition, il en demanda l'explication au saint, qui, après avoir réfléchi quelque temps, dit au roi : C'est un signe de Dieu; il veut qu'on rende, en ce lieu-là, un culte particulier à l'instrument de notre rédemption. Il conseilla au roi de faire élever à l'endroit même de l'apparition une église sous le titre de la *Sainte-Croix*. Dagobert, sans retard, adopta la proposition. Une basilique y fut fondée, richement dotée, et peuplée d'ecclésiastiques.

Ce récit, quoique merveilleux et puisé dans un diplôme du roi Dagobert, ne mérite nulle confiance; car ce diplôme, plein d'anachronismes, d'omissions importantes, de formes insolites, est déclaré radicalement faux par de graves savans [1].

[1] *Diplomata chartæ etc., editoribus* de Brequigny et Dutheil, tome I, page 151.

Saint Ouen fit défricher l'emplacement; et, par ses soins, on vit, pour ainsi dire, sortir de terre une église et un corps de logis dans un lieu jusque-là inculte, éloigné de tout commerce et seulement fréquenté par des chasseurs; et, comme le saint homme avait été élevé dans le monastère de Saint-Médard de Soissons, il soumit à Saint-Médard le nouvel établissement. L'abbé de Saint-Médard envoya donc sur les lieux un certain nombre de religieux, qui furent installés et mis en possession des biens légués par Dagobert.

On assure que « le bruit du faux prodige » répandu dans les contrées voisines, la di- » gnité du fondateur, la réputation et les ver- » tus de saint Ouen, la vie exemplaire des » nouveaux religieux, attirèrent dans ce lieu » un grand concours de peuple, qui venait de » toutes parts rendre ses adorations à l'auteur » de notre rédemption. Cette dévotion s'accrut » de plus en plus par les secours et les grâces » que Dieu répandait sur ceux qui s'y ren- » daient pour implorer sa miséricorde. »

Saint Ouen, après sa mort, fut mis au nombre des saints; et les Religieux de la Croix commencèrent à le regarder comme le protecteur

de leur monastère, et l'invoquèrent comme second patron, en sorte que le premier nom de l'abbaye et du village qui se forma peu à peu à l'entour fut changé en celui de *la Croix-Saint-Ouen*. Il y eut pendant très-long-temps un pèlerinage pour aller invoquer le saint contre la surdité. On y réclamait son intercession d'une manière assez singulière. On faisait descendre dans un caveau les personnes attaquées de surdité; on leur faisait passer la tête dans une niche de pierre; et c'est dans cette attitude qu'ils s'entretenaient avec le saint[1].

On invoquait saint *Ouen* pour guérir la surdité, parce que son nom avait des rapports avec celui de l'*ouïe*, c'est ainsi que, pour les hommes en démence, on avait recours à saint *Avertin*, dont le nom se rapproche de celui de *Vertiges*; à saint *Acaire*, pour corriger les *acariâtres*; à saint *Eutrope*, pour donner la santé aux *hydropiques*; à saint *Marcou*, pour guérir les écrouelles ou les *maux de cou*; qu'on s'adressait à saint *Aignan*, pour la guérison des *teigneux*; à la *Toussaint*, pour être

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome 1, livre 1, page 206.

délivré de la *toux;* à sainte *Luce* et à sainte *Claire*, pour être délivré du mal d'yeux, pour voir clair, etc. [1].

[1] On peut consulter sur cette croyance stupide, digne du bon vieux temps, l'*Hexameron rustique* de La Mothe le Vayer, sixième journée. Il en a cité un grand nombre d'exemples, et en a omis plusieurs.

CHAPITRE III.

§. Ier.

COMPIÈGNE.

VILLE située dans une agréable position au-dessous du confluent des deux rivières d'Oise et d'Aisne, sur la grande route de Paris en Flandre.

Compiègne fut, dans l'origine, une maison de chasse ou un de ces nombreux palais du Valois, où les rois des deux premières races faisaient de fréquens voyages. Les anciennes chartes le désignent sous le titre de *Palatium*. Il n'y a presque point de rois des deux premières races qui n'y aient publié quelque acte important ou tenu quelque assemblée.

Charles-le-Chauve donna à Compiègne le nom de Carloplis; il y établit une abbaye dédiée à *Notre-Dame*, et cent chanoines pour la servir : il leur donna les corps de saint Cyprien et de saint Corneille, martyrs des premiers temps de l'Église.

Ce même prince fit bâtir hors de la ville un château, auquel il donna pour dépendance tout ce qui s'étend depuis la porte de Pierrefont jusque près du confluent de l'Aisne et de l'Oise. Il fit ensuite bâtir un autre château sur le bord de l'Oise, dont les jardins étaient situés dans une petite île. Ce dernier château subsista jusqu'au temps de saint Louis, époque où ce monarque fonda dans l'île un Hôtel-Dieu, et donna le château aux religieux de l'ordre de Saint-Dominique.

Le feu ayant consumé l'église bâtie par Charles-le-Chauve, Charles-le-Simple, en l'an 917, ordonna la réédification de cette église et du monastère, sous l'invocation des saints Corneille et Cyprien.

Compiègne, sous la seconde race, était la ville de la France la plus illustrée, surtout depuis que l'empereur Charles-le-Chauve y eut fondé l'église de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien, et qu'il y eut fait construire un palais; il s'y tint plusieurs conciles et plusieurs assemblées politiques. En l'an 877, Louis-le-Bègue y fut couronné; le même roi y mourut et y fut enterré. Le roi Eudes y fut couronné. Louis v,

dit *le Fainéant*, dernier roi de la seconde race, y reçut la sépulture.

Sous la troisième race, les rois négligèrent un peu le séjour de Compiègne; et l'abbaye de Saint-Corneille vit bientôt se fermer les sources d'opulence que les rois de la seconde lui avaient prodiguées. Elle était trop riche et les mœurs de ses habitans en reçurent plusieurs atteintes.

Louis-le-Gros permit, dit-on, aux chanoines de Saint-Corneille, d'avoir des concubines, et aux autres clercs de se marier; mais à condition qu'ils ne pourraient tenir en même temps une femme et un bénéfice.

Vers l'an 1200, une partie de la ville de Compiègne relevait du seigneur de Pierrefont. Ce seigneur y percevait des cens, des rentes, et y avait un hôtel seigneurial auprès de la porte qu'on nomme encore porte de Pierrefont.

En 1208, le roi Philippe-Auguste abandonna à la commune de Compiègne, tout ce que le prevôt de Pierrefont recevait ordinairement dans cette commune, excepté le péage, la justice et la maison *qui fut à Agathe de Pierrefont,* lesquelles choses le roi se réserva et à

ses successeurs, pour être gérées et administrées par son prevôt de Pierrefont.

Une ordonnance de Philippe-de-Valois, de 1346, fixe la juridiction des forêts du Valois; trois maîtrises y furent établies : l'une des trois eut son siége à Compiègne, quoique la forêt de Cuise appartînt aux trois juridictions; mais elle prit alors insensiblement le nom de forêt de Compiègne.

Au temps des Bourguignons et des Armagnacs, le duc de Bourgogne, après la réconciliation du roi avec le duc d'Orléans, se retira en Flandre. Mais, ayant trouvé le moyen de nouer une intrigue avec le duc de Guienne, alors prisonnier au Louvre [1], il augmenta son armée de quelques renforts et envoya de gros détachemens, auxquels les villes de Noyon, de Soissons et de Compiègne ouvrirent leurs portes. Il y mit des garnisons très-fortes. Ces garnisons restèrent en possession de leurs postes depuis la fin du mois de décembre 1413 jusqu'à Pâques de l'année suivante 1414. Pendant tout ce temps le pays fut infesté de partis Bourguignons, qui sortaient continuelle-

[1] *Monstrelet*, vol. 1, col. 115.

ment de ces trois villes. Les incursions des Bourguignons continuèrent pendant les trois mois de janvier, février et mars, et furent accompagnées de toute espèce d'excès, auxquels les Armagnacs répondaient par des excès plus grands encore : le sort des paysans était affreux.

Cependant, après l'hiver, les Armagnacs entraînèrent le roi Charles VI devant Compiègne pour en faire le siége et en chasser les Bourguignons. Ce siége commença le 31 mars 1412 ; dans le mois d'avril suivant, cette ville fut prise par composition.

Le roi Charles VI garda cette place jusqu'en 1417 ; et son fils aîné, le duc de Guienne, y mourut le 3 avril de cette même année.

Les Anglais, s'étant réunis aux Bourguignons après avoir tout ravagé dans le Valois, se présentèrent devant Compiègne. Comme la garnison de cette ville était faible, elle n'osa soutenir un siége ; les bourgeois ouvrirent leurs portes et reçurent les troupes des Bourguignons qui s'établirent dans la ville, d'où ils envoyaient des détachemens de troupes légères dans l'intérieur du Valois. Quelques partis des leurs poussèrent même la hardiesse au point de s'avancer jusqu'aux portes du châ-

teau de Pierrefont, défendu par N. Bosquiaux, le premier capitaine de son temps. Bosquiaux résolut de punir par un coup de main la témérité des Bourguignons [1].

Informé que la garnison de Compiègne laissait souvent la ville sans défense, afin d'aller faire du butin, il choisit cinq cents hommes d'armes, et alla se poster à leur tête dans une embuscade. Des émissaires envoyés à la découverte rapportèrent qu'une partie de la garnison était sortie pour fourrager, mais que toutes les portes étaient exactement fermées. Bosquiaux attendit l'occasion.

Un charretier parut, qui conduisait une voiture de bois dans la ville. La sentinelle avait ordre de le laisser entrer. Bosquiaux arrêta le conducteur, l'interrogea : il apprit l'heure qu'on lui avait fixée pour arriver avec sa voiture. Bosquiaux lui fit changer ses habits, qui furent donnés à un soldat affidé; celui-ci prit la conduite de la charrette, qui fut suivie par sept autres soldats déguisés en paysans. Le nouveau conducteur avait ordre de tuer le limonier lorsqu'il se trouverait sur

[1] *Monstrelet*, col. 193, an. 1418.

le pont-levis, du côté de la herse, afin qu'à la faveur de l'embarras, Bosquiaux et sa troupe eussent le temps de le joindre.

Les ordres du capitaine furent ponctuellement exécutés. Le limonier blessé à mort, tomba, la voiture versa, les huit soldats déguisés égorgèrent la sentinelle et donnèrent à leur chef le signal convenu. Ils firent plus : ne jugeant pas nécessaire d'attendre de renfort, ils entrèrent sans obstacle.

Le concierge du gouverneur, qui était alors absent de la ville, aperçut le premier les ennemis; il connaissait particulièrement l'un des huit soldats pour un zélé royaliste. Celui-ci se jeta sur le concierge et le tua d'un coup de hache.

Bosquiaux avait déjà joint les huit soldats, lorsque les officiers de la garnison furent avertis du danger : ils se sauvèrent dans la tour de Saint-Corneille et firent d'abord quelques dispositions pour se défendre; mais, apprenant qu'ils avaient affaire à Bosquiaux en personne, ils se rendirent à discrétion.

Bosquiaux divisa son détachement en plusieurs corps qu'il envoya dans les différens quartiers de la ville, pour faire la recherche de tous ceux qui tenaient le parti du duc de

Bourgogne. On pilla leurs maisons, on saisit leurs biens, et on les emmena prisonniers au château de Pierrefont. Le sieur de Gamache eut le gouvernement de Compiègne.

Par les intrigues d'Isabeau de Bavière et des Anglais, Compiègne, comme tout le nord de la France, se trouva au pouvoir de ces derniers. Mais, lorsque la Fortune se déclara en faveur de Charles VII, on vint lui annoncer à Crépy que la ville n'attendait plus que l'occasion de chasser la garnison anglaise et de rentrer sous son obéissance. Le roi s'avança donc vers la place; la garnison, qui ignorait l'intelligence des bourgeois avec les troupes royales, se disposait à soutenir un siége, lorsque les bourgeois trouvèrent le moyen d'ouvrir une de leurs portes. Les soldats mirent bas les armes, et se rendirent prisonniers. Charles VII fit, dans Compiègne, une entrée solennelle, au milieu des acclamations et de l'expression de la joie publique. Cette reddition fut le signal d'une révolution générale dans tout le pays: toutes les places des frontières de la Picardie, le long de l'Oise, ouvrirent leurs portes [1].

[1] *Monstrelet*, vol. II, pag. 49, 50 et 51.

Cependant la Fortune fut un instant balancée; et, après l'affaire de Pont-Lévêque, où la perte fut à peu près égale des deux côtés, la Pucelle d'Orléans jugea à propos de se retirer dans Compiègne, parce qu'elle voyait les forces des ennemis s'accroître et celles du roi diminuer. Poton de Saintrailles prit à Crépy quelque renfort, et l'alla joindre, parce qu'on avait lieu de craindre que les ennemis entreprissent le siége de la ville.

Les Anglais et les Bourguignons, ignorant l'arrivée de Saintrailles, se rassemblèrent dans le dessein de marcher contre la ville et de la surprendre. Ils s'avancent et sont étonnés d'apercevoir des fortifications nouvelles et surtout un boulevard revêtu de gazon, qui défendait l'entrée du pont. Ils s'arrêtent, font deux divisions de leurs troupes et attendent quelques secours. Ils reçurent enfin un renfort de mille archers, commandés par le comte Huntington.

La première attaque se porta sur l'ouvrage qui défendait l'entrée du pont; ils vinrent à bout de ruiner cet ouvrage, mais ne jugèrent pas à propos de passer outre. Le siége fut

changé en un blocus; et le comte Huntington alla dévaster le pays.

Pendant ce temps, on vint annoncer au comte que Saintrailles, profitant de son absence, était sorti de Compiègne avec un détachement; qu'il était sur le point d'y faire rentrer un renfort, des vivres et des munitions de guerre; que le maréchal de Boussac et le comte de Vendôme avaient joint Saintrailles, et qu'ils marchaient de concert au secours de la place.

La Pucelle, informée dans la ville, de la jonction des trois généraux et de l'arrivée des secours, crut qu'une sortie faite à propos, préparerait les opérations qui devaient suivre l'arrivée du renfort. Elle choisit donc six cents hommes et fit sa sortie le 24 mai. Elle tua de sa main un bon nombre d'Anglais, et chargea les autres avec beaucoup de vigueur. Elle se replia ensuite et arriva en bon ordre à la porte par où elle devait rentrer; et, afin de faire défiler tous ses soldats devant elle, elle resta la dernière, de peur que quelqu'un des combattans ne tombât au pouvoir des ennemis, lorsque les portes auraient été fermées.

Mais Guillaume de Flavi, gouverneur de la

ville, voyant les Anglais approcher, fit précipitamment, par inattention ou à dessein, tomber la herse de la porte [1]. Jeanne d'Arc, arrêtée par la herse, fut prise.

Un gentilhomme picard, de l'ancienne bande du duc de Bethfort, se saisit de sa personne, et l'emmena prisonnière à Margny. Ce gentilhomme la mit d'abord comme à l'encan; et, pour peu que le gouverneur de Compiègne lui eût offert une rançon médiocre, il la lui aurait livrée sur-le-champ. Il la conduisit enfin et la livra à Jean de Luxembourg, qui la vendit ensuite aux Anglais, moyennant une somme de dix mille livres comptant et de cinq cents livres de pension.

Cependant, à l'approche de Saintrailles, les Anglais levèrent le siége, et se retirèrent à Pont-Lévêque.

Ainsi, Jeanne d'Arc, le personnage le plus

[1] « Nous avons examiné avec soin les circonstances, dit » Carlier, tome II, livre VI, page 463; et il nous a paru que » la précipitation de Guillaume de Flavi était l'effet d'une » basse envie qu'il avait eu la faiblesse de concevoir contre » la Pucelle et contre les généraux Saintrailles et Renaud des » Fontaines, qui agissaient tous trois de concert, souvent » sans lui communiquer leurs projets. »

remarquable de cette époque, le plus merveilleux de notre histoire, qui contribua si puissamment à maintenir la couronne de France sur la tête de Charles VII, fut abandonnée par ce roi et par ses capitaines. Ils ne firent aucune tentative pour la retirer des mains de ses plus cruels ennemis : les militaires anglais et les prêtres français laissèrent monter sur le bûcher l'héroïne de la France.

On ne voit pas que la ligue ait laissé de traces funestes à Compiègne; seulement, en 1589, les habitans de cette ville, commandés par Charles d'Humières, leur gouverneur, s'unirent à l'armée du roi, qui fit lever aux ligueurs le siége de Senlis.

On se rappelle le fameux camp de Coudun, que Louis XIV destinait, en 1698, à l'instruction de ses enfans. « Louis, dit Duclos[1], ne » pouvait pas ignorer combien il avait fallu » négocier pour conclure la paix et gagner le » duc de Savoie, que l'orgueil de Louvois avait » si fort aliéné. Il devait savoir que tous les » ressentimens ne s'éteignent pas à la paix. Au » lieu d'en profiter pour soulager les peuples,

[1] *Mémoires secrets*, tome I, page 181, édition de 1791.

» et réparer les malheurs de la guerre, on » donna à Compiègne le spectacle d'un camp » de Darius; et cette image de la guerre exi- » gea les mêmes dépenses que la réalité. »

Ce camp magnifique offrit, outre des évolutions militaires, des scènes de cour, sur lesquelles le malin Saint-Simon s'égaie selon sa manière; mais l'objet de ses censures est si mince, d'une si faible importance, qu'on n'a pas voulu le citer.

Louis XIV fit multiplier les routes de la forêt.

En 1730, Louis XV posa la première pierre du pont de Compiègne.

Autrefois Compiègne avait, comme Senlis, sa compagnie d'arquebusiers; et celle-ci eut une telle réputation, que l'électeur de Bavière, prisonnier de guerre à Compiègne, et le roi Louis XV, s'y firent affilier.

Tous les ans, la veille de la Saint-Jean, on allume un feu devant la Maison-de-Ville. Les particuliers font aussi des feux devant leurs portes. Cet usage se répète dans les jours de réjouissances publiques; et, si c'est dans la belle saison, les habitans soupent à leurs portes dans la rue, et se portent des santés d'une

table à l'autre : les feux de la Saint-Jean sont aussi en usage dans le midi de la France.

§. II.

DESCRIPTION.

« Compiègne, dit Cambry, n'offre rien d'im-
» posant à la curiosité du voyageur; les rues
» en sont mal dirigées, mal bâties; cette ville
» ne prend un caractère de grandeur que dans
» les environs du château, où, des hommes qui
» suivaient la cour, où des particuliers qui spé-
» culaient sur la location de leurs maisons,
» pendant les voyages du roi, avaient élevé
» quelques beaux édifices. »

Les environs de Compiègne sont découverts : les montagnes en sont éloignées. Les bois et les collines chargées de vignes ; les villages et les rivières qui entrecoupent cette belle plaine, y forment des paysages charmans; une partie de la ville est bâtie sur une éminence, le reste occupe la pente de cette hauteur; les promenades y sont agréables et ont de très-belles vues.

Cette ville fut fortifiée de murailles, de demi-lunes et de bastions. On y comptait sept

portes : c'est près de celle du *Vieux-Pont* que fut prise Jeanne d'Arc; cette porte se voit encore, ainsi que les ruines de la tour où fut enfermée cette guerrière. Long-temps, audessus de cette porte, on lut l'inscription suivante :

Cy fuct Jehanne d'Ark près de cestui passage
Par le nombre accablée et vendue à l'Anglais,
Qui brûla, le félon, elle tant brave et sage.
Tous ceux-là d'Albion n'ont faict le bien jamais.

Le Pont-Neuf de Compiègne est composé de trois arches surbaissées : celle du milieu est de douze toises d'ouverture; les autres en ont chacune onze. Le pont a près de quarante pieds de largeur, entre les murs des parapets aux quatre coins, ou pans arrondis; sur le milieu du parapet, s'élève une pyramide de trente pieds de haut surmontée d'une boule de cuivre doré.

Compiègne renfermait autrefois une succursale et trois paroisses : la paroisse de Saint-Jacques et la succursale Saint-Antoine ont seules été conservées et suffisent à la population, considérablement diminuée.

L'Hôtel-de-Ville de Compiègne mérite de



Clerton del. — Couché fils dir. — Duran sculp.

HÔTEL DE VILLE DE COMPIÈGNE.

fixer l'attention : c'est un monument gothique très-remarquable [1].

Mais l'édifice qui donne le plus d'éclat à la ville, c'est, sans contredit, le Château royal.

Ce monument, sous Louis XV, fut à peu près rebâti sur les dessins de l'architecte Gabriel, en sorte que tout ce qui restait d'antique disparut alors. Il a toute l'étendue et la magnificence qui conviennent à une maison royale; les péristyles et la salle des gardes sont surtout remarquables; tous les appartemens, au nombre desquels se trouve une superbe galerie, se communiquent de plain pied.

La façade en regard de la forêt est magnifique; les jardins ont été comparés, pour la beauté de leur plan, à ceux des Tuileries; ils ont une bien plus vaste surface.

Ce fut dans le château de Compiègne que Napoléon, au mois de mai 1808, relégua Charles IV, roi d'Espagne, son épouse, leur favori Godoy et leur suite. Après quelques mois de séjour dans ce château, le roi détrôné écrivit à Napoléon, se loua du lieu de sa résidence, de

[1] *Voyez* la gravure.

ses alentours et des officiers qui le servaient; mais il lui fit observer que son grand âge et ses infirmités ne lui permettaient pas de passer l'hiver dans un climat auquel il n'était pas accoutumé; il pria l'empereur des Français de le faire transférer à Marseille; Napoléon l'y fit conduire. Bientôt il désira d'habiter Rome; il lui fut permis de s'y rendre.

Le 27 mars 1810, à neuf heures du soir, arriva dans le château de Compiègne, Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, venue en France pour épouser Napoléon. Ce fut là que les deux futurs époux se virent pour la première fois. Une politique froide et calculée présida seule à cet hymen.

§. III.

BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES.

Pierre d'Ailly naquit à Compiègne en 1330 de parens pauvres et obscurs; il fut l'un des exemples, trop rares alors, d'un homme qui ne doit son élévation qu'à son mérite. Il parvint, par ses seuls talens, à être, successivement, chancelier de l'université de Paris, aumônier du roi Charles VI, évêque, député aux con-

ciles de Pise et de Constance, et enfin cardinal légat du saint-siége. Il fut instituteur du fameux Jean Gerson.

Jean Fillions de Venette, légendaire du XIVe. siècle, naquit aussi à Compiègne. Il fut carme de la place Maubert à Paris, et composa un poëme de quarante mille vers, intitulé *Roman des trois Maries.* Ce poëme a été imprimé en 1473; il commence à la création et finit avec la Vierge, mère de Jésus-Christ : c'est la production la plus bizarre de ce siècle d'ignorance.

Deux frères *Greban,* Arnoul et Simon, naquirent à Compiègne au XVe. siècle. Le premier fut chanoine du Mans, le second docteur en théologie et secrétaire du roi Charles VII. Ils composèrent ensemble, vers 1450, le *mystère des actes des apôtres à personnages,* dont il y a deux éditions, où se trouvent des changemens, la première de 1537, l'autre de 1541. Ces deux frères, quoique prêtres, composèrent plusieurs autres pièces pour le théâtre, et furent les plus célèbres auteurs comiques de leur temps.

Dom *Pierre Coutant,* religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Com-

piègne, en 1654, fut l'un des hommes savans de son temps. Il est connu dans le monde littéraire par de très-bons et très-solides ouvrages ; il avait entrepris une nouvelle collection des décrétales des papes ; et il en avait déjà publié un volume in-folio, lorsqu'il mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, en 1693.

Marc-Antoine Hersan, professeur fameux du collége du Plessis et du collége royal de France, fut regardé comme l'un des hommes les plus éloquens de son temps, et acquit l'estime et la confiance du ministre Louvois ; mais il borna toute son ambition au soulagement et à l'instruction des pauvres enfans de Compiègne, sa patrie, en faveur desquels il fonda une très-belle école avec un maître pour les instruire. Il mourut en 1724.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DU CHAPITRE III DU LIVRE II

DE LA QUATRIÈME PARTIE.

ENVIRONS DE BEAUVAIS.

DE BEAUVAIS A AMIENS.

FIN DE LA TABLE.

